This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 857,154

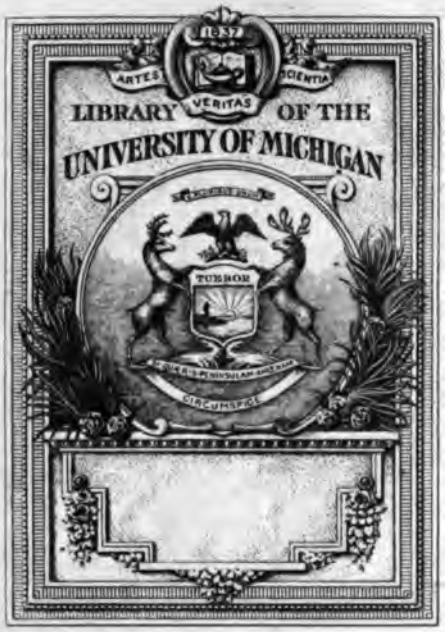
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

878
TO
H68

DE L'AUTHENTICITÉ

DES ANNALES ET DES HISTOIRES

DE TACITE

PAR P. HOCHART

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ

DES PHOTOGRAPHIES DE CINQ PAGES DES MANUSCRITS DE FLORENCE

ET DE 68 LETTRES DE POGGIO BRACCIOLINI

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1890

DE L'AUTHENTICITÉ

DES ANNALES ET DES HISTOIRES

DE TACITE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Études sur la vie de Sénèque. 1 volume in-8° raisin. Paris, E. Lero éditeur, 1885.

Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron. 1 volume ir raisin. Paris, E. Leroux, éditeur, 1885.

Études d'histoire religieuse. 1 volume in-8° raisin. Paris, E. Thoı éditeur, 1890.

BORDEAUX. — IMP. G. GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 11

POGGIUS FRACCIOLINUS HISTORIC
INUS
Ant: Luciani Veno

DE L'AUTHENTICITÉ

DES ANNALES ET DES HISTOIRES

DE TACITE

PAR P. HOCHART

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ

DES PHOTOGRAPHIES DE CINQ PAGES DES MANUSCRITS DE FLORENCE

ET DE 68 LETTRES DE POGGIO BRACCIOLINI

PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1890

PRÉFACE

On exige à bon droit des théologiens qu'ils justifient la valeur des textes sur lesquels ils fondent leurs traditions et leurs doctrines religieuses. L'histoire politique ne saurait revendiquer le privilège de ne pas être tenue d'établir la légitimité des documents sur lesquels elle s'appuie.

Dans nos *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron* nous avons eu à examiner le chapitre du xve livre des *Annales* de Tacite où se trouve le récit de ce drame aussi épouvantable que surprenant. Nous avons essayé de faire partager notre conviction que cette page n'avait pu être écrite par un illustre historien romain, qu'elle constituait une interpolation.

Depuis lors de nouvelles recherches ont élargi la question à nos yeux et lui ont donné une tout autre importance. Il n'y a plus seulement lieu, pensons-nous, de se demander si un passage a été ou non interpolé dans les *Annales*, mais bien si l'ouvrage entier, *Histoires* et *Annales*, est réellement de Tacite.

396218

Au commencement du quinzième siècle les érudits n'avaient à leur disposition aucune partie des œuvres de Tacite; on les cherchait en vain; on les supposait perdues.

Ce fut vers 1429 que Poggio Bracciolini et Niccoli de Florence mirent au jour un manuscrit qui contenait les six derniers livres des *Annales* et les cinq premiers livres des *Histoires*. C'est ce manuscrit archétype qui a servi à faire les copies qui ont été en circulation jusqu'à l'usage de l'imprimerie. Or, quand on veut savoir d'où et comment il était venu en leur possession, on constate avec étonnement qu'ils ont donné à ce sujet des explications inacceptables, qu'ils n'ont pas voulu ou n'ont pas pu dire la vérité.

Quatre-vingts ans environ après, on offrit au pape Léon X un volume qui contenait les cinq premiers livres des *Annales*. Son origine est également entourée d'obscurité.

Pourquoi ces mystères? Quelle confiance méritent ceux qui ont exhibé ces documents? Quelles garanties a-t-on de leur authenticité?

Dans l'examen de ces questions nous verrons tout d'abord que Poggio et Niccoli ne brillaient point par la délicatesse et la loyauté et que la recherche des manuscrits anciens était pour eux une industrie, un moyen d'acquérir de l'argent.

Nous remarquerons encore que Poggio était un des hommes les plus érudits de son temps, qu'il était en

outre un habile calligraphe, et qu'il avait même à sa solde des scribes dressés par lui à écrire sur parchemin d'une façon remarquable en caractères lombards et carolins. Des volumes sortis de ses mains pouvaient ainsi imiter à s'y méprendre, dit-il lui-même, les manuscrits anciens.

Une étude attentive de l'œuvre attribuée à Tacite nous permettra ensuite de reconnaître qu'un certain nombre de passages n'ont pu avoir pour auteur un personnage ayant occupé une grande situation à Rome au temps de Trajan. Nous verrons aussi que d'autres pages trahissent la plume d'un humaniste du xve siècle. Nous pourrons, de plus, constater avec quels éléments ont été composées les *Annales* et les *Histoires*.

En cherchant enfin qui peut avoir été l'auteur de cette fraude littéraire, nous serons amenés à penser que, selon toute probabilité, le pseudo-Tacite n'est autre que Poggio Bracciolini lui-même.

Ce dernier point avait été déjà indiqué par M. Ross dans son livre *Tacitus and Bracciolini*[1], où se remarquent une grande érudition et une parfaite sincérité. Mais les arguments qu'il développe à l'appui de son opinion ne sont pas tous bons; des considérations fort importantes à tirer de la correspondance de Poggio et des œuvres de Tacite ont échappé à son attention; il

[1] Ross. *Tacitus and Bracciolini. The Annals forged in the XVth century.* Diprose et Bateman. London, 1878.

DE L'AUTHENTICITÉ

DES ANNALES ET DES HISTOIRES

DE TACITE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Études sur la vie de Sénèque. 1 volume in-8° raisin. Paris, E. Leroux éditeur, 1885.

Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron. 1 volume in-8 raisin. Paris, E. Leroux, éditeur, 1885.

Études d'histoire religieuse. 1 volume in-8° raisin. Paris, E. Thorin éditeur, 1890.

BORDEAUX. — IMP. G. GOUNOUILHOU, RUE GUIRAUDE, 11

tive; leur placement était facile, car partout se formai des collections, des musées, des bibliothèques. Aussi, tou les contrées étaient-elles sillonnées par des voyageurs à découverte d'antiquités[1].

Poussés par le désir du gain, les marchands eux-mêr ne manquaient pas de se livrer, à l'exemple de Cyria d'Ancône, à ce genre de trafic qui se trouva souvent ré à celui de la laine ou de la soie.

Ce qui rapportait le plus au xve siècle dans le comme de la librairie, ce qui se payait à chers deniers, c'étai manuscrit ancien. Chaque personnage qui se faisait gl de posséder une riche bibliothèque, tenait à y comp quelques raretés.

Parmi nombre d'exemples nous citerons celui du cardi Orsini. Poggio, dont nous aurons longuement à parler, fit acheter les comédies de Plaute, qu'un certain Nicolas Trèves s'était, disait-il, procurées en Allemagne, on ne où, et qu'il avait apportées à Rome. Le cardinal était jal de son acquisition; il ne voulait permettre à personne d prendre communication, pas même à Poggio qui s'en fâc il en faisait faire de rares copies qu'il offrait comme dons précieux à Leonello d'Este et à quelques autres prin italiens[2].

Aussi Léon X, lorsqu'il aura reçu le manuscrit premiers livres des *Annales* de Tacite, se fera-t-il, nous verrons, un mérite de ne les avoir pas conservés pour seul et de les avoir immédiatement livrés à la publicit

Le pape paya ces fragments de Tacite 500 sequins, environ la somme de 6,000 francs en or; c'était pres

[1] Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. VI, lib. II, c. 2, 4.
[2] Poggii *Epistolae*, III, 29, 30, 31, 33; IV, 4, 11, 17.
[3] Philippe Beroalde Junior, *Épître dédic. à Léon X.*

une fortune pour cette époque. On peut juger par là combien la recherche des manuscrits était fructueuse.

Pour expliquer comment tant d'ouvrages d'auteurs latins étaient demeurés inconnus aux savants des siècles précédents et étaient mis au jour par les chercheurs de la Renaissance, on disait que les moines avaient généralement relégué dans les greniers ou dans les caves de leurs couvents la plupart des écrits d'origine païenne qui s'étaient trouvés dans leurs bibliothèques. C'était donc parmi les objets de rebut, parfois parmi les immondices, quand il leur était permis d'y fouiller, que les dénicheurs de manuscrits trouvaient, prétendaient-ils, les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Poggio et Bartholomeo de Montepulciano affirmaient qu'ils avaient fait leurs découvertes à Saint-Gall, au fond d'une tour sombre et humide, où l'on n'aurait même pas jeté un condamné à mort[1].

Rien ne semblait plus digne de créance, tant était grande alors l'incurie des monastères pour tout ce qui tenait aux lettres ou aux sciences.

Rambaldo, dit Benvenuto d'Imola, un de ceux qui faisaient profession de lire publiquement dans les villes d'Italie les œuvres de Dante, de Pétrarque, et de les commenter, nous apprend dans quel état déplorable se trouvait au XIVe siècle la bibliothèque d'un des monastères les plus vantés pour la culture des lettres, celui du Mont-Cassin.

Dante, on s'en souvient, au chant XXII du *Paradis,* fait la rencontre de saint Benoît, et le fondateur de l'abbaye lui dit : *Et ma règle n'est plus qu'un vain papier.* Dans ses *Commentaires sur la divine Comédie,* Rambaldo, à propos de ces vers[2], écrivait :

[1] Poggii *Epistolae,* I, 5.
[2] Muratori, *Antiquitates Italicae medii aevi,* t. I : Excerpta historica ex

« Pour une plus nette intelligence de ces paroles, je veux rapporter ce que me racontait plaisamment mon vénérable maître Boccace de Certaldo. Il disait qu'étant en Apulie, séduit par la renommée du lieu, il se rendit au célèbre monastère du Mont-Cassin, dont parle Dante. Avide de visiter la bibliothèque dont il avait entendu louer la magnificence, il demanda humblement à un moine, et avec sa politesse habituelle, d'avoir la bonté de lui en ouvrir la salle. Mais celui-ci, montrant une longue échelle, lui répondit d'un ton bourru : « Montez, elle est ouverte. » Aussitôt il grimpe tout joyeux et d'abord il s'étonne de voir le lieu où se trouvait le fameux trésor sans porte ni fermeture. Il entre. L'herbe poussait sur les fenêtres; les livres sur les bancs étaient couverts d'une épaisse poussière. Stupéfait, il commence par ouvrir un livre, puis un autre; il y en avait beaucoup et de diverses sortes, anciens ou étrangers; mais aux uns il manquait des cahiers, à d'autres on avait coupé les marges; d'une façon ou d'une autre tous étaient abîmés. Enfin, déplorant que les fruits des labeurs et des études de tant de célèbres génies fussent tombés aux mains de si méchantes gens, les larmes aux yeux, il redescendit. Abordant alors un moine qu'il rencontra dans la cour, il lui demanda pourquoi des livres si précieux avaient été ainsi honteusement mutilés. Celui-ci lui répondit que quelques-uns de ses frères, pour gagner deux ou cinq sous, grattaient un cahier, en faisaient des petits psautiers qu'ils débitaient aux enfants; d'autres enlevaient les marges blanches des feuilles pour fabriquer des amulettes[1] qu'ils ven-

commentariis manuscriptis Benvenuti de Imola, in comoediam Dantis, ad cantum XXII, versus 74 :

E la regola mia
Rimasa è giù per danno delle carte.

[1] Muratori, *ibid.*: Qui respondit quod aliqui monachi volentes lucrari duos vel

daient aux femmes. » Et Benvenuto s'écrie : « Maintenant donc, ô homme d'étude, va te fendre la tête pour composer des livres ! »

LES MOINES AVAIENT-ILS PRIS A TACHE DE RECOPIER LES ŒUVRES DES AUTEURS PAÏENS?

Est-il vraisemblable que les trafiquants de manuscrits anciens aient fait autant de trouvailles qu'ils le prétendent, dans les couvents? Les moines, par pur intérêt scientifique, s'étaient-ils fait un devoir de conserver à la postérité, pour la plus grande gloire du paganisme, les chefs-d'œuvre de l'antiquité?

A propos de la destruction presque complète de la civilisation étrusque, Machiavel fait les réflexions suivantes[1] :

« On a répondu aux philosophes qui soutenaient que le monde est éternel, que si une pareille existence était vraie, il faudrait que la mémoire des événements remontât à plus de cinq mille ans. Ce raisonnement serait juste si l'on ne voyait comment se perd et se détruit, par divers accidents, la mémoire des temps. De ces accidents, partie vient des hommes, partie vient du ciel. Ceux qui viennent des hommes sont les changements de religion et de langue. S'établit-il une nouvelle secte, c'est-à-dire une religion nouvelle, son premier soin pour s'accréditer est de détruire l'ancienne; et quand les fondateurs de celle-ci parlent une langue différente, ils y parviennent facilement.

» On peut reconnaître cette vérité en examinant la manière

quinque solidos, radebant unum quaternum et faciebant psalterios quos vendebant pueris; et ita de marginibus faciebant *brevia* quae vendebant mulieribus.

Brevia, latinisation du mot italien *breve* : Striscia di carta pergamena con breve iscrizione. Cf. Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* : Amulettes chrétiens.

[1] Machiavel, *Discours sur Tite-Live*, liv. II, ch. V.

dont la religion chrétienne a procédé contre la religion païenne. Elle a détruit toutes les institutions, toutes les cérémonies et effacé jusqu'au moindre souvenir de cette ancienne théologie. Il est vrai que le christianisme n'a pu réussir à nous ravir également la connaissance des belles actions des grands hommes qui ont fleuri sous le paganisme; mais on ne doit l'attribuer qu'à la nécessité où il a été de conserver la langue latine pour faire connaître la nouvelle loi qu'il établissait, à en juger par les persécutions que les chrétiens ont fait endurer aux païens. S'ils avaient pu employer pour cet objet une nouvelle langue, il ne resterait pas la moindre trace des événements antérieurs.

» Voyez la conduite de saint Grégoire le Grand et des autres chefs de la religion chrétienne : avec quelle opiniâtre persévérance ils s'attachent à détruire tous les monuments de l'idolâtrie! Ils brûlent les ouvrages des poètes, des historiens; ils détruisent les statues, les tableaux; ils *altèrent* ou *abolissent* tout ce qui pouvait conserver quelque souvenir de l'antiquité. Si, pour seconder leurs efforts, ils avaient pu se servir d'une autre langue, en très peu de temps on eût fait disparaître jusqu'à l'ombre des littératures anciennes. »

Ce que pense Machiavel de la destruction systématique des monuments religieux et littéraires du paganisme par le clergé chrétien est confirmé par Jean de Salisbury. Il rapporte, comme une tradition certaine, que saint Grégoire fit brûler la bibliothèque palatine de Rome et ordonna la destruction des livres profanes[1].

On a contesté l'exactitude du vandalisme attribué à ce pape. Mais ce qui nous paraît blâmable aujourd'hui était, au contraire, chose fort naturelle, fort méritoire au VIe siècle;

[1] Joannes Sarisberensis, *De Nugis Curialium*, l. II, c. 26; l. III, c. 19.

de pareilles mesures étaient même dictées par les circonstances. En tous temps, en tous lieux, ne voit-on pas à chaque révolution politique, sociale ou religieuse, le parti vainqueur essayer de détruire tout ce qui peut être rappelé à l'honneur du parti vaincu, tout ce qui peut perpétuer ses souvenirs, ses regrets et ses espérances de relèvement?

Le Père Maimbourg, dans son panégyrique de saint Grégoire, nous montre quels étaient les sentiments qui animaient le pape.

« Didier, dit-il[1], archevêque de Vienne, était un homme d'un très grand mérite, d'un rare savoir et d'une vertu fort éclatante, à qui saint Grégoire a écrit plus d'une fois avec éloge, et, néanmoins, il trouva à redire à sa conduite et le reprit, comme d'un grand crime, de ce qu'il s'employait à enseigner à quelques-uns de ses amis la grammaire et les lettres humaines et à leur expliquer les poètes. Il l'assure que cette fâcheuse nouvelle lui a donné tant de chagrin, que toute la joie qu'il avait eue d'apprendre le succès de ses études et sa grande capacité s'était changée, tout à coup, en tristesse *parce que,* lui dit-il, *les louanges de Jupiter et celles de Jésus-Christ ne peuvent être dans la même bouche. Songez combien c'est chose indigne et détestable à un évêque, de chanter des vers que même un laïque dévot et religieux ne pourrait réciter avec bienséance et sans faire tort à sa profession.* Il ajoute : *Si, néanmoins, je puis connaître évidemment que le rapport qu'on m'avait fait contre vous est faux et que vous ne vous amusez point à ces bagatelles de lettres humaines, j'en rendrai grâce à Dieu qui n'aura pas permis que votre cœur soit souillé des louanges pleines de blasphèmes que ces auteurs profanes donnent aux plus scélérats de tous les hommes.* »

[1] Maimbourg, *Hist. du pontificat de Grégoire le Grand.* Paris, 1686, l. III, p. 259.

Le Père Maimbourg fait à ce propos un retour sur lui-même et dit :

« J'avoue que le sentiment du grand saint Grégoire qu'il exprime en termes si forts, m'a fait gémir en faisant un peu de réflexion sur le passé et me fait regretter, en ma vieillesse, le temps que j'ai perdu dans les plus beaux jours de ma jeunesse où il m'a fallu remplir mon esprit de fables, de folies, de chimères, de mille idées profanes et de fausses divinités, lorsque j'eusse pu l'enrichir de belles et solides connaissances qui mènent au vrai Dieu et que nous donnent la sainte Écriture, les Pères, les Conciles, l'histoire de l'Église, la science de son droit, de ses lois, de ses pratiques. »

Les idées exprimées ici par le savant jésuite du XVIIe siècle étaient celles qu'avait de tout temps enseignées l'Église chrétienne.

Saint Jérôme, lui-même, redoutait si fort l'enthousiasme contagieux de la littérature profane, qu'il racontait, pour édifier les fidèles et les détourner de cette étude, la vision qu'il avait eue dans une léthargie où l'avait jeté un violent accès de fièvre. « Alors, dit-il[1], je me crus transporté en esprit devant le tribunal du juge suprême, qui semblait entouré d'une si vive et si éblouissante clarté, que, retombé sur la terre, je n'aurais jamais pu y fixer mes yeux. Une voix me demanda qui j'étais. — Je suis un chrétien, répondis-je. — Tu mens, me dit le juge suprême; tu es un cicéronien et non pas un chrétien; où est ton trésor, là est ton cœur. »

N'avait-on pas, d'ailleurs, à craindre, dans l'étude des auteurs profanes, d'être surpris par l'Esprit malin? Une légende bien connue racontait qu'au cours d'une discussion,

[1] Villemain, *Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle :* SAINT JÉROME, page 328.

un savant avait été vaincu et emporté par le Diable qui lui dit : *Tu ne savais donc pas que j'étais logicien?*

Les *Constitutions apostoliques* recommandaient aux fidèles de s'abstenir des livres païens, si capables d'ébranler la foi et d'attirer dans l'erreur. « Que vous manque-t-il dans la loi de Dieu, disaient-elles, qui vous oblige à avoir recours à ces contes, à ces fables des païens? Si vous cherchez des histoires pour vous contenter, vous avez les *Livres des Rois*. Si vous voulez de la philosophie et de la poésie, vous avez les *Prophètes, Job,* les *Proverbes* où vous trouverez tout ce que la sagesse et la poésie ont de plus excellent, parce que ce sont les paroles de Dieu qui est le seul sage. Si vous désirez des cantiques, vous avez les *Psaumes*. Si vous aimez les antiquités, vous avez la *Genèse*. Si vous cherchez des lois et des ordonnances, vous avez la loi de Dieu qui est si célèbre. Ainsi faites-vous violence et *passez-vous de toutes ces lectures étrangères et diaboliques*[1]. »

Mais la nature ne perd jamais son action. Le besoin de savoir inhérent à l'homme le pousse toujours à vouloir connaître ce qui se passe autour de lui, ce qui s'est passé avant lui. Malgré donc les Constitutions apostoliques et les règles monastiques, toutes conformes à l'origine aux maximes de l'Église[2], on vit aux VIIIe, IXe, Xe siècles, des évêques et de nombreux abbés de divers ordres se livrer aux études scientifiques, littéraires, historiques, et à cet effet rechercher, lire, faire transcrire les auteurs célèbres de l'antiquité païenne[3]. Il est vrai de dire aussi qu'à cette

[1] Abbé de La Trappe, *Réponse au Traité des études monastiques,* 2e partie, ch. XI : Exteris et *diabolicis libris* vehementer te contine.

[2] *Id., ibid.,* pages 4 et 5. Pour la règle de saint Benoît, voir pages 54-56, 97, 98.

[3] *Id., ibid.,* cf. 2e partie, les intéressants chapitres XI et XII.

époque le clergé ne brillait point par une foi bien vive; les évêchés et les abbayes, recherchés pour les revenus qui y étaient attachés, étaient vendus ou donnés à des personnages fort peu soucieux du maintien des principes apostoliques.

De telles études toutefois n'occupaient que quelques esprits d'élite. Les manuscrits qui traitaient de questions profanes étaient par suite fort rares; ils étaient en quelque sorte la propriété particulière de ces prélats érudits et non point celle de la communauté [1]; la plupart d'entre eux n'avaient pas d'ailleurs leur séjour habituel dans le cloître. Un grand nombre d'auteurs anciens qu'ils avaient eus en mains devaient donc infailliblement se perdre soit par l'incurie de leurs héritiers, soit par le zèle de ceux-ci pour le maintien des prescriptions de l'Église.

Tous ceux, en effet, qui, au moyen âge, acquéraient des connaissances supérieures, étaient accusés d'être en commerce avec le démon; Gerbert lui-même, devenu pape, ne fut pas à l'abri du soupçon; et, encore au xve siècle, Trithème fut traité de sorcier. Aussi voyons-nous presque tous les réformateurs s'élever contre les études dans les ordres religieux et en faire la cause de leur décadence [2].

Au sujet des bibliothèques des couvents et des livres qu'elles contenaient jadis, écoutons le célèbre réformateur de l'ordre de La Trappe, car nul n'a plus d'autorité en pareille matière [3] :

« La conséquence, mes frères, qu'on veut tirer des bibliothèques qui étaient dans les monastères et de l'application

[1] *Réponse au Traité des études monastiques*, pages 53 et 54.
[2] *Ibid.*, pages 112-123.
[3] *Ibid.*, ch. VI.

qu'avaient les moines à écrire des livres, n'a rien de juste. Tout amas de livres quelque petit ou grand qu'il fût, s'appelait bibliothèque : c'est un nom qui est propre à imposer et à éblouir. Mais depuis que saint Pierre Damien dit à ses frères qu'il leur laissait un nombre considérable de livres pour se conserver et pour s'avancer dans la connaissance et dans l'amour des choses de leur profession, et qu'il réduit ce grand nombre de livres à l'Ancien et au Nouveau Testament, aux Actes des Martyrs, à quelques explications de l'Écriture sainte, à quelques *Homélies* des Pères, savoir de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Grégoire, de saint Jérôme, de Bide, de Remy d'Auxerre, d'Amalaire, d'Haimon, de Paschase, cela modère l'idée qu'on pourrait se former du nom de bibliothèque et empêche qu'on ne s'en fasse des notions trop vastes et trop étendues.

» Cependant il faut demeurer d'accord que saint Pacôme, qui avait onze cents moines dans sa communauté, avait besoin de beaucoup de livres. Il fallait au moins que chacun de ses frères en eût un. Aussi ne peut-on disconvenir que, selon l'occupation qu'on leur donnait, ces livres ne pouvaient être que quelques catéchismes, quelques instructions chrétiennes, quelques psautiers, quelques Nouveaux Testaments, enfin quelques volumes de l'Écriture sainte, ce qui était toute leur règle..... Cela toutefois pouvait aller à plus de deux mille volumes. Mais inférer de là qu'ils avaient une bibliothèque composée de livres d'études et de science, c'est vouloir se tromper. »

L'abbé de La Trappe ajoute :

« Pour ce qui est de copier des livres et de les transcrire, c'est une raison qui ne peut être écoutée. *Les moines vivaient du travail de leurs mains et écrivaient des livres pour les vendre.* Il y en avait beaucoup qui en faisaient leur

travail régulier. On sait que l'Église a fait des ordonnances par lesquelles elle veut qu'ils s'appliquent à écrire, et cette occupation regardait l'utilité publique aussi bien que celle des moines par le profit qu'ils en retiraient. Elle les préservait alors de la paresse et de l'inutilité et leur donnait un moyen de subsister et de secourir les pauvres. Et comme on faisait dans ce temps-là par l'écriture ce que l'on a fait depuis quelques siècles par l'impression, le public y trouvait son compte et son avantage. Ainsi tout ce qu'on pourrait prouver par là, ce serait que quelques moines se sont rendus habiles et intelligents dans l'art d'écrire, mais non pas qu'ils soient devenus plus savants ni plus saints.

» C'est, dis-je, tout ce qu'on pourrait prouver, car il y avait un bien plus grand nombre de ces moines copistes qui remplissaient quelquefois le vide de leurs manuscrits d'un fatras de bonnes et de mauvaises choses, selon leur caprice, comme tant de savants l'ont remarqué, entre autres l'illustre M. Baluze, dans ses belles Notes sur les Capitulaires. »

La copie des livres dans les monastères ne fut donc en quelque sorte qu'un métier manuel[1]. C'est de là que sortaient les psautiers, les évangiles, les missels, les légendes des saints, les livres d'une vente courante et aussi quelques ouvrages de théologie. En dehors des corporations religieuses il y eut d'abord au moyen âge fort peu de scribes. Les ordres monastiques par suite, et principalement les Bénédictins, eurent le monopole de la librairie.

Les livres destinés aux petites bourses étaient écrits sur du papyrus que fournissaient la Sicile et surtout l'Égypte; plus tard on employa le papier de coton, et enfin celui de chiffe. Le parchemin et le vélin étaient réservés pour les livres de luxe. Mais les peaux préparées avaient toujours

[1] Aussi le scribe s'appelait-il *pictor*.

coûté fort cher; aussi les libraires de Rome ou de la Grèce avaient-ils eu l'habitude de faire effacer les ouvrages qui n'avaient plus de débit pour y substituer d'autres. Cette tradition se transmit naturellement dans les couvents; elle était dictée par la force des choses. On y grattait donc les anciens parchemins, et naturellement de préférence ceux des auteurs païens; on les passait à l'eau de chaux et, redevenus blancs, ils servaient à la copie de nouveaux ouvrages.

Après la fondation des universités, les corporations de scribes s'étaient multipliées dans les grandes villes : elles fournissaient aux besoins des maîtres, des étudiants et du public. Devant leur concurrence, les couvents avaient fini par cesser de faire copier des livres pour la vente. Mais l'œuvre de destruction des antiques manuscrits était alors à peu près consommée.

Michelet écrit à bon droit[1] : « Ici vient la grande formule qu'on ne manque jamais de dire : « Heureusement les » moines étaient là, religieux conservateurs de l'antiquité, » ses sauveurs. Écrivains infatigables, ces bons Bénédictins » copiaient, multipliaient les livres. » Et voilà justement où était le mal. Plût au ciel que les Bénédictins n'eussent su ni lire ni écrire! Mais ils avaient la rage d'écrire et de gratter les écrits. Sans eux la fureur des barbares, des dévots, n'eût pas réussi. La fatale patience des moines fit plus que l'incendie d'Omar, plus que celui des cent bibliothèques d'Espagne et tous les bûchers de l'Inquisition. »

Ce ne fut point par les soins que les moines prirent de la conservation des écrits anciens que se renoua en Occident la chaîne longtemps interrompue des connaissances humaines. Ce fut par l'Orient, par les Grecs, par les Musulmans que la vie intellectuelle se réveilla. C'est de l'arabe

[1] J. Michelet, *Histoire de France*, t. VII : Renaissance. INTRODUCTION, page L.

qu'Aristote fut d'abord traduit en latin; c'est l'école de Salerne qui ne laissa point éteindre le flambeau de la science.

On est ainsi en droit de douter qu'à la Renaissance les découvreurs de manuscrits aient retiré des bibliothèques, des caves ou greniers des monastères tant de livres païens que les religieux y auraient autrefois copiés par dévouement scientifique.

LA PLUPART DES TRAFIQUANTS DE MANUSCRITS MÉRITAIENT-ILS UNE GRANDE CONFIANCE?

Le père Hardouin a soutenu que toute la littérature latine profane, sauf quelques rares ouvrages, n'est pas antérieure au XIIIe siècle; qu'elle avait été composée dans les couvents des Bénédictins, sous la direction d'un supérieur qu'on avait appelé SEVERUS ARCHONTUS, du mot latin *severus, sevère*[1], allié au mot grec *archonte,* qui désignait le premier magistrat d'Athènes. Mais s'il a donné quelques raisons générales d'être en défiance, il n'a pas prouvé son affirmation. Il a fait honneur aux Bénédictins d'avoir produit des œuvres remarquables à la plus grande gloire du paganisme. Ce n'est pas admissible. Les moines n'en étaient vraisemblablement pas capables; et le fussent-ils, ils n'avaient aucun intérêt à le faire.

Tout, néanmoins, n'est pas à dédaigner chez le père Hardouin; et il a été bien fondé à dire[2] :

« Usque ad natam typographiam et facilitas magna fingendi fuit et libido. Post eamdem natam difficilius id fieri potuit. Itaque tempus fingendi fuit saeculum XIV, XV et XVI. Tempus

[1] Joannis Harduini *De Nummis Herodiadum liber,* pages 51-52, 58.
[2] Joannis Harduini, jesuitae, *Ad censuram scriptorum veterum Prolegomena.* Londini, 1766, page 186.

examinandi et fraudis detegendae saeculum XVII exiens cum consequentibus, ne vires ea fraus cum annis acquirat. »

Que les Bénédictins aient altéré les écrits de Tertullien, de saint Jérôme, de saint Ambroise, de saint Augustin et autres auteurs ecclésiastiques, qu'ils leur aient attribué des idées et même des ouvrages qui n'étaient pas les leurs, sur ce point le père Hardouin a vraisemblablement raison. Il en est autrement des fraudes en littérature profane. Elles ne peuvent venir, croyons-nous, que des gens de lettres de la Renaissance. Ceux-ci ont généralement prétendu qu'ils avaient trouvé dans les couvents les manuscrits qu'ils exhibaient; les moines ont fini par le croire et, quand il y a eu honneur à le faire, ils se sont vantés d'avoir conservé ce qu'ils se flattaient jadis d'avoir détruit.

Les hommes qui, aux XVe et XVIe siècles, se sont adonnés à l'étude de l'antiquité ne manquaient certainement pas de talent et de savoir; grand a été leur mérite; et la postérité leur doit de la reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus aux lettres. Mais ils ne furent pas tous d'une moralité irréprochable. Filelfo, Valla, Cyriaque d'Ancône et nombre d'autres avec eux n'ont droit qu'à une médiocre confiance.

C'était aux princes, aux prélats, aux richissimes banquiers que les marchands de curiosités antiques, les dénicheurs de manuscrits, venaient offrir leurs trouvailles. Eux seuls pouvaient les payer grassement. Mais ces nobles acheteurs n'étaient pas fort experts en la matière; même parmi les érudits l'esprit critique était peu exercé. Quelle ne devait pas être la tentation de faire des fraudes aussi fructueuses? Comment résister? Aussi les Médicis et les autres protecteurs des lettres furent-ils souvent dupés[1].

[1] F.-T. Perrens, *Hist. de Florence depuis la domination des Médicis*, t. I, p. 253.

Les trafiquants de manuscrits avaient plusieurs façons de s'y prendre pour vendre du neuf pour du vieux.

Il pouvait arriver que sur un ancien parchemin les caractères fussent en partie effacés, que les lettres fussent mal formées, que le scribe en le copiant eût commis de lourdes fautes. Il était par suite illisible ou incompréhensible pour la plupart des gens; il fallait, en effet, au lecteur une certaine connaissance de la paléographie, être familier avec le sujet traité; cela ne suffisait pas toujours; il devait encore parfois être doué d'une sorte d'*inspiration* ou de divination [1]. Une copie donnée par un interprète plus ou moins habile avait une valeur plus grande que l'original lui-même.

Ainsi, le manuscrit alors découvert qui contenait les trois livres de l'Orateur, de Cicéron, dont on ne connaissait qu'une faible partie, était, disait-on, pour ainsi dire indéchiffrable, tant par l'écriture elle-même que par la détérioration du parchemin. Ce fut un jeune homme de grande capacité, Cosimo de Crémone, qui le premier prétendit avoir réussi à le lire et à en donner le texte. C'était donc une interprétation que l'on avait et l'on ne pouvait pas être certain que ce fût du Cicéron authentique et pur. Flavio Blondo, toutefois, se trouvant alors à Milan, eut connaissance de la chose; il se hâta de prendre copie du travail de Cosimo, le communiqua à Guarino de Vérone, puis à Leonardo Giustiniani de Venise, et, dit-il, « en peu de temps l'Italie en eut de nombreux exemplaires [2]. »

Puisque de pareilles interprétations étaient aussi facilement admises pour l'œuvre même d'un grand écrivain romain, la distance à franchir pour essayer d'écrire quelque volume sous son nom était-elle bien grande?

[1] Poggii *Epistolae*, III, 17.
[2] Cf. Tiraboschi, *op. cit.*, t. VI, liv. I, c. 4, § 5.

Point n'était, en effet, besoin de montrer l'antique manuscrit qu'on aurait déchiffré. N'était-il pas devenu un objet sans valeur et inutile à conserver, puisqu'il était remplacé par un texte correct et lisible, et plus tard par un livre imprimé?

D'autres fois on donnait une plus grande apparence d'authenticité à l'œuvre frauduleuse en la faisant recopier par un scribe habile en lettres lombardes ou en lettres carolines; l'on revêtait aussi le parchemin d'une patine obtenue par des procédés particuliers qui lui donnaient un caractère de vétusté[1].

N'est-ce pas à quelques-uns de ces humanistes que l'on doit les *Facéties* attribuées à Tacite, les *Hommes illustres* de Pline, ainsi que d'autres ouvrages qui, après avoir été admis pour authentiques, sont aujourd'hui classés parmi les falsifications? Dans ce nombre doit être placé, croyons-nous[2], le Xe livre des lettres de Pline le Jeune.

[1] F.-T. Perrens, *op. cit.*, pages 253 et 254. — Cf. Ch. Yriarte, *Florence.*

[2] *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*, ch. IV : La Correspondance de Pline et de Trajan. Cf. ch. Ier, pages 7 et 8.

CHAPITRE II

POGGIO BRACCIOLINI

Poggio et ses travaux littéraires. — Son caractère et ses mœurs. — Son commerce de manuscrits en participation avec Niccoli.

POGGIO ET SES TRAVAUX LITTÉRAIRES

Parmi les découvreurs de manuscrits anciens, un des plus habiles et des plus renommés était Poggio Bracciolini.

Né en 1380, à Terra-Nuova, petite ville du territoire de Florence, il s'était fait de bonne heure remarquer par son érudition et sa sagacité. D'abord au service du cardinal de Bari, il passa à la cour pontificale, sous Boniface IX, en qualité de copiste, *scriptor pontificus*. Il devint ensuite secrétaire, *secretarius,* c'est-à-dire qu'il eut la charge de rédiger, avec d'autres collègues, la correspondance, les brefs ou les décisions du pape.

Dans cette situation modeste, il vit les règnes éphémères d'Innocent VII et de Grégoire XII. Il était auprès d'Alexandre V, à Bologne, où avait été transféré le siège apostolique, quand ce pontife mourut, empoisonné, selon l'opinion généralement admise alors, par Balthasar Cossa, ancien corsaire, devenu archidiacre de cette ville. Celui-ci se fit élire à sa place et prit le nom de Jean XXIII. Poggio, qui n'avait pas plus de scrupule qu'un homme de son temps, demeura

secrétaire du nouveau pape. Il l'accompagna à Constance en 1414. Mais, par suite de sa déposition prononcée par le concile, Poggio se trouva sans emploi.

Quelque temps après, il accepta de se mettre au service de Beaufort, évêque et depuis cardinal de Winchester. Il avait eu l'occasion de connaître à Constance le riche et puissant prélat, qui jouait alors un rôle important dans les affaires de l'Église, au nom de la *nation* anglaise. Au mois de septembre 1418, Poggio se rendit en Angleterre avec son protecteur. Mais trompé dans les espérances de fortune qu'il avait conçues, au bout de quelques années, en 1422, il revint à Florence; et de là il se rendit à Rome, où il reprit, auprès de Martin V, successeur de Jean XXIII, ses anciennes fonctions de secrétaire du pape.

Bracciolini était un homme remarquable au milieu de tous ceux qui illustrèrent le xve siècle. Il avait étudié le latin avec Giovani Malpaghini de Ravenne, l'ami de Pétrarque; il avait appris le grec aux leçons de Chrysoloras[1]; il connaissait l'hébreu[2]. Il était animé d'une grande ardeur pour l'étude de l'antiquité; on le trouvait toujours lisant les auteurs grecs ou latins et en faisant des extraits[3].

Dans sa jeunesse, il avait, à Florence, puisé à son gré dans la riche collection de Collucio Salutato, chancelier de la République[4]. A Londres, il avait eu à sa disposition la magnifique bibliothèque du cardinal de Beaufort[5]. A Rome,

[1] *Epist.*, I, 4. De Constance à Guarino. Au sujet de l'éloge de Manuel Chrysoloras prononcé par Andrea Juliani, il dit : *Qui cum eo familiaris viximus.*

[2] *Epist.*, I, 1. De Constance à Niccoli : *Dicebam multa de litteris hebraïcis quibus operam dabam.*

[3] *Epist.*, II, 2. De Rome à Niccoli : *Mitte... excerpta illa ex variis libris quos legi quae sunt plurima.*

[4] *Epist.*, II, 46 : *O noster Coluci, quam saepe eum desidero! cujus libri non magis sui erant quam doctorum omnium.*

[5] *Epist.*, I, 7 : *Dominus meus quasi continuo abest, vagus ut Scytha ; ego autem hic dego, iis quiete libris involvor.*

les livres qu'il trouve au palais pontifical ne lui suffisent pas; il écrit constamment à ses amis de lui en faire parvenir. On voit dans sa correspondance que, parmi le grand nombre d'auteurs qu'il avait lus, figurent les Pères de l'Église[1] saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin, et avec eux Lactance; les philosophes[2] Platon, Aristote, Lucrèce, Cicéron, Sénèque; les leçons d'éloquence et de style de Quintilien[3], Nonius Marcellus; les poètes[4] Virgile, Horace, Ovide, qu'il cite souvent, et avec eux Térence, Valérius Flaccus, Silius Italius, Sénèque le Tragique, Calpurnius; les écrivains[5] de genre facétieux Pétrone, Apulée, Martial; il donne une grande part de ses études aux historiens et géographes[6] Plutarque, Xénophon, Diodore de Sicile, Salluste, Tite-Live, Suétone, Justin, Spartien, Ammien Marcellin, Ptolémée; il se passionna pour l'*Histoire naturelle* de Pline[7].

Il étudiait les monuments de l'antiquité; il essayait de déchiffrer et d'interpréter les inscriptions et les médailles[8]; il collectionnait les débris de l'art antique[9] et les faisait rechercher en Grèce et en Orient; il put faire ainsi, plus tard, un assez beau musée dans sa villa de Val-d'Arno, près de Florence.

Il traduisait en latin les ouvrages grecs récemment apportés en Italie, tels que la *Cyropédie* de Xénophon, les cinq premiers livres de Diodore de Sicile.

[1] *Epist.*, I, 6, 7, 8, 9, 10; II, 18, 20, 22.
[2] *Epist.*, I, 8, 5; II, 2, 22, 23, 27, 34, 18, 21.
[3] *Epist.*, I, 5; II, 5.
[4] *Epist.*, I, 1, 11, 5; II, 3, 16, 22, 23.
[5] *Epist.*, II, 3, 7, 34.
[6] *Epist.*, II, 7, 14, 18, 22, 37.
[7] *Epist.*, II, 38.
[8] *Epist.*, II, 8, 19, 20.
[9] *Epist.*, II, 37.

Mais il ne se bornait pas à être un érudit, il se montrait un écrivain original du plus haut mérite et d'une incroyable souplesse de talent.

Il écrivait des traités, en quelque sorte philosophiques, où les vices étaient flétris et la sagesse prônée, non sans éloquence. On serait tenté de le prendre pour un austère disciple de Cicéron ou de Sénèque, quand on lit le *De Avaritia,* le *De Nobilitate,* le *De Infelicitate Principum,* le *De humanae Conditionis Miseria.* Parfois, il prend la voix d'un père de l'Église et prêche le détachement des biens d'ici-bas, le pardon des injures, la nécessité de songer au salut et de se rendre digne des récompenses célestes.

Il publiait un livre *De Moribus Indorum.* Dans un autre, *De Varietate Fortunae,* il a laissé une description intéressante des monuments de Rome et fait preuve de quelques connaissances archéologiques; il racontait en outre les voyages en Perse du Vénitien Niccoli di Conti. Il traduisait en langue vulgaire l'*Astronomicon* de Manilius.

Dans son *Historia convivalis,* se manifestait son esprit satirique et mordant par les traits acérés qu'il lançait contre les médecins et les jurisconsultes, qui alors jouissaient d'une grande importance et acquéraient facilement de belles fortunes.

Il fit encore preuve de remarquables qualités d'historien dans son *Historia Florentina.* Le récit des événements est clair et précis; les caractères sont peints avec art; dans ses jugements, il montre un esprit de grande sagacité.

Poggio était en relation avec Nicolas, Laurent et Cosme de Médicis, les Sforza, les Visconti, Leonello d'Este, Alphonse d'Aragon, la plupart des cardinaux et presque tous ses contemporains notables.

Les correspondances entre amis étaient alors, en quelque

sorte, les journaux de nos jours; elles portaient les nouvelles, appréciaient les choses présentes, faisaient prévoir les événements, élevaient à la gloire les hommes qui se faisaient remarquer dans les armées, dans la politique, dans les lettres, ou bien jetaient sur eux le déshonneur et le ridicule. Les lettres de Poggio, pleines d'intérêt et presque toujours écrites avec soin, étaient colportées, lues et commentées dans toutes les petites cours d'Italie[1].

Poggio était, par suite, assez légitimement devenu le plus en renom des écrivains de son époque. Il fit accepter sa suprématie[2] et personnifia, pour ainsi dire, la littérature de son temps; aussi, la première moitié du xve siècle fut-elle appelée l'âge du Pogge. Florence, sa patrie, se montra fière de le compter parmi ses plus illustres enfants. Donatello fut chargé de faire sa statue, et on la plaça sous le portique de l'église Santa-Maria del' Fiore, au milieu d'un groupe d'apôtres[3].

SON CARACTÈRE ET SES MŒURS

La valeur morale de Poggio était toutefois loin d'être à la hauteur de son talent.

D'une humeur jalouse et irascible, il nourrissait des sen-

[1] On voit Poggio engager ses amis à se communiquer ses lettres; il leur demande parfois de lui retourner la copie de celles qu'il leur a adressées pour les faire lire à d'autres. Il leur recommande la prudence pour ne pas lui attirer le mécontentement des princes. C'est lui-même qui de son vivant a publié sa correspondance avec Niccoli et d'autres amis. Dans ses dialogues contre Poggio, Valla parle de ses lettres comme d'une production tombée dans le domaine public; et pour contester la valeur littéraire de son adversaire, il fait dire à Lorenzo, un des interlocuteurs : *Je demande seulement que Guarino examine les lettres à Niccoli.* — Cf. Ch. Nisard, *Les Gladiateurs de la république des lettres aux XVe, XVIe et XVIIe siècles :* VALLA, page 272.

[2] Guarino lui-même l'encense et le met au rang des plus grands écrivains de l'antiquité. Cf. *Epistolae :* Egregio viro Poggio Florentino, 26 maii 1455.

[3] Elle a aujourd'hui une place à part dans l'intérieur de l'église.

timents hostiles contre tous ceux en qui il croyait voir des rivaux, ou qui ne rendaient pas suffisamment à son gré honneur à son mérite[1]. Il eut ainsi maille à partir avec Aurispa, Guarino, Bessarion et autres. Il se déchaîna surtout contre Filelfo et Valla. Selon l'habitude des savants d'alors, ils échangèrent mutuellement des sarcasmes virulents, des injures ordurières, d'ignobles invectives, parfois d'infâmes calomnies. Leurs pamphlets, conservés à titre de documents de l'histoire littéraire, font rougir pour leurs auteurs[2].

Sa conduite privée laissait fort à désirer. S'autorisant, disait-il[3], de la conduite traditionnelle du clergé, il vécut en concubinage avec une femme mariée, dont il eut de nombreux enfants. Ce qui est pire, à l'âge de cinquante-cinq ans, il épousa une jeune fille de dix-huit ans, riche et de bonne famille[4], laissant ses premiers enfants et leur mère dans la plus grande détresse, sans plus s'inquiéter d'eux. Pour justifier sa conduite, il avait, dans un écrit, traité la question : *An seni sit uxor ducenda,* dédiée à Cosme de Médicis et communiquée à son cercle d'amis; il disait : *sera nunquam est ad bonos mores via.*

S'il avait eu quelque délicatesse de sentiments, après avoir séduit la femme d'autrui et en avoir eu des enfants, il n'eût pas hésité à tout faire pour rendre leur sort le moins fâcheux possible. « Il est sûr, dit justement M. Charles Nisard[5], qu'il n'y a que des motifs honteux qui puissent

[1] Politien appelle Poggio *homo maledicentissimus,* et il ajoute : *Semper ille aut principes insectari aut in mores hominum sine ullo discrimine invehi, aut cujusque docti scripta lacessere; nemini parcere.* Politien, *Opera,* Basileae, 1553. *De Pactiana conjuratione,* page 637.

[2] Ch. Nisard, *op. cit.:* FILELFO, POGGIO, VALLA.

[3] « Je suis, disait-il, la coutume des ecclésiastiques qui depuis la création du monde ont des enfants sans avoir de femmes. » Cf. Nisard, *op. cit.:* POGGIO, p. 135.

[4] Ch. Nisard, *op. cit.:* POGGIO.

[5] *Id., ibid.,* page 146.

déterminer un homme, dans les conditions où était Poggio, à agir comme il l'a fait; et ces motifs sont ou la cupidité, ou le libertinage, ou la vanité, quelquefois tous les trois ensemble. Mais qu'on choisisse celui qu'on voudra, il est également sûr que Poggio, malgré toutes ses belles phrases, a cédé à l'un ou à l'autre. »

Poggio aimait les plaisirs et la licence. A Constance[1], il menait, comme tout le monde, joyeuse vie. Niccoli lui reprochait de trop écouter les sirènes de Londres[2]. La table et le bon vin lui étaient chers; il trouvait même que l'ébriété n'était pas une chose désagréable[3], qu'elle rendait parfois plus bavard et plus gai.

La dépravation du goût de l'époque ne lui était pas étrangère. Les ouvrages obscènes plaisaient à son imagination; malgré quelques réserves et quelques conseils à l'auteur de s'élever à des sujets plus sérieux[4], il déclarait délicieux, amusant, plein de charme et de volupté l'*Hermaphrodite* de Beccadelli; il en admirait les peintures, où l'on semblait, disait-il, voir les personnages vivre et agir comme en réalité. Lui-même, plus tard, dans sa vieillesse, écrivait des *Facetiae*, recueil de contes grivois où l'on en rencontre d'une licencieuse et triviale grossièreté[5]. Aussi, Valla eut-il le droit de lui dire : « Oses-tu bien, à l'âge où tu es, paraître nous

[1] *Epist.*, I, 1. Ex Balneis. — Cf. Ch. Nisard, *op. cit.*, pages 90, 93 et 94, analyse de *Poggii in Vallam Invectiva I;* page 270, analyse de *Vallae in Poggium Dialogus.*

[2] *Epist.*, I, 11 : De Sirenis vero, quod mentionem facis, non magnopere curo...

[3] *Epist.*, II, 8. De Rome à Léonard Arétin. Il raconte un dîner que donna Antonio à Cincio, Bartholomeo de Montepulciano, Bartholomeo de Bardis et à lui et il dit : « Quod pluris erat vino optimo quod nos loquaciores reddidit atque hilariores... vellem ut hanc legens tantum saperes voluptatis quantum nos sumpsimus edentes. »

[4] *Epist.*, II, 40. A Beccadelli : Liber est suavissimus... opus est jocosum et plenum voluptatis... atque ita multa exprimi turpiuscula ut non enarrari sed agi videantur.

[5] Poggii *Facetiae* : De vidua accensa libidine cum paupere ; celle qui commence ainsi : Adolescens nobilis et forma insignis ; etc. Cf. Ses *Invectivae* contre Filelfo et Valla.

engager non seulement à dire, mais aussi à faire de pareilles ordures? Et alors qui peut douter que tu ne les fasses toi-même aussi bien que tu les dis[1]? »

Poggio eut-il réellement les mœurs infâmes que lui reprochaient ses ennemis, et dont il les accusait, de son côté? Nous aimons à penser que non. Mais dût-on en rabattre de moitié, il en resterait assez à sa charge pour n'être pas rangé parmi les gens honnêtes. « Si l'on voulait une preuve, écrit M. Ch. Nisard[2], que Filelfo et Poggio, en s'inculpant tour à tour, disent quelquefois la vérité, on pourrait la tirer du peu de souci qu'ils ont de se justifier l'un et l'autre. Leur indifférence à cet égard est incompréhensible. Ils se bornent à récriminer, et qui récrimine n'est pas loin de s'avouer coupable. »

SON COMMERCE DE MANUSCRITS EN PARTICIPATION AVEC NICCOLI

Pour subvenir aux dépenses que nécessitaient ses goûts et ses habitudes, Poggio ne pouvait compter sur les seuls émoluments que lui rapportait sa charge de secrétaire du pape. Comme tous les fonctionnaires d'alors, il était peu rétribué. Mais il avait soin de se faire payer, suivant l'usage généralement établi, tous les services qu'il était à même de rendre à ceux qui venaient à Rome solliciter à la chancellerie pontificale[3].

Il trouvait une autre source de profits dans ses travaux littéraires. Ceux auxquels les auteurs dédiaient leurs œuvres étaient tenus de payer généreusement cet honneur.

Laurent Valla eut 500 écus d'or pour sa traduction de

[1] Ch. Nisard, *op. cit.*, page 264.
[2] Ch. Nisard, *op. cit.*, page 160. Cf. pages 161, 175.
[3] *Epist.*, III, 29. En parlant du manuscrit attendu du moine de Hersfeld, il dit: « Et illum nos haberemus quia eget (monachus) favore nostro. » Cf. *Epist.*, II, 31.

Thucydide; Filelfo en obtint 1,000 et une maison à Rome pour avoir mis l'*Iliade* et l'*Odyssée* en vers latins. Poggio ne fut certainement pas moins bien traité que ses deux rivaux. Ne savait-il pas d'ailleurs se faire payer, quand on ne le rétribuait pas de bonne grâce? Il avait fait hommage de sa traduction de la *Cyropédie* à Alphonse d'Aragon; ne recevant pas la rémunération qu'il attendait, il supprima des nouveaux exemplaires son épître dédicatoire, et, dans ses lettres, il cribla de sarcasmes l'héritier de Jeanne II. Pour se ménager l'opinion publique, pour arrêter les dénigrements de Poggio, pour le désarmer, Alphonse lui envoya 600 ducats ou écus d'or[1]. Aussitôt, notre Florentin entonna un pompeux éloge du noble et magnanime roi de Naples[2].

Ce qui avait rapporté et rapportait encore beaucoup à Poggio, c'étaient ses découvertes de manuscrits anciens. Il en obtenait parfois des prix élevés; mais, le plus souvent, il en faisait faire des copies, dont le débit était facile et fructueux. Il eut en ces sortes d'affaires, pour collaborateurs ou pour associés, des hommes érudits et fort habiles, mais d'une honorabilité douteuse[3]. Les principaux d'entre eux étaient Cincio le Romain, Bartholomeo de Montepulciano, ses collègues au secrétariat de la cour romaine; un certain Piero Lamberteschi, sur le compte duquel nous n'avons pas de renseignements[4] et dont nous aurons à parler; surtout son compatriote Nicolo de Niccoli.

Fils d'un riche marchand florentin, et après avoir été marchand lui-même, Niccoli s'était adonné aux lettres et

[1] Environ six mille francs.

[2] Fazio, *De Viris illustribus*, page 17.

[3] Sur les amis de Poggio, cf.: Lenfant, *Poggiana*, Amsterdam, 1720, t. I, p. 5-10. — Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. VI, liv. I, c. 4. — Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, t. III, p. 261, 288 à 294.

[4] Il était vraisemblablement parent de Domenico Lamberteschi, partisan de Rinaldo Abizzi. Cf. F.-T. Perrens, *Histoire de Florence*. t. VI, page 412.

en même temps au commerce de la librairie; il n'eût pas été Florentin, s'il en avait été autrement[1]. Il trafiquait surtout des manuscrits antiques et de leurs copies; il était passé maître en cette matière[2]. Il pensa, à plusieurs reprises, à aller lui-même en chercher en Grèce[3]. Il acquit ainsi une grande importance dans le monde littéraire, au xve siècle, et il eut la prétention d'être le patron[4] des écrivains.

D'une érudition contestable[5], de mœurs équivoques et ami des plaisirs[6], Niccoli était d'un caractère irascible et vindicatif; il poursuivait de sa haine tous ceux qui voulaient s'affranchir de sa tutelle. C'est ainsi qu'il resta longtemps brouillé avec Léonard l'Arétin, et que Manuel Chrysoloras, Guarino et Aurispa durent quitter Florence, dont il leur avait rendu le séjour insupportable.

Niccoli prenait vis-à-vis de Poggio le ton d'un protecteur, ou plutôt d'un supérieur[7]. Sans cesse, il le pressait de chercher des manuscrits anciens, le stimulait, lui reprochait sa paresse, et celui-ci, si chatouilleux dans son orgueil, si prompt à s'emporter, si impatient de tout joug, lui répond toujours avec la plus grande modération, la plus grande condescendance. C'est qu'il est rare qu'il n'ait pas quelque chose à demander : des services, des livres ou de l'argent. Niccoli était pour lui, en effet, comme une sorte

[1] « Il n'y a ici que des marchands, » écrit Ser Lapo. Cf. F.-T. Perrens, *Histoire de Florence depuis la domination des Médicis*, t. I, page 252.

[2] Poggii *Opera*, Argentine, MDX. *Or. in fun. Nic. Niccoli*, f. XXXII : Solertissimus omnium fuit in emendis ac comparandis libris, fructuosissima ac pulcerrima omnium negociatione. Cf. *Epist.* II, 20, 22, 25, 35.

[3] *Epist.*, I, 8, 10, 13.

[4] Ch. Nisard, *op. cit.*: FILELFO, page 10.

[5] Tiraboschi, *op. cit.*, t. VI, liv. I, c. 4, § 9-11.

[6] Ch. Nisard, *op. cit.*: POGGIO, pages 126, 134. Cf. *Epist.*, II, 3.

[7] Poggii *Opera, id.*, f. XXXIII : Antiquitatis erat ad modum curiosus; cujus et patronum quendam ac protectorem illum omnes ferebant.

d'éditeur, ou mieux un bailleur de fonds; Poggio semble même parfois avoir été à sa solde. Aussi, est-ce à Niccoli qu'il envoie toutes ses trouvailles; et Niccoli paraît se croire en droit d'exiger que rien ne soit détourné, et de manifester parfois sa défiance[1].

Ce fut pendant la tenue du concile de Constance que Poggio commença la série de ses découvertes. Son rôle, assez effacé d'abord, le fut complètement après la déposition de Jean XXIII. Sa bourse, n'étant plus alimentée par la caisse pontificale, s'était épuisée. Son collègue du secrétariat, Bartholomeo de Montepulciano, était dans le même cas[2]. Pour se procurer des ressources, ils se proposèrent de rechercher dans les couvents des livres anciens dont ils prendraient copie.

Ils se rendirent d'abord à Saint-Gall. Ils y découvrirent, dirent-ils, au fond d'une vieille tour humide, l'*Institution oratoire* de Quintilien, quatre livres des *Argonautiques* de Valerius Flaccus, les *Commentaires* d'Asconius Pedianus sur huit discours de Cicéron, les œuvres de Nonius Marcellus, la *Grammaire* de Probus et d'autres livres encore[3], dont la plupart furent envoyés à Niccoli[4].

Plus tard Bartholomeo reprit, comme Poggio, ses fonctions à la cour pontificale et y occupa une situation élevée. Les deux amis restèrent unis toute leur vie[5] et paraissent avoir

[1] *Epist.*, I, 5, 11; II, 4, 7; III, 3, etc...

[2] *Epist.*, I, 4 : Nudius tertius cum Bartholomaeum de Montepolliciano virum summa necessitudine mihi conjunctum convenissem.

[3] Recanati, *Poggii Vita*, ch. VI : Ejus iter Constantiam et antiqui scriptores ibi reperti. Cf. Tiraboschi, *op. cit.*, t. VI, c. 4, § 4, 5 : Scoperte di codici fatte da Poggio. Mais les contemporains et Poggio lui-même ont varié sur les époques et les lieux de ces découvertes.

[4] *Epist.*, I, 5.

[5] *Epist.*, II, 37.

continué à être de participation dans la mise au jour de manuscrits. « Les semences de littérature, écrit Barbaro à Poggio[1], que tous deux, par vos soins et par vos deniers, vous apportez d'Allemagne en Italie, sont à bon droit indifféremment appelés Poggiana ou Montepolitiana. »

Ce Bartholomeo toutefois n'avait pas une bonne réputation parmi ses contemporains. Dans une lettre adressée à Poggio lui-même[2], à propos d'un mausolée somptueux qui était élevé à ce personnage, Léonard Arétin en parle en termes fort durs. Il dit qu'il avait plus de vanité que de talent, qu'il était dépourvu de délicatesse, et qu'il avait le soin de dissimuler sa fortune mal acquise afin que les papes ne lui fissent rendre gorge.

Lenfant et d'autres partisans de Poggio ont protesté contre le jugement de Léonard; ils ont dit qu'il avait sans doute voulu parler du fils de Bartholomeo ou de quelque autre de même nom, ou bien qu'il y avait calomnie de sa part; selon eux, Poggio n'aurait point passé une grande partie de sa vie avec lui, n'en aurait pas fait son ami et pour ainsi dire son associé[3], si Bartholomeo n'avait été un homme de haute moralité et de profonde érudition. Mais Poggio était-il aussi difficile dans le choix de ses relations qu'ils le supposent? Avait-il le droit de l'être?

Durant son séjour en Angleterre, sur les instances réitérées de Niccoli, il visita la plupart des couvents, mais vainement. « Je ne trouve rien, écrit-il[4], en fait de livres. Les monastères sont ici très riches; mais la plupart sont de fondation récente, et ont été édifiés par les rois il n'y a pas

[1] Recanati, *Poggii Vita*, p. VIII.
[2] Leonardi Bruni Aretani *Epistolae*, recensente Laurentio Mehus. Florentiae, 1731, t. II, liv. VI, page 47.
[3] Lenfant, *Poggiana*, t. I. Avis sur la IIe partie, page XXVI.
[4] *Epist.*, I, 13.

plus de 400 ans; s'il en est quelques-uns de plus anciens, ils sont également dépourvus de livres païens et ne contiennent que des ouvrages de docteurs modernes et surtout d'ecclésiastiques. » Et ailleurs[1] : « J'ai visité le plus ancien et le plus riche monastère de l'Ile. J'ai examiné avec soin la bibliothèque. Les volumes sont nombreux; mais il n'y a rien qui nous puisse convenir. J'ai vu en divers lieux d'autres bibliothèques; *elles sont toutes pleines de sots livres.* » Plus tard cependant il prétendit y avoir trouvé et envoyé à Niccoli les *Bucoliques* de Calpurnius et quelques chapitres de Pétrone[2].

A son retour d'Angleterre il passa par l'Allemagne pour se rendre en Italie; à Cologne il se fit, dit-il encore, communiquer pour en prendre copie quelques autres fragments de Pétrone[3].

Attaché à la cour pontificale, Poggio ne pouvait pas courir à son gré l'Europe ou l'Orient pour en rapporter des manuscrits. Il était même très sévèrement tenu à son service[4]. Il était en conséquence obligé d'avoir recours à des agents et la chose devenait ainsi plus difficile[5]. On ne pouvait d'ailleurs pas en offrir chaque jour à la curiosité publique.

Pour y suppléer, Poggio tirait profit d'une sorte d'atelier de librairie qu'il avait établi à Rome. Très habile calligraphe il copiait avec soin les ouvrages des auteurs latins, surtout ceux qui venaient d'être tirés de l'oubli[6]. Il avait en outre

[1] *Epist.*, I, 16. Cf. *Id.*, 11, 13.
[2] *Epist.*, II, 3.
[3] *Epist.*, II, 3.
[4] *Epist.*, IV, 1.
[5] *Epist.*, II, 34 et *passim*.
[6] Il écrit à Francisco Accolti : « Jure quidem merito Ammianum Marcellinum ego latinis literis restitui, cum illum eruissem ex bibliothecis, ne dicam ergastulis Germanorum. Cardinalis de Columna habet eum codicem quem portavi literis antiquis, sed ita mendosum, ut nil corruptius esse possit. Nicolaus Nicolus illum manu sua transcripsit in cartis papyri. Is est in bibliotheca Cosmi Medicei.

auprès de lui des scribes à sa solde qui travaillaient pour son compte et faisaient des copies sous sa surveillance; il vante leur habileté et se flatte de les avoir lui-même parfaitement dressés. Nous le voyons sans cesse demander du papier, du parchemin, de la ficelle pour la reliure. Quand ses amis tardent à lui en faire l'envoi, il se plaint d'être obligé de laisser ses employés sans ouvrage[1].

La copie et la vente des manuscrits donnaient de beaux profits. Un exemplaire des lettres familières de Cicéron se payait 10 ducats d'or, environ 120 francs. La bibliothèque du cardinal Orsini, suivant l'inventaire fait à sa mort en 1438, contenait 254 volumes dont la valeur était estimée à 2,500 ducats d'or, soit en moyenne 10 ducats chacun; mais il y en avait parmi eux de fort chers[2]. Niccoli fait payer à Bartholomeo de Bardis[3] sept écus d'or un *De Officiis* et le même prix pour un recueil de quelques tragédies.

La possession d'un livre était donc un moyen facile de se procurer de l'argent. Mieux que personne Poggio le savait; aussi reproche-t-il à Valla d'avoir volé des manuscrits grecs au couvent des religieuses de Sainte-Claire et de les avoir vendus à Rome. A Filelfo il dit : « Tu as filouté Leonardo Giustiani; tu lui avais promis des livres, tu en avais reçu de l'argent en avance, et tu as gardé l'argent et les livres. Tu avais aussi offert d'en vendre à Guarino et à d'autres; et ces

Potes agere cum Carolo Aretino, ut vel transcribi faciat tuo nomine, vel codicem mittat; nam nisi a docto scribatur, non historia, sed somnium videretur. » Reccanati, *Poggii Vita,* page XII. — Cf. Leonardi Bruni Aretani *Epistolae,* recensente Laurent Mehus, Florentiae, 1731, liv. IV, ép. 23. L'Arétin lui écrit : « Egi cum Cosmo ut liber ille at te deferatur, quod ipse pollicitus est intra paucas dies esse facturum. *Tu cum illum habueris, providebis ut a scriptore tuo pure diligenterque custodiatur.* »

[1] *Epist.,* II, 2, 3, 5, 6, 15, 20, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 34, 36, 39, 41, etc.

[2] Tiraboschi, *op. cit.,* t. VI, liv. I, c. 4, § 6, 17.

[3] *Epist.,* II, 32, 33. N'ayant pas ici besoin de précision mathématique, on peut considérer comme d'une valeur approximativement égale à 12 francs, les ducats, les florins, les sequins ou pièces d'or, *aurei.*

volumes tu les avais volés aux Grecs. Comment un gueux tel que toi les aurait-il achetés[1]? »

Les gens de lettres et les copistes ne jouissaient pas d'ailleurs d'une honorable réputation; on les tenait tous pour des fripons. On voit un notaire se féliciter, à la fin du XIVe siècle, d'avoir pu trouver un bon scribe en dehors du bagne[2].

Les livres qui sortaient de chez Poggio étaient recherchés pour la beauté de l'exécution matérielle et pour la correction du texte[3]. Aussi ne les donnait-il pas pour rien. On peut voir que notre homme savait faire valoir sa marchandise et en tirer parti.

Il écrit à Leonello d'Este que, de deux beaux volumes de lettres de saint Jérôme qu'il possède, le cardinal de Saint-Sixte lui avait offert plusieurs fois cent ducats, en convenant qu'à ce prix ce serait un cadeau qu'il recevrait. Il aurait cédé à ses instances, dit-il, si Niccoli, dans sa sévérité censoriale, ne l'en avait détourné en lui reprochant de paraître plus aimer l'argent que la littérature. Cependant ayant appris de son ami Aurispa[4] que Leonello désirait avoir ces volumes pour les joindre à sa collection et que la question de prix ne saurait faire de difficulté, après avoir longtemps hésité, il s'est décidé à les lui laisser pour la somme déjà refusée de cent ducats d'or. Qu'il les prenne ou ne les prenne pas, c'est pour lui chose indifférente, car il a besoin de ses livres et ce n'est que pour lui être agréable qu'il consent à s'en défaire.

[1] Ch. Nisard, *op. cit.*: VALLA, page 241; POGGIO, page 151.

[2] « Ho trovato un bello scrittore fuor delle *stinche.* » Cf. F.-T. Perrens, *op. cit.*, page 245.

[3] *Epist.*, III, 29: Pars enim libros non mihi soli, sed caeteris et etiam posteris. *Id.*, III, 17: Philippicas Ciceronis emendavi cum hoc antiquo codice qui ita pueriliter scriptus est, ita mendose ut in iis quae scripsi, non conjectura opus fuerit sed divinatione... sed scis me in talibus esse satis sagacem. Aussi dit-il un peu plus loin: Feram igitur mecum cum venero ad vos *Philippicas meas*. Cf. *Epist.*, II, 22; III, 16, 27.

[4] Il était alors attaché à la cour de Ferrare.

Il n'y a pas une seconde personne en Italie qui puisse se flatter d'avoir un recueil de lettres mieux choisies, plus nombreuses et si correctement transcrites[1].

Le jeune et généreux seigneur d'Este fit connaître à Poggio que la somme de cent ducats, pour la copie de ces lettres, a été jugée beaucoup trop élevée par les libraires de Ferrare; mais que cependant il la lui envoyait, le priant de recevoir comme un don le surplus de la valeur réelle. Cent ducats, c'est-à-dire environ 1,200 francs en or, pour deux volumes, ne semblait guère, en effet, être une faveur. Poggio répondit, avec un accent qui tout d'abord paraît celui de la fierté, que les libraires de Ferrare étaient des ignorants, qu'il n'avait demandé qu'un juste prix; puis, baissant de ton, il finit en déclarant, comme maître Rondibilis[2], qu'il accepte l'argent qui lui est alloué, à titre de cadeau si l'on veut, puisqu'il vient d'un prince éminent[3].

Les volumes qui avaient été copiés de sa propre main avaient une bien plus grande valeur. Pour un exemplaire de Tite-Live écrit par lui-même, Beccadelli lui compta au nom d'Alphonse d'Aragon une somme suffisante pour acquérir une villa à Florence[4].

Il ne trouvait pas, il est vrai, chaque jour des acheteurs capables de payer de tels prix, qui comprenaient sans doute

[1] *Epistolae (De Varietate Fortunae)*, 56 et 57. Cf. *Vita di M. Poggio* dal rev. G. Shepherd, tradotta dall'avv. Tomaso Tonelli con note ed aggiunte, t. II, ch. 9.

[2] *Pantagruel*, liv. III, ch. 34 : Rien jamais de gens de bien je ne refuse.

[3] Au sujet de la copie des lettres de saint Jérôme faite par Poggio, cf. *Epist.*, IV, 11. La critique qu'en fit Valla ne fut pas étrangère à la haine que lui voua Poggio. Cf. *Opera*, Argentine. *In Vallam invectiva*, f. 57, 58 : Culpavi te reprehentem beatum Hieronimum quod latine loqui maluerit quam grammatice. O caput asininum!

[4] Tiraboschi, *op. cit.*, t. VI, liv. I, c. 4, § 8. — Cf. Beccadelli *Epistolae*, édit. Mehus, liv. V, 118.

Valla avait aussi fait une édition de Tite-Live qu'il déclarait supérieure à celle de Poggio. Cf. Poggii *Opera*, Argentine, f. 51.

aussi la rémunération d'intrigues ou de services politiques[1]. Mais Poggio, certainement, gagnait beaucoup d'argent dans son commerce de manuscrits[2].

Il avait dans sa clientèle les Médicis, les Sforza[3], la maison d'Este, les seigneurs anglais[4] et vraisemblablement avec eux les ducs de Bourgogne; des cardinaux, tels qu'Orsini, Colonna, de riches particuliers comme Bartholomeo de Bardis[5], toutes les universités, qui créaient alors ou augmentaient leurs bibliothèques, lui offraient un débouché important. Ce n'était pas seulement à Rome qu'il faisait le placement de ses livres; il en envoyait encore à Florence pour la vente au libraire qui tenait boutique pour Niccoli[6].

Florence était alors le grand centre du commerce des manuscrits[7]. Ville de négoce, on n'y prisait l'instruction que pour le profit qu'on en retirait. C'est là qu'on se procurait les ouvrages les plus correctement et les plus luxueusement calligraphiés; chez les *spacciatori* de la place du Dôme se trouvaient des volumes grecs ou latins écrits par des scribes vulgaires, qu'achetaient les petites bourses ou que les marchands mettaient dans leurs ballots.

Il est possible que Poggio se soit trouvé parfois dans des embarras financiers; ses goûts et ses mœurs peuvent l'expli-

[1] Ainsi que la plupart des princes contemporains, Cosme fut, comme le dit fort bien M. Perrens, le protecteur des gens lettrés plutôt que celui des lettres.

[2] Cf. *Epist.*, III, 39. Il refuse la place laissée vacante par la mort de Barth. de Montepulciano, satisfait de ce que lui rapportent les livres : « Ad hanc diem nil defuit mihi ad honestam vitam et liberalem. »

[3] Accolti, avec lequel il est en correspondance, jurisconsulte et littérateur en renom, était secrétaire de François Sforza.

[4] *Epist.*, III, 35.

[5] Il était allié à Cosme de Medicis. Celui-ci avait épousé la fille de Giovanni de Bardis.

[6] *Epist.*, II, 25 : Quos omnes libros reliqui venales apud Petrum tuum chartularium.

[7] *Epist.*, VI, 20 : In hac curia quoque ubi et Florentiae et librorum et emptorum ac venditorum major est copia.

quer. Mais quand il se glorifie de sa pauvreté et de celle de Niccoli, nous sommes en droit de ne le pas croire[1]. Ceux qui souffrent réellement d'un état de gêne et des privations qu'il impose, n'en parlent point si à leur aise pour en tirer vanité; et Poggio moins que tout autre était d'un tempérament à le faire. La preuve, c'est qu'il ne se plaignait jamais de sa position à la cour et qu'il conserva sa charge sous les papes qui succédèrent à Martin V; il put acheter des objets d'art antique, en faire venir même de Grèce et constituer une fort belle collection; il posséda une magnifique villa au Val d'Arno[2] et il laissa à ses enfants un riche patrimoine[3].

[1] Pour détourner Niccoli de son projet d'aller en Grèce, il lui dit qu'habitué à vivre comme un riche prélat, il souffrirait beaucoup du voyage.

[2] *Epist.*, III, 15, 37. — Cf. Recanati, *Poggii Vita :* De ejus Museo et Academia.

[3] Politien, *De Pact. Conj.*, page 637, en parlant de Jacques, le plus jeune des fils de Poggio, dit : « Patrimonium quod ipsi amplum ex haereditate paterna obvenerat totum paucis annis profuderat. »

CHAPITRE III

LE MANUSCRIT DE NICCOLI

Au commencement du XVe siècle les œuvres de Tacite étaient considérées comme perdues. — Poggio et le moine de Hersfeld. — Le manuscrit de la bibliothèque Laurentienne à Florence appelé le Second Médicis. — Autre version sur l'origine de ce manuscrit. — Opinion des contemporains sur les fragments de Tacite publiés par Poggio.

AU COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE LES ŒUVRES DE TACITE ÉTAIENT CONSIDÉRÉES COMME PERDUES

Tacite fut certainement un des historiens les plus en renom et les plus estimés dans l'empire romain. Nous ne parlerons pas de l'admiration que manifeste Pline le Jeune, son contemporain et son ami; nous ne rappellerons pas la légende rapportée par Vopiscus[1], qui veut que l'empereur Tacite se soit flatté d'être un de ses descendants et ait publié un édit ordonnant de placer dans toutes les bibliothèques publiques les œuvres de son illustre ancêtre.

Tacite a été souvent cité par les auteurs chrétiens. Les uns, comme Tertullien, le traitent d'imposteur[2], l'accusent d'avoir diffamé la religion juive. D'autres, et en plus grand nombre, font appel à son témoignage.

Saint Jérôme dans ses commentaires sur Zaccharie, après avoir rappelé les malheurs que le voyant annonçait devoir

[1] Vopiscus, *Taciti Vita*, 10.
[2] Tertullien, *Apologétique*, 16.

frapper le peuple Israël, à cause de son incrédulité, déclare qu'il s'agissait de la destruction de Jérusalem par les Romains, et il ajoute : « Toutes ces choses ont été racontées par Josèphe, qui a écrit l'histoire juive; et de bien plus grandes calamités que celles que nous lisons dans les prophètes ont frappé les Juifs *au rapport de* CORNELIUS TACITUS, *qui a écrit, en trente volumes, la* VIE DES CÉSARS, *depuis Auguste jusqu'à la mort de Domitien*[1]. »

Paul Orose[2] invoque son autorité au sujet de la fermeture du temple de Janus du principat d'Auguste à celui de Vespasien, du nombre de Juifs tués à la prise de Jérusalem, de celui des Romains qui ont péri dans la guerre des Daces, sous Domitien; il reproduit les passages où Tacite aurait parlé de la destruction de Sodome et de la sortie d'Égypte des Juifs sous la conduite de Moïse.

Sidoine Apollinaire fait souvent l'éloge du grand écrivain, de son style, de son talent, et il le cite à l'occasion du discours de Civilis lors de la révolte des Bataves, sous Vespasien[3]. Cassiodore parle aussi de Tacite, et mentionne son opinion sur l'origine de l'ambre[4]. Au IXe siècle, Fréculphe, évêque de Lisieux, rappelle que Tacite avait parlé des pertes infligées aux Romains, sous Domitien, par Diurpaneus, roi des Daces[5]. Au XIIe siècle, Jean de Salisbury,

[1] S. Hieronymi *Commentarii in Zachariae prophetae caput XIV*. Édition des Bénédictins de Saint-Maur, t. III, page 1791 : « Intantum ut apostolus quoque cernens eos annos qui ad poenitentiam dati fuerunt jam esse completos; et nilhominus illos in negatione persistere qui occiderunt Dominum et prophetas et apostolos persequuti sunt, dixerit : *Pervenit super eos ira in finem*. Haec omnia plenissime *Josephus qui* JUDAICAM *scripsit* HISTORIAM; et multo majora quam legimus in Prophetis, eos sustinuisse commemorat *Cornelius Tacitus qui* POST AUGUSTUM USQUE AD MORTEM DOMITIANI VITAS CAESARUM *triginta voluminibus exaravit*. »

[2] Pauli Orosii *Adversus paganos Historiae*, V, 5, 10; VII, 3, 9, 10; I, 5; V, 7.

[3] Sidoine Apollinaire, *Carmina*, II, 192; IV, 22; XXIII, 153. *Epistolae*, IV, 14.

[4] Cassiodore, *Epist.*, V.

[5] Freculphi *Chronicae*, t. II, liv. II, ch. 6. De Domitiani superbis gestis : « Tacitus qui hanc historiam diligentissime contexuit. »

dans son *Polycraticon,* ou *Nugae curialium,* qui contient des hardiesses contre les rois, si grandes pour l'époque, place Tacite au nombre de ceux qui ont raconté les cruautés des tyrans et leurs morts misérables[1].

Jean de Salisbury avait-il en mains les ouvrages de Tacite? Ce qu'il en relate est certainement trop vague pour qu'on puisse l'affirmer. Nous en dirons autant de Fréculphe. Ils peuvent très bien n'avoir été que l'écho de quelques autres écrivains[2]. Nous voyons, en effet, quelques savants, au moyen âge, se demander et se prêter pour lire ou en prendre copie : Salluste, Suétone, Cicéron, Quintilien, Macrobe et autres auteurs latins[3]. Nous n'avons vu nulle part qu'il fût question entre eux de manuscrits de Tacite.

Les grammairiens latins de la fin de l'empire romain Servius, Priscianus, Nonius Marcellus, qui invoquent l'autorité et l'exemple d'une grande liste d'auteurs, qui en citent nombre de phrases, ne parlent pas plus de Tacite que s'il n'existait pas[4]. Ce silence ne prouve pas, il est vrai, que ses œuvres étaient déjà perdues de leur temps; mais il est à constater.

L'abbaye du Mont-Cassin revendique cependant la gloire d'avoir conservé les œuvres de Tacite pour la postérité. D'après ses *Chroniques*[5], Didier, qui fut pape sous le nom

[1] Jean de Salisbury, *Polycraticon,* VIII, 8 : Tacitus... qui tyrannorum atrocitates et exitus miseros plenius scribit.

[2] Cf. *Polycraticon,* VIII, 18 : Haec Orosius fere, cujus verbis et sensu eo libentius utor, quod scio christianum et magni discipulum Augusti, propter religionem fidei nostrae, veritate diligentius institisse.

[3] Lupi apud Ferrarium Senonium Abbatis *Epistolarum Liber.* Parisiis, apud Marcum Orry, 1588. *Ep.,* 8, 16, 34, 69, 91, 103, 104.

[4] Cf. Nonius Marcellus, éd. Quicherat. Index.

[5] Muratori, *Rerum Italicarum scriptores,* t. IV. CHRONICA CASINENSIS, liv. III. *De vita Desiderii,* ch. LXIII : De libris quos Desiderius fieri fecit.

de Victor III, aurait, alors qu'il était supérieur du couvent, fait copier une soixantaine d'ouvrages d'auteurs religieux et païens, parmi lesquels se trouvait l'historien romain en compagnie d'Homère : *Historiam Cornelii cum Omero.*

On a pensé qu'il avait dû faire transcrire Tacite sur un manuscrit venu d'Allemagne ou de France, et que ce manuscrit était écrit en lettres capitales du IVe ou du Ve siècle; mais c'est une simple hypothèse qui n'a aucun fondement plausible.

Si l'on demande, en effet, comment ce manuscrit aurait disparu du couvent, ce qu'il serait devenu, on trouve pour explication la note suivante, écrite en marge des *Annales* du Mont-Cassin, au sujet des soixante manuscrits de Didier, note qui a été reproduite par Muratori : *quorum plurimi supersunt, non tamen omnes, expilata non semel bibliotheca nostra.* Piller la bibliothèque du couvent et y faire choix des œuvres de Tacite, peuvent paraître chose assez invraisemblable chez les brigands ou les condottieri.

D'autre part, cette simple mention de Cornelius suffit-elle pour désigner d'une façon certaine les *Annales* ou les *Histoires* de Tacite? Ne pourrait-il pas être tout aussi bien question d'un des auteurs romains qui portaient le nom de Cornelius[1]?

Aussi a-t-on supposé qu'il s'agissait, non du grand Homère, ni de Tacite, mais de deux ouvrages d'une authenticité fort douteuse; l'un serait la *Guerre de Troie* de Dactys de Crète, mise en latin par un Septimius, sous le titre d'EPHEMERIS BELLI TROJANI; l'autre l'*Iliade* de Darès le Phrygien devenu le DE EXCIDIO TROJAE, sous la plume de Cornelius Nepos. Mais cette hypothèse n'est pas plus vraisemblable que la

[1] Cf. Cornelius Nepos, éd. Lemaire. *Notitia litteraria,* page XXXII : Plures Cornelii scriptores. *Testimonia et judicia,* pages XXXVI et XXXVII.

première; car le pseudo-Cornelius Nepos n'a été connu que depuis le XIVe siècle et le *De Excidio Trojae* qui lui est attribué est un abrégé du poème épique latin de Joseph Iscanius, qui accompagna Richard Cœur-de-Lion en Syrie[1].

Est-on, d'ailleurs, fondé à penser que Didier ait pris soin de faire copier tant de manuscrits païens par ses religieux? Nous sommes tenté de croire que c'est là une légende née fort tardivement.

A son époque, la grande affaire de l'Église était la lutte pour la domination du spirituel sur le temporel, et en même temps la réforme du clergé. Pour ramener l'ancienne discipline monastique, Pierre Damien pensait que les études en général, et surtout celles des ouvrages païens, devaient être complètement supprimées. En effet, après avoir rapporté les inconvénients qui naissent de la culture des sciences, et l'ayant prouvé par des exemples, il s'écrie[2]: « *Mon fils, ne vous appliquez point à la recherche d'une science qui vous serait commune avec les réprouvés et les païens*. Personne ne s'avise d'allumer une torche pour voir ni le soleil ni la clarté brillante des étoiles. Ainsi, celui qui cherche la vue de Dieu et de ses saints, n'a pas besoin d'une lumière étrangère pour jouir de la lumière véritable. La vraie sagesse se présente à ceux qui la cherchent, et l'éclat de la lumière, qui ne connaît pas de couchant, se montre par elle-même sans le secours d'une fausse lumière. »

Or, Didier était l'ami de Damien; ils avaient les mêmes idées sur la réforme monastique. Aussi, celui-ci félicite-t-il l'abbé du Mont-Cassin d'avoir aboli les écoles que tenaient les moines, et il cite son exemple comme un modèle à

[1] Cf. Dictys Cretensis, Dares Phrygius, Josephus Iscanus avec la dissertation de Jac. Perizonius. Amstelodami, 1711.

[2] *Réponse au Traité des études monastiques*, page 297.

suivre[1]. Comment donc expliquer qu'un homme tel que Didier se soit fait le conservateur zélé des monuments de la littérature profane[2]?

Le monastère de Fulda se flatte aussi d'avoir longtemps possédé dans sa bibliothèque les œuvres de l'historien romain. Cette prétention est-elle mieux justifiée que celle du Mont-Cassin? Elle se fonde sur un passage des *Annales* de cet établissement, où Tacite est cité comme ayant fait mention du Weser sous le nom de *Visurgis*[3]. Mais que serait encore devenu ce manuscrit, qu'on tenait pour si précieux? Quand aurait-il disparu? On n'en saurait rien dire. D'autre part, pour prétendre que Tacite ait appelé le Weser *Visurgis*, est-il nécessaire d'avoir eu un manuscrit original sous les yeux? Pourquoi d'ailleurs invoquer spécialement à ce propos le témoignage de Tacite? Visurgis était le nom latin du fleuve, et tout écrivain romain qui avait eu à en parler ne l'avait pas désigné autrement[4]. Il n'y a donc, dans cette page des *Annales* de Fulda, aucun motif déterminant de croire que, contrairement aux règles générales monastiques, l'abbaye ait transcrit et possédé un manuscrit de Tacite.

Des érudits italiens[5] se croient fondés à penser que, parmi le nombre certainement exagéré d'auteurs anciens

[1] *Réponse au Traité des études monastiques*, page 205.

[2] Au sujet du culte des lettres dans les monastères, l'abbé de La Trappe déclare que : « Ce qu'on dit du Mont-Cassin est une pure conjecture qui ne mérite pas qu'on s'y arrête. » *Ibid.*, page 112.

[3] *Monumenta Germaniae historica*, Ruoldolfi Fuldensis. — *Annales*, I, 368 : *Igitur in loco qui appellatur Mimida, super amnem quem Cornelius Tacitus, scriptor rerum a Romanis in ea gente gestarum, Visurgim, moderni vero Wisaraka vocant.*

[4] Pline, *Hist. nat.*, IV, 28. — Sidoine Apollinaire, *Carmina*, XXIII, 249 :

Tu Moenum, Vahalim, *Visurgim*, Albim.

Cf. Mich. Ant. Baudran. *Geographica* : VISURGIS fluvius Germaniae Plinio et Dioni, qui Visurgis Ptolemaeo, Bisurgis Straboni.

[5] Nous devons cette communication à l'obligeance de M. Anziani.

que Jean Boccace aurait copiés de sa main, fut un Tacite. Il le vit, dit-on, à la *bibliothèque* formée en grande partie des livres qu'il avait laissés à sa mort et que Florence honora de son nom. On ne sait toutefois ni quand ni comment il a disparu[1].

Nous aurions ainsi à en regretter la perte comme celle de plusieurs des manuscrits précieux qu'avait, dit-on, possédés Pétrarque. La chose n'est pas à vrai dire impossible. Si le zèle pour l'étude des auteurs profanes animait alors beaucoup d'hommes distingués, le fanatisme religieux demeurait toujours vivace en un bien plus grand nombre d'esprits.

Boccace en fit lui-même l'épreuve. En 1361, pendant qu'il était à Florence, il vit entrer chez lui un chartreux qu'il ne connaissait pas. Le moine, sur l'ordre que lui avait enjoint, lui dit-il, le bienheureux père Petroni en mourant, venait le sommer de renoncer à la poésie et aux lettres profanes, sous peine de mort et de damnation éternelle. Boccace en fut terrifié ; il s'en ouvrit à Pétrarque qui essaya de le rassurer. Dans sa *Généalogie des Dieux* il se crut obligé d'établir qu'on pouvait être bon chrétien et traiter des sujets païens ; et il garda toujours une vive impression de la visite du chartreux et de la prophétie qui lui avait été faite[2].

Mais, remarquons-le, ce n'est pas seulement le manuscrit de Boccace qui aurait disparu, ce serait également l'original demeuré inconnu. N'y aurait-il pas là une bien fatale coïncidence ?

On doit aussi se demander où il aurait pris cette copie

[1] Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, t. III, ch. XV, p. 13, 33. Tiraboschi, *op. cit.*, t. V, c. 4, § 15, 16. Le peu de livres anciens que Pétrarque, malgré son zèle, avait pu se procurer montre quelle était leur rareté au XIVe siècle. Cf. Abbé de La Trappe, cité ci-dessus page 11.

[2] Ginguené, *op. cit.*, t. III, ch. XV, p. 21, 27, 36. C'est à un certain père Martin, moine augustin, qu'il légua ses livres.

de Tacite. On suppose que c'est au Mont-Cassin, pendant son séjour à Naples. Rien, nous l'avons vu, ne donne à penser que ce monastère ait possédé les œuvres de l'historien romain. Et, de la façon dont Boccace parlait de la courte visite qu'il y fit, de l'accueil peu gracieux qu'il reçut, de l'état déplorable où les livres étaient laissés pêle-mêle dans un grenier, il ne semble pas probable qu'il y ait cherché, trouvé Tacite et passé plus d'un mois à le copier.

Si Boccace, enfin, avait eu Tacite entre ses mains, on devrait trouver trace dans ses ouvrages de la lecture qu'il en aurait faite. Or il n'en est rien.

Dans son *De Casibus virorum et feminarum illustrium,* témoignage de son érudition, écrit dans son âge mûr, il nous entretient de la plupart des personnages célèbres qui ont vécu depuis Adam jusqu'au soi-disant duc d'Athènes, l'aventurier Gauthier. Au VIIe livre il parle de Tibère, de Néron, de Galba, d'Othon, de Vitellius et on peut constater qu'il ne dit à leur sujet rien autre chose que ce qui se voit dans Suétone, avec quelques emprunts à Juvénal. Si Boccace avait lu les *Annales,* en parlant de la mort d'Agrippine, par exemple, n'aurait-il pas fait quelque allusion à l'émouvant drame maritime, au lieu de suivre presque littéralement le récit de Suétone? Aurait-il ignoré les horribles supplices infligés aux chrétiens à l'occasion de l'incendie de Rome et se serait-il vu réduit à rapporter simplement l'exécution des deux apôtres selon les Actes de Pierre et de Paul[1]?

[1] Giovanni Boccacio, *De Casibus virorum et feminarum illustrium*, liv. VII : « Dominé par un certain nécromancien et ses adhérents, il (Néron) fit même (afin que je ne l'oublie) mettre à mort sans qu'ils l'aient mérité, Simon Pierre et Paul de Thrace, très saints personnages et piliers de la sacrée religion, comme s'ils eussent été des imposteurs et eussent enseigné quelques nouvelles superstitions. » — Cf. *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*, p. 231, 280.

Boccace semble ainsi n'avoir même pas connu la phrase intercalée au ch. XVI de la *Vie de Néron* par Suétone, car il ne parle que de la mort des deux apôtres.

Au commencement du XVe siècle Tacite était donc complètement inconnu des érudits. Il n'était, d'autre part, aucune des personnes que l'histoire de Rome intéressait qui n'eût voulu avoir les œuvres d'un auteur que les écrivains chrétiens avaient si souvent cité. Elles étaient ainsi devenues l'objet de la convoitise de tous les chercheurs ou trafiquants de manuscrits anciens.

POGGIO ET LE MOINE DE HERSFELD

Poggio s'est flatté d'avoir tiré de la poussière du couvent de Hersfeld et permis à ses contemporains de connaître une partie du grand ouvrage historique de Tacite. C'est ce que montre sa correspondance avec Niccoli.

En novembre 1425, il écrit de Rome à son ami de Florence[1] :

« Je te réserve le miel pour la fin. *Un moine de mes amis,* qui nous a quittés autrefois, m'a adressé des lettres que j'ai reçues il y a quatre jours, et par lesquelles il m'informe qu'il a trouvé quelques ouvrages qui nous conviennent et qu'il voudrait échanger contre soit les Novelles de Jean André, soit le Speculum avec les Additiones[2]; et il m'envoie, par une note incluse, les noms de ces ouvrages. Le Speculum et les Additiones sont des volumes d'un grand prix; c'est pourquoi, vois si cet échange te paraît possible. Parmi les livres proposés, se trouve Julius Frontinus et *quelques œuvres de Tacite qui nous sont incon-*

[1] *Epist.*, II, 34.

[2] Jean André, célèbre jurisconsulte de Bologne du XIVe siècle, avait écrit sous le titre de *Novellae* des commentaires sur les cinq livres des *Decretales* et des *Additiones* au *Speculum judiciale* de Guillaume Durand. — Cf. Moreri, *Grand Dictionnaire historique.*

nues. Tu verras le catalogue, et tu chercheras si les volumes de Droit demandés peuvent se trouver à un prix convenable. Les livres seront déposés à Nuremberg, où devront être également portés le Speculum et les Additiones; et de là il sera très facile de les faire venir. Comme tu l'observeras par le catalogue, ce n'est qu'une partie; il en reste beaucoup, ainsi que le moine me l'a dit. »

Le 15 décembre suivant, après avoir reçu les avis de Niccoli, il l'informe de ce qu'il a fait : « J'ai envoyé, dit-il[1], à notre ami deux lettres relatives aux livres, et par des messagers différents, avec ordre que, lorsque les lettres seront arrivées à Nuremberg, on les fasse parvenir au couvent par quelqu'un qui en rapportera la réponse. J'ai donné l'argent nécessaire pour cela. Aussi, j'espère que bientôt nous saurons quelque chose de certain. »

Au mois de février 1426, Poggio transmet à Florence en ces termes les nouvelles qu'il a de l'affaire[2] : « J'ai reçu la réponse d'Allemagne. Mes lettres sont arrivées. J'espère avoir bientôt celles du moine et je te communiquerai tout. »

Huit mois se passent et Niccoli n'entend parler de rien. Il se plaint alors et manifeste des doutes et des inquiétudes; Poggio lui répond en septembre[3] : « Des livres allemands je n'ai rien à te dire, sinon que je ne dors pas comme toi, mais que je veille. Si l'individu est tel que je l'espère, nous aurons le volume soit en déboursant, soit gratis. J'ai déjà pris mes mesures pour avoir l'inventaire de ce très ancien monastère d'Allemagne où se trouvent des ouvrages en immense quantité; mais si tu me molestes par des paroles désagréables, tu ne sauras rien de plus. »

[1] *Epist.*, II, 36.
[2] *Epist.*, II, 38.
[3] *Epist.*, III, 1.

Il y a lieu, on l'avouera, de s'étonner de voir ce moine qui le premier aurait offert à Poggio de lui céder des livres anciens inutiles au couvent contre des ouvrages modernes de prix élevés, se montrer désormais si peu pressé de conclure l'affaire. Les choses restent, en effet, en suspens jusqu'en mai 1427.

A cette époque, Cosme de Médicis s'était trouvé à Rome. Il avait fréquemment vu Poggio qui selon toute vraisemblance l'avait entretenu du manuscrit de Tacite et avait voulu le lui faire acheter. A son retour à Florence Cosme en avait parlé à Niccoli et celui-ci, se défiant de son associé, s'empressa de lui demander des explications.

Poggio lui écrit alors[1] : « J'ai dit à notre ami Cosme, ainsi qu'il t'en a avisé, que ce moine de Hersfeld[2] avait fait savoir à quelqu'un qu'il avait apporté, comme je le lui avais demandé, le catalogue de plusieurs volumes suivant ma note. Aussitôt je fais chercher avec soin cet homme et il m'arrive me présentant une liste pleine de mots, mais vide de choses. Ce bonhomme, étranger à nos études, pensait que tout ce qu'il ignore est inconnu de nous. Aussi ses propositions se rapportent-elles à des livres que nous avons et qui sont ceux dont je t'ai déjà parlé. *Je t'envoie toutefois la partie de son inventaire dans laquelle est décrit le livre de Cornelius Tacitus* et d'autres *dont nous manquons,* qui, quoique peu volumineux, doivent être considérés comme de grande valeur. J'ai été déçu dans la grande espérance que j'avais conçue d'après ses paroles. C'est pourquoi je ne me suis plus empressé de t'en informer; si l'affaire eût été belle et digne de notre Minerve, non seulement je t'aurais écrit, mais j'aurais moi-même volé vers

[1] *Epist.*, III, 12.
[2] Jusqu'alors il n'avait pas désigné le couvent.

toi pour t'en faire part. Ce moine a besoin d'argent; je lui ai dit que je lui viendrai en aide s'il veut me donner contre écus Ammien Marcellin, la première décade de Tite-Live, un volume des discours de Cicéron, quoique ce soient des livres communs chez nous, et quelques autres ouvrages que nous avons également, mais qui ne sont cependant pas à négliger. Je demande que les livres soient portés à ses risques et périls à Nuremberg; de là je les ferai venir. Je ne sais ce que je conclurai : tu sauras tout de moi. Je m'étonne que tu m'écrives que tu me soupçonnes de taire quelques volumes mentionnés dans l'inventaire. Comment une telle pensée peut-elle te venir à l'esprit, toi qui me connais jusqu'au bout des ongles, et pour qui je n'ai jamais eu rien de caché?..... Il ne faut point pour le moment parler d'autres livres; si nous demandions davantage, nous leur donnerions l'occasion de refuser; nous avons affaire à des barbares et à des gens méfiants. »

Comment ce moine, qu'il disait être son ami, serait-il venu à Rome sans rendre visite à Poggio? Comment celui-ci n'aurait-il appris son arrivée dans la ville qu'indirectement? Cela ne s'explique pas. Puis, quand Poggio rend compte de son entretien avec lui à Niccoli, quand il parle de l'inventaire qu'il lui a pour ainsi dire arraché, des livres qu'il se propose d'acheter, il oublie d'insérer dans sa lettre la liste annoncée; et qui plus est, il n'est nullement question de Tacite.

Niccoli, naturellement, se plaint. Poggio[1] lui répond qu'il répare son oubli, lui envoie l'inventaire; il déclare qu'il ne peut comprendre qu'il ait été soupçonné d'avoir omis de demander le volume auquel tous deux tenaient précisément le plus.

Cette correspondance laisse toutefois entendre que le

[1] *Epist.*, III, 13.

moine de Hersfeld est bientôt après reparti pour chez lui, ayant renouvelé la promesse d'apporter ou d'envoyer les livres réclamés, parmi lesquels doit se trouver l'intéressant et précieux manuscrit de Tacite.

L'affaire ne marche cependant pas vite. En septembre, Poggio écrit à Niccoli[1] : « Du Cornelius Tacitus qui est en Allemagne, je ne sais rien. J'attends toujours la réponse du moine. »

Une année presque entière se passe encore sans nouvelles du moine. En septembre 1428, Niccoli demande où en est la négociation, et Poggio[2] lui dit, en faisant un jeu de mots : « Cornelius Tacite garde le silence chez les Allemands; je n'ai rien appris de nouveau au sujet de ses œuvres. »

Nous arrivons ainsi au 26 février 1429. Poggio annonce alors à Niccoli l'arrivée longtemps attendue du religieux. Mais il y a encore une déception : il n'a point le Tacite[3] : « Le moine de Hersfeld est venu, lui dit-il, mais sans le livre. Je me suis vivement fâché contre lui pour cela. *Il m'a assuré qu'il allait de suite retourner chez lui et me l'apporter, car il est en instance ici pour son couvent. Il m'a demandé beaucoup de services. Je lui ai signifié que je ne ferais rien sans le livre. C'est pourquoi je compte que nous l'aurons bientôt, car il ne saurait se passer de mon appui.* »

Il n'est plus parlé du Tacite dans les lettres de Poggio et de Niccoli, cela s'explique facilement. Dans le commencement du mois de juillet, la peste se déclare à Rome; le pape et quelques secrétaires avec lui, parmi lesquels était Poggio, fuient la ville et gagnent les montagnes[4]. Puis, l'épidémie

[1] *Epist.*, III, 14.
[2] *Epist.*, III, 19 : *Cornelius Tacitus silet inter Germanos.*
[3] *Epist.*, III, 29.
[4] *Epist.*, III, 37, 38, 39.

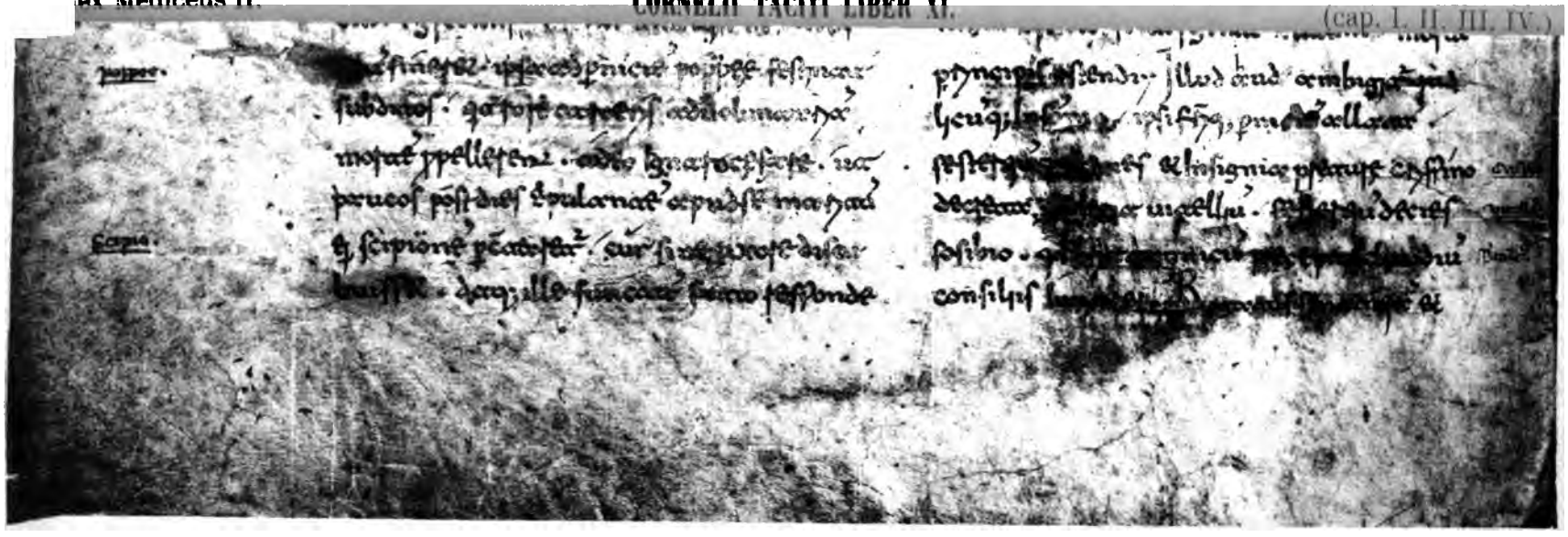

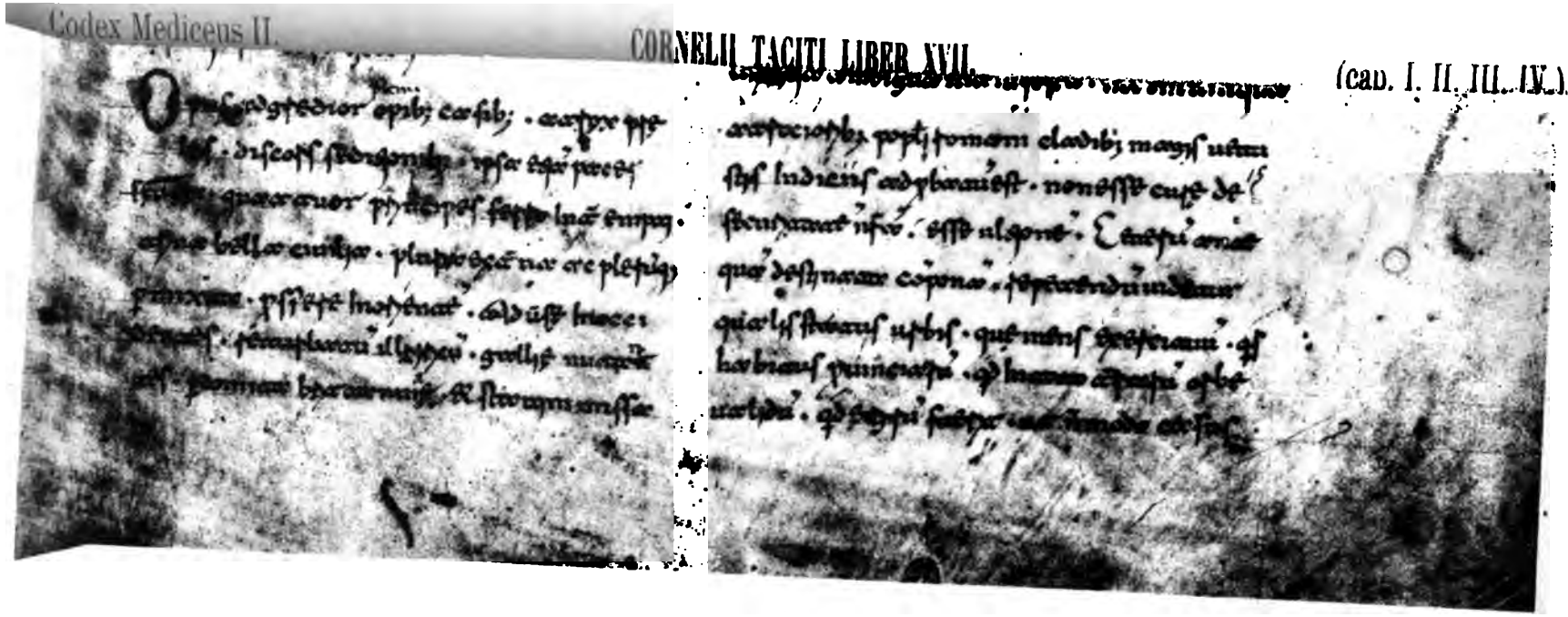

passée, Poggio demande et obtient un congé pour aller en Toscane; il annonce sa prochaine arrivée à Niccoli et lui dit qu'ils causeront alors ensemble de leurs affaires de manuscrits [1]. Nous trouvons, en effet, notre homme à sa petite ville de Terra-Nuova, à la fin de l'été, d'où il est rappelé brusquement par le pape qui se fâche de son absence prolongée au delà du terme qui lui avait été accordé [2].

Il n'est pas douteux que Poggio ait entendu faire savoir qu'il avait remis alors à Niccoli le Tacite venu, disait-il, d'Allemagne et qui s'était fait si longtemps désirer. Les termes de sa dernière communication étaient formels : Il avait refusé au moine de Hersfeld sa protection et son concours; et celui-ci s'était trouvé dans la nécessité absolue d'aller cette fois quérir le manuscrit et de l'apporter.

D'autre part, par la correspondance échangée entre Poggio et Niccoli, on reconnaît qu'il ne s'agissait pas entre les deux amis d'un livre connu, d'un exemplaire plus ou moins correct d'un ouvrage déjà en mains d'autres personnes. Le mystère dont ils s'entourent, l'intérêt majeur qu'ils attachent à l'affaire, montrent avec évidence qu'ils attendaient quelque chose de plus précieux, de plus lucratif, c'est-à-dire une œuvre ou partie d'œuvre demeurée inconnue du monde savant, et, comme ils le disent eux-mêmes : *aliqua opera Cornelii Taciti nobis ignota.*

Aussi le savant abbé italien Méhus, qui connaissait si bien l'état des lettres au XVe siècle et les hommes qui les cultivaient, nous dit dans la préface de son édition des lettres d'Ambroise le Camaldule [3] : « *Alors que beaucoup des*

[1] *Epist.*, III, 41.
[2] *Epist.*, IV, 1.
[3] Ambrosii Traversarii, generalis camaldulensium, *Latinae Epistolae :* Adcedit ejusdem *Ambrosii Vita* in qua Historia litteraria Florentina ab anno MCXCII

œuvres de Tacite manquaient, cédant aux instances de Niccoli, Poggio n'eut pas de cesse qu'il n'eût réussi, par l'entremise de je ne sais quel moine, à déterrer Tacite de la Germanie. »

Tiraboschi partage cette opinion, et attribue aussi à Poggio l'honneur d'avoir mis au jour les fragments de Tacite [1].

LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE MÉDICÉO-LAURENTIENNE A FLORENCE APPELÉ LE SECOND MÉDICIS.

Quelle était la partie des œuvres de Tacite qui constituait une si bonne fortune pour Poggio et Niccoli? Ce ne pouvait être la *Vie d'Agricola,* ni les *Mœurs des Germains,* ni le *Dialogue des Orateurs.* Ces ouvrages ne furent connus qu'en 1455, par un manuscrit qu'Henoch d'Ascoli prétendit avoir trouvé en Danemark [2]. C'était donc nécessairement ce qui constitue ce que nous appelons les six derniers livres des *Annales* et les cinq premiers des *Histoires.*

Ce sont, en effet, exactement ces matières qui sont contenues dans le manuscrit qui se trouve à la bibliothèque Médicéo-Laurentienne à Florence et qui y est conservé avec

usque ad annum MCCCCXL ex monumentis potissimum nondum editis deducta est a Laurentio Mehus, etruscae academiae cortonensis socio. Florentiae, ex typographico caesareo, 1749, page 47 : « Quin itaque multa ex Taciti operibus deessent, ut Niccoli voluntati morem gereret Poggius, nil omisit intentum, *ut per monachum nescio quem e Germania Tacitum erueret.* »

[1] Tiraboschi, *op. cit.*, t. VI, liv. I, c. 4, § 6.

[2] On suppose que c'est au couvent de Fulda. Car en telles affaires on veut toujours faire intervenir un couvent; mais rien ne l'indique d'une façon vraisemblable. Voici ce que dit au contraire à ce sujet Tiraboschi, *op. cit.*, t. VI, liv. I, page 143 : « Degna in oltre d'essere letta è la lettera che Francesco Filelfo inviò al pontef. Callisto III, liv. XIII, ep. 1..... Ei dice que fra gli eruditi che da Niccolo furono inviati a tal fine in lontani paesi, uno fu Enoe da Ascoli, il quale inoltrato erasi fin nella *Dacia,* anzi, secondo alcuni fin nella *Candavia,* la piu lontana isola del mar di Germania verso settentrione, *co' quali nomi pero non saprei accertare quai provincie intende d'indicarci il Filelfo.* » Dacia était le Danemark; Candavia, probablement pour Scandinavia, ou Scandia, était la Suède, que quelques-uns encore au XVe siècle croyaient une île. Cf. IIIe partie, ch. III et IV.

soin sous le nom de *Second Médicis;* et ce manuscrit vient, sans doute possible, de la librairie de Niccoli. A la première page, qui le couvre, se lit la mention suivante[1] :

CORNELIUS TACITUS et OPERA APULEII, conventus sancti Marci de Florentia[2], ord. Praedic. *De hereditate Nicolaï Niccoli Florentissimi, viri doctissimi.*

Le Second Médicis est le texte archétype de cette partie des œuvres historiques de Tacite; c'est de lui ou d'exemplaires tirés de lui qu'ont été copiés tous les manuscrits mis en circulation[3] jusqu'à l'impression qu'en fit Jean de Spire ou son frère Vandelin, à Venise, vers 1470.

Jacques Gronovius n'en doutait pas[4] et l'opinion de cet illustre et consciencieux savant se trouve confirmée par un examen attentif de la date de leur confection.

Le Vatican possède plusieurs manuscrits de Tacite. Le n° 1864, nommé le *Farnésien* parce qu'il provient du palais Farnèse, est considéré comme le plus ancien; on le disait du XIVe siècle ou du commencement du XVe[5]; le vélin

[1] B. de Montfaucon, *Bibl. biblioth. Manuscriptorum nova,* t. I, page 374. C. D. Membrana antiqua. Cornelii Taciti libri a fragmento XI ad XXI. Cum glossis quibusdam marginalibus.

[2] Cette bibliothèque, point n'est besoin de le rappeler, fut construite par Cosme de Médicis. Il y fit placer ses livres et ceux de la librairie de Niccoli qu'il acheta à la mort de ce dernier. Poggio Bracciolini et son beau-père Buondelmonti furent chargés de l'acquisition et de l'arrangement des ouvrages de la bibliothèque avec le concours d'Andrea de Rimini, Vespasianio de Bisticci et d'autres. Il y eut parfois jusqu'à 45 copistes à transcrire pour compte des Médicis. Jean de Médicis, devenu pape sous le nom de Léon X, transporta à Rome la plus grande partie des livres et manuscrits. Mais ils furent renvoyés à Florence par un autre Médicis, le pape Clément VII, et constituèrent le fonds de la bibliothèque Médicéo-Laurentienne.

[3] C'est ce que témoignent les nombreuses notes marginales, corrections ou interpolations qu'on y remarque; le lecteur peut s'en rendre compte par la reproduction photographique des pages du manuscrit que nous mettons sous ses yeux.

[4] Taciti *Opera,* édit. Jos. Naudet, collection Lemaire. Préface d'Ernesti avec additions de Jacques Oberlin, page VIII : Ex hoc codice omnia alia scripta Taciti exemplaria fluxisse, ut J. Gronovius videtur credidisse, non audeam pro certo affirmare, etsi consensus omnium in transpositionibus ut Hist. III, 5, 65, credibile facit. Cf. page XX.

[5] *Id.,* page IX.

sur lequel il est écrit est sûrement du xve. Le n° 1422 est sur vélin semblable au précédent. Le n° 1863 était tenu par Juste Lipse pour aussi ancien que le n° 1864; il est écrit sur un vélin de même époque. Le n° 2965 a été reconnu par les éditeurs de l'édition Bipontine pour être de 1449. Le n° 1958, dont Puteolanus s'est servi en l'année 1475 pour son impression, avait été copié à Gênes en 1448[1]. Le vélin des n°s 412 et 1478 témoigne qu'ils sont aussi du xve siècle.

Celui qui avait été aux mains de Jean de Spire était conservé, disait-on, à la bibliothèque de Saint-Marc à Venise; mais le seul qu'on y trouve avait appartenu à Bessarion et a été écrit à Bologne en 1453[2]. — Le manuscrit de Mirandola était déjà perdu du temps de Juste Lipse; on ne le considérait d'ailleurs pas comme fort précieux.

En France, parmi les manuscrits que possède la Bibliothèque nationale, le plus ancien est sur papier de la fin du xve siècle. — Il y en avait un, paraît-il, à la Congrégation de l'Oratoire qui avait été apporté d'Italie par Harlay de Sancy. On le supposait antérieur aux éditions de la fin du xve siècle; on ne sait ce qu'il est devenu, mais il ne pouvait pas être plus ancien que les autres[3]. — Le manuscrit de Grenoble est sur fin vélin du xvie siècle.

En Allemagne, le manuscrit de Wolfenbüttel dont s'est servi Ernesti avait été acheté à Ferrare en septembre 1461. — Celui de Wurtzbourg ne s'est pas retrouvé. — Le manuscrit de Buda passa pour fort ancien aux yeux de beaucoup d'antiquaires de grande réputation; ils le dataient du xe ou du xie siècle au plus tard. Mais J. Gronovius

[1] Taciti *Opera*, édit. Jos. Naudet. Préface d'Ernesti, page ix.
[2] *Id.*, page xvii.
[3] *Id.*, page xv.

le déclarait avec raison fort moderne[1]. C'est, en effet, celui que Beatus Rhenanus eut à sa disposition pour contrôler et corriger le texte de son édition. Or il le reconnaît lui-même d'une confection récente; il fut, dit-il, copié en Italie pour le compte de Mathias Corvin[2].

En Angleterre, le manuscrit de la bibliothèque d'Oxford, le Bodleian, serait, d'après notre illustre Bernard de Montfaucon, de 1463; d'autres paléographes le croient du commencement du siècle suivant. — Celui du collège des Jésuites de cette ville est de 1458. — A Londres, le n° 2764 de la collection Harleienne du British Museum ne peut avoir été écrit avant 1440 ou 1450, ainsi qu'il est reconnu, à cause de l'emploi qui y est fait de diphtongues dont l'usage fut introduit par Guarino de Vérone[3].

Ainsi l'exécution matérielle de ces manuscrits montre qu'aucun d'eux n'est antérieur à l'arrivée entre les mains de Poggio du volume dont Niccoli est devenu possesseur. Tous d'ailleurs portent dans leur texte même la marque de leur origine. Ils ne contiennent, en effet, aucune partie, si minime qu'on la suppose, qui ne soit dans le Second Médicis.

Ce qui est encore fort caractéristique, c'est qu'ils sont tous plus défectueux, qu'ils ont des fautes qui leur sont spéciales et que, d'autre part, ils reproduisent les mêmes fautes d'orthographe ou de syntaxe, les mêmes omissions de lettres, les mêmes épenthèses, les mêmes mots impropres, les mêmes lapsus, les mêmes erreurs de nom ou de qualité des

[1] Taciti *Opera*, édit. Jos. Naudet. Préface d'Ernesti, page xv.

[2] Beatus Rhenanus, *Epître dédicatoire* au cardinal Bernard, évêque de Trente. — Id., *ad Lectorem :* Quum vulgatam editionem conferre coepissem cum exemplari manuscripto sed *recentiori*, quod superioribus annis mihi dono miserat summus amicus Jacobus Spiegellius, jureconsultus atque Ferdinandi Caesaris a secretis et a consilio, Matthiae Corvini illius Hongriae *quondam regis sumptu descriptum olim in Italia*.

[3] Taciti *Opera, loc. cit.* Il est encore d'autres manuscrits qui sont tous modernes. Cf. Montfaucon. *Bibl. biblioth. Man. nova*, t. I, pages 4, 233, 374, 434, 683.

personnages en jeu que nous rencontrons dans le Second Médicis [1].

Il est par suite aujourd'hui incontesté que le Second Médicis est le manuscrit archétype de tous ceux qui contiennent les six derniers livres des *Annales* et les cinq premiers livres des *Histoires* de Tacite [2], et que ce manuscrit nous vient de Niccoli.

AUTRE VERSION SUR L'ORIGINE DU MANUSCRIT

Toute cette histoire que racontaient Poggio et Niccoli au sujet de la façon dont ils s'étaient procuré le manuscrit de Tacite devait inévitablement rencontrer des incrédules. Comment cette négociation avait-elle duré si longtemps? Comment expliquer que le moine de Hersfeld envoyé à Rome pour affaires de son couvent, ayant à cet effet besoin de l'appui de Poggio et de son ami Bartholomeo de Montepulciano, soit par deux fois venu sans le manuscrit promis? S'il ne l'avait pas apporté, c'est qu'il ne l'avait pas. Les autres peronnages de la cour pontificale ne savaient-ils pas d'ailleurs ce que le moine avait dans son sac et ce qu'il pouvait offrir?

Les méchantes langues, les ennemis de Poggio, et il ne manquait ni des uns ni des autres, se plurent à jeter le discrédit sur le manuscrit dont Poggio et Niccoli se promettaient de tirer profit. Les médisances circulaient dans Rome

[1] Beatus Rhenanus, *Annalium Inscriptionis reddita ratio :* Porro quia vetustum volumen Taciti quod ad saecula nostra relictum est, unde caeteri libri propagati descriptique sunt, ἀνεπίγραφον fuisse videtur argumento cŏdicis Budensis. — Cf. Taciti *Opera,* Praefatio, pages VIII, X-XIV, XX.

[2] W. S. Teuffel, *Histoire de la littérature romaine,* traduction de F. Bonnard et D. Dierson, page 313 : Le manuscrit principal des *Historiae* est le Mediceus II du XIe siècle (déjà interpolé et écrit au Mont-Cassin entre 1053 et 1087)... Tous les autres manuscrits sont d'une valeur inférieure et encore plus interpolés; ce sont de mauvaises copies qui remontent toutes directement ou indirectement au Mediceus.

et arrivaient à Florence. On n'en saurait douter, car Niccoli croit devoir en aviser son ami et l'engager à agir avec prudence. Poggio lui répond[1] : *Je sais toutes les chansons qui courent à ce sujet et d'où elles viennent; aussi, quand arrivera le Cornelius Tacitus, je le tiendrai soigneusement caché chez moi.*

Poggio, on le remarque, ne déclare pas qu'il fera taire la médisance en montrant victorieusement la découverte littéraire, en donnant la preuve publique de sa bonne foi. Il promet à Niccoli qu'il sera très circonspect : il se taira ; il gardera hors de la vue de tous le manuscrit ; c'est dire qu'il attendra que le temps ait fait son œuvre et emporté dans l'oubli toutes les rumeurs fâcheuses. Une telle conduite est-elle celle d'un honnête homme, du savant que passionne le culte sincère et désintéressé de la littérature ancienne ? Ne dévoile-t-elle pas au contraire la poursuite de quelque projet ténébreux?

Devant ces manifestations peu favorables de l'opinion, Poggio crut devoir donner une autre version de l'origine du manuscrit de Tacite.

Dans une lettre à Niccoli qu'il publia plus tard sous la date du 28 décembre 1427, il est dit[2] :

« Tu m'as fait parvenir un volume de Sénèque et *Cornelius Tacitus*, ce dont je te remercie. Mais *ce dernier est en lettres lombardes dont une grande partie est effacée,* et si j'avais prévu cela, je t'aurais épargné cette peine. J'en ai lu un autrefois chez vous (à Florence) *écrit en lettres anciennes;* je ne sais s'il était à Coluccio ou à un autre. Je désirerais avoir celui-là ou à son défaut un autre, à condition toutefois qu'il puisse se lire ; *car il serait difficile de trouver un*

[1] Poggii *Epist.*, III, 14.
[2] *Epist.*, III, 15. Par *litterae antiquae* on désignait l'écriture *caroline.*

copiste qui lise correctement celui que tu m'as envoyé. Fais donc en sorte que j'en aie un, et tu le peux, si tu veux. »

Et il ajoute :

« Tu m'as bien envoyé le livre, mais pas le papier. Je ne sais à quoi tu pensais, si ce n'est à prendre la lune avec les dents. Crois-tu possible de transcrire un livre sans papier? Prends donc soin de m'adresser du parchemin en même temps qu'un autre volume; avant tout c'est le papier que tu dois te procurer. »

Puis, dans une lettre du 5 juin 1428, Poggio disait à Niccoli[1], en post-scriptum : « J'ai confié à Bartholomeo de Bardis pour qu'il te les remette la Décade de Livius, et *Cornelius Tacitus. Dans ton Cornelius il manque plusieurs feuilles en plusieurs endroits* et dans la Décade une colonne entière, ainsi que tu pourras le voir. »

Il est incontestable que Poggio a entendu désigner dans sa lettre le volume qui de la librairie de Niccoli a passé au couvent de Saint-Marc. Caractères lombards, manque de pages, les lettres effacées en beaucoup d'endroits, ce sont là les caractères qui distinguent avec précision ce manuscrit. Aussi le savant préfet de la bibliothèque Médicéo-Laurentienne n'en doute-t-il pas[2].

Ce ne serait plus Poggio qui aurait, à force de patience et de ténacité, arraché d'un moine allemand, pour la plus grande gloire des lettres, le manuscrit qui contenait les précieux fragments des œuvres de Tacite. Ce ne serait pas

[1] *Epist.*, III, 17.

[2] M. Anziani a eu la bonté de nous écrire : « Il Tacito, codice 2 del Pluteo LXVIII è indubitamente quello stesso che Niccoli mandò al Poggio per esser copiato. E in scrittura lombarda, e con molte pagine dove le parole o sono illegibili o si leggono malamente, perchè l'inchiostro si è staccato dalla pergamena. In questa condizione si trovano le pagine 11[b], 26[b], 27[a], 28[b], 40[b], 41[a], 48[b], 50[a], 56[b], 57[a], 58[a], 60[b], 61[a] ed altri ancora. Il Poggio chiamando le lettere longobarde *et majori ex parte caducis* a dipinto il vero stato del codice; e dicendo le lettere *caduche* a adoperato la vera espressione. »

lui non plus qui l'aurait donné à Niccoli. Tout au contraire, il était déjà aux mains de cet ami; c'est de son obligeance que Poggio le reçut pour en prendre copie et en le lui retournant à Florence, il ne fit que lui restituer son bien.

Cette nouvelle version mérite-t-elle plus de créance que l'autre?

Une première question se présente tout d'abord à l'esprit. D'où pouvait provenir ce volume de Tacite? Comment appartenait-il à Niccoli?

Quelques érudits ont voulu voir dans le Second Médicis le manuscrit qui aurait été copié au XIe siècle sur l'ordre de Didier[1]. Mais alors même qu'il serait établi qu'au Mont-Cassin on ait transcrit Tacite à cette époque, il ne s'ensuit point, par ce seul fait, que ce soit ce manuscrit que posséda Niccoli. On n'en saurait pourtant donner aucune autre preuve. Cette supposition n'a donc aucun fondement sérieux. Si, d'ailleurs, il en eût été ainsi, Poggio n'en aurait certainement point parlé aussi dédaigneusement.

D'autre part, Niccoli eût-il aussi facilement confié à Poggio un tel manuscrit pour en prendre copie? Quoique amis et souvent associés, chacun d'eux regardait de près à ses intérêts personnels. Nous avons vu Niccoli montrer de la défiance à l'égard de Poggio; celui-ci, de son côté, se plaint sans cesse de ce que Niccoli se refuse à lui envoyer des livres, et qu'il semble vouloir garder pour lui seul le bénéfice des reproductions[2].

Mais il est une considération qui montre avec évidence que cette lettre est un document mensonger.

[1] Cf. Teuffel, *Histoire de la littérature latine*, cité page 54, note 2.

[2] Poggii *Epist.*, II, III, *passim.*; IV, 2 : Tenuisti jam Lucretium duodecim annis, et item Asconium Pedianum, et septem annis aut amplius Petronium Arbitrum; et ut videor templum vestrum citius absolveretur quam abs te ii scribantur libri... Incipias unum aliquem ad me remittere.

Poggio parle, en effet, d'un bon manuscrit ayant appartenu à Salatuto ou à quelque autre riche collectionneur; *il ne sait lequel,* dit-il, et il ajoute *que si Niccoli ne peut lui procurer celui-là, qu'il lui en envoie un autre.*

S'il en avait été ainsi, Niccoli et lui se seraient-ils entretenus avec tant d'intérêt du volume promis, disaient-ils, par un moine allemand? L'auraient-ils considéré comme une trouvaille d'un prix inestimable?

En parlant donc de la facilité qu'aurait son ami de se procurer à Florence des volumes de Tacite correctement calligraphiés, il est fait allusion à une époque postérieure, au temps où Niccoli et lui avaient déjà délivré un certain nombre d'exemplaires.

La mauvaise foi de Poggio est ainsi patente, aussi bien dans cette version que dans la première. Il n'a pas voulu ou n'a pas pu dire la vérité sur l'origine du manuscrit qui contenait une partie des œuvres de Tacite.

OPINION DES CONTEMPORAINS SUR LES FRAGMENTS DE TACITE PUBLIÉS PAR POGGIO.

Nous ne savons si Poggio et Niccoli firent immédiatement des copies des fragments historiques de Tacite qu'ils avaient en mains. La valeur d'un ouvrage était d'autant plus grande qu'il était plus rare. Les grands et riches personnages étaient, nous l'avons vu, fiers de posséder un auteur qu'on ne voyait dans aucune autre bibliothèque.

Un des premiers écrivains, sinon le premier, qui, au xve siècle, ait fait mention des œuvres historiques de Tacite, c'est Zecco Polentone[1]. Il s'exprime ainsi dans son *De Scriptoribus illustribus latinae linguae :* « Librorum Taciti

[1] Mort en 1463.

numerum affirmare satis certe non audeo. Fragmenta quidem libri undecimi et reliquos deinceps ad vicesimum primum vidi, in quis vita Claudii et qui fuerunt postea Caesares ad Vespasianum usque, ornate, ut dixi, et copiose ornavit[1].»

Polentone était, il est vrai, un des amis de Niccoli. C'est à lui qu'il avait adressé la lettre où il peignait l'enthousiasme des Padouans pour la prétendue découverte, dans leur cité, du tombeau de Tite-Live et de la pompe triomphale qu'on déploya dans le transport de ses cendres.

Toutefois, par la haute situation de ceux qui, tels que Pierre de Médicis, Mathias Corvin, firent l'acquisition d'exemplaires luxueux, il est incontestable que les nouveaux volumes de Tacite durent être une source de profits pour Niccoli et Poggio.

Mais ces princes n'avaient pas l'instruction nécessaire pour être bons juges de la valeur des livres qu'ils achetaient. En ces sortes d'affaires, ils obéissaient à l'influence de leur entourage et écoutaient ceux qui savaient flatter leur vanité.

L'accueil des gens de lettres ne paraît pas avoir été tout d'abord fort enthousiaste pour les œuvres de l'historien romain mises au jour par Poggio.

Le silence de Politien à leur sujet mérite d'être remarqué. Dans ses Miscellanea il nous entretient d'une foule d'auteurs anciens, grecs et latins; il cite, explique, corrige, critique nombre de textes; de plus, il se livre à une étude spéciale de Suétone et de l'histoire des Césars[2]; or, on constate avec surprise qu'il ne s'occupe pas de Tacite. Il en parle bien, il est vrai, comme d'un auteur célèbre; il le place sur le même rang que Suétone; il rappelle que ses

[1] Laurenzo Mehus, *Ambrosii Vita*, page 47.
[2] Politiani *Opera*, Basileae, 1553. Praefatio in Suetonium, pages 500 à 506.

ouvrages ont été vantés par Pline le Jeune, et qu'ils ont eu l'honneur d'être placés dans la plupart des grandes bibliothèques de l'empire par l'empereur Tacitus, qui se flattait d'être un de ses descendants. Mais, après avoir élevé aussi haut l'écrivain, il ne dit rien pour faire personnellement l'éloge de ses œuvres. Pourquoi cela? Politien n'ignorait pas leur existence à la bibliothèque de Saint-Marc et à celle des Médicis, qui furent ses protecteurs et ses élèves. Il a souvent manifesté son peu d'estime pour Poggio. Aurait-il connu les *chansons* qui avaient couru au sujet du moine de Hersfeld et douté de la parfaite sincérité du manuscrit de Niccoli?

CHAPITRE IV

LE MANUSCRIT DE LÉON X

Le manuscrit de Tacite offert à Léon X. — Il n'a pas été trouvé à Corvei.

LE MANUSCRIT DE TACITE OFFERT A LÉON X

Depuis que Poggio et Niccoli eurent mis en circulation des manuscrits contenant onze livres des œuvres historiques de Tacite, près d'un siècle se passa sans que, malgré les avantages attachés à la publication des auteurs anciens, on ait découvert quelque autre de ses écrits. C'est seulement sous le pontificat de Léon X que furent mis au jour les six premiers livres des *Annales*.

Ce pape animé, comme tous les Médicis, du culte des lettres et des arts, fit savoir dès son élévation à la chaire de Saint-Pierre, en 1513, qu'il récompenserait plus généreusement encore que ses prédécesseurs ceux qui lui apporteraient des œuvres encore ignorées des écrivains grecs ou romains; il leur promettait des indulgences, des honneurs et de l'or. Deux ans s'étaient à peine écoulés, quand on lui présenta, à sa grande joie, un manuscrit qui contenait les six ou plutôt les cinq premiers livres de Tacite selon leur division primitive.

C'est ce manuscrit qui est conservé à la bibliothèque Laurentienne de Florence et qui est connu sous le nom de

Premier Médicis [1]. C'est le seul dont l'ancienneté soit admise par les paléographes et qui contienne le commencement des *Annales* [2]. Le cas n'était plus le même que pour les autres livres; il n'y avait pas lieu de copier à la main les ouvrages pour les répandre, comme on le faisait encore au temps de Poggio; l'imprimerie était en pleine activité dans toutes les principales villes de l'Europe.

Après en avoir pris connaissance, Léon X ordonna l'impression immédiate du précieux manuscrit et la surveillance en fut confiée à Philippe Béroalde le Jeune [3]. La première édition parut à Rome en 1515; elle avait pour titre : *Cornelii Taciti historiarum libri quinque nuper in Germania inventi.*

D'où venait ce volume? Comment avait-il été trouvé? Qui l'avait apporté au pape?

D'après les versions adoptées par Juste Lipse et Gérard Vossius et qui ont été généralement suivies, la découverte aurait été faite dans la bibliothèque du couvent de Corvei par un receveur du trésor pontifical dont le nom était resté inconnu [4]. Léon X félicita le receveur, disait-on, le remercia de lui avoir porté un manuscrit si rare et si précieux et

[1] Bernard de Montfaucon, *Bibl. biblioth. Man. nova,* t. I, page 374, D : « Ms. memb. venerab. antiq. Cornelii Taciti Libri V, iidem quos in Germania inventos et Leoni X oblatos ipse Leo, ut in epistola ad Beroaldum impressa, magno pretio redemit et ad communem studiorum utilitatem imprimendos curavit.

» Appositae sunt in margine ipsius Beroaldi aliorumque eruditorum capitum castigationes. »

[2] Les fort rares manuscrits des cinq premiers livres de Tacite qui se trouvent dans quelques bibliothèques, ne peuvent être que de confection postérieure à la mise au jour de celui apporté à Léon X; ils ne contiennent que les mêmes matières, reproduisent les mêmes fautes, les mêmes lacunes.

[3] Philippe Beroalde Junior, *Epître dédicatoire à Léon X :* « Ac mihi quidem videtur per tot saecula Cornelius non tam caput suum perdidisse quam ultro ipse occultasse. Audiebat enim eam esse ignaviam temporum, cum bonarum literarum contemptum, ut modo non quemquam videre sed ne à quoquam vide i quidem dignum esse existimaret. Ad vero ubi tui Pontificatus effulsit alma lux, *sese ipse extulit,* ad nominis tui vocem caput exeruit. »

[4] G. Vossius, *De Historicis latinis,* liv. I, ch. 30.

le récompensa par le don de 500 écus d'or ou sequins, soit 6,000 francs environ, somme fort considérable à cette époque.

Au temps d'Ernesti, ce receveur était devenu un personnage de marque, Arcimboldi, qui fut plus tard archevêque de Milan[1].

« Mais, nous dit Bayle[2], je me souviens d'avoir ouï dire à M. Faure, docteur en théologie de la Faculté de Paris, que Léon dixième ayant publié un bref par lequel il promettait non seulement des indulgences à ceux qui découvriraient des manuscrits de Tacite, mais aussi de l'argent et de la gloire, *il y eut un Allemand qui fureta toutes les bibliothèques et qui trouva enfin quelques livres des Annales dans le monastère de Corvei. Il alla les présenter au pape* qui les reçut avec un plaisir extrême et qui lui demanda quelle récompense il souhaitait. L'Allemand se contenta d'être remboursé de la dépense qu'il avait faite, soit pour aller voir les bibliothèques, soit dans son voyage à Rome. Léon jugea que c'était trop peu; il lui fit donner davantage *et afin de lui procurer de la gloire et du profit, il voulut lui laisser le soin de publier ce Tacite. L'Allemand s'en excusa sur ce qu'il manquait de l'érudition nécessaire.* »

En rapportant les paroles de M. Faure, Bayle y attachait évidemment de l'importance, et ce n'était pas sans raison. Ce respectable et savant théologien était en même temps un bibliophile très distingué[3]. Il est permis de croire que cette

[1] Ernesti, *Taciti Opera*, éd. Naudet. Préface, page VI.
[2] Bayle, *Dictionnaire historique :* TACITE, note D.
[3] *Journal des Savants*, lundi 16 novembre 1693 :
« Cette bibliothèque (celle de l'archevêque de Reims) est d'autant plus considérable qu'elle renferme celle de feu M. Faure, docteur en théologie de la Faculté de Paris, dont tout le monde a connu le rare mérite et la profonde érudition, et à qui, pendant plus de trente ans de recherches, rien n'était échappé de ce qui pouvait se trouver de plus curieux et de plus excellent en fait de livres. »

version fut une de celles par lesquelles on expliqua d'abord la découverte des six premiers livres de Tacite.

C'était d'une manière analogue que Poggio avait eu, disait-il, les onze autres; c'était un moine illettré qui les lui avait remis. C'était encore un Suédois inconnu qui, ayant couru presque tout l'univers, lui avait révélé, affirmait-il à Cosme de Médicis et à Leonello d'Este, l'existence des Décades complètes de Tite-Live au monastère de Soroe dans l'île danoise de Seelande[1]. Au XVe et au XVIe siècle ce sont, par une tradition pour ainsi dire consacrée, des personnages dont on ne juge pas à propos de faire connaître les noms ni les qualités qui apportent d'Allemagne, de France, de Danemark ou de Suède, sans désignation précise de lieux[2], aux éditeurs de Rome, de Milan, de Venise, les manuscrits déclarés précieux dont ceux-ci faisaient ensuite la publication. Ils ne tenaient pas toujours à s'expliquer et ils avaient parfois de bonnes raisons pour cela[3].

LE MANUSCRIT A-T-IL ÉTÉ TROUVÉ A CORVEI?

Mais est-il certain, est-il seulement vraisemblable que ce manuscrit de Tacite ait été trouvé à Corvei?

Tout d'abord on ne saurait manquer d'être surpris de voir que, quand depuis un siècle les papes, les princes, les cités et après eux les imprimeurs payaient à chers deniers les manuscrits anciens, des moines, toujours si soucieux de se procurer de l'argent[4], n'aient pas cherché à se rendre compte

[1] *Epist.*, II, 9; V, 18. — *Epist. (De Varietate Fortunae)*, 30.
[2] Cf. page 50, note 2, les découvertes d'Henoch d'Ascoli.
[3] Cf. *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*, page 97: Les manuscrits du Xe livre des lettres de Pline.
[4] *Epist.*, II, 32, en parlant des moines du Mont-Cassin: Sed durum est impellere istos barbaros, ut aliquid sit eis dulce praeter pretium.

AB EXCESSU DIVI AUG. URBEM ROMAM A PRINCIPIO REGES HABUERE LIBERTATEM ET CONSULATUM. Et brutus instituit. dictaturae ad tempus sumebantur. Neq; decem uiralis potestas ultra biennium. Neque tribunorum militum consulare ius diuualuit. Non cinnae non sullae longa dominatio. et pompei crassiq; potentia cito incessarem. Lapidiatque antonii arma in augustum cessere; qui cuncta discordiis ciuilib; fessa nomine principis sub imperium accepit. sed ueteris populi R. prospera uel aduersa. claris scriptorib; memorata sunt. Temporib; que augusti dicendis non defuere decora ingenia. Donec gliscente adulatione deterrerentur tiberii gaiq; et claudii ac neronis res florentib; ipsis ob metum falsae. postquam occiderant recentib; odiis compositae sunt. Inde consilium mihi pauca de augusto et extrema tradere. Mox tiberii principatum et cetera sine ira et studio. quorum causas procul habeo. Postquam bruto et cassio caesis nulla iam publica arma. Pompeius apud sibiliam oppressus. Exsutoq; lepido interfecto antonio Neiulianus quidem pastib; nisi caesar dux reliquus. Posito trium uiri nomine consulem se ferens. et ad tuendam plebem tribunicio iure contentum. ubi militem donis, populum annona. Cunctos dulcedine cito pellexit. Insurgere paulatim, munia senatus; magistratuum legum in se trahere nullo aduersante. cum ferocissimi per acies aut proscriptione cecidissent. ceteri nobilium

e ceux qu'ils avaient et qu'ils les aient laissés improductifs ır les étagères de leurs bibliothèques.

Quand, d'ailleurs, l'on songe au succès qu'eut la publiıtion des œuvres partielles de Tacite, à l'intérêt dramatique t anecdotique qu'on y trouvait, et par suite au désir unaimement manifesté dans le monde lettré d'en connaître reste, on s'explique encore moins que les religieux de orvei, monastère célèbre pour ses travaux d'érudition, ient méconnu le trésor qu'ils possédaient, n'en aient pas u tirer parti.

Mais les supérieurs des communautés avaient seuls quaté pour aliéner ou seulement même prêter des manuscrits; t ils ne le faisaient ni facilement ni gratuitement. Ainsi, our obtenir communication de quelques-uns de ces volunes dormant pêle-mêle dans la poussière du grenier du Mont-Cassin, Poggio a besoin d'être au mieux avec l'abbé; l lui faut même avoir l'appui du cardinal de Plaisance; et encore ne les lui prêtait-on que pour peu de temps[1]. Comnent donc à Corvei aurait-on livré un rarissime ouvrage à ın ignorant fureteur de bibliothèques?

D'autre part, rien ne permet de penser que, plus heureux que les autres, ce monastère possédait un Tacite. Ceci nous paraît d'autant moins probable que, dès le début, pour ainsi dire, des recherches de manuscrits anciens, Corvei était visé par tous ceux qui s'en occupaient.

Déjà Niccoli, nous l'avons vu, avait signalé à Poggio, pendant qu'il était à Londres, l'utilité qu'il y aurait à le visiter.

[1] *Epist.*, II, 37 : Contuli me igitur in agrum Cassinatum... ibique fui cum cardinali Placentino diebus VI. — 39 : Est mihi summa amicitia cum abbate Cassinenti ut non sit opus intercessore. Scribam tamen Cardinali ad servandam honestatem. — III, 2 : Liber Montis Cassini repetitur a me. — 3 : Nunquid credis Abbatem decennio expectaturum fuisse?

Même pour les manuscrits trouvés, disait-il, à Saint-Gall au fond d'une vieille tour, Poggio déclarait n'avoir pu prendre que des copies.

Mais celui-ci qui était bien fixé sur ce que pouvaient contenir les bibliothèques de Suisse, d'Angleterre ou d'Allemagne et notamment celle de Westphalie, ne se montra point disposé à traverser le détroit et à supporter les fatigues et les dangers du voyage. Il répond à Niccoli [1] : « *Pour ce qui est du monastère de Corvei en Germanie, il n'y a point ce que tu souhaites. On t'a dit qu'il y avait beaucoup de livres; je ne crois pas aux propos des imbéciles.* »

Aussi devons-nous porter notre attention sur ce que nous dit à ce sujet Béroalde dans son épître dédicatoire à Léon X, placée en tête de son édition de Tacite.

Il ne pouvait, en effet, manquer de parler de leur découverte; or, il faut le remarquer, il n'en fait honneur à aucun fonctionnaire ou dignitaire de la cour pontificale; il ne dit pas qui en a reçu le prix. Il ne nomme pas l'abbaye de Corvei, et les termes dont il se sert sont loin de donner à penser qu'il s'agit de cet illustre monastère.

« Dès ton élévation, dit-il au pape [2], tu annonçais par la voix du crieur public que tu donnerais de grandes récompenses aux chercheurs de livres qui feraient sortir des lieux où ils sont cachés ceux que leur âge nous dérobe. *Cette chasse alors fit trouver dans les forêts de Germanie ces cinq livres de Tacite qui depuis nombre de siècles y demeuraient cachés.* Quand cette proie te fut apportée et que tu l'eus généreusement payée, tu ne voulus pas qu'elle demeurât enfermée dans une bibliothèque comme en une sépulture, mais, en vrai père de tous, tu as ordonné qu'elle servît à l'utilité publique. »

[1] *Epist.* I, 10 : Nam de monasterio Corbejo, quod est in Germania, non est quod speres : dicitur multos esse in eo libros; non credo rumoribus stultorum.

[2] Philippus Beroaldus Junior, Academiae romanae praepositus, Leoni X Pont. Max. : « Quae venatio Cornelii Taciti hos primos quinque libros, qui per longum saeculorum ambitum latuerant, *in saltibus Germaniae invenit.* »

Le témoignage de Béroalde a une grande valeur; c'est celui d'un homme mêlé à l'affaire; il a de plus un caractère officiel : il est revêtu de l'approbation de Léon X.

Alciati était fort au courant de ce qui se produisait dans le mouvement littéraire de son époque; or, bien qu'il se fût trouvé à Milan en relation avec Arcimboldi, il ne savait pas autre chose que ce qu'avait dit Béroalde[1]. Ughelli, dans sa notice sur cet archevêque, ne dit pas un mot de son rôle dans cette importante découverte; il ne laisse même pas supposer qu'attaché par le sang aux plus nobles familles de l'Italie, Arcimboldi ait pu être un simple receveur de dîmes ou de contributions[2].

Enfin, au milieu même du XVIIIe siècle, le savant abbé Méhus[3] ignorait la légende de la découverte du manuscrit à Corvei ou n'y ajoutait pas foi.

On ne saurait donc dire avec certitude d'où, comment, ni par qui le manuscrit a pu être apporté à Rome.

Le même mystère qui, comme nous l'avons constaté, plane sur les véritables circonstances qui ont amené la découverte des onze livres de Tacite par Poggio se représente pour les six premiers.

[1] *In P. Cornelium Tacitum Annotationes Beati Rhenani, Alciati ac Beroaldi.* Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1542. And. Alciatus, juriscons. Galeacio vice-comiti v. c. Il se borne à dire, page 195 : « Priores quinque libros de barbaris redemptos. »

[2] Ughelli, *Italia Sacra,* t. IV, page 591. Il le qualifie d'illustre légat : « Joannis Angelus Arcimboldus..... legationibus clarus. »

[3] Lorenzo Mehus, *Ambrosii Vita,* page 47, en parle en ces termes vagues : « Res tamen in irritum cessit usque ad Leonis Decimi aetatem, quo quidem Pontifice Cornelii Taciti libri V *in Germania fuere inventi ipsique Pontifici oblati.* »

DEUXIÈME PARTIE

DOUTES SUR L'AUTHENTICITÉ DES MANUSCRITS DE TACITE

CHAPITRE PREMIER

EXAMEN DES DEUX MANUSCRITS ARCHÉTYPES

L'écriture et le parchemin. — Titres. — Divisions.

L'ÉCRITURE ET LE PARCHEMIN

Tous les manuscrits qui contiennent les six derniers livres des *Annales* et les cinq premiers des *Histoires* de Tacite sont postérieurs, nous l'avons vu, au Second Médicis, à celui qui fut entre les mains de Poggio et de Niccoli; ils ont été copiés soit directement, soit indirectement sur lui. D'autre part il n'est et n'a jamais été qu'un seul manuscrit des six premiers livres des *Annales* admis pour ancien, c'est le Premier Médicis.

Quand on songe à l'importance qui s'attache à l'œuvre de Tacite, à l'autorité dont elle jouit, aux théories dont elle est la base, on reconnaît qu'il est nécessaire de déterminer la valeur exacte de ces documents. C'est donc plus qu'un droit, c'est une obligation qui s'impose à tout esprit scienti-

fique, de rechercher par une étude attentive si ce sont bien des fragments authentiques du célèbre historien romain que Poggio et Niccoli ont livrés au public et dont un supplément a été plus tard apporté à Léon X.

Tout d'abord a-t-on des indices certains qui permettent d'établir la date de ces manuscrits?

Dans le Second Médicis se voit une note ainsi conçue : *Ego Sallustius legi Romae et emendavi Romae felix, Olibio et Probino U. C. Coss. in foro Martis controversias declamans oratori Endelechio. Rursus Constantinopolitani recognovi Cesario et Attico Coss.*

On a voulu, à un moment donné, y voir la preuve de son antiquité et de son authenticité. Puisque, disait-on, ce manuscrit porte l'attestation qu'il a été lu et corrigé par un personnage qui vivait sous les consulats d'Olibius (Olibrius) et de Probinus, c'est-à-dire à la fin du règne de Théodose, il doit nécessairement dater du IVe siècle[1]. Mais l'écriture est en caractères lombards qui n'ont commencé à être en usage que deux siècles au moins après. En conséquence l'argument tombait. Si donc la note avait eu pour but de faire remonter le manuscrit à une date aussi reculée, elle constituait une fraude grossière.

Les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* pensèrent que cette mention avait été ajoutée après coup. Mais, à l'encontre de cette opinion, on a montré que l'on rencontrait parfois des exemplaires d'auteurs anciens où le copiste avait transcrit tout ce qu'il avait trouvé sur l'original qu'il avait eu sous les yeux. On s'est alors cru fondé à conclure que le Second Médicis était la reproduction exacte d'un manuscrit du IVe siècle.

[1] *Taciti Opera*, éd. Naudet. Préface, page VII.

Mais, quoi qu'il en soit à ce sujet, on ne saurait tirer aucune indication utile de cette note pour la question qui nous occupe; car, il faut le remarquer, elle ne regarde pas le Tacite. Le Second Médicis contient, joints sous une même reliure, les fragments des *Annales* et des *Histoires* et la *Métamorphose* d'Apulée; et c'est à la fin du xe livre de ce dernier ouvrage que figure la note[1]. De ce que les deux auteurs se trouvent ainsi réunis en un seul volume à la bibliothèque florentine, on n'est point fondé à conclure qu'ils l'étaient également au IVe siècle et que l'attestation du correcteur les regarde tous deux. En tout temps, le groupement des manuscrits a été fort arbitraire; on reliait ensemble, souvent par mesure économique, ceux que le hasard ou le choix avait mis aux mains d'un même propriétaire.

De l'examen de l'écriture, Ernesti a voulu faire remonter la date du Second Médicis au IXe siècle; d'autres ont prétendu qu'il était du VIIe et même du VIe siècle. Mais la forme des minuscules lombardes, la distance entre les mots, les abréviations et la ponctuation qu'on y rencontre n'ont pas été en usage avant le xe ou le XIe siècle. Aussi, les auteurs du *Nouveau Traité de diplomatique* déclarent-ils qu'il n'est pas possible qu'il soit antérieur à cette époque[2]. Nous avons déjà présenté au lecteur les photographies de plusieurs pages entières; il pourra en apprécier lui-même l'écriture.

D'autre part, le commencement et la fin de l'ouvrage manquent, on le sait. On a dit à cela qu'au XIe siècle on s'occupait dans les couvents d'études historiques avec beaucoup plus de soin que dans les siècles suivants; qu'on

[1] B. de Montfaucon, *Bibl. bibl. Manus. nova*, t. I, p. 374, D : Apuleii Platonici Madaurensis prosae de Magia libri II. Ejusdem Floridum libri IV. In fine libri IX Metamorphoseos legitur haec nota : Ego Sallustius, etc.

[2] *Nouveau Traité de diplomatique*, t. III, p. 278-280.

avait laissé périr, par une incurie ultérieure, ce que les moines de ce temps avaient pris grande peine de conserver pour la postérité. On n'en saurait fournir de preuves.

Mais si l'on veut admettre que les moines recopiaient pieusement les œuvres des historiens profanes, comment expliquer que plusieurs chapitres n'aient point été terminés? La fin des *Annales* n'a pas été perdue comme on le suppose généralement. Le travail est resté inachevé. Dans la dernière page il n'y a d'écrit que les deux tiers environ de la première colonne; le chapitre suivant commence immédiatement après; aucune note n'a été mise pour indiquer le motif de ce brusque arrêt. Voici les photographies de la dernière page des *Annales* et de celle du premier chapitre des *Histoires*. Le lecteur en jugera par lui-même.

Enfin quelques paléographes se sont crus fondés à reconnaître dans le vélin les caractères de la fabrication du XVe siècle[1].

Le Premier Médicis est en écriture caroline. Nous mettons sous les yeux du lecteur la reproduction photographique de la première page de ce manuscrit. Les lettres, on le voit, sont d'une très belle exécution.

Cela a suffi pour lui attribuer une date fort ancienne. L'imagination aidant, on lui a même fait une légende : on a prétendu qu'il avait fait partie de la bibliothèque apportée d'Italie en Allemagne par Amschaire, le célèbre légat apostolique de Grégoire IV en Danemark et en Suède, à qui l'on attribue l'honneur d'avoir christianisé le nord de l'Europe au IXe siècle.

Le manuscrit cependant ne fut point estimé d'abord d'une grande valeur intrinsèque. On considérait sa décou-

[1] Ross, *Tacitus and Bracciolini*, page 325.

rte comme fort précieuse parce qu'il permettait de recons-
uer une partie des œuvres de Tacite. Mais le volume en
i-même fut jugé fort médiocre et rempli de fautes[1].

Est-il réellement possible de déterminer d'une façon
rtaine l'époque de la confection d'un ouvrage par la forme
s lettres ou la qualité du parchemin?

Les moines, conviennent les auteurs du *Nouveau Traité
diplomatique*[2], avaient assez bonne main pour figurer
lroitement de vieux caractères; mais, disent-ils, on ne doit
s conclure du pouvoir à l'acte. Ils ont parfaitement raison.
ne faut pourtant pas admettre comme axiome de critique
l'ils sont à l'abri du soupçon.

Les mêmes auteurs nous disent encore[3] : « Nous ne voyons
s qu'on ait essayé d'imiter l'écriture avant le milieu du
e siècle. A la renaissance des lettres, à la vérité, on fit
elques efforts pour rendre les majuscules des titres et les
inuscules du texte des manuscrits qu'on transcrivait
après ceux du IXe siècle. » Et ailleurs[4] : « Le père Germon
avait garde d'épargner le caractère lombard. Il ne tient
s à lui qu'on ne le prenne pour une écriture de faussaires.
ichard Simon s'était aussi imaginé que des imposteurs ont
is la peine de contrefaire l'écriture lombardique et d'écrire
la sorte, je ne dis pas seulement des actes, mais des
vres entiers. »

[1] Ph. Beroaldus, *Ad Lectorem* : Sed quoniam vetus codex, unde hunc ipsum scribendum atque invulgandum curavi, pluribus mendis scatet, aequum videtur :torem in primo quasi operis limine consilii mei, quo in hoc toto negocio sum us, admonere. Namque errores qui poterant nulla temeritatis nota emendari, nsultis primo nonnullis eruditis et acris judicii viris, correxi. At quae loca in majorem in corrigendo difficultatem habere videbantur, sicut erant reliqui, positis interiori margini stellulis, quae vitiosum codicem testarentur.

[2] *Nouveau Traité de diplomatique*, t. III, page 277.

[3] *Id.*, t. II, page 380.

[4] *Id.*, t. III, page 276.

On ne saurait, croyons-nous, se refuser à reconnaître que les paléographes des ordres de Jésus et de l'Oratoire n'avaient pas complètement tort et que nombreux ont été ces sortes de manuscrits exécutés avec une grande habileté.

Mais les moines ne furent point les seuls copistes de profession, et les laïques ont leur grande part de responsabilité en cette matière; car, après avoir fait aux couvents une rude concurrence, ils avaient fini par les supplanter.

Les scribes, qu'ils appartinssent à des ordres religieux, qu'ils fissent partie des corporations attachées aux universités, qu'ils fussent au service des particuliers, connaissaient parfaitement l'art de donner à leurs écrits une apparence antique. Ils avaient pour les genres de lettres tombés en désuétude dans la pratique journalière de leur temps, des règles et des modèles qui se transmettaient d'une génération à l'autre.

Ainsi nous voyons, au IXe siècle, Loup de Ferrières prier Éginhard[1] de demander à Bertcaudus, le scribe du Roi, et de le lui envoyer, un modèle exact de l'écriture ancienne dite *onciale*.

Au XVe siècle, Niccoli et Poggio, au lieu de l'écriture gothique généralement en usage pour les manuscrits, se servirent de la lombarde pour la copie des auteurs latins qu'ils éditaient; mais ils adoptèrent surtout les belles formes des anciennes lettres romaines renouvelées sous Charlemagne et qu'on appelle *carolines;* l'usage en devint alors presque général; on les appelait *antiques,* pour les distinguer des caractères lombards ou gothiques.

[1] Lupi apud Ferrarium Senonium abbatis *Epistolarum Liber*. Ep. V. Clarissimo Einhardo, p. 15 : « Propterea scriptor regius Bertcaudus dicitur *antiquarum literarum, dumtaxat earum quae maximae sunt et unciales a quibusdam vocari* existimantur, habere mensuram descriptam. Itaque si penes vos est *mitte eam per hunc pictorem,* quaeso, cum redierit, schedula tamen diligentissime sigillo munita. »

Niccoli et Poggio étaient passés maîtres en calligraphie, et ils avaient à leur solde d'habiles scribes; ils se flattaient ouvertement de les avoir dressés à écrire en lettres carolines d'une façon merveilleuse et à donner à leur écriture un cachet parfait d'antiquité[1].

Ne perdons pas de vue que les lettres où Poggio parlait du talent de ses scribes ne sont point des lettres confidentielles; elles formaient des recueils que lui-même il avait publiés. Il n'avait donc à craindre aucun reproche; ce que faisaient ses copistes, les autres le faisaient; il vante leur supériorité pour donner plus de valeur aux manuscrits sortis de chez lui.

Les scribes de profession n'étaient pas seuls à se faire un mérite de savoir imiter les caractères antiques; les érudits se plaisaient à cultiver cet art.

Joseph Scaliger, dans le second *Scaligerana* écrit moitié en latin, moitié en français, parle ainsi de son père Jules César : « Scaliger pater optime pingebat et graece et latine et quidem duobus tantum digitis podice et auriculari, ob podagram; pictura veterum et nova. Jules César Scaliger étant à l'armée, s'exerçant au grec, descrivit quelques traictez de Galien, si bien qu'on dirait qu'ils fussent vieux de cinq ou six cents ans[2]. »

La forme archaïque donnée à l'écriture d'un manuscrit n'indique pas nécessairement une intention frauduleuse de la part du scribe; pas plus qu'on ne saurait attaquer l'hono-

[1] *Epistolae,* II, 27 : Si potero hunc scriptorem tenere ne evolet, absolvet mihi multa; nam et praesto scribit et *in iis litteris quae sapiunt antiquitatem et ad quod eum trusi* summo cum labore.

Ce scribe était un Napolitain; il avait encore un Français. *Ep.,* II, 39 : *Docui enim quemdam Gallicum librarium meum scribere litteris antiquis,* qui nunc in manibus habet Helii Spartiani opera, caeterorumque qui post Suetonium vitam imperatorum scripserae.

[2] J. Scaliger, *Scaligerana,* II : Cesar Scaliger.

rabilité d'un architecte qui répare ou construit une église en style roman ou gothique[1]. L'écriture archaïque était fort souvent exigée des scribes par leur clientèle, qui désirait conserver à l'ouvrage sa forme traditionnelle ou celle que la mode avait remise en honneur.

Nous n'avons besoin pour preuve de l'habileté des calligraphes de la Renaissance que des manuscrits mêmes de Tacite.

Celui de la bibliothèque royale de Bude, par exemple, pour ne citer qu'un des principaux, n'est-il pas en caractères archaïques? Écrit en petites lettres romaines un peu arrondies sur une peau fine de vélin de format petit in-folio, n'a-t-il pas induit en erreur les paléographes les plus distingués? Ne lui ont-ils pas longtemps attribué une date fort reculée[2]? Et cependant c'est en plein xve siècle que ce dernier était sorti de la plume d'un scribe. Et notons que celui-ci n'a pas voulu faire de fraude et n'a cherché à tromper personne; il avait été payé par Mathias Corvin pour faire ce travail. Une note placée au bas de la première page du volume en témoigne à la louange du prince[3].

Il est un magnifique exemplaire de Tacite que posséda Pierre de Médicis. Il contient exactement les mêmes parties des *Annales* et des *Histoires* que le manuscrit de Niccoli; il est en caractères carolins, orné de très élégantes miniatures. Il a pourtant été écrit au milieu du xve siècle[4].

[1] J. Michelet, *Histoire de France*, INTRODUCTION, p. 159 : « Notre-Dame a subi en 1730 une restauration presque aussi forte que celle d'aujourd'hui. Sa grande rose, qu'on croyait du XIIIe siècle, descendue dans l'église, a laissé lire sur sa membrure aux antiquaires déconcertés quatre chiffres arabes, donc très modernes. M. Quicherat y a lu de ses yeux : 1730. »

[2] *Taciti Opera*, éd. Naudet. Préface.

[3] Hic liber sumptus est ex bibliotheca Budensi *jussu impensaque Matthiae Corvini, Hungariae Boemiaeque Regis, scriptus.*

[4] B. de Montfaucon, *op. cit.*, t. I, page 366. Plut. LXIII, 23. C'est par erreur que le manuscrit est ainsi décrit : « Fragmentum quod reperitur ex Historiis Cornelii Taciti, liber Petri de Med. Cos. filii. »

Il est encore à la bibliothèque Laurentienne de Florence un volume où se voient, écrits de la même main et en caractères carolins, les neuf livres des lettres de Pline et les cinq premiers livres des *Annales*. Par le parchemin et par l'écriture il a toute l'apparence d'une antiquité très reculée et certaine[1]. Ce sont des considérations tout à fait indépendantes du travail lui-même, qui permettent de reconnaître qu'il est de date moderne : l'assurance que le manuscrit apporté à Léon X était unique; sa mise au jour postérieurement à la publication de Béroalde; l'impossibilité de préciser où il avait été trouvé; sa concordance complète avec le Premier Médicis. Ici l'intention est peut-être frauduleuse, car l'imprimerie fonctionnait alors et il n'était nul besoin de faire des copies à la main de Tacite.

On ne peut donc, croyons-nous, regarder comme impossible qu'un habile copiste de la Renaissance ait réussi à faire une œuvre qui, plusieurs siècles après, puisse faire hésiter la science du paléographe.

Les questions à résoudre en cette matière sont, en effet, des plus simples :

A la Renaissance connaissait-on aussi bien que de nos jours l'orthographe latine et la forme des lettres en usage aux siècles antérieurs? On ne saurait certainement pas le contester. On peut même dire que les humanistes de cette époque devaient les mieux connaître. En effet, la lecture des anciens styles était pour eux une occupation journalière; ils étaient tenus pour leur usage personnel d'être familiarisés avec les vieux écrits; tandis que la paléographie constitue aujourd'hui une science spéciale et que les manuscrits qui

[1] B. de Montfaucon, *op. cit.*, t. I, page 333, E : Memb. antiquissima. Gaii Plinii Secundi Epistolarum Libri IX. Videtur scriptus eadem manu ac Cornelii Taciti Libri V quos Leo X. P. M. nuper in Germania magno pretio redemit.

ont été conservés après l'adoption de l'imprimerie sont devenus relativement fort rares.

Ceci admis, pour les scribes habitués à transcrire les textes qu'on leur confiait sur parchemin et en divers genres d'écriture suivant les règles et les modèles déterminés, était-ce chose au-dessus de leur talent d'imiter exactement les caractères lombards ou carolins? Poggio, nous l'avons vu, se flattait d'avoir dressé des employés à écrire à la perfection en lettres anciennes.

TITRES

Quelles que soient toutefois les décisions des experts en écriture antique, quelle que soit la date qu'ils croient pouvoir attribuer avec certitude à un manuscrit, on ne saurait de l'examen de son exécution matérielle conclure que l'auteur de l'ouvrage est réellement celui qui est indiqué par la suscription.

Dans le Second Médicis le commencement de l'ouvrage manquant, le nom de Tacite n'y pouvait figurer; il a été nécessairement mis sur la première page, hors du texte, par une main étrangère. Montfaucon[1] l'avait constaté.

Pour le Premier Médicis également les mots de *P. Cornelii Taciti*, pour indiquer l'auteur, ont été mis après coup. Et, comme on peut le voir par la photographie que nous en produisons, celui qui les a écrits n'a pas essayé de faire supposer qu'ils étaient de la même main que celle qui avait copié le texte.

C'est seulement à la fin des chapitres que le scribe a fait

[1] B. de Montfaucon, *op. cit.*, t. I, p. 374, B : In fronte Libri nova manu exaratum legitur : Cornelius Tacitus et Opera Apulcii. — Cf. B. Rhenanus, *Annalium, inscriptionis reddita ratio,* cité ci-dessus, p. 54.

suivre l'*explicit* du nom de l'auteur. Voici la reproduction exacte du commencement et de la fin de quelques-uns d'eux.

Observons à ce sujet que dans le Second Médicis l'auteur est appelé *Cornelius Tacitus,* tandis que dans le Premier il est désigné par *P. Cornelius* seulement. D'où vient cette différence? Se serait-elle produite si les copistes avaient eu des manuscrits authentiques sous leurs yeux?

Il faut encore remarquer que le Second Médicis ne porte aucun titre, il y est simplement dit: *Cornelii Taciti Liber.* Il en fut ainsi pour la plupart des copies qui en ont été faites. Jean de Spire lui-même n'en donna pas non plus à la première édition imprimée qu'il fit paraître.

Plusieurs copistes toutefois, avant Jean de Spire et la plupart des imprimeurs qui le suivirent, pensèrent qu'il était indispensable qu'un livre eût un titre pour indiquer le sujet qui y était traité. Ils se demandèrent en conséquence quel était celui que Tacite avait donné à son ouvrage.

Leur embarras fut alors grand. Les auteurs qui en avaient parlé le désignaient chacun d'une façon différente. Vopiscus le qualifiait d'*Historia Augusta*[1]; Tertullien disait *Historia;* il en fut de même de Paul Orose, de Sidoine Apollinaire; Jornandes appelle Tacite[2] *Annalium scriptor.* Saint Jérôme dit qu'il avait écrit les *Vitae Caesarum.* N'ayant ainsi aucune indication précise, chaque éditeur en décida à son gré.

Le plus ordinairement le volume était intitulé[3] : *Cornelii Taciti Historiae Augustae libri.* C'était aussi : *Cornelii Taciti actionum diurnalium libri;* ou bien : *Actorum diurnalium,* ou encore : *Actorum diurnorum libri*[4].

[1] Vopiscus, *Vita Taciti.*

[2] Jornandis *De origine actuque Getarum Liber.* Edit. Panckoucke, page 216. On ignore toutefois où il aurait parlé de Memma, à l'extrémité de la Bretagne.

[3] B. Rhenanus, *Annalium Inscriptionis reddita ratio.*

[4] Ce titre se voit aussi sur un manuscrit. Cf. B. de Montfaucon, *op. cit.,* t. I, p. 444, C : C. Taciti actorum diurnalium Libri.

Le manuscrit remis à Léon X n'avait pas non plus de titre. La rubrique en tête n'a que ces mots : *Ab excessu divi Augusti,* et les chapitres se terminent par la *souscription : P. Corneli liber.* Philippe Béroalde intitula son édition : *Cornelii Taciti ab excessu divi Augusti Historiarum libri.*

Rhenanus, après lui, ne trouvant aucun de ces titres à sa convenance, donna à l'ouvrage, dans son édition de 1533, celui de : *Cornelii Taciti Annalium libri.*

Les raisons qu'il invoque pour justifier sa détermination sont loin d'être probantes. Il s'appuie sur Jornandes, qui, nous venons de le dire, qualifiait Tacite de *Annalium scriptor.* Mais l'historien des Goths est le seul qui se serve de cette expression et nous ne voyons pourquoi son autorité l'emporterait sur celle des autres auteurs qui, sauf saint Jérôme, parlent des *Historiae* de Tacite.

Les écrivains anciens ne se croyaient pas, il est vrai, tenus à la rigoureuse exactitude qu'on exige aujourd'hui à bon droit. Entre *Annales* d'ailleurs et *Historiae* y a-t-il une grande différence? Nous ne le croyons pas, et la dissertation d'Aulu-Gelle sur ce sujet ne nous la montre point[1]. C'est sans doute au contraire parce que les deux termes étaient à peu près équivalents que l'on a cru pouvoir dire *Annales* pour *Historiae.*

Il nous faut toutefois constater que les manuscrits qui auraient dû nous faire connaître les véritables noms et prénoms de Tacite, le titre exact qu'il avait donné à son ouvrage, nous laissent dans le même embarras qu'avant leur mise au jour.

[1] Aulu-Gelle, *Les Nuits attiques,* liv. V, ch. XVIII : In quid et quantum differat *historia* ab *annalibus.*

Cum supra pallantem et callistum ageret honesta quidem sed ex quibus deterrima orerentur a tristitis* multis.

Cornelii taciti Liber
undecimus Explicit. Incipit XII

Cede messalinae / convulsa principis domus orto apud libertos certamine quis deligeret uxorem claudio caelibis vitae intonanti.
..... testumentum autem haud recitatum ne antepositus filio privignus iniuria et invidia animos vulgi turbaret.

Explicit cornelii taciti Liber duodecimus. Incipit XIII.

Prima novo / principatu mors Iunii silani proconsulis asiae ignaro nerone per dolum agrippine patratur .....
..... et arescente trunco de minutam prodigii loco ab[h]ditum est donec in novos fetus reviviscerel

Explicit / Cornelii taciti Liber tertius decimus. Incipit XIIII

Gaio vipsano / Fonteio consuli.bus. Diu meditatum scelus non ultra nero distulit vetustate imperii adaucta coalita.....

..... basso eadem molienti minor difficultas erat lubrica ad mutandam fidem classe ob memoriam recentis pro othone militiae. Cornelj taciti Liber octavus decimus explicit.
Incipit nonus decimus.

* Sic.

Meliore fato fideque partium flavianarum
duces consilia belli tractabant.
poetovionem in hiberna tertiae decimae
legionis convenerant.....
..... adduces
partium progressum et cesarem consalutatum miles frequens
utque erat in armis in paternos penates deduxit.

Corneli taciti Liber XVIIII
Explicit Incipit vicesimus.

Interfecto vitellio bellum magis desierat
quam pax coeperat armati per urbem vic-
tores inplacabili odio victos consecta-
bantur.....
..... quo velaret ani-
mum et fratris aemulationi subduceret cuius disparem
mitioremque naturam contra interpretabantur neque vos in-
punitos patiantur. Corneli taciti liber.
XX. Explicit. Incipit XXI.

Codex Medicens I.

Ab excessu divi Aug. Urbem Romam a principio re-
ges habuere.....
..... libertatis imagine tegebantur tanto cup
ad infensius servitium FINIT P. CORNELI LIB̄. I
INCIPIT LIBER II ✡
Sisenna stacilio tauro L. libone.
cons. mota orientis regna provinciaeq: romanae

* Sic
✡ Rubrique commune aux cinq livres

DIVISIONS

Dans le Second Médicis, le récit des événements qui suivent la mort de Néron est considéré comme la simple continuation de ceux qui précèdent. En conséquence, on a donné aux divers chapitres les nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21.

Dans le Premier Médicis qui forme le commencement de l'ouvrage, les chapitres portent les nos de 1 à 5.

Les premières éditions imprimées de Tacite conservèrent donc les numéros des chapitres que donnaient les manuscrits. On eut ainsi une série consécutive qui prenait de I à V, et, après une lacune, continuait de XI à XXI. Rhenanus, de même, persista à voir dans l'œuvre historique de Tacite une suite de chapitres ordonnés sur un même plan et maintint leurs numéros d'ordre consacrés jusqu'alors.

Mais on lisait dans l'*Apologétique* de Tertullien[1] : « Quelques-uns d'entre nous ont rêvé que notre Dieu était une tête d'âne; c'est Tacite qui est l'auteur de ce conte. *Dans le* Ve *livre de ses Histoires où il parle de la guerre des Juifs*, il remonte à l'origine de cette nation, etc... » En s'adressant ainsi à ses adversaires, en leur parlant d'un livre, en leur indiquant l'endroit précis où se trouvait le passage qu'il cite, il affirmait que de son temps le chapitre où Tacite traitait des Juifs portait le no V de ses Histoires. N'en fallait-il pas conclure que les divisions indiquées sur les manuscrits devaient être inexactes?

Cette observation ne pouvait manquer de frapper B. Rhenanus. Mais il déclare que c'est Tertullien qui a tort, qu'il s'est trompé ou que le manuscrit dont il se servait était fautif.

[1] Tertullien, *Apologétique*, 16.

Tel était l'état des choses quand Juste Lipse, dans l'édition qu'il donna de Tacite en 1574, révolutionna tout ce qui avait été fait avant lui. Il divisa en deux parties l'ouvrage qu'on avait jusque-là considéré comme formant un tout. Il désigna sous le nom d'*Annales* les seize premiers livres et leur laissa leurs anciens numéros; sous celui d'*Histoires* il groupa les cinq derniers auxquels il donna des numéros de 1 à 5 au lieu de ceux de 17 à 21 qu'ils portaient dans les manuscrits et dans les éditions antérieurement imprimées.

Pour justifier cette division, Juste Lipse se fondait entre autres considérations sur ce que le préambule si caractéristique du XVIIe livre, le premier aujourd'hui des Histoires[1], montrait que l'on se trouvait en présence de deux ouvrages et non d'un seul. L'auteur y dit en effet[1] : « Je commencerai mon livre au consulat de T. Vinius et de J. Galba, consul pour la seconde fois. Les huit cent vingt années qui se sont écoulées depuis la fondation de Rome jusqu'à cette époque ont été racontées par un grand nombre d'écrivains... *S'il m'est donné de vivre, je réserve pour ma vieillesse un sujet plus riche et moins dangereux, l'histoire du principat de Nerva et du généralat de Trajan.* »

En présence de cette déclaration si formelle, on était nécessairement conduit à supposer que Tacite, plus tard, changea de résolution et qu'au lieu de faire, comme il l'avait promis, le récit des événements dont il avait été témoin, il préféra raconter le passé sur la foi d'autrui. En tel cas toutefois, son volume des *Histoires* ayant été déjà publié, il était peu vraisemblable qu'il eût modifié les numéros d'ordre des parties anciennes pour leur en attribuer d'autres à la suite de son nouveau travail.

[1] *Histoires*, I, 1.

Si Tacite, d'ailleurs, avait voulu fondre ses deux ouvrages, il n'aurait pu, on en conviendra, se dispenser de donner au lecteur quelques explications, ou tout au moins de retoucher certains passages des livres déjà parus pour donner au tout l'unité et la liaison nécessaires. Or le lecteur, à son grand étonnement, constatait qu'il n'en avait rien été, que l'auteur n'avait pas même pris la peine de modifier ce qu'il avait dit de sa résolution de ne pas écrire l'histoire antérieure à la mort de Néron et des motifs qui l'avaient dictée. En arrivant au chapitre XVII, on ne trouvait pas la continuation naturelle du XVIe, on avait sous les yeux le chapitre évidemment initial d'une œuvre particulière.

La division faite par Juste Lipse était ainsi dictée par la logique. Aussi a-t-elle été adoptée par tous les éditeurs qui l'ont suivi.

C'est donc par un lien factice que dans le manuscrit archétype les cinq derniers chapitres forment la suite des autres. Nous n'avons pas les divisions exactes d'un ouvrage original.

On est ainsi amené à se demander si l'authenticité du texte lui-même nous présente plus de garantie.

CHAPITRE II

IL EST DES PAGES QUI N'ONT PU ÊTRE ÉCRITES PAR TACITE

La question à résoudre. — Récits au sujet d'événements intérieurs de Rome. — De quelques personnages importants. — Erreurs au sujet de la législation. — Connaissances géographiques. — Passages relatifs à la marine. — Divergences et contradictions.

LA QUESTION A RÉSOUDRE

Ne nous trouverions-nous pas en présence de quelque habile mystification?

Examinons l'ouvrage avec soin et recherchons si la fraude ne se dévoilerait point par la constatation d'un certain nombre de passages qui n'ont pu sortir de la plume d'un auteur romain de l'époque de Trajan.

Dans nos *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*[1], nous avons exposé nos raisons de croire que les renseignements attribués à Tacite sur l'origine du nom de *chrétien,* sur la personnalité du Christ, sur Pilate, ne peuvent être que l'œuvre d'un chrétien; que la persécution elle-même et les atroces supplices auxquels les victimes auraient été condamnées ne sont qu'une légende imaginaire; que cette légende s'est même formée très tardivement dans l'Église romaine; que Sulpice Sévère est le seul auteur qui en ait parlé et que ce sont ses propres paroles qui sont

[1] *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron.* Paris, 1885.

reproduites dans les *Annales*. Ce chapitre offre ainsi les caractères d'une interpolation[1]. On peut y voir un but spécial et déterminé, celui de faire servir à la démonstration de la vérité des traditions chrétiennes le témoignage d'un auteur païen. En conséquence, cette constatation faite, on n'en saurait rien conclure contre le reste de l'ouvrage.

Dans nos *Études sur la vie de Sénèque*[2] nous avons eu l'occasion de faire remarquer les contradictions et les invraisemblances qu'on rencontre dans les *Annales* au sujet des relations de Néron et de sa mère. Nous avons fait ressortir combien étaient mal fondées et contraires à la vérité les accusations dont Sénèque y était chargé. Or tout cela peut être le fait d'un auteur que la haine aveugle et rend injuste; et on n'est pas en droit de déclarer qu'il n'est pas un Romain.

Pour éclaircir la question, il faut déterminer s'il est ou non des passages qui ne peuvent être considérés ni comme des interpolations motivées par un intérêt quelconque, ni comme la manifestation de sentiments dictés par la passion, et qui, d'autre part, ne peuvent pas avoir été écrits par un homme de la valeur de Tacite et ayant comme lui occupé de hautes fonctions dans l'État.

RÉCITS AU SUJET D'ÉVÉNEMENTS INTÉRIEURS DE ROME

Nous avons eu à montrer que le rapport qui nous a été fait de l'incendie de Rome et de la conduite du César offense sur plusieurs points la vraisemblance et la raison. Est-il croyable qu'après l'incendie, Néron, en moins de deux ans,

[1] Cette opinion a été également admise en Angleterre par M. Ross (*Tacitus and Bracciolini*, p. 23-24) et par l'auteur de l'*Antiqua mater*, p. 7, 10, 11, 14, 31. Londres, 1887.

[2] *Études sur la vie de Sénèque*. Paris, 1885.

ait fait rebâtir la capitale qui aurait été presque entièrement détruite et qu'il ait alors, comme par enchantement, édifié un palais féerique, au centre même de la cité, où se voyaient des champs, des étangs, des forêts, et d'autres merveilles aussi étranges[1]?

Est-il rien de plus invraisemblable que tout ce qui nous est dit du mariage public et solennel de Messaline et de Silius[2] pendant l'absence momentanée de Claude? Vit-on, dans une orgie dionysiaque donnée à cette occasion au palais des Césars, les invités couronnés de pampre fouler des raisins dans des pressoirs? Que dire du rôle grotesque joué par le prince en toute cette affaire? L'auteur sent qu'il ne sera pas cru. Aussi croit-il devoir jurer qu'il n'invente rien par amour de l'extraordinaire. On lira toujours ce récit comme une tragi-comédie fort amusante; mais pouvait-il trouver place dans une histoire grave et sérieuse?

Il n'est pas inadmissible, quoique ce ne soit pas probable, que Tibère dans sa vieillesse se soit livré à d'abominables turpitudes[3]; il est fort possible que Messaline ait été une femme débauchée, qu'Agrippine ait usé de ses charmes pour acquérir et conserver le pouvoir, et que dans la fougue d'une jeunesse folle Néron se soit adonné aux orgies. Mais en de tels cas, quand il aurait eu à en parler, un auteur qui se respecte lui-même se serait borné à flétrir en quelques mots énergiques l'infamie du vieillard, le dévergondage de la princesse, l'ambition impudique de la fille des Césars et les désordres du jeune prince; il ne se serait pas arrêté à nous présenter des tableaux[4] de leurs actions

[1] *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*, ch. II. — Cf. *Annales*, XV, 38, 39, 40, 42.

[2] *Annales*, XI, 26-38.

[3] Voltaire, *Le Pyrrhonisme de l'histoire*, ch. XII : De quelques faits rapportés dans Tacite. — Cf. Pline, *Hist. nat.*, XIV, 28, 5.

[4] Cf. *Annales*, VI, 1; XI, 27, 31; XIII, 16; XIV, 20; XV, 37.

honteuses. Et quels tableaux! Toutes les descriptions sont dénuées de vraisemblance et dénotent un esprit dépravé qui se plaît à imaginer ou à répéter des horreurs. Ce n'est donc point là l'œuvre de l'historien si grave, si respecté de tous et dont Pline se flatte d'être l'ami. Or là encore, on n'a aucun motif de soupçonner une interpolation.

Dans la teneur du message qui nous est donné dans les *Annales* comme étant celui que Sénèque aurait rédigé et que Néron aurait envoyé au Sénat pour faire connaître et expliquer la mort de sa mère, la fausseté se manifeste d'elle-même par l'esprit général qui y règne, par la maladresse qui s'y étale et qui contenait, dit l'auteur, l'aveu du crime. Or, Quintilien nous fait voir, par quelques courtes citations, de quelle habileté Sénèque aurait au contraire fait preuve à cette occasion; quel respect il avait eu de l'opinion populaire. Loin d'accuser sa mère, Néron se parait d'une touchante piété filiale et s'écriait : *Salvum me esse adhuc nec credo, nec gaudeo.* Tacite aurait-il ainsi dénaturé un document officiel et public[1]?

L'auteur semble encore n'avoir pas connu exactement l'ancienne Rome qu'il habitait. Il dit : « On mit en discussion une question relative à la religion : dans quel temple devait-on placer l'offrande que les chevaliers romains avaient offerte à la *Fortune équestre* pour la santé de Livie? *Car bien que la déesse eût plusieurs temples à Rome, aucun d'eux n'était consacré sous ce vocable...* » C'est une erreur manifeste[2]. Tite-Live, Vitruve, Valère-Maxime et d'autres écrivains signalent l'existence à Rome du temple de la Fortune équestre.

[1] *Études sur la vie de Sénèque,* IIe étude, ch. IV : Le message au Sénat. Cf. *Annales*, XIV, 11.
[2] *Annales,* III, 71. Cf. éd. Naudet, note.

On lit encore dans les *Annales*[1] que Claude agrandit le *pomoerium,* ce qui n'avait eu lieu avant lui que sous Sylla et sous Auguste. Or Cicéron, Dion Cassius et d'autres déclarent que Jules César avait reculé les limites de l'enceinte sacrée de Rome. Aussi Juste Lipse qui, dans son admiration pour Tacite, cherche toujours à expliquer le texte et au besoin à le modifier quand il le peut, s'écrie-t-il : « *Non te defendo, Corneli; erras.* »

DE QUELQUES PERSONNAGES IMPORTANTS

On voit dans les *Annales*[2] donner au neveu de César, à celui qui fut son héritier et devint Auguste, le nom d'*Octavianus.*

Tous les auteurs romains sont d'accord à déclarer que le neveu de César s'appelait Octavius, comme son père. Suétone[3], pour désigner sa famille, la nomme *Octaviorum familia,* et pour distinguer le père d'Auguste de son fils dit *Octavius pater.* Ciceron[4], en parlant de lui, écrit à Tiron : *De publicis omnia mihi certa quid* OCTAVIUS, *quid Antonius,* et à Atticus : *Expecto Octavii concionem.* Dion Cassius[5] l'appelle Ὀκταούϊος; Ausone dit également OCTAVIUS[6].

Comme il a été toutefois de tradition de préférer le témoignage de Tacite à tous autres, on a généralement aux siècles derniers appelé le neveu de César OCTAVIEN. C'est

[1] *Annales,* XII, 23. Cf. éd. Naudet, note.
[2] *Annales,* XIII, 6 : Quum octavo decimo aetatis anno Cn. Pompeius, nono decimo *Cesar Octavianus* civilia bella sustinerint.
[3] Suétone, *Auguste,* 2, 3.
[4] Cicéron, *Lettres familières,* éd. Panckoucke, t. XXIV, pages 320, 327.
[5] Dion Cassius, *Hist. rom.,* liv. XLIV, 53; XLV, 1, 2, 4.
[6] Ausone, *Tetrastica a Julio Caesare usque ad tempora sua :*
Ultor successorque dehinc OCTAVIUS, idem
Caesar at Augusti nomine nobilior.

ainsi que Montaigne le nomme; Tillemont lui-même intitule le premier chapitre de son *Histoire des Empereurs :* L'EMPEREUR CÉSAR OCTAVIEN AUGUSTE[1].

Pour expliquer l'origine de ce nom, on a dit qu'il était la manifestation de son entrée dans la famille de César et venait de celui de sa mère Octavia. Mais il portait le nom de son père Octavius; et après son adoption par le dictateur, il s'est appelé César; c'est ainsi qu'il est désigné sur les médailles[2]. Dion ne l'appelle jamais que le jeune César, Νεὸς Καῖσαρ[3].

On lit encore dans les *Annales* que Domitius Ahénobarbus avait épousé Antonia *minor,* la plus jeune des filles que le triumvir Antoine eut d'Octavie. Or, c'était l'aînée, *major;* la jeune était la femme de Drusus, frère de Tibère[4].

On pourrait citer d'autres exemples; mais ce serait d'un intérêt secondaire.

ERREURS AU SUJET DE LA LÉGISLATION

Il semble difficile de supposer qu'un jurisconsulte romain aussi distingué que le devait être Tacite, se proposant dans une digression de nous faire connaître les origines du droit et l'histoire des lois, ait déclaré, comme on le voit dans les *Annales*[5], que la publication des XII tables avait marqué la fin du règne de l'équité et que toutes les lois ultérieures furent en conséquence dictées par la violence et l'injustice.

[1] Tillemont, *Histoire des Empereurs,* t. I.

[2] Cohen, *Médailles,* t. I. Dès l'âge de dix-huit ans il était officiellement appelé *César;* on ne trouve aucune médaille à son effigie antérieure à cette époque.

[3] Dion, *Hist. rom.,* liv. XLV et suiv.

[4] *Annales,* IV, 44; XII, 64 : Quia Lepida minore Antonia genita. Cf. éd. Naudet, note : « Culpant me, dit Ernesti, quod non scripserim MAJORE. Non me sed Tacitum. »

[5] *Annales,* III, 25-27 : Compositae duodecim Tabulae, finis aequi juris; nam secutae leges... aliaque ob prava per vim latae sunt.

L'auteur semble n'avoir pas bien connu le code publié par les décemvirs.

« Tacite, lit-on dans l'*Esprit des Lois*[1], dit que la loi des XII tables fixa l'intérêt à 1 pour 100 par an[2]. Il est visible qu'il s'est trompé et qu'il a pris pour la loi des XII tables une autre loi dont je vais parler. Si la loi des XII tables avait réglé cela, comment dans les disputes qui s'élevèrent depuis entre les créanciers et les débiteurs, ne se serait-on pas servi de son autorité? On ne trouve aucun vestige de cette loi sur le prêt à intérêt, et pour peu que l'on soit versé dans l'histoire de Rome, on verra qu'*une pareille loi ne pouvait pas être l'ouvrage des décemvirs*. L'an 388 de Rome, les tribuns Duellius et Menenius firent passer une loi qui réduisait les intérêts à 1 pour 100 par an[3]. C'est cette loi que Tacite confond avec la loi des XII tables; et *c'est la première qui ait été faite chez les Romains pour fixer le taux de l'intérêt.* »

Pris à partie par la critique à ce sujet, Montesquieu y revint dans sa *Défense de l'Esprit des Lois*[4], et il montra à ses adversaires qu'il connaissait assez bien les choses de Rome pour en parler avec compétence[5].

CONNAISSANCES GÉOGRAPHIQUES

On demeure étonné de lire dans les *Annales*[6] que, durant son séjour en Égypte, Germanicus *se rendit à Éléphantine*

[1] Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXII, ch. 22.

[2] *Annales*, VI, 16 : Nam primo duodecim Tabulis sanctum ne quis unciario foenore amplius exerceret. Cf. éd. Naudet, note.

[3] Tite-Live, VII, 16. Cf. éd. Lemaire, note.

[4] Montesquieu, *Défense de l'Esprit des Lois*, 1re partie : USURE.

[5] En admettant que l'*unciarium foenus* fût, comme le veulent des savants de nos jours, l'intérêt mensuel et non annuel, il n'en reste pas moins vrai que les XII tables ne fixaient pas d'intérêt légal.

[6] *Annales*, II, 61.

et à Syènes, autrefois limites de l'empire romain qui s'étend aujourd'hui jusqu'à la mer Rouge. On se demande ce que cela veut dire.

Par *rubrum mare* ou ἡ ἐρυθρὰ θάλασσα les Grecs et les Romains comprenaient le golfe Arabique, la partie de l'Océan qui baigne le sud de l'Arabie et le golfe Persique[1]. C'est ce que savaient tous les marchands qui s'embarquaient à Myos Hormos, tous ceux qui avaient des relations avec l'Égypte. C'est ce qu'avaient écrit Strabon et Pline.

Dès la conquête du royaume des Ptolémées, les limites de l'empire touchaient donc la mer Rouge. Tacite n'avait pu l'ignorer.

On a par suite voulu voir dans ce passage une allusion aux conquêtes de Trajan[2], qui aurait, selon Xiphilin[3], poussé ses armées jusqu'en Carmanie. Si telle eût été sa pensée, pourquoi Tacite ne l'aurait-il pas dit clairement?

D'autre part, aucune médaille commémorative, aucun monument épigraphique ne vient confirmer cette assertion. Mais en la prenant pour certaine, il faut convenir que les victoires de Trajan n'eurent aucun résultat sérieux, qu'il dut revenir promptement sur ses pas. En disant donc que les limites de l'empire romain auraient été reculées jusqu'au golfe Persique, Tacite eût tenu un langage analogue à celui d'un historien moderne qui aurait déclaré que Napoléon étendit l'empire français jusqu'à Moscou. Cela ne nous semble pas admissible.

Dans un autre passage, l'auteur des *Annales* parle encore de la mer Rouge d'une façon assez étrange. Au XIVe livre[4], il dit que des ambassadeurs hyrcaniens, revenant de Rome

[1] Strabon, *Géographie*, éd. Didot, l. VI, c. 3. — Cf. Pline, *Hist. nat.*, VI, 28, 35.
[2] Cf. Tacite, éd. Naudet, note.
[3] Dion Cassius, *Hist. rom.*, LXVIII, 28-30, 33.
[4] *Annales*, XIV, 25.

et retournant chez eux, dans leur traversée de l'Arménie, se rendirent auprès de Corbulon qui guerroyait dans le pays et venait de prendre Tigranocerte; et il ajoute : « Corbulon, de peur que les détachements ennemis n'enlevassent ces députés, après le passage de l'Euphrate, *les fit escorter jusqu'aux bords de la mer Rouge, et de là ils regagnèrent leur patrie* en évitant les frontières des Parthes. » C'est évidemment dire qu'ils prirent la voie de mer.

Les Romains croyaient, il est vrai, que la mer Caspienne communiquait avec l'Océan par le Nord, et que par suite on pouvait se rendre en Hyrcanie en contournant l'Inde et la Chine[1]. Mais à quel point de la mer Rouge Corbulon aurait-il fait conduire les Hyrcaniens? Ce ne pouvait être au golge Persique, en pays parthe. Serait-ce à Myos Hormos?

D'autre part les députés, qui connaissaient leur itinéraire à travers l'Arménie et se trouvaient à quelques journées de marche de leur pays, auraient-ils consenti à entreprendre un pareil périple? En tout cas, c'est bien témérairement que l'historien affirmait que les ambassadeurs embarqués sur la mer Rouge étaient arrivés sains et saufs chez eux.

Si l'on préférait supposer qu'il faille entendre que les Hyrcaniens furent reconduits sous escorte jusqu'à la mer Caspienne, que l'auteur a confondue avec la mer Rouge, une telle erreur ne saurait davantage être attribuée à Tacite.

PASSAGES RELATIFS A LA MARINE

Que dire du combat naval que Claude aurait offert en spectacle sur le lac Fucin[2]? L'on y aurait vu des trirèmes et des quadrirèmes en nombre suffisant pour porter

[1] Strabon, *Géographie*, II, v, 8; XI, vii, 2. — Pline, *Hist. nat.*, VI, 14, 1; 15, 1.
[2] *Annales*, XII, 56, 57.

19,000 hommes! Pour maintenir l'ordre sur les navires, obliger les condamnés à se battre et à s'entre-tuer, on aurait construit sur les bords plus de cinquante kilomètres de radeaux sur lesquels on plaça les cohortes prétoriennes, des légions entières, une nombreuse cavalerie, et les catapultes, et les balistes! Si ces 19,000 hommes étaient si mal disposés, comment les a-t-on conduits sur le lac? Comment aurait-on transporté, au milieu des montagnes des Marses, à travers deux cents kilomètres de défilés, la plupart impraticables pour de simples chars, tant de trirèmes et de quadrirèmes? L'auteur n'en parle pas; il suppose évidemment qu'aucune chose au monde n'était plus simple.

Toutefois une déception attendait le prince et la foule immense qui l'entourait, accourue de partout à l'annonce d'une si étonnante fête. L'écoulement ne s'opéra point. Mais que devinrent tous les navires et les hommes qui les montaient? On ne le dit point. Les uns et les autres retournèrent sans doute à la mer de la même façon qu'ils en étaient venus.

« Quelque temps après, dit l'auteur, des travaux complémentaires ayant été exécutés, on ne douta plus du succès, et on convoqua le peuple à une nouvelle réjouissance. Ce ne fut plus une naumachie qui en faisait l'attrait. On offrit au public un immense festin et le spectacle d'un combat de gladiateurs placés sur les ponts édifiés sur le lac. Cette fois, paraît-il, la masse d'eau s'échappa, entraînant tout sur son passage avec un bruit effroyable et en ébranlant la terre. »

Agrippine, cette femme réputée si habile, qui n'avait fait aucune observation lors de l'échec précédent de l'opération, aurait choisi, selon l'historien, le moment de la réussite pour accuser de cupidité et de vol Narcisse qui avait dirigé les travaux. Celui-ci riposta en reprochant à l'épouse du

prince son orgueil et son ambition. Cette scène d'intérieur de cour n'aurait eu cependant aucune suite, et nous ne savons trop quel intérêt l'auteur a trouvé à nous la rapporter.

Mais il y a pour ce récit un malheur qui vient s'ajouter à toutes les invraisemblances qu'il renferme : c'est le témoignage de Pline. Il nous dit que Claude avait entrepris d'ouvrir un *émissaire* au lac Fucin, que ce travail n'était pas achevé lors de sa mort et que ses successeurs ne le continuèrent pas[1]. Ce fut en effet sous Hadrien, ainsi que le dit Spartien[2], que l'ouvrage fut repris et mené à bonne fin.

Ailleurs le récit de la mort d'Agrippine[3], nous l'avons montré, décèle encore un écrivain qui parle de construction de navire sans en connaitre les conditions les plus élémentaires, qui n'a jamais mis les pieds à bord d'une trirème, qui n'en connaît pas les parties principales. Cependant il ne craint pas d'offrir au lecteur la description de manœuvres chimériques qui, sur l'ordre du triérarque, auraient précédé, accompagné ou suivi le naufrage d'Agrippine. Il semble n'avoir jamais visité le golfe de Naples et ne pas connaître la topographie de ces ports jadis si fréquentés par l'aristocratie romaine.

Nous ne sommes évidemment pas ici en présence d'interpolations ou d'erreurs de copistes; il y a donc, croyons-nous, lieu de penser qu'il n'est pas possible que ce soit Tacite qui ait écrit ces pages.

DIVERGENCES ET CONTRADICTIONS

On constate en outre entre certaines parties de l'ouvrage des divergences assez nombreuses et contradictoires. Ainsi

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 24, 19. Cf. II, 106, 2; IX, 37, 1; XXXI, 24, 1.
[2] Spartien, *Vie d'Hadrien*, 22.
[3] *Études sur la vie de Sénèque*, IIe partie, ch. II, III. Cf. *Annales*, XIV, 3, 4, 5.

dans les *Annales* il est dit[1] : « A la mort d'Auguste on créa une nouvelle corporation religieuse, celle des prêtres Augustaux, à l'instar du *collège des prêtres Titiens que Titius Tatius avait fondé pour conserver les mystères sabins;* » tandis qu'on lit dans les *Histoires :* « Le feu fut allumé par les *Augustaux; ce sacerdoce, à l'imitation de celui que Romulus institua pour Tatius,* fut créé par César Tibère pour la maison des Jules. »

Les variations sont plus importantes au sujet des légions romaines[2]. Les *Annales* nous donnent leur distribution dans l'étendue de l'empire. Il y en aurait eu 8 sur le Rhin, 3 en Espagne, 2 en Afrique, 2 en Égypte, 4 en Asie, 2 en Pannonie, 2 en Mœsie, 2 en Dalmatie; il n'y en aurait point eu en Gaule ni en Bretagne. La garde de Rome aurait été confiée à 3 cohortes urbaines et 9 cohortes prétoriennes. Or dans les *Histoires* nous en voyons en Italie, en Bretagne, à Lyon; à Rome, d'autre part, le nombre des cohortes est de 4 urbaines et de 16 prétoriennes.

On lit dans les *Histoires*[3] qu'au milieu des guerres civiles qui suivirent la mort de Néron, Venusius, chef breton, attaqua Cartismandua, son ancienne épouse, reine des Brigantes, alliée des Romains, et que les cohortes restées dans le pays la tirèrent du danger. Dans les *Annales* nous trouvons rapportée l'attaque de Cartismandua par Venusius, et les secours que lui donnèrent les Romains comme des faits qui se sont produits sous le règne de Claude.

Ces divergences indiquent évidemment un auteur qui ne connaît pas sûrement les sujets dont il parle.

[1] *Annales,* I, 54. *Histoires,* II, 95. Cf. édit. Naudet, notes. Le manuscrit des *Annales* porte *Sodales Tatios;* mais comme diverses inscriptions et des auteurs, entre autres Suétone, disent *Titios,* les éditeurs ont généralement corrigé le texte.

[2] *Annales,* IV, 5. *Histoires,* I, 64; II, 93, 100; III, 22. Cf. édit. Naudet, t. V. *Excursus Variorum ad Hist.,* liv. II, page 27.

[3] *Histoires,* III, 45. Cf. *Annales,* XII, 40.

Aux exemples que nous avons cités on pourrait joindre encore une assez grande quantité d'erreurs de faits et de dates, de confusions de nom et de qualité des personnages en jeu, de récits invraisemblables ou impossibles. La plupart ont été signalés dans les notes des éditeurs. Les reproduire ici serait faire une simple œuvre de compilation.

CHAPITRE III

LE DISCOURS DE CLAUDE EN FAVEUR DES GAULOIS

Le discours de Claude dans les Annales. — Les tables de bronze de Lyon. Comparaison des textes.

LE DISCOURS DE CLAUDE DANS LES ANNALES

On lit dans les *Annales*[1] :

« Sous le consulat d'Aulus Vitellius et de Lucius Vipstanus, il fut question de compléter le Sénat; les nobles de la Gaule appelée *chevelue,* qui avaient déjà acquis les droits d'alliance et de cité, demandèrent le droit d'obtenir les honneurs dans Rome. »

Quoique les Gaulois eussent adopté rapidement la civilisation et les usages romains, cette ancienne qualification qui leur avait été donnée au temps de César, était, paraît-il, demeurée constante. Par Gaule chevelue il fallait entendre trois provinces : l'Aquitaine, la Lyonnaise, la Belgique, et chacune d'elles était habitée par un certain nombre de nationalités distinctes et d'importance inégale.

Loin de rechercher l'unification, Rome leur avait fait des conditions particulières. Par ces différences dans la façon de les traiter, elle montrait que la fidélité et le dévouement obtenaient leur récompense; elle entretenait les cau-

[1] *Annales,* XI, 23: Primores que Galliae, quae *comata* adpellatur foedera et civitatem romanam pridem adsecuti, jus adipiscendorum honorum expeterent.

ses de rivalité; elle empêchait qu'il se reformât une ligue contre sa domination. Il n'était donc guère possible que les nobles de la Gaule chevelue s'entendissent pour une action commune; ils s'en seraient bien gardés; chaque cité, chaque groupe d'habitants, ne manquait pas de solliciter séparément les faveurs désirées et de les réclamer à titre d'exception méritée.

Les premières lignes de ce chapitre ont donc lieu de nous surprendre; les prétentions qu'auraient émises alors les provinces gauloises ne sont pas vraisemblables.

L'auteur ajoute :

« Cette demande excita une certaine rumeur et fut débattue devant le prince. L'Italie n'était pas si malade, disait-on, qu'elle ne pût donner un Sénat à sa Ville. Les citoyens et les peuples du même sang avaient suffi jadis; et certes il n'y avait pas lieu de se repentir des vieux temps de la République. On se rappelait encore les exemples de vertu et de gloire qu'avait donnés le caractère romain sous l'empire des mœurs primitives. N'était-ce point assez que les Venètes et les Insubriens aient envahi le Sénat? Faut-il encore y faire entrer un ramas d'étrangers et pour ainsi dire de captifs? Restera-t-il des honneurs pour les débris de la noblesse ou pour les sénateurs pauvres du Latium, s'il en était encore? Doivent-ils tout envahir, ces riches de la Gaule dont les pères et les ancêtres, chefs de nations ennemies, ont égorgé nos légions et assiégé le divin Jules dans Alise? Ce sont là des faits récents. Que serait-ce donc si, remontant plus haut, on se rappelait le Capitole et les murailles de Rome renversés par leurs mains? Qu'ils jouissent du droit de cité, c'est bien; toutefois, que la dignité sénatoriale et les honneurs de la magistrature ne soient pas prodigués de la sorte. »

Il est certain que si le recrutement du Sénat se fût fait jusqu'alors uniquement parmi les Italiens et que, par une innovation aux usages établis, on eût voulu y introduire les Gaulois transalpins, les protestations se seraient élevées; pour conserver leurs privilèges, pour repousser les étran-

gers ou les provinciaux, les Italiens n'auraient pas manqué d'invoquer toutes sortes de raisons. Celles qu'aurait recueillies l'auteur des *Annales* n'étaient cependant pas les meilleures qu'on pût trouver.

D'autre part, nous comprendrions qu'on eût dit : « Restera-t-il quelques honneurs pour les descendants de l'ancienne noblesse? » Mais que signifient les paroles qui suivent: *ou s'il était quelque sénateur pauvre du Latium*[1]? Un sénateur romain ne pouvait pas être pauvre; pour acquérir cette dignité il fallait, et c'était une condition *sine qua non,* posséder des biens-fonds dont le minimum était déterminé. A moins que le trésor public ou celui du prince ne lui reconstituât une dotation, le censeur faisait sortir de la curie le personnage qui ne possédait plus une fortune suffisante pour occuper avec éclat le rang sénatorial.

Nous ne pouvons nous expliquer qu'un annaliste romain ait, en les rapportant, donné en quelque sorte sa sanction à la manifestation de pareilles idées.

Claude, tenant pour l'admission des Gaulois, aurait à cette occasion prononcé le discours suivant au Sénat[2] :

« Mes ancêtres (dont le plus ancien Clausus, latin d'origine, fut admis le même jour au droit de cité et au rang de patricien) me commandent d'administrer par de tels principes la République en continuant ce qui jusqu'ici a été fort bien. Je sais en effet que nous devons les Jules à Albe, les Coruncanius à Camérium, les Porcius à Tusculum, et, sans fouiller l'antiquité, que l'Étrurie, la Lucanie, l'Italie tout entière, nous ont fourni des sénateurs; que nous avons étendu l'Italie jusqu'aux Alpes afin d'absorber dans le nom romain non pas seulement quelques individualités, mais des terres et des peuples. Le repos fut grand à l'intérieur et la puissance romaine florissante à l'extérieur contre nos ennemis lorsqu'on reçut la Transpadane au droit de cité et

[1] *Annales,* XI, 23 : Quem ultra honorem aut si quis pauper e Latio senator fore?
[2] *Annales,* XI, 24.

que par suite de la dispersion de nos légions sur toute la terre, on y fit entrer les plus robustes de nos provinciaux et allégea ainsi l'empire de ses fatigues. Doit-on regretter d'avoir pris à l'Espagne ses Balbus, à la Gaule narbonnaise tant d'hommes non moins illustres? Leurs descendants vivent parmi nous et leur amour de cette patrie ne le cède pas au nôtre. Pourquoi Lacédémone et Athènes sont-elles tombées malgré la gloire de leurs armes, si ce n'est pour avoir repoussé les vaincus comme des étrangers? Mais notre fondateur Romulus eut assez de sagesse pour voir dans une même journée deux peuples devenir concitoyens d'ennemis qu'ils étaient. Des étrangers ont régné sur nous. Des fils d'affranchis ont été magistrats, non par une innovation, comme on le croit faussement, mais en vertu d'une coutume des premiers temps.

» Les Sénonais nous ont fait la guerre, dira-t-on! Les Volsques et les Hèques ne nous ont-ils jamais livré des batailles? Les Gaulois ont pris Rome, mais nous avons donné des otages aux Étrusques et subi le joug des Samnites. Il y a plus; parcourons l'histoire de nos guerres; aucune ne s'est aussi promptement terminée que celle des Gaulois.

» Depuis ce temps, la paix a été solide et constante. Déjà par les mœurs, les arts, les alliances de famille, les Gaulois se confondent avec nous. Qu'ils nous apportent donc leur or et leurs ressources, plutôt que d'en jouir isolément. Toutes les choses que l'on regarde comme les plus anciennes, Pères Conscrits, ont été nouvelles dans un temps. Rome prit d'abord des magistrats parmi les patriciens, puis indistinctement dans le peuple, puis chez les Latins et enfin parmi les autres peuples d'Italie.

» Ceci vieillira comme le reste, et ce que nous défendons aujourd'hui par des exemples, servira d'exemple à son tour. »

S'il se fût agi d'accorder des droits à toute une ville, à toute une province, il eût été naturel qu'il y eût débat ou tout au moins délibération à ce sujet. Et si Claude ou tout autre personnage avait eu à soutenir devant le Sénat l'utilité de l'extension graduelle du droit de cité aux provinces annexées, il n'aurait pu que rééditer des considérations analogues à celles que nous trouvons exprimées ici et qui

avaient guidé la politique romaine de tout temps et surtout depuis César. Pour les Gaulois en particulier, il eût été habile de faire valoir qu'ils étaient par les arts, l'industrie, les alliances de famille, devenus aussi Romains que les Italiens.

Mais l'entrée au Sénat était devenue une distinction individuelle; elle appartenait à celui qui, quelle que soit son origine, avait acquis la naturalisation et rempli certaines charges telles que la questure et la préture; elle s'obtenait souvent par une décision arbitraire du prince en sa qualité de censeur[1]. Il pouvait même conférer à un individu non éligible, qui n'en pouvait occuper les fonctions, les *honneurs* de la questure ou de la préture et lui donnait par suite du même coup et par une mesure exceptionnelle un siège dans le Sénat. Les portes de la corporation s'ouvraient ainsi non seulement à des notables de l'ordre équestre, mais encore à de simples plébéiens, à maints individus d'honorabilité douteuse, à des fils d'affranchis, à des étrangers arrivés des Espagnes ou des Gaules qui savaient à peine parler le latin. Sous César, nombre de sénateurs avaient été pris parmi les Gaulois et les Espagnols[2]. Il en fut de même sous les princes de sa famille. Sénèque n'était-il pas alors un des membres les plus influents de la haute assemblée?

Les nobles d'entre les Gaulois n'avaient donc pas à s'entendre entre eux pour revendiquer un honneur individuel qu'il dépendait de chacun d'acquérir. On ne saurait en conséquence s'expliquer comment cette question aurait été alors agitée dans le public et comment elle aurait donné lieu à une délibération du Sénat telle que celle que nous trouvons dans les *Annales* de Tacite.

[1] Dion Cassius, *Hist. rom.*, LVI, 41; LVII, 10; LX, 29. Cf. Mommsen, *Hist. rom.*, t. VII, trad. Alexandre, page 79.

[2] Cf. Suétone, *César*, 80 : Bonum factum ne quis senatori novo curiam monstret.

Il semble, en tous cas, que le discours de Claude, par la position prépondérante qu'il occupait dans l'État, ne pouvait manquer d'être un succès, sinon pour son éloquence, du moins pour son influence. Aussi quelques savants se sont-ils crus fondés à conclure que la demande du prince ayant été faite en faveur de la Gaule chevelue entière, toutes les provinces obtinrent le prétendu droit sénatorial[1]. Mais, selon l'auteur des *Annales*, il n'en aurait pas été ainsi.

« Le discours du prince[2] fut suivi d'un sénatus-consulte en vertu duquel *les Éduens* reçurent *les premiers le droit d'entrer au Sénat.* On leur accorda cette distinction pour l'ancienneté de leur alliance et *parce que seuls d'entre les Gaulois ils se donnaient le nom de frères du peuple romain.* »

La résolution votée par le Sénat ne répondit pas ainsi à ce qu'on attendait de lui. On décida que les Éduens seraient les premiers et les seuls à posséder ce droit.

Quel est ce *jus senatorium* qu'on leur aurait octroyé? Quels sont ceux qui entreront dans la Curie? Ce ne seront pas tous les Éduens. Seront-ils dispensés de passer par les diverses charges qui en ouvrent les portes, de posséder une fortune déterminée, d'avoir des biens-fonds en Italie? Et si on ne leur accorde pas ces exemptions, que leur accorde-t-on?

Comment ensuite le Sénat aurait-il décrété que les Éduens seraient les premiers et les seuls à occuper des sièges dans l'assemblée? Les Pères Conscrits n'auraient eu qu'à promener leurs regards dans la salle ou consulter les registres de l'ordre pour reconnaître que nombre de Gaulois avaient déjà occupé à Rome des chaises curules.

Enfin, comment la décision aurait-elle pu se fonder sur ce

[1] Tacite, éd. Naudet. A, XI, 25, note, page 59.

[2] *Annales*, XI, 25 : Orationem principis secuto patrum consulto primi Aedui *senatorum in urbe jus* adepti sunt.

que seuls les Éduens se proclamaient frères des Romains? Le Sénat, le prince et ses conseillers ont-ils pu ignorer que d'autres nationalités gauloises, les Arvernes entre autres[1], se qualifiaient aussi bien que les Éduens de frères des Romains?

Ainsi donc, proposition, débat, décision, rien de ce qui nous est rapporté dans ce chapitre n'est clair, vraisemblable; il ne paraît pas possible d'y reconnaître la main d'un historien et d'un jurisconsulte au courant, comme devait l'être Tacite, du fonctionnement de la constitution romaine.

LES TABLES DE BRONZE A LYON

Douter de l'authenticité du discours de Claude au Sénat rapporté dans les *Annales*, est-ce chose admissible? dira-t-on. N'est-il pas confirmé par les tables de bronze d'une antiquité incontestable qui sont conservées au musée de Lyon?

Nous allons examiner cette question. Mais tout d'abord mettons sous les yeux du lecteur d'un côté la reproduction graphique[2] et de l'autre la traduction de ces tables.

Première colonne.

. . . . . .

La première réflexion de tous les hommes, celle qui surtout la première nous sera objectée, je la prévois. Je vous supplie de ne pas, comme si c'était une nouveauté que je voulais établir, frémir d'épouvante. Mais plutôt réfléchissez au grand nombre de choses qui dans la cité furent nouvelles et cela en vérité depuis l'origine de notre ville : Par combien de formes et de conditions notre république n'a-t-elle pas varié? Autrefois des rois ont possédé cette ville; cependant il ne leur a pas été donné de la transmettre par héritage à leur

[1] Lucain, *Pharsale*, I, 426 :
Arvernique ausi Latio se fingere *fratres*
Sanguine ab Iliaco populi.

[2] Nous empruntons aux *Inscriptions antiques du musée de Lyon*, I, p. 58-108, l'excellent texte qu'en a donné M. A. Allmer.

MAERERVM NO[illegible] SIT V[illegible]
EQVIDEM PRIMAMO[illegible]IVM ILLAM COGITATIONEM HOMIN
MAXIME PRIMAM OCCVRSVRAM MIHI PROVIDEO DEPREC
QVASI NOVAM ISTAM REM INTRODVCI EXHORRESCATIS S
POTIVS COGITETIS QVAM MVLTA IN HAC CIVITATE NOVATA S
QVIDEM STATIM AB ORIGINE VRBIS NOSTRAE IN QVOD FO
STATVSQVE RES P NOSTRA DIDVCTA SIT
QVONDAM REGES HANC TENVERE VRBEM NEC TAMEN DOMESTI
SORIBVS EAM TRADERE CONTIGIT SVPERVENERE ALIENI ET QVI
NI VT NVMA ROMVLO SVCCESSERIT EX SABINIS VENIENS VICI
DEM SED TVNC EXTERNVS VT ANCO MARCIO PRISCVS TARQ
PROPTER TEMERATVM SANGVINEM QVOD PATRE DEMARAT
RINTHIO NATVS ERAT ET TARQVINIENSI MATRE GENEROSA S
VT QVAE TALI MARITO NECESSE HABVERIT SVCCVMBERE CVM I
PELLERETVR A GERENDIS HONORIBVS POSTQVAM ROMAM MI
REGNVM ADEPTVS EST HVIC QVOQVE ET FILIONE POTIVE EIVS N
HOC INTER AVCTORES DISCREPAT INSERTVS SERVIVS TVLLIVS SI
SEQVIMVR CAPTIVA NATVS OCRESIA SI TVSCO SCAELI QVOI
VENNAE SODALIS FIDELISSIMVS OMNISQVE EIVS CASVS COM
QVAM VARIA FORTVNA EXACTVS CVM OMNIBVS RELIQVIS C
EXERCITVS ETRVRIA EXCESSIT MONTEM CAELIVM OCCVPAVIT ET AD
CAELIO ITA APPELLITATVS MVTATOQVE NOMINE NAM TVSCE MA
EI NOMEN ERAT ITA APPELLATVS EST VT DIXI ET REGNVM SVMMA
P VTILITATE OPTINVIT DEINDE POSTQVAM TARQVINI SVPERBI N
VISI CIVITATI NOSTRAE ESSE COEPERVNT QVA IPSIVS QVA FILIOR
NEMPE PERTAESVM EST MENTES REGNI ET AD CONSVLES ANNVOS
TRATVS ADMINISTRATIO REI P TRANSLATA EST
QVID NVNC COMMEMOREM DICTATVRAE HOC IPSO CONS
RIVM VALENTIVS REPERTVM APVD MAIORES NOSTROS QV
PERIORIBVS BELLIS AVT IN CIVILI MOTV DIFFICILIORE VTER
AVT IN AVXILIVM PLEBIS CREATOS TRIBVNOS PLEBEI QVID A
LIBVS AD DECEMVIROS TRANSLATVM IMPERIVM SOLVTO QV
DECEMVIRALI REGNO AD CONSVLES RVSVS REDITVM QV
RIS DISTRIBVTVM CONSVLARE IMPERIVM TRIBVNOSQVEM
CONSVLARI IMPERIO APPELLATOS QVI SENIET SAEPE OCTONICI
TVR QVID COMMVNICATOS POSTREMO CVM PLEBE HONORES NO
SOLVM SED SACERDOTIORVM QVOQVE IAM SI NARREM BELLA A
COEPERINT MAIORES NOSTRI ET QVO PROCESSERIMVS VEREOR I
INSOLENTIOR ESSE VIDEAR ET QVAESISSE IACTATIONEM GLOR
LATI IMPERI VLTRA OCEANVM SED ILLOC POTIVS REVERTAR CI

...IL SI SANE
...LI DIVVS AVG... ...ONC... ...LVS ET PATRVVS TI
R OMNEM FLOREM VBI QVE COLONIARVM AC MVNICIPIORVM BO
M SCILICET VIRORVM ET LOCVPLETIVM IN HAC CVRIA ESSE VOLVIT
RGO NON ITALICVS SENATOR PROVINCIALI POTIOR EST IAM
CVM HANC PARTEM CENSVRAE MEAE AD PROBARE COEPERO QVID
E SENTIAM REBVS OSTENDAM SED NE PROVINCIALES QVIDEM
DO ORNARE CVRIAM POTERINT REICIENDOS PVTO
SSIMA ECCE COLONIA VALENTISSIMAQVE VIENNENSIVM QVAM
O IAM TEMPORE SENATORES HVIC CVRIAE CONFERT EX QVA COLO
TER PAVCOS EQVESTRIS ORDINIS ORNAMENTVM L VESTINVM FA
ISSIME DILIGO ET HODIEQVE IN REBVS MEIS DETINEO CVIVS LIBE
ANTVR QVAE SO PRIMO SACERDOTIORVM GRADV POST MODO CVM
PROMOTVRI DIGNITATIS SVAE INCREMENTA VT DIRVM NOMEN LA
STACEAM ET ODI ILLVD PALAESTRICVM PRODIGIVM QVOD ANTE INDO
ONSVLATVM INTVLIT QVAM COLONIA SVA SOLIDVM CIVITATIS ROMA
NIFICIVM CONSECVTA EST IDEM DE FRATRE ELVS POSSVM DICERE
ABILI QVIDEM INDIGNISSIMOQVE HOC CASV VT VOBIS VTILIS
OR ESSE NON POSSIT
ST IAM TICAESAR GERMANICE DETEGERE TE PATRIBVS CONSCRIPTIS
ENDAT ORATIO TVA IAM ENIM AD EXTREMOS FINES GALLIAE NAR
NSIS VENISTI
INSIGNES IVVENES QVOT IN TVEOR NON MAGIS SVNT PAENITENDI
ORES QVAM PAENITET PERSICVM NOBILISSIMVM VIRVM AMI
AEVM INTERIMAGINES MAIORVM SVORVM ALLOBROGICI NO
EGERE QVOD SI HAEC ITA ESSE CONSENTITIS QVID VLTRA DESIDERA
M VT VOBIS DIGITO DEMONSTREM SOLVM IPSVM VLTRA FINES
NCIAE NARBONENSIS IAM VOBIS SENATORES MITTERE QVANDO
VDVNO HABERE NOS NOSTRI ORDINIS VIROS NON PAENITET
QVIDEM P CEGRESSVS AD SVETOS FAMILIARES QVE VOBIS PRO
ARVM TERMINOSSVM SED DESTRICTE IAM COMATAE GALLIAE
AGENDA EST IN QVA SI QVIS HOC INTVETVR QVOD BELLO PER DE
NNOS EXERCVERVNT DIVOM IVLIVM IDEM OPPONAT CENTVM
RVM IMMOBILEM FIDEM OBSEQVIVMQVE MVLTIS TREPIDIS RE
OSTRIS PLVS QVAM EXPERTVM ILLI PATRIME ODRVSO GERMANIAM
NTI TVTAM QVIETE SVA SECVRAMQVE A TERGO PACEM PRAES
NT ET QVIDEM CVM AD CENSVS NOVO TVM OPERE ET IN AD SVE
LIS AD BELLVM AVOCATVS ESSET QVOD OPVS QVAM AR
SIT NOBIS NVNC CVM MAXIME QVAM VIS NIHIL VLTRA QVAM
ICE NOTAE SINT FACVLTATES NOSTRAE EX QVIRATVR NIMIS
O EXPERIMENTO COGNOSCIMVS

famille. D'autres sont venus et même des étrangers. Ainsi Numa, qui succéda à Romulus, venait de chez les Sabins; c'était un voisin, il est vrai, mais alors c'était un étranger. Ainsi après Ancus Marcius, Tarquin l'Ancien; à cause de la souillure de son sang (car pour père il eut Démarathe de Corinthe et sa mère, qui était de Tarquinies, était noble, mais pauvre, ce qui l'avait mise dans la nécessité d'accepter un tel mari) dans sa patrie, il fut repoussé des honneurs; ayant alors émigré à Rome, il en devint roi. Entre lui et son fils ou son petit-fils, car les auteurs ne s'entendent pas sur ce point, prend place Servius Tullius, qui si nous en croyons les nôtres était fils de l'esclave Ocresia; si nous suivons les Étrusques, il aurait été autrefois le très fidèle ami de Cœlius Vivenna et son compagnon dans toutes les circonstances de la vie. Après avoir été chassé par l'inconstance de la fortune avec les débris de l'armée de Cœlius, il quitta l'Étrurie et occupa le mont Cœlius; et c'est de son chef Cœlius qu'il fut ainsi appelé par un changement de nom; car en étrusque son nom était Mastarna; et c'est de la sorte qu'il fut appelé[1] comme je l'ai dit; pour le plus grand bien de la république il obtint la royauté. Ensuite, après que les mœurs des Tarquins eurent commencé à être odieuses à notre cité, tant les siennes que celles de ses fils, les esprits furent ennuyés de la royauté, et ce fut à des consuls, magistrats annuels, que l'administration de la république fut transférée.

Rappellerai-je maintenant la dictature, pouvoir supérieur à celui du consulat que nous trouvons chez nos ancêtres, et auquel, dans les cas critiques de la guerre et dans les moments difficiles de nos troubles, ils avaient recours et les tribuns plébéiens créés pour la défense des intérêts du peuple? Que dirai-je du pouvoir transféré des consuls aux décemvirs, et, le règne des décemvirs aboli, de nouveau restitué aux consuls? Que dirai-je de la puissance consulaire partagée avec des décurions, et des tribuns militaires appelés à la puissance consulaire et qui furent créés au nombre de six et souvent huit? Que dirai-je du partage enfin avec le peuple des honneurs du pouvoir et du sacerdoce également? Maintenant, si je racontais les guerres par lesquelles ont débuté nos ancêtres et jusqu'où nous nous sommes avancés, je craindrais de paraître trop orgueilleux et d'avoir recherché

[1] Des épigraphistes distingués pensent que ce n'est point le mont Mastarna qui ait ainsi changé de nom, mais bien Servius Tullius lui-même.

l'occasion de prôner la gloire de l'extension de l'empire au delà de l'océan.

Mais il vaut mieux revenir à mon sujet, la cité. . . . . .

Deuxième colonne.

. . . . . .

..... divin Auguste..... et l'autre Ti... *César a voulu que toute la fleur des colonies et des municipes, c'est-à-dire les hommes les meilleurs et les plus riches fussent admis dans cette enceinte.* Quoi donc? Est-ce qu'un sénateur italien n'est pas supérieur à un provincial? C'est certain. Maintenant quand je commencerai à soumettre à votre approbation cette partie de ma censure, mon sentiment sur la question je l'établirai par des faits. *Mais je ne pense pas qu'on doive exclure les provinciaux s'ils peuvent faire honneur à la curie.* Voici la très illustre et très puissante colonie des Viennois qui depuis fort longtemps fournit des membres au Sénat. De cette colonie est, parmi un petit nombre, L. Vestinus, ornement de l'ordre des chevaliers que j'aime intimement et que je garde aujourd'hui pour mes propres affaires. Que ses fils jouissent, je vous en prie, du premier grade du sacerdoce, pour qu'ils puissent avec les années avancer dans les dignités. Je tairai le nom exécrable de ce brigand; et je hais ce prodige de la palestre parce qu'il a *fait entrer le consulat dans sa famille avant que sa colonie ait complètement obtenu le bénéfice de cité romaine.* J'en puis dire de même de *son frère dont le sort lamentable et honteux est tel qu'il ne peut pas être un utile sénateur pour vous.*

Mais il est temps, Tibère César Germanicus, de dévoiler aux Pères Conscrits où tend ce discours, car te voilà déjà arrivé aux confins de la Gaule narbonnaise.

Voici tous les illustres jeunes gens que j'aperçois; on ne doit pas plus regretter qu'ils soient sénateurs que Persicus, cet homme si noble et mon ami, ne regrette de lire parmi les images de ses ancêtres le nom d'Allobroge. Si vous admettez cela, pourquoi désirez-vous qu'en outre je vous démontre, en vous le faisant toucher du doigt, que *le pays lui-même au delà des limites de la frontière de la province narbonnaise, peut maintenant vous envoyer des sénateurs*, quand vous n'avez pas à vous repentir d'avoir dans votre ordre des

hommes de Lyon? C'est avec crainte, je l'avoue, Pères Conscrits, que je quitte les limites habituelles et familières des provinces; mais il faut maintenant débattre ouvertement la cause de la Gaule chevelue.

Si quelqu'un objecte qu'elle a pendant dix ans combattu le divin Jules, qu'il mette en regard cent années d'une fidélité inébranlable et d'un dévouement éprouvé dans les conjonctures les plus critiques pour nous. Lorsque mon père Drusus entreprit de soumettre la Germanie, les Gaulois assurèrent sa sécurité en maintenant le pays derrière lui dans une paix profonde, bien qu'une contribution nouvelle et non convenue leur eût été imposée quand il fut appelé à la guerre. Cette entreprise, quelque difficile qu'elle soit pour nous, bien qu'il ne s'agisse de rien de plus que de faire connaître publiquement nos facultés, maintenant que par une trop grande expérience nous connaissons.....

On est tout d'abord frappé de voir combien ce discours manque de clarté et de précision, aussi bien dans le choix des mots que dans leur enchaînement, et combien il est difficile de saisir l'idée que l'auteur aurait voulu exprimer, si tant est qu'il en eût une.

On se demande ensuite à quoi pouvait servir ce résumé sans valeur politique ou littéraire de l'histoire de Rome sous les rois et la question controversée de savoir de qui était fils Ancus, etc., quand il s'agit de décider si l'on accordera ou non aux habitants de la Gaule chevelue le droit d'entrer au Sénat? L'orateur reconnaît lui-même que cette digression est inutile et il annonce qu'il va aborder le sujet de la discussion.

Il n'en fait pourtant rien et il nous force d'écouter de nouvelles divagations, l'éloge des Viennois, de son ami Vestinus, des sollicitations en faveur de ses enfants, une sortie contre un scélérat qu'il ne nomme même pas et contre son frère qui demeure également inconnu.

On est alors fort surpris de rencontrer la mention d'une interruption assez impertinente adressée au président du

Sénat : *Il est temps, Tibère César Germanicus, de dévoiler aux Pères Conscrits le but de ce discours.* Si une telle apostrophe avait été lancée à Claude par un sénateur justement impatient de la longueur de cet insipide préambule, il y a lieu de penser qu'elle n'eût pas été gravée sur un bronze aux frais de populations qui se proposaient de glorifier le prince et de manifester leur reconnaissance pour lui. Aussi a-t-on généralement admis que cette interruption n'était pas d'un auditeur, que c'était Claude qui se l'était adressée à lui-même. Mais cette hypothèse ne saurait justifier la reproduction de la critique du discours sur un monument public. Claude aurait certainement jugé d'un tel procédé comme Brid'oison[1] : « On peut se dire à soi-même ces sortes de choses-là. Mais... ils ne sont pas polis du tout en cet endroit ici. »

On ne peut, croyons-nous, invoquer à ce sujet la nécessité de l'exactitude du procès-verbal de la séance du Sénat. On ne sténographiait certainement pas les discours; on les résumait seulement; et tous ceux qui nous sont parvenus ont été certainement, tels que ceux de Cicéron[2], revus et corrigés avant leur publication. Il était d'ailleurs défendu de rien divulguer des actes du Sénat sans une autorisation formelle. Suétone nous le dit[3]; mais le bon sens eût suffi pour nous en convaincre.

Cette interruption, toutefois, quelle que soit son origine, ne ramène pas l'orateur à la question. Pas plus à présent que tout à l'heure, il ne peut se décider à y arriver. Il continue à nous entretenir d'autres choses, entre autres de son

[1] Beaumarchais, *Mariage de Figaro,* acte III, scène dernière.

[2] En recevant le manuscrit qui lui portait le plaidoyer de Cicéron en sa faveur, Milon, on le sait, ne reconnaissait pas celui qu'il avait entendu au forum. « S'il eût parlé, s'écria-t-il, aussi bien qu'il a écrit, je ne mangerais pas de si bon poisson à Marseille. »

[3] Suétone, *Auguste,* 36 : Ne acta senatus publicarentur.

ami Persicus qui ne rougit pas de ses ancêtres allobroges. Il reconnaît enfin pour la troisième fois qu'il faut débattre la cause de la Gaule chevelue. Mais par malheur, juste à ce moment la suite du discours manque. Dieu sait la quantité de bronze qu'on eût dû employer pour le reproduire en entier si le prince eût continué sur ce ton.

Qu'une pareille allocution ait été prêtée à Claude par l'auteur de l'*Apolokintosis,* cela ne nous eût pas étonné[1]. Mais nous avouons ne pas nous expliquer qu'elle ait été gravée sur le bronze. Claude était loin d'être un illettré. Il était entouré de grammairiens, d'orateurs, d'historiens, et évidemment ceux qui auraient demandé et obtenu l'autorisation de reproduire son discours sur un monument public auraient reçu une copie digne d'honorer le prince aux yeux de la postérité et des contemporains.

Dans cette harangue il est reconnu que les hommes les plus riches des provinces étaient admis dans la curie, et obtenaient même le consulat; que la dignité sénatoriale était attachée à la personne et non pas à son origine; que des Gaulois d'au delà de la Narbonnaise en étaient revêtus. On ne saurait par suite saisir quel était le droit que réclamait Claude pour la Gaule chevelue?

Observons qu'il y est dit que les Lyonnais envoyaient des sénateurs à Rome; ils avaient en fait et en droit l'admission à tous les emplois et à tous les honneurs de l'empire. Ainsi ce n'était pas leur cause que Claude plaidait. Ils devaient même se montrer jaloux de posséder à l'exclusion de leurs voisins un tel privilège et fort peu se soucier de les voir devenir leurs égaux. On a en conséquence prétendu que ces tables commémoratives avaient été exécutées non aux

[1] *Apolokintosis,* 3, 6, 9.

frais des Lyonnais, mais à ceux des Ségoviases établis sur la colline de Saint-Sébastien. Mais c'est là une hypothèse imaginée avec plus ou moins de vraisemblance pour expliquer leur présence sur les bords du Rhône. Il n'y est nullement question des Ségoviases.

Par le fond donc et par la forme, le discours qu'on lit sur les tables de Lyon est aussi bien que celui des *Annales* difficilement attribuable au Premier du Sénat, au chef de l'empire romain. D'autre part on ne sait quelle est la population qui aurait eu intérêt à le faire graver sur bronze, quel est le privilège qui lui aurait été accordé.

Quand on examine l'exécution matérielle de ces tables, on reconnaît que les lettres ont bien le type de celles qui se voient ordinairement sur les inscriptions qui datent des premiers siècles de notre ère. Mais on remarque que les dernières lignes diffèrent des premières, qu'elles sont négligées et semblent indiquer un artiste qui a eu hâte d'en finir[1]; ce qui se comprend difficilement d'une œuvre destinée à immortaliser la mémoire d'un prince.

On constate encore, et ceci est assez grave, qu'il n'y a aucune des trois lettres que Claude aurait, dit-on, ajoutées à l'alphabet romain; elles se voyaient, paraît-il, dans les actes publics et les inscriptions de son temps, et de savants épigraphistes ont cru en avoir trouvé la preuve[2]. Ici l'orthographe ne diffère pas le moins du monde de celle qui était avant Claude et qui fut après lui couramment usitée.

Enfin, pour que cette assez forte masse de bronze soit parvenue jusqu'à nous, pour qu'elle n'ait pas été prise et

[1] J.-B. Montfalcon, *Lugdunensis Historiae monumenta.*

[2] Cf. *Annales*, XI, 14, éd. Lemaire, page 33, note. — *Nouveau Traité de diplomatique*, t. II, p. 47 et suiv.: Lettres de l'empereur Claude.

fondue par les Barbares ou dans les temps difficiles par les populations gauloises elles-mêmes, il faut admettre qu'elle a été ensevelie de fort bonne heure. Pourquoi? Comment cela se serait-il fait? Ce sont là des questions auxquelles on ne peut répondre que par des hypothèses plus ou moins ingénieuses.

Les circonstances de leur découverte méritent aussi d'être signalées. Selon les registres des actes consulaires de la ville de Lyon[1], au mois de mars 1528 les sieurs Bellievre et Hugues de La Porte informèrent les échevins qu'un nommé Roland Gerbaud avait depuis environ quatre mois trouvé, en labourant son vignoble sur la colline de Saint-Sébastien, deux tables de bronze brisées qui contenaient le discours de Claude au Sénat en faveur des Gaulois, et ils demandèrent que dans l'intérêt et l'honneur de la ville on en fît l'acquisition. Cinquante-huit écus au soleil[2] furent payés à Roland, qui livra sa trouvaille et prit l'engagement de vendre à la ville tous autres fragments qu'il découvrirait et de lui laisser faire elle-même des recherches sur son terrain moyennant une juste indemnité des dommages qui lui seraient occasionnés.

Ces tables étaient ainsi en mains de Gerbaud quand la ville de Lyon les lui acheta; personne n'avait été témoin des circonstances de leur découverte; les fouilles ultérieures ne donnèrent aucun résultat; les bouleversements opérés dans la colline de Saint-Sébastien pour l'établissement de rues nouvelles et la construction des maisons n'ont amené la mise au jour d'aucun autre fragment de ces tables.

La nature du métal, les circonstances de la découverte, la

[1] J.-B. Montfalcon, *op. cit.*
[2] Environ 630 francs de notre monnaie actuelle.

forme des lettres, ne dissipent pas les incertitudes que fait naître dans les esprits l'examen du texte.

Sommes-nous en présence d'un document véritablement ancien? Au XVe et au XVIe siècle chaque ville voulait établir par des inscriptions qu'elle était d'une noble et antique origine. En maints endroits le patriotisme s'est trop facilement laissé persuader qu'on lui apportait des titres authentiques[1].

COMPARAISON DES TEXTES

Admettons toutefois que le bronze de Lyon reproduise exactement le discours prononcé par Claude au Sénat romain en faveur des Gaulois.

Si l'on veut en faire la comparaison avec celui qui se lit dans les *Annales,* on remarque que dans les tables il manque ce que Claude aurait dit de son aïeul Clausus, — la mention des sénateurs fournis par Albe, Camerinum, Tusculum et diverses nations d'Italie, — celle de l'époque de l'admission des Transpadans au droit de cité, — les considérations sur la chute d'Athènes et de Lacédémone, — l'éloge de la politique de Romulus, — l'admission dans les premiers temps de la république des fils d'affranchis aux honneurs, — le rappel de la guerre de Rome contre les Sénonais, etc.

D'autre part la presque totalité de ce qui se trouve sur les tables de Lyon ne se rencontre pas dans les *Annales.* Il n'y est pas question : de l'histoire des rois de Rome, — de l'expulsion des Tarquins, — de l'établissement du consulat, — de la nécessité de la dictature, — du rôle des décemvirs et de leur renversement, — du retour au con-

[1] Cf. *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron,* page 125 : Les inscriptions relatives à Pline le Jeune.

sulat, — de la création des tribuns militaires, — de l'accession du peuple aux honneurs et au sacerdoce, — du rappel des conquêtes des Romains, — de l'extension des limites de l'empire au delà de l'Océan et ainsi d'une allusion possible à la campagne de Claude en Bretagne; — c'est dire que rien de la première table n'est reproduit dans les *Annales*.

De la seconde, l'éloge de la colonie de Vienne, — la mention des sénateurs qu'elle a fournis, — l'amitié de Claude pour Vestinus, — l'énumération de ses qualités, — les sollicitations en faveur de ses fils, — l'expression de sa haine contre un individu qui n'est pas nommé et contre son frère qu'il ne désigne pas davantage, — l'interruption adressée au prince, — l'éloge de jeunes sénateurs, on ne sait lesquels, — son intimité avec l'allobroge Persicus, — l'expédition de Drusus en Germanie, — le concours et les subsides qui lui sont donnés par les Romains, — ne se trouvent pas rapportés dans les *Annales*.

On cherche vainement des points précis de concordance entre les deux discours.

On répond à ces observations : ce qui se lit dans les *Annales* et qu'on ne rencontre pas sur les tables était probablement sur les fragments perdus; ce qui se lit sur les tables et qui n'est pas dans les *Annales* a été volontairement omis par Tacite comme inutile à conserver pour la postérité. Ce sont là des suppositions gratuites.

On admet le plus généralement que Tacite a donné un discours fait par lui, sans tenir grand compte du texte exact de l'allocution de Claude[1]. Mais pourquoi aurait-il pris le

[1] C'est ce que disait Brothier. Cf. Tacite, éd. Naudet, t. IV. *Excursus variorum ad Annal.*, liv. XI, page 481 :

« Quantum autem Tacitus orationem Claudii immutaverit, patet utramque conferenti. Sunt qui id in Tacito culpent. At Claudii oratio erat antiqua, enervis, ac minime persuabilis : adlaborandum ergo fuit Tacito, ut re, loco et principis majestate digna expromeret. »

soin de ne pas laisser voir que Claude avait prononcé au Sénat de telles inepties? Montre-t-il une grande sympathie pour lui? Veille-t-il jamais à ne pas avilir la majesté des Princes et des Pères Conscrits aux yeux des provinces soumises à Rome?

Les deux discours n'ont ainsi de commun que l'idée vague d'une proposition d'assimiler les Gaulois aux Romains faite par Claude au Sénat. Dans l'un et dans l'autre on remarque des incohérences d'idées, des banalités étrangères au débat, qui témoignent de l'incapacité de l'orateur de traiter correctement un tel sujet; mais ces incohérences, ces banalités ne concordent ni par la forme ni par le fond.

La conclusion la plus simple, la plus naturelle qui vient de la comparaison des textes, est donc que l'auteur des *Annales* n'a pas connu le discours gravé sur les tables de Lyon. Et rien ne permet, d'autre part, de reconnaître dans les pages attribuées à Tacite un illustre historien, un personnage éminent de l'empire romain.

CHAPITRE IV

PLUSIEURS PASSAGES DÉCÈLENT UN AUTEUR DU XVe SIÈCLE

État des esprits à la Renaissance. — Examen de quelques passages. — Expédition de Germanicus contre les Chérusques. — Emprunts faits à divers auteurs.

ÉTAT DES ESPRITS A LA RENAISSANCE

Nous avons eu déjà l'occasion de rappeler que dans la société chrétienne, dès la fin de l'empire romain, les écrivains païens n'eurent plus d'autorité. Durant le moyen âge, ce fut donc dans les auteurs chrétiens, tels que Paul Orose et quelques autres, qu'on apprenait l'histoire des peuples ayant vécu au dehors de la Judée; et, à part quelques esprits d'élite, on n'y attachait d'ailleurs aucune importance. Une seule chose intéressait Gaulois, Francs, Goths, Allemands, Lombards et les descendants eux-mêmes des Romains, c'était le récit des faits et gestes du peuple juif, antique et seul dépositaire, disait-on, de la vérité divine.

Si donc il est difficile, comme nous l'avons vu, de penser qu'on ait alors songé, dans les couvents, à recopier Tacite, comment supposer qu'un moine ait eu l'idée d'écrire sous son nom un travail considérable qui ne répondait à aucun besoin intellectuel, à aucun intérêt religieux?

Tout autre était l'état des esprits au commencement de la renaissance des lettres. On lisait avec passion les écrivains

anciens. On pensait que les œuvres des philosophes, basées sur la nature et la raison, valaient celles des Pères de l'Église. On reconnaissait que les Grecs et les Romains avaient fait de grandes choses. On admettait qu'ils avaient été inspirés dans leurs lois par la sagesse et l'expérience, et que leur législation était de beaucoup supérieure à celle des Juifs. C'était dans l'étude des rares ouvrages de l'époque gréco-romaine qui avaient été sauvés de la destruction, que les esprits cultivés recherchaient les principes du droit, de la philosophie, de l'éloquence, et non plus dans les prophéties d'Israël[1].

On était en conséquence avide de connaître l'histoire de ces peuples qui avaient conquis et civilisé le monde ancien. On cherchait partout, on recueillait, classait, déchiffrait, commentait les médailles, les monnaies, les inscriptions lapidaires.

Les œuvres de Tacite devaient nécessairement offrir gloire et fortune à celui qui aurait le bonheur de les retrouver et d'en pouvoir délivrer des copies. Quelle ne devait pas être la tentation, à défaut du document convoité, d'y substituer, s'il était possible, quelque habile falsification!

EXAMEN DE QUELQUES PASSAGES

On trouve dans les *Annales* le reflet de la Renaissance. Aucun écrivain ne peut s'abstraire du milieu où il écrit.

[1] Cf. *Études sur la vie de Sénèque*, pages 39, 140.

Dans le pamphlet que Nicolas V fit lancer contre Félix V qu'il redoutait, malgré son abdication, Poggio l'apostrophait en ces termes : « Que te faut-il encore pour mériter la haine et l'exécration du genre humain? Quel bonheur est possible avec le crime et l'impiété? » Et il ajoute : « Si tu avais lu dans les sublimes écrits des philosophes ce qui engendre le bonheur, toi qui es si loin d'en connaître la source, tu n'aurais pas commis une telle profanation. »

Ainsi un homme d'église, écrivant au nom d'un pape à un ancien pape demeuré

C'est d'abord dans le caractère des personnages qui sont en jeu. Ils sont presque tous courageux et habiles, mais fourbes et cruels, de mœurs dépravées. On pourrait presque reconnaître dans ceux qui se disputent le pouvoir dans la Rome impériale, dans ceux qui les suivent, dans ces princesses impudiques, des hommes et des femmes du commencement du xve siècle.

Les mœurs et les goûts littéraires qui régnaient alors se reproduisent dans les descriptions de honteuses débauches que l'auteur n'a pas jugé être déplacées dans une histoire sérieuse. On y reconnaît la plume d'un contemporain des Panormitain, des Pacifico et tant d'autres[1].

La crainte de la sorcellerie, la puissance impie attribuée à ses pratiques, les mesures de répression édictées contre elle sont encore un signe du temps où les *Annales* ont été écrites[2].

Sous les Césars, les hommes qui occupaient les hautes fonctions dans l'État avaient presque tous été élevés dans les écoles philosophiques et dédaignaient les superstitions religieuses. On ne poursuivait pas plus la magie que les enchantements, les prédictions, les amulettes, les remèdes merveilleux. Il n'y avait pas, en effet, dans l'empire romain, de religion d'État; toutes les confréries de prêtres avaient des droits égaux à ceux de leurs concurrents. Virgile, Horace, Juvénal, Lucain, Pline et, après eux, Plutarque, Lucien, Apulée nous les montrent opérant chacun de leur

cardinal, n'invoque point seulement l'Évangile, mais aussi les enseignements de la philosophie antique. — Poggio, *Opera*, édit. Argentine. *Invectiva in Felicem papam*, f° 89, verso. Cf. Ch. Nisard, *Les Gladiateurs de la république des lettres :* Poggio.

[1] Cf. *Quinque illustrium poetarum lusus in Venerem.*

[2] *Annales*, II, 27-32; III, 22; XII, 22, 52; XVI, 14, etc.

côté, en toute liberté et n'étant justiciables que des délits de droit commun[1].

Il en fut autrement lorsque sous le nom de christianisme une religion parvint à s'attribuer le monopole des miracles et prétendit, pour le conserver, que les siens étaient dus à Dieu et les autres aux démons infernaux. On fit alors de la magie un crime punissable des plus affreux supplices et de la mort.

Signalons encore l'erreur commise au sujet du *ludicrum quinquennale.*

On lit au XIVe livre des *Annales*[2] : « Néron étant consul pour la IVe fois avec Cornelius Cossa, on institua à Rome les *jeux quinquennaux* à la mode des Grecs. » C'était en l'an 61 de l'ère moderne. Puis au livre XVI[3] il est dit que sous le consulat de P. Silius Nerva et de C. Julius Atticus Vestinus, c'est-à-dire en l'an 66, tomba l'époque des *fêtes lustrales.*

Il semble tout d'abord qu'il n'en saurait être autrement et que la seconde célébration des jeux quinquennaux devait, comme l'indiquait leur nom même, avoir lieu la cinquième année après la première[4]. Il n'en est rien. Le *ludicrum quinquennale* revenait tous les quatre ans comme les jeux grecs en général dont ils étaient imités.

Les fêtes olympiques fermaient une olympiade et ouvraient en même temps la suivante; par suite, tout en prenant pour

[1] *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron,* pages 196-199. Cf. Apulée, *Apologie,* édit. Garnier, pages 413-417.

[2] *Annales,* XIV, 20. — Cf. Dion Cassius, *Hist. rom.*, LXI, 21.

[3] *Annales,* XVI, 4.

[4] Cf. Taciti *Opera,* éd. Naudet : Ecce institutum est Nerone IV. Cornelio Cosso Coss. U. A. 813. Nunc secundo editur Silio et Attico Coss. A. 818. Certe ab illo ad istum ipsi anni quattuor intersunt et quinto nunc anno editur; aut omnes calculi me fallunt. LIPSIUS.

base des calculs effectifs une durée réelle de quatre ans, on disait πεντετηρίς, *les cinq ans*, pour Ὀλυμπιάς, une *Olympiade*.

Les Romains avaient également l'habitude de compter pour les dates le jour du point de départ; par *tous les cinq ans* ils entendaient donc en réalité *tous les quatre ans*[1]. Le fait est établi avec précision par Censorinus[2], qui nous apprend que le *lustrum* n'était que de quatre ans révolus, comme l'*olympiade*.

Cette tradition s'est en quelques cas conservée chez nous. Ainsi par huitaine, quinzaine, nous entendons sept jours, quatorze jours et non huit jours, quinze jours. Un Français à qui l'on dirait : ce sera tous les huit jours, ne se trompera pas sur la date assignée; il saura parfaitement qu'il s'agit du septième jour. Entendre le huitième jour effectif ne peut être que le fait d'une personne complètement étrangère à nos usages. Supposer donc que les jeux quinquennaux revenaient tous les cinq ans, ne saurait être d'un Romain.

Ce passage trahit un écrivain de la Renaissance. On y attribuait alors au lustre une durée de cinq années, et cette opinion erronée n'est pas, même encore de nos jours, déracinée de tous les esprits.

Quand on lit qu'au temps de Néron, Londres était une ville déjà célèbre pour l'activité et la richesse de son com-

[1] Cette façon de compter les années d'une période amena une étrange méprise chez les Romains. Un an avant sa mort, Jules César, sur l'avis de l'astronome égyptien Sosigène, avait fixé l'année civile à 365 jours et décidé que, pour rétablir sa concordance avec le mouvement solaire, on ajouterait tous les quatre ans un jour supplémentaire au mois de février. En disant *tous les quatre ans*, Sosigène avait cru parler clairement; mais les pontifes chargés de l'exécution de la réforme, considérèrent, selon l'habitude de Rome, chaque bissextile écoulée comme faisant partie des quatre années qui devaient déterminer la bissextile suivante, en sorte que les bissextiles revenaient *de trois ans en trois ans*. Cela dura 36 ans, ce fut sous Auguste qu'une nouvelle réforme du calendrier fut opérée. — Cf. F. Arago. *Astronomie populaire*, t. IV, p. 675.

[2] Censorinus, *De Die natali*, ch. XVIII.

merce[1]; ne voit-on pas là une erreur qui ne peut être attribuée à un Romain de la fin du Ier siècle de notre ère? N'est-ce pas là un indice manifeste d'un écrivain qui a été témoin du rôle considérable que jouait l'Angleterre dans le monde occidental, de l'importance qu'avait acquise sa capitale? C'est évidemment donc un homme de la fin du moyen âge qui a écrit ces lignes.

Sur les sollicitations d'une faction de Parthes qui avait envoyé des délégués à Rome, lit-on au XIIe livre des *Annales*, Claude résolut de prêter main-forte à Meherdate pour l'aider à renverser le suréna Gotzarès et monter sur le trône à sa place. Au début le prétendant fait une marche heureuse contre son adversaire, et les villes sur lesquelles il se dirige se soumettent ou sont prises. Or quel n'est pas notre étonnement de voir, dans l'énumération des places conquises par Meherdate, figurer *Ninive*[2] qualifiée d'*antique capitale de l'Assyrie!*

Ninive n'existait plus depuis des siècles; ses ruines mêmes, comme celles de Troie, avaient disparu : *etiam periere ruinae*. Hérodote, les prophètes d'Israël, Strabon, Pline l'avaient dit. Lucien le répétera[3].

Tacite ne pouvait par suite l'ignorer. Une telle erreur est certainement née du désir de parler d'une ville qui intéressait le lecteur comme l'auteur lui-même. Or le souvenir de cette ville était à peu près indifférent à un Romain et il indique un esprit imbu des récits de la Bible et des com-

[1] *Annales*, XIV, 33 : Copia negociatorum et commeatuum maxime celebre. — Cf. Caesar, *De Bello Gallico*, IV, 20. — Strabon, *Géographie*, III, II, 9; IV, V, 2.

[2] *Annales*, XII, 13 : Capta in transitu Ninos, vetustissima sedes Assyriae.

[3] Strabon, *Géographie*, XVII, I, 3 : Ἡ μὲν οὖν Νίνος πόλις ἠφανίσθη. — Cf. Lucien, *Charon*, 23, édit. Didot, page 138. — Pline, *Hist. nat.*, VI, 16 : Fuit et Ninus imposita Tigri, quondam clarissima. — Cf. F. Hoefer, *Chaldée* (*Univers pittoresque*, p. 243 et suiv.).

mentaires de saint Jérôme. Dans ses commentaires, en effet, sur les prophéties de Nahum, qui, disait-il, avait ainsi que Jonas annoncé la ruine de Ninive, ce Père de l'Église affirme, on sait sur quelle autorité, mais en tout cas à tort, que l'ancienne capitale des Assyriens s'était relevée de ses ruines, qu'elle existait de son temps et avait modifié son nom de Niniveh en celui de Ninus[1].

Au livre v des *Histoires*, il est dit au sujet de la circoncision des Juifs : *Circumcidere genitalia* INSTITUERE, UT DIVERSITATE NOSCANTUR; *transgressi in morem eorum idem usurpant*[2].

La circoncision, autrefois générale en Égypte, était demeurée en vigueur chez les indigènes; elle constituait une pratique essentielle de la religion chez les Syriens, les Phéniciens et par suite très vraisemblablement chez les Carthaginois. Comment Tacite l'aurait-il ignoré? Ces populations étaient plus nombreuses que les Juifs, avaient plus de relations qu'eux avec les Romains. Ce ne peut donc pas être un écrivain à qui devaient être connues les mœurs des races soumises à l'empire qui a pu tomber dans une pareille erreur et déclarer que la circoncision fut une coutume spéciale aux Juifs.

Dans les temps modernes au contraire elle était le signe distinctif de ceux qui se prétendaient les enfants d'Abraham; eux seuls avaient conservé cette pratique et par conséquent un écrivain du xve siècle a pu supposer qu'il en avait été ainsi dans l'antiquité.

[1] S. Hieronymi, *Commentarii in Naum prophetae caput I.* Prologus : Igitur uterque de Ninive, Assyriorum metropoli, quae nunc vocatur Ninus, texunt vaticinium. Édit. des Bénéd., t. III, page 1558.

[2] *Histoires*, V, 5.

EXPÉDITION DE GERMANICUS CONTRE LES CHÉRUSQUES

L'expédition de Germanicus au pays des Chérusques, qui occupe vingt-deux chapitres des *Annales,* mérite notre attention[1].

L'armée romaine avait son centre à Cologne; elle occupait les deux rives du Rhin ou tout au moins elle possédait un nombre suffisant de points sur la rive droite pour lui permettre de franchir le fleuve à son gré. Pour se rendre toutefois dans les plaines du Weser qu'habitaient les Chérusques, il fallait traverser des forêts; la marche était nécessairement pénible; le transport des vivres, des munitions, des machines de guerre était difficile; les surprises de l'ennemi étaient à craindre. Mais on n'avait que 150 kilomètres environ à parcourir, et depuis la défaite de Varus et les expéditions heureuses de plusieurs généraux qui le vengèrent, on savait les moyens de surmonter ces obstacles.

Cependant, afin de les éviter, Germanicus, selon l'auteur des *Annales,* aurait imaginé qu'il serait beaucoup plus simple de faire construire une flotte sur laquelle, sans compter les marins nécessaires à leur manœuvre, il embarquerait 70 à 80 mille hommes, les chevaux, les vivres, les ballistes, les munitions[2]. Il arriverait ainsi au cœur de l'ennemi, en traversant l'océan Germanique et en remontant l'Ems.

Pour cela, aurait dit Germanicus, MILLE *navires suffiront et seront vite* CONSTRUITS[3]. Il chargea de ce soin Cecina,

[1] *Annales,* II, 5-27.

[2] *Annales,* II, 7. Il avait avec lui six légions; ses lieutenants emmenaient d'autres légions et des troupes auxiliaires.

Annales, II, 6 : Silius et Anteius et Cecina, fabricandae classi proponuntur, mille naves sufficere visae properataeque.

Silius et Anteius. Ceux-ci devaient être incontestablement des hommes fort habiles et fort expérimentés dans la matière; nous ne savons pas dans quels ports ils établirent leurs chantiers, par quels moyens ils opérèrent, mais en très peu de temps et comme par enchantement, ils réussirent, paraît-il, à réunir prêts, armés, montés par leurs équipages et leurs pilotes, les bâtiments de toutes sortes pontés et non pontés nécessaires au transport de l'armée[1].

Si les généraux de Germanicus nous émerveillent par la rapidité avec laquelle ils avaient fait construire et réuni la flotte, c'est un sentiment opposé que nous éprouvons en voyant que Germanicus aurait désigné pour le lieu du rendez-vous, l'*île des Bataves*. Le choix d'une île d'un accès difficile[2] et qui n'était peut-être pas alors en la possession des Romains, pour effectuer l'embarquement d'une armée avec tous ses impedimenta, nous parait étrange de la part d'un homme de guerre aussi consommé que le devait être Germanicus.

Cette expédition nous offre dans son cours d'autres sujets de surprises analogues à ceux du début. Nous ne parlerons cependant pas de la navigation dans l'océan Germanique, du cours de l'Ems remonté sans encombre, de l'arrêt de la flotte à *Amissa*[3], du discours échangé d'une rive à l'autre entre Flavius et son frère Arminius, des combats livrés aux

[1] *Annales*, II, 6 : Multae pontibus stratae super quas tormenta veherentur simul aptae ferendis equis aut commeatui.

[2] Il y a ici opposition avec ce qui se lit dans les *Histoires*, V, 19 : « Civilis quoique renforcé par les Chauques n'osa point défendre les villes des Bataves; il prit ce qu'on pouvait emporter, brûla le reste et se retira dans l'île; car il savait que nous n'avions point de bateaux pour faire un pont et qu'une armée romaine ne pouvait passer autrement. »

[3] On ne sait où placer cette ville du même nom que le fleuve; mais d'après le texte elle devait se trouver sur la rive gauche, de sorte que Germanicus, pour aller au delà comme il se proposait, avait à faire un pont de bateaux; car il n'aurait pu passer le fleuve à gué, à l'endroit où il avait mouillé ses navires.

barbares, du réembarquement de l'armée sans avoir obtenu aucun succès sérieux.

Dans la tempête qui assaillit la flotte lors de son voyage de retour et dont la description nous est donnée dans les *Annales,* nous ne chercherons pas à expliquer comment, sous la violente poussée d'un même ouragan, les navires sont les uns jetés au sud sur les côtes du pays des Chauques, tandis que les autres sont portés au nord et dispersés en Scandinavie, en Bretagne et dans les îles qui l'entourent. Nous ne nous demanderons pas non plus comment Germanicus dans son désespoir, prêt à se jeter dans les flots, a pu courir sur les *falaises* qui bordaient les Pays-Bas[1]?

Nous admettrons que la plupart des navires désemparés aient pu regagner les ports de la Gaule, que Germanicus en ait renvoyé une partie à la recherche des naufragés, que nombre de ceux-ci aient été retrouvés, les uns en Scandinavie, d'autres en Écosse, d'autres aux Hébrides ou aux Orcades. On nous permettra cependant de nous étonner qu'il y en ait eu qui, au lieu d'en mourir, aient vécu de la chair corrompue des chevaux rejetés sur le rivage par les vagues[2].

Nous ferons observer qu'avant son embarquement l'armée romaine aurait fait une invasion chez les Cattes, relevé le monument funéraire élevé à la mémoire des légions de Varus[3]. Aussitôt après le désastre de la flotte, les troupes échappées à la fureur des flots auraient pénétré sans difficulté chez les Marses, leur auraient repris un des aigles perdus par Varus, trophée invariablement rapporté de toute campagne au delà du Rhin. Germanicus aurait alors ramené

[1] *Annales,* II, 24 : Apud scopulos et prominentes oras.

[2] *Annales,* II, 24 : Milesque nullo illic hominum cultu, fame absumptus, nisi quos corpora equorum eodem elisa, toleraverant.

[3] *Annales,* II, 7.

ses légions dans leurs quartiers d'hiver, joyeuses et fières d'avoir réparé par leurs victoires l'insuccès de l'expédition maritime[1]. C'est avouer qu'elle n'avait pas de raison d'être.

Toute cette relation, agréablement écrite comme roman, est remplie d'impossibilités, d'invraisemblances, de lieux communs. Mais c'est sur quelques points particuliers que nous voulons appeler l'attention du lecteur.

En énumérant les diverses sortes de navires dont Germanicus avait composé sa flotte, il est dit que quelques-uns étaient munis de deux gouvernails fixés l'un à l'avant, l'autre à l'arrière, ce qui leur permettait à volonté de prendre une direction diamétralement opposée[2] : *plures appositis utrimque gubernaculis converso ut repente remigio hinc vel illinc appellerent.*

Le gouvernail ne saurait par lui-même procurer un avantage de cette sorte au navire[3]. On n'arrive à ce résultat qu'en donnant à la poupe une forme semblable à celle de la proue[4].

Mais on reconnaît que ce n'est point un Romain qui nous entretient de choses qu'il connaît mal, que l'écrivain est un moderne, par l'expression dont il se sert à propos du gouvernail. Il dit en effet : *appositis utrimque gubernaculis;* et on ne saurait par ces mots entendre autre chose

[1] *Annales,* II, 25-26.
[2] *Annales,* II, 6.
[3] Dans un passage des *Histoires,* II, 47, qui a une parenté frappante avec celui qui nous occupe, il est bien dit : *pari utrimque prora.* Mais là encore l'auteur montre quelles étranges idées il se forme de la construction des navires ; il suppose que les marins de la mer Noire pouvaient, dans les mauvais temps, ajouter à leurs bateaux bordages sur bordages de façon à s'y clôturer complètement par une sorte de toit.
[4] On peut voir un spécimen de cette forme de bateau dans le sceau de la ville de Dunwich au XIIIe siècle. — Cf. Lacroix, *Sciences et Lettres au moyen âge et à la Renaissance,* page 303.

qu'un appareil de direction fixé au corps même du bâtiment. Or, pour diriger leurs navires, les anciens se servaient d'avirons qu'ils faisaient mouvoir librement sur leurs flancs. On ne sait pas exactement quand les marins apposèrent à l'étambot des bâtiments une pièce de bois pouvant tourner à sa droite comme à sa gauche, c'est-à-dire verticalement à son axe. Cet usage toutefois ne fut pas établi avant les derniers temps du moyen âge. En conséquence, l'idée de supposer que des navires de la flotte de Germanicus étaient munis de gouvernails fixés à la poupe aussi bien qu'à la proue ne peut être venue qu'à l'esprit d'un écrivain qui n'en avait eu que de la sorte sous les yeux. C'est ainsi que sur la châsse de Sainte-Ursule, à Bruges, J. Memling, au xve siècle, représentant l'arrivée à Cologne de la flotte de Maxime, a figuré les navires avec des gouvernails comme ils en avaient de son temps[1].

Il est encore dit que les naufragés qui avaient été jetés par la tempête sur les côtes de la mer du Nord[2], « racontaient à leur retour des merveilles étonnantes de ces pays lointains, parlaient d'ouragans furieux, d'oiseaux inconnus, de monstres marins, d'êtres d'une forme indécise entre l'homme et la bête, et autres choses qu'ils avaient vues ou qu'ils croyaient avoir vues dans leur frayeur ».

Les observations qui précèdent nous ont fait voir que les chapitres qui relatent la campagne de Germanicus sur les rives de l'Ems portent l'empreinte d'un auteur moderne; la présence de ces lignes dans les *Annales* vient les confirmer.

Sous les Césars, les contrées du Nord avaient été explo-

[1] Cf. Lacroix, *Sciences et Lettres*, etc., page 303.
[2] *Annales*, II, 24.

rées par les marchands et les marins. Les Bretons, les Cimbres, les Bataves, les Germains étaient fort connus des Romains avec lesquels ils avaient de fréquentes relations; les produits de leur sol et de leur industrie étaient portés sur les marchés de la Gaule et de l'Italie. On n'aurait donc prêté aucune attention aux hâbleries de quelques naufragés et elles n'auraient certainement pas mérité de figurer dans l'histoire. Mais les terres nouvellement reconnues au xve siècle par des navigateurs audacieux ou par ceux que l'ouragan y avait jetés, les merveilles qu'elles contenaient étaient alors l'objet des préoccupations de tous les esprits et c'est vraisemblablement leur reflet que nous trouvons ici.

Cet océan où les tempêtes sont plus terribles que nulle part ailleurs, c'est l'Atlantique[1] au cap Non, puis au cap Boyador; ces animaux, ces oiseaux inconnus sont ceux de l'Afrique équatoriale; ces créatures qui tiennent de la bête et des hommes, ce sont les nègres qu'on réduit en esclavage[2]. Les marins qui avaient fait des découvertes, en gardaient le secret quand elles étaient lucratives; ils cherchaient à intriguer les imaginations et à les égarer; on ne savait souvent que penser de leurs récits.

EMPRUNTS FAITS A DIVERS AUTEURS

Des observations d'un autre ordre pourraient peut-être encore appuyer l'opinion que les *Annales* sont dues à un écrivain moderne.

[1] Il était appelé la mer *des tempêtes*, la mer *impénétrable*, la mer *ténébreuse*. Cf. *Annales*, 24: Quanto violentior cetero mari oceanus. — Plus loin le *vim turbinum* est bien le *tornado*, le tourbillon ou le cyclone de la côte d'Afrique.

[2] *Annales*, II, 24: Ambiguas hominum et belluarum formas. — Ce n'était pas un simple trait d'ironie que Montesquieu décochait aux partisans de l'esclavage, c'était bien un de leurs arguments qu'il reproduisait quand il disait : « On ne peut se mettre dans l'esprit que Dieu, qui est un être très sage, ait mis une âme et surtout une bonne âme dans un corps si noir. »

Ainsi on y voit des emprunts de mots et parfois de membres de phrases faits sans nécessité aux auteurs que nous appelons classiques et qui servaient à l'étude de la langue latine à la Renaissance.

« On appelle ordinairement Tacite, dit Ernesti[1], l'imita-
» teur de Salluste. On a raison si on entend parler des mots.
» Mais non moins souvent il imite Virgile et Tite-Live, ainsi
» que je l'ai remarqué dans mes notes, quand l'endroit m'est
» revenu à l'esprit. J'en aurais signalé plus du double si je
» n'avais reculé devant le travail de la recherche quand je
» n'avais pas sous la main les numéros des livres et des cha-
» pitres. »

Tacite aurait-il employé au courant de la plume les propres termes de ses devanciers et cela dans ce qu'ils avaient de banal? Cela ne paraît guère vraisemblable[2].

On trouve encore dans les *Annales* un certain nombre d'expressions qui, après avoir été usitées au temps de Salluste, ne furent plus employées dans la langue romaine au Ier siècle de notre ère[3]; ce sont probablement des expres-

[1] Taciti *Opera*, éd. Naudet. Préface, page LV.

[2] Le début des *Annales* (I, 1): *Urbem Romam a principio Reges habuere* est une réminiscence de Salluste, *Bellum Catilinarium : Urbem Romam condidere atque habuere initio Trojani.*

Parmi les exemples qu'on pourrait mettre sous les yeux du lecteur, nous signalerons le passage relatif à la ville de Londres. Pour exprimer son importance et son commerce, l'auteur des *Annales* emprunte les mêmes termes dont Salluste s'était servi pour parler de Vacca. Il est dit, *Annales*, XIV, 33 : « At Suetonius mira constantia medios inter hostes Londinium perrexit, cognomento quidem coloniae non insigne, *sed copia negociatorum et commeatuum maxime celebre.* » On lit dans la *Guerre de Jugurtha*, 47 : « Oppidum Numidarum nomine Vacca, forum rerum venatorium totius regni *maxume celebratum.* (Metellus) ratus id, quod res monebat, *frequentiam negociatorum et commeutuum* juvaturum exercitum.»

[3] Cf. Ross, *Tacitus and Bracciolini*, liv. I, ch. V: The Latin and the Alliterations in the Annals; liv. IV, ch. II : Language, alliteration, accent and words.

Ainsi dans les *Annales*, XV, 36 : *Haec atque talia plebi volentia fuere* paraît un pastiche d'un fragment de Salluste rapporté par Nonius : Multisque suspicionibus *plebi volentia* facturus habebatur. Cf. Salluste, éd. Burnouf, coll. Lemaire, page 415, note.

Au livre I, chap. 13, quand l'auteur, pour nous montrer Haterius se jetant aux

sions qu'ont fait revivre les grammairiens du moyen âge à la suite de Servius, Nonius Marcellus et Priscien.

Ce sont là toutefois des questions fort délicates et au sujet desquelles nous devons nous borner à appeler l'attention.

Néanmoins, par les diverses considérations que nous avons développées, on est fondé, croyons-nous, à attribuer la paternité des manuscrits de Tacite à un écrivain de la Renaissance, à quelqu'un de ces latinistes qui faisaient profession de révéler au public les documents ignorés de l'histoire et de la littérature de l'ancienne Rome.

Il n'y a là rien qui doive nous surprendre outre mesure. Qu'on veuille bien nous permettre de rappeler encore que les érudits de la fin du xve siècle avaient à bon droit contesté l'authenticité du xe livre des lettres de Pline que les éditeurs vénitiens prétendaient avoir tirées d'un ancien manuscrit. La possibilité de leur composition par un humaniste contemporain n'était pas mise en doute par ces érudits.

pieds de Tibère, dit : *Ambulantis Tiberii genua advolveretur*. C'est encore une reminiscence d'un fragment de Salluste conservé par Servius : *Genua patrum advolvuntur*. Cf. Salluste, éd. Burnouf, page 440.

Est peut-être encore dans le même cas la forme archaïque de *inquies* qu'on rencontre dans les *Annales*, I, 65, III, 4, pour *inquietus*. Cf. Salluste, éd. Burnouf, page 381.

TROISIÈME PARTIE

LE PSEUDO-TACITE

CHAPITRE PREMIER

LE MÉRITE DES ANNALES ET DES HISTOIRES A ÉTÉ EXAGÉRÉ

Valeur littéraire. — Les qualités nécessaires à l'historien. — Valeur politique.

VALEUR LITTÉRAIRE

Est-il possible de penser, nous dira-t-on, qu'il y ait eu au xve siècle un auteur capable de produire des œuvres aussi merveilleuses que les *Annales* et les *Histoires?* Quel humaniste aurait pu s'approprier le style inimitable de Tacite? Est-il un écrivain de ce temps qui eût pu faire preuve d'une si grande profondeur politique?

Si, comme nous croyons l'avoir établi, il est un assez grand nombre de passages que Tacite n'a pu écrire, et d'autres qui sont dus à la plume d'un homme de la Renaissance, il faut bien admettre que nous nous trouvons en présence d'un pseudo-Tacite.

Entre Dante, Boccace, Pétrarque et Machiavel, Guichardin, Le Tasse, la chaîne des hommes supérieurs se serait-elle

nécessairement brisée sur la terre si féconde alors de l'Italie? Ce n'était pas aux Italiens du xve siècle qu'il eût fallu tenir un pareil langage; ils se flattaient, peut-être à tort, mais ils avaient conscience de leur valeur et ce n'était pas pour se déclarer inférieurs à eux qu'ils se comparaient aux anciens.

Jacques Bracciolini, un des fils de Poggio, s'est fait l'écho du sentiment général de ses contemporains.

Dans l'épître qu'il adressait à Frédéric de Feltre, comte d'Urbin, en lui dédiant l'*Histoire de Florence* de son père, qu'il avait traduite en langue vulgaire et qui venait d'être imprimée, il fait un parallèle élogieux des hommes illustres des temps modernes et de ceux de l'antiquité. Selon lui, dans les armes, Godefroy de Bouillon, Tamerlan, Frédéric Barberousse ne le cèdent pas à Ninus, Xerxès ou Cyrus; Braccio Sforza, son fils François, le Carmagnole, Nicolas Piccino, Jean Huniade, valaient bien les héros de Lacédémone et d'Athènes. Dans les sciences, Albert le Grand, saint Thomas, Egidio Colonna, Scot égalaient au moins Pythagore, Zénon, Chrysippe et Aristote. Mais c'est surtout à propos des lettres que son enthousiasme éclate avec une sincère conviction : « Quel est l'homme sain d'esprit, dit-il[1], qui jugera que Dante, Pétrarque, Boccace, Léonard Bruni, Poggio, Ambroise le Camaldule, auraient fait tache au siècle de Cicéron, si la nature les avait fait naître dans la république romaine? »

C'est vers cette époque que parut l'Imitation de Jésus-Christ. Fontenelle en disait avec l'opinion générale et la plus

[1] *Istoria di M. Poggio Fiorentino tradotta di latino in volgare da Jacopo suo figliuolo.* PROEMIO. C. 3 : Chi sara colui di sano intelletto che giudichi Dante, Francesco Petrarca, Boccacio, Leonardo, Poggio, Frate Ambrogio indegni di compargli a quel secolo di Cicerone, se la natura gli avesse prodotti e nutriti nella Romana Republica?

grande partie du monde savant : « Ce livre est le plus beau qui soit sorti de la main d'un homme puisque l'Évangile n'en vient pas. » L'Imitation a cependant perdu son ancien prestige dès qu'elle a été soumise à la libre discussion; il a fallu aussi reconnaître que les évangiles eux-mêmes sont des œuvres humaines et bien humaines et qu'ils n'ont pas été écrits par les personnages dont ils portent les noms.

Dans l'ardeur que l'on mettait au xve siècle à l'étude de l'antiquité, tous les lettrés se faisaient gloire d'écrire en latin; ils possédaient parfaitement cette langue; elle était devenue celle dans laquelle ils aimaient le mieux s'exprimer, celle qui leur était la plus familière, celle qui servait à leur correspondance entre eux. Il n'y a donc rien d'impossible à ce que quelques-uns de ces érudits aient réussi à écrire comme un Romain du siècle d'Auguste[1].

Les œuvres historiques attribuées à Tacite ne peuvent certainement pas avoir été l'objet d'une admiration traditionnelle sans posséder, à côté des défectuosités que nous avons signalées, d'éminentes qualités. Sur ce point, il n'y a pas de discussion possible. La question de l'authenticité d'un livre est, d'ailleurs, indépendante de celle de son mérite.

Mais dans l'engouement qu'il est d'habitude de manifester pour Tacite, ne s'est-on pas trop laissé influencer par une opinion conventionnelle?

[1] Jules Zeller, *Italie et Renaissance*, t. I, p. 20 : « Sous ce flot de traductions latines, on commence à se déprendre de la belle langue de Dante et de Boccace. C'est en latin qu'on parle, qu'on écrit, qu'on versifie. » Page 82 : « Quelle forme nouvelle dans les dialogues de Landino ou dans les œuvres de Politien ! Le beau style latin y refleurit presque aussi pur qu'au temps d'Auguste. »

M. Villemain a également dit de Politien : « A force de goût, il était naturalisé Romain du temps d'Auguste. Ses vers, on ne les distinguerait pas de la poésie de Virgile; ils en ont le tour libre, le mouvement et l'harmonie. »

On ne saurait se refuser à reconnaître qu'on rencontre dans les *Annales* beaucoup de phrases incorrectes et obscures qui ne permettent pas de saisir la pensée qu'a voulu exprimer l'auteur.

Ainsi, au sujet de l'incendie de Rome sous Néron, après avoir parlé du feu que les Gaulois mirent à la ville et aussi de la ruine de Troie, l'auteur des *Annales* dit qu'il y eut des personnes qui calculèrent qu'il y avait le même nombre d'années, de mois et de jours entre les deux incendies, ***ut totidem annos, mensesque et dies inter utraque incendia numerent.*** Entre les deux incendies et quel événement? Juste Lipse à ce propos s'écrie : « Tricae curiosorum hominum, quas non extrico. Computem ab urbe condita? dispar ratio. A Troia incensa? aeque dispar. Facile collectu tibi ex Fastis. Ut mihi nunc videntur, tenebrae sunt quas non illustret ipse Phoebus. »

L'obscurité vient, dit-on, de la trop grande recherche de concision[1]. Ce n'est pas là, croyons-nous, une bonne raison. Qu'est-ce que la concision sans la clarté? Notre La Bruyère n'est-il pas toujours clair? La clarté est la qualité primordiale, essentielle, de tout écrit[2]; en tout temps, en tout lieu,

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

En outre, la façon d'écrire n'est pas toujours la même. On a dû, par suite, chercher à expliquer les différences de style et de caractères entre les différents ouvrages attribués à l'historien romain par la transformation de son mode d'écrire. « Plus Tacite vieillissait, dit-on[3], plus il s'écartait du langage ordinaire pour adopter un genre systématique

[1] Ainsi, au chapitre final du Ier livre des *Annales*, le commentateur s'écrie : *Nimia hercle brevitas!* Cf. éd. Naudet.
[2] Cf. Bayle, *Dict. hist.* : TACITE.
[3] Simcox, *Hist. of lat. lit.*, t. II, p. 171.

et exagéré fondé en partie sur Salluste et en partie sur un côté de l'œuvre des rhétoriciens et de Sénèque. On peut suivre la marche de cette affectation, de son début dans la *Vie d'Agricola* et les *Mœurs des Germains,* à son développement dans les *Histoires* et à son apogée dans les *Annales.* »

D'autre part, des fautes de syntaxe, des expressions impropres s'y rencontrent en foule[1]. Aussi d'éminents latinistes, quoique grands admirateurs de Tacite, en ont-ils conclu que de son temps se montrait déjà la décadence de la langue romaine par l'introduction de formes et de figures défectueuses ou empruntées aux idiomes étrangers[2]. En tous cas, on est en droit de dire sur ce point : *grammatici certant.*

Alciati, Béroalde, Ferret, Rhenanus, Juste Lipse, les Gronovius, Brothier, Graevius, Ernesti, et bien d'autres érudits de premier ordre, se sont cassé la tête à corriger l'ouvrage pour essayer de rétablir ce qui eût été digne d'avoir été écrit par Tacite. *Hic aestuant docti viri,* s'écrie parfois Jos. Naudet. Nous n'avons plus ainsi dans la plupart des éditions modernes le texte exact des manuscrits ni même celui des premières éditions.

Toutefois, malgré ces rectifications, il restait encore

[1] C'est ce que montrent les *annotationes* ou *castigationes* des principaux éditeurs et les études spéciales qui ont été faites sur la latinité de Tacite.

[2] « Quamvis, dit B. Rhenanus, Tacitus caruit nitore et puritate linguae, abeunte jam romano sermone in peregrinas formas atque figuras; succum tamen et sanguinem rerum retinuit. » *In Cornelium Tacitum Annotationes Beati Rhenani, Alciati ac Beroaldi.* Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1542.

Dans les commentaires d'Émile Ferret on lit : « Quemadmodum nullum esse arbitror scriptorem rerum gestarum praeferendum Cornelio Tacito, *sive similitudine temporum nostrorum,* sive gravitate sententiarum et peritia aulici regiique moris, ita nullus mihi videtur aut genere dicendi pressior ac *difficilior,* aut *injuria temporum hominumque corruptior atque contaminatior.* » *In Cornelii Taciti Annalium Libros Aemylii Ferreti annotatiunculae.* Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1541.

nombre de fautes et d'erreurs qu'on ne pouvait modifier sans de trop grands remaniements.

Ne pouvant les attribuer à un éminent écrivain romain, on déclarait que beaucoup de passages avaient été dénaturés, que le manuscrit archétype, sur lequel avaient été faites les copies que nous avons, était un exemplaire vicieux et interpolé par un ignorant[1].

Ainsi, des maitres qui comptent parmi les plus savants et les plus autorisés de la critique littérairè, rejetaient sur les scribes chargés de copier les *Annales* les fautes qu'ils constataient et n'admettaient pas qu'elles pussent être considérées comme l'œuvre sincère et pure d'un auteur de si grand renom que Tacite.

LES QUALITÉS NÉCESSAIRES A L'HISTORIEN

Celui qui a écrit les *Annales* est sans contredit un peintre admirable. Comme il nous tient sous le charme quand il nous montre Agrippine rapportant les cendres de Germanicus[2]! Quel froid court dans tous nos membres quand il nous trace le tableau imaginaire du colloque nocturne de Néron, Burrhus et Sénèque à la mort de la seconde Agrippine! Il est toutefois fort inférieur à Dion, quand il raconte le meurtre de cette fille des Césars qui, malgré tout ce qu'on peut lui reprocher, avait encore du sang romain dans les veines[3]. Homère lui-même, il est vrai, s'endormait quelquefois.

[1] Tacite, éd. Naudet. Préface, page XLVIII : Gruterus passim ἐμβλήματα agnoscit. — *Id., ibid.*, page 8 : Graevius exemplar unde ille fluxit, mendosum et ab semidocto interpolatum putat.

[2] En maints endroits toutefois il laisse voir que ce n'est pas un Romain qui parle. Entre autres exemples, il fait revêtir aux chevaliers leurs *trabées* pour une cérémonie de deuil.

[3] Cf. *Études sur la vie de Sénèque*, ch. III : La mort d'Agrippine, page 221.

Mais ces brillantes qualités ne suffisent pas pour être un grand historien. Quand l'immortel aveugle de Samos nous conte les aventures d'Ulysse et quand le cygne de Mantoue nous fait le récit des exploits du pieux Énée, nous demeurons suspendus à leurs lèvres, nous ne nous inquiétons pas de savoir s'ils disent ou non vrai, nous les proclamons les maîtres de la poésie, nous les couronnons de laurier. Il n'en est pas de même pour Hérodote, Thucydide, Polybe, Xénophon; c'est la vérité qu'ils nous promettent; c'est elle en conséquence que nous leur demandons avant tout. Comme le ciseau du statuaire sait reproduire exactement le modèle qu'il a sous les yeux et, avec un art qui fait sa gloire, semble le faire vivre dans le marbre, l'historien doit savoir animer les personnages qu'il met en scène, les uns nobles et beaux, les autres vils et repoussants, mais sans jamais dénaturer leurs traits par haine ou par flatterie.

Le grand historien doit posséder un esprit judicieux de critique qui le guide sûrement dans le choix des témoignages qui doivent lui servir à l'établissement des faits. Il doit encore savoir dégager et déterminer les causes des événements, en apprécier les conséquences pour la grandeur ou la décadence de l'État. Il doit juger les mobiles et les actes des peuples et des hommes qui les dirigent, d'après les principes de la justice et de la morale.

Point n'est besoin de rappeler tout ce que l'auteur des *Annales* a rapporté d'invraisemblable, d'impossible, de contraire à la vérité. Or, si l'on n'a pas cette qualité maîtresse, essentielle, ce sens critique qui nous fait discerner la vérité et rejeter les fables absurdes, peut-on être classé parmi les hommes illustres qui nous ont transmis le récit des événements passés et dont on peut invoquer sûrement l'autorité?

Trouve-t-on habituellement dans les *Annales* ou dans les *Histoires* le sentiment élevé de la justice, qui porte l'écrivain à prendre garde de porter contre les hommes dont il parle des accusations calomnieuses? Trouve-t-on ce culte du bien et du beau qui se manifeste par une indignation sincère contre le vice et surtout par l'enthousiasme qu'excitent la vertu, les belles actions, les nobles cœurs et qui fait qu'on se plaît à les mettre en relief, à les offrir en exemple?

Certainement non. Il n'est, en effet, presque aucun personnage qui n'ait été de la part de l'auteur l'objet de calomnies ou d'insinuations malveillantes, soit qu'elles fussent inventées, soit qu'elles aient été rapportées sans discernement. Il semble que ce soit pour lui un plaisir de noircir et d'avilir les hommes et de les présenter ainsi au mépris public. Ce qui est tolérable chez un satirique à humeur noire comme Juvénal, ne l'est pas chez un grave historien.

Mais, nous dira-t-on, les hommes dans les *Annales* sont peints tels qu'ils étaient. Est-ce vrai? Est-ce possible qu'on ne vît guère à Rome au siècle des Césars dans la multitude, chez les grands, chez les princes que des âmes corrompues, viles et cruelles?

Sénèque va nous le dire. Avec l'accent du bon sens et de la sincérité il écrit à son ami[1] : « Ne croyez pas que de notre temps la débauche soit plus autorisée et les lois moins puissantes. Notre jeunesse est au contraire plus réservée qu'elle ne l'était sous Pompée et César. Chaque siècle n'a pas de Caton; mais à toutes les époques il y aura des Claudius. »

Nous avons montré comment le caractère de Sénèque avait été dénaturé dans les *Annales*[2]. Il y est peint comme

[1] Sénèque, *Epistolae*, 90.
[2] *Études sur la vie de Sénèque*.

un rhéteur, beau diseur, prêchant les vertus et ne les pratiquant pas; c'est aussi un ambitieux, faible en même temps et indécis, se faisant complice ou défenseur du parricide, sacrifiant sa dignité pour conserver la faveur du prince et le pouvoir dans l'empire. Il ne fallait pourtant pas une perspicacité hors ligne pour le mieux juger; on pouvait facilement reconnaître l'homme d'État stoïcien, pour qui, comme il dit, se dérober aux affaires publiques eût été paraître un animal timide qui se cache par peur. Il s'était montré en toutes circonstances ferme, courageux; il a joui de l'estime générale de ses contemporains, ainsi qu'en témoignent Quintilien, Juvénal, Pline; il a eu droit de dire : « Quand la nature reprendra le souffle qui m'anime, les témoins ne me feront pas défaut pour affirmer que j'ai cherché la paix de la conscience, que j'ai cultivé les bonnes études, que je n'ai diminué la liberté de personne et que nul ne diminua la mienne. »

Livie qui fut la bonne conseillère d'Auguste, que le Sénat et le peuple romain comblèrent de marques d'estime, de respect et de reconnaissance, nous apparaît dans les *Annales* comme une femme capable d'avoir empoisonné son époux[1] et fait périr ceux qui pouvaient dévoiler son crime, d'avoir ordonné la mort du dernier petit-fils d'Auguste[2]; la façon dont sont rapportés les propos attribués à la médisance laisse penser qu'elle fut « une marâtre fatale à la République et plus fatale encore aux Césars[3] ». S'il y avait eu le moindre doute sur le sentiment qu'on dut professer pour une telle matrone, Sénèque aurait-il écrit dans sa Consolation à Marcia[4]? « Vous préférez sans doute l'exemple de Livie que

[1] *Annales*, I, 5.
[2] *Annales*, I, 6.
[3] *Annales*, I, 10.
[4] Sénèque, *Consolatio ad Marciam*, 4.

vous avez familièrement fréquentée. Sa haute sagesse vous ouvre ses conseils..... J'imagine que près d'une femme si jalouse de maintenir sa renommée, Areus dut lui parler ainsi : Jusqu'ici, Livie, vous avez pris garde de ne pas laisser en vous la moindre prise à la censure. Sur les plus petites choses comme sur les plus grandes, vous vous êtes observée de manière à n'avoir jamais besoin de l'indulgence de la renommée, ce juge indépendant des princes. »

Quand par exception l'auteur rencontre un homme dont l'existence modeste et pure n'offre aucune prise ni aucun intérêt à la calomnie, quand cet homme est injustement frappé par une mesure tyrannique, il n'éprouve aucune émotion ; il n'a que peu de pitié ; il semble qu'il juge que la victime a fait preuve de naïveté et qu'elle eût dû se défier de la dent des loups ou hurler avec eux. C'est ainsi qu'il parle de Crémutius Cordus[1], accusé d'avoir dans ses écrits fait l'éloge de Brutus et de Cassius. « Il sortit du Sénat, dit-il, et se laissa mourir de faim. »

Quand ensuite il nous entretient de l'arrêt qui ordonnait la destruction de l'ouvrage de Cordus, « les sénateurs, dit-il, décrétèrent que ses livres seraient brûlés par les édiles ; ils se sont néanmoins conservés ; cachés d'abord, ils furent plus tard publiés. Certes on peut rire de la folie de ceux qui, par leur pouvoir présent, prétendent étouffer la mémoire dans les temps à venir. » Il blâme la mesure ; mais ce n'est pas le sentiment de la justice qui est blessé en lui ; ce n'est point la violation du droit qui l'émeut. Il désapprouve la mesure parce qu'à ses yeux elle était inefficace et ne permettait pas d'atteindre le but qu'on se proposait.

Tout autre est le ton de Sénèque sur le même sujet. Comme l'âme passionnée pour la vertu s'enflamme facile-

[1] *Annales*, IV, 35.

ment à son contact! « Le nom de Crémutius Cordus, écrit-il à Marcia[1], vivra dans la mémoire tant qu'on mettra du prix à connaître les annales de Rome, tant qu'il se trouvera un seul homme curieux de remonter aux faits de nos ancêtres, curieux de savoir ce qu'est un vrai Romain et ce que peut être un mortel indomptable, un noble caractère, une âme indépendante, alors que les têtes étaient sous le joug, les fronts se courbaient devant Séjan. On lit, on admire ses œuvres, elles sont dans nos mains et dans nos cœurs; elles ne craignent pas l'outrage du temps; tandis que le nom de ses bourreaux et leurs crimes eux-mêmes seront dans l'oubli. »

VALEUR POLITIQUE

Trouve-t-on en compensation dans les œuvres de Tacite la marque de ce qu'on appelle, souvent à tort, un génie politique, c'est-à-dire d'un homme pour qui le droit et la vertu ne sont rien, qui ne voit que l'intérêt du pays ou de la dynastie qu'il sert, qui ne juge les principes et les actes qu'en raison de leur utilité; mais qui fait preuve d'une grande habileté dans les questions qu'il a à résoudre, d'un grand discernement dans les événements qu'il faut prévoir, qui sait dans les faits accomplis remonter à leur cause?

Entre autres remarques que peut faire tout lecteur attentif, nous signalerons la méprise complète de l'auteur des *Annales* au sujet du Sénat romain. Il nous peint le grand corps politique, il n'y voit que corruption, servilité sous les Césars, manque d'énergie. Or nous l'avons montré[2] : « Le Sénat ne fut pas un rouage inutile dans l'État, un instrument

[1] Sénèque, *Consolatio ad Marciam.*
[2] *Études sur la vie de Sénèque,* page 76.

toujours docile et passif dans les mains des princes. Loin de se laisser asservir par leur tyrannie, il immola Caïus, jeta bas Néron, frappa Domitien et durant un siècle on ne vit plus que des Premiers respectueux de ses droits et dévoués au bien de l'empire. Pline le Jeune et avec lui tous les écrivains qui vécurent sous les Antonins parlent du prestige et de la considération dont jouissait alors le Sénat. Juvénal lui-même montre quels sentiments il lui inspirait, en disant : *Sacri in parte Senatus Esse velis.*

» On ne saurait prétendre que Trajan et les princes qui lui succédèrent, aient consenti de leur plein gré à relever les prérogatives des Pères Conscrits, à limiter leur propre pouvoir. Est-ce donc un corps dépouillé de toute sève, de toute vigueur que celui qui sort vainqueur de la lutte et sait consolider sa victoire? »

Comment l'auteur des *Annales,* s'il avait eu le grand sens politique qu'on lui suppose, n'aurait-il pas reconnu cette ténacité au Sénat dans la revendication de son prestige, ainsi que sa puissante vitalité?

Nous avons lu avec attention ce que plusieurs admirateurs de Tacite ont écrit au sujet de sa politique, entre autres le *C. Cornelii Taciti Politica* de Brothier[1]. Nous n'avons rien vu qui n'eût pu être dit par un historien de la valeur moyenne des hommes de talent. Aussi Machiavel, qui a trouvé dans les décades de Tite-Live matière à d'intéressants et instructifs commentaires, n'a point cherché à tirer des enseignements politiques des récits de Tacite. Il n'en parle même pas. Il semble ignorer qu'on possédait de son temps d'importants fragments des œuvres de l'historien romain.

« On est tout d'abord frappé, après avoir lu l'œuvre entière de Corneille, dit M. Ernest Desjardins, de cette vérité qu'il

[1] Brothier, *C. Cornelii Taciti Politica,* éd. Naudet, t. V, page 244.

est avant tout historien[1]. Une partie de ses drames présentent, en effet, dans leur ensemble, une suite extraordinaire de toutes les grandes époques de l'histoire romaine. Lorsque Racine cherche, en vrai poète tragique et qui sait son métier, les situations, les caractères et les récits les plus dramatiques pour en faire des œuvres d'art, comme *Mithridate, Britannicus, Athalie, Bajazet,* ce ne sont jamais les grandes personnalités qui déterminent le choix du vieux Corneille; ce qui frappe avant tout son esprit et attire sa prédilection, c'est l'intérêt historique. Il met les grandes leçons politiques au-dessus des personnes, l'événement avec ses enseignements moraux au-dessus de l'homme, les idées particulières d'un temps et d'un pays au-dessus des passions générales et sans caractère déterminé. Aussi a-t-il touché à toutes les belles époques de l'histoire romaine et nous en a-t-il laissé un tableau complet où tout ce qui est grand est en lumière, où tout ce qui est décisif est approfondi, où tout ce qui est instructif porte ses fruits; son œuvre est, en un mot, un admirable et perpétuel enseignement historique. »

Aussi Napoléon disait-il : « Si Corneille eût vécu de nos jours, j'en eusse fait mon premier ministre. » Nul mieux que lui n'était à même d'apprécier le génie politique d'un auteur.

Tout autre était son jugement au sujet de Tacite. M. Cayx, dans son *Histoire de l'empire romain*[2], rapporte que Napoléon, devisant un jour sciences, littérature, histoire, dans les bosquets de la Malmaison, avec un des hommes de lettres qui l'entouraient, lui dit : « Tacite explique fort bien comment les Césars s'étaient rendus odieux par leurs débauches

[1] Ernest Desjardins, *Le grand Corneille historien*, page 13.
[2] Cf. Pançkoucke, édition de Tacite, t. I, préface, pages 63, 64.

et leurs cruautés; mais d'où vient que ces empereurs étaient en même temps les idoles du peuple? C'est ce que Tacite ne dit pas et c'est ce qu'il eût fallu expliquer. »

Il revint encore sur cette question. « Peu après la victoire d'Austerlitz, le 30 janvier 1806, Napoléon recevant l'Institut qui venait lui adresser ses félicitations, s'adressant à M. Suard, secrétaire perpétuel, lui dit qu'il devrait faire un commentaire sur Tacite et rectifier les erreurs et les faux jugements de l'historien. »

On a voulu ne voir là que la haine du tyran contre la revendication du droit et de la liberté. Qu'un tel sentiment ne fût pas étranger au jugement de celui qui était alors le maître de l'Europe, c'est fort probable. On ne peut toutefois douter que Napoléon ait été sincèrement convaincu que son appréciation de Tacite à l'encontre de l'opinion générale était fondée; il savait qu'un chef d'État ne pouvait acquérir la confiance et la gloire que s'il rachetait ses fautes en accomplissant des choses belles et utiles.

L'auteur des *Annales* aurait certainement dit ce que les Princes et le Sénat avaient fait de grand et de bien, s'il l'eût su. Mais il ne connaissait pas suffisamment son sujet; il sentait, en effet, son impuissance et il en fait l'aveu.

« La plupart des choses que j'ai dites et que je dirai dans cet ouvrage paraîtront minutieuses et peu dignes du souvenir, je ne l'ignore pas[1]. On ne saurait comparer nos *Annales* avec les écrits de ceux qui ont eu à parler des anciens temps de Rome. Ceux-ci avaient à raconter de grandes guerres, des sièges de villes, des défaites ou des captivités de rois, et, quand ils s'occupaient des affaires intérieures, c'étaient les discussions des consuls et des tribuns, les lois agraires, les lois sur le blé, les luttes du peuple et

[1] *Annales*, IV, 32-33.

des grands; la carrière était libre; la mienne est étroite et sans gloire... La description des pays, la variété des guerres, les morts illustres des chefs soutiennent et éveillent l'attention de ceux qui lisent; mais moi je n'ai à parler que d'ordres barbares, de continuelles accusations, d'amitiés perfides, de condamnations injustes, de procès qui ont tous la même issue, et le lecteur ne rencontre que l'uniformité et la fatigue. »

Ce qu'aurait dû faire l'auteur des *Annales* et des *Histoires*, des écrivains qui honorent notre siècle et notre pays l'ont fait. Par une patiente étude des médailles, des inscriptions, des monuments figurés et des textes anciens, ils nous ont montré quelle était l'administration du vaste empire romain; comment, malgré les vices inséparables de toute grande société, l'ordre, la paix et la justice y régnaient; comment on a pu appeler, non sans raison, le siècle des Antonins un âge d'or. Aussi leurs ouvrages, écrits en style clair, correct et élégant, avec éloquence quand il y a lieu, sont-ils bien supérieurs, en mérite historique, à ceux des vrais ou faux Romains.

CHAPITRE II

COMMENT A ÉTÉ COMPOSÉE L'ŒUVRE ATTRIBUÉE A TACITE

Des sources et de la méthode employée. — Dion Cassius. — Plutarque. — Suétone. — Flavius Josèphe. — Tertullien. — Paul Orose. — Sulpice Sévère. — Ordre de composition des diverses parties de l'ouvrage.

DES SOURCES ET DE LA MÉTHODE EMPLOYÉE

Le désir de connaître l'histoire des siècles passés de la grandeur romaine qui, à l'époque de la Renaissance, animait les humanistes de l'Europe, se trouvait arrêté par le manque de documents. L'extension de la domination de Venise en Orient, l'émigration grecque en Italie firent porter en Occident des manuscrits qui révélaient des traditions plus ou moins vraies, mais ignorées alors, sur l'état social et politique de l'empire de Rome.

Très peu de personnes entendaient le grec; ces manuscrits d'ailleurs étaient rares et n'arrivaient aux mains que de quelques privilégiés. Il fut donc très possible de les utiliser, de se pénétrer de leur contenu, de composer ensuite des Annales romaines et de les présenter comme l'œuvre supposée perdue ou ignorée d'un auteur ancien et qu'une heureuse découverte mettait au jour.

Parmi les historiens grecs de l'empire romain, le plus important, le plus complet de ceux qui étaient parvenus en

Italie était Dion Cassius. Son ouvrage avait été copié et abrégé par divers compilateurs du moyen âge, dont les principaux étaient Xiphilin et Zonare[1]. C'était donc chez lui et chez ses abréviateurs qu'un humaniste du xve siècle qui se serait proposé d'écrire l'histoire de l'empire romain de la mort d'Auguste à celle de Domitien, devait trouver le plus utilement à puiser.

Plutarque, dans ses *Vies des hommes illustres,* avait écrit celles de Pompée, de César, d'Antoine, qui contenaient de précieux renseignements; la vie de Néron était perdue, mais on possédait celles de Galba et d'Othon. Plutarque devait être un guide pour celui qui voulait parler de Rome, et en particulier de ces deux derniers princes.

La *Vie des Césars* par Suétone, quelles que soient son origine et la valeur qu'on lui doive accorder, était en mains de la plupart de ceux qui s'occupaient alors d'histoire et de littérature. Suétone était donc une source tout indiquée d'information.

Un écrivain de la Renaissance ne pouvait manquer de mettre les Juifs en scène et de faire connaître quelles furent leurs relations avec le gouvernement romain. Flavius Josèphe était nécessairement désigné, pour la connaissance de ce qui se rapportait au peuple élu, par ses *Antiquités judaïques* et sa *Guerre des Juifs*.

Des auteurs chrétiens avaient écrit pour l'édification des fidèles l'histoire abrégée du monde. Le plus important parmi eux était Paul Orose; il faisait autorité dans l'Église. Il devait être d'autant plus impérieusement consulté qu'il prétendait citer souvent les écrivains profanes et Tacite entre autres.

Les *Chroniques* de Sulpice Sévère étaient peu connues,

[1] Cf. Dion Cassius, édit. Gros, *Préface*. — Montfaucon, *Bibl. biblioth. nova*.

mais on y trouvait les traditions légendaires de l'Église au sujet des persécutions des chrétiens; cette partie de l'histoire romaine, si importante alors aux yeux des fidèles, ne pouvait être omise.

Enfin, l'auteur devait nécessairement introduire dans son travail quelques souvenirs que d'autres lectures avaient laissés dans sa mémoire.

Dans le développement de son récit, on devait infailliblement s'attendre à le voir user du procédé de l'*amplification*, exercice de rhétorique avec lequel étaient familiers tous les lettrés de cette époque.

Ainsi, quand un personnage est au moment d'accomplir un acte noble ou criminel, on peint l'état de son âme, on montre les divers mobiles qui l'agitent, le font hésiter ou le poussent à l'action. S'il s'agit d'une mesure politique à prendre, on fait, dans un discours, développer par celui qui la propose les motifs qui militent en sa faveur; et, dans un autre discours, on entend ceux qui la combattent.

S'il est question d'une guerre, selon le pays où l'armée se meut, on fait passer aux troupes le fleuve sur des ponts de bateaux, traverser des marais ou des forêts, gravir des montagnes, et on trouve ainsi matière à mille incidents. Dans les batailles, on met dans la bouche du général une harangue propre à enflammer le cœur des soldats; on pousse l'infanterie en avant, on fait faire une diversion à la cavalerie, on cache les ennemis dans une embuscade, on fait triompher le courage et le talent, châtier les vaincus.

Enfin les digressions ne devaient pas être négligées.

DION CASSIUS

Nous n'allons évidemment pas nous attendre à rencontrer dans les *Annales* une reproduction littérale dans toutes ses

parties de l'histoire romaine de Dion Cassius. Pour le but qu'il se proposait, le faux Tacite devait s'abstenir de suivre exactement le même ordre dans l'énumération des faits, il devait même les modifier en certains détails; mais il ne pouvait éviter de nous offrir un travail édifié sur le même plan et avec les mêmes éléments.

L'identité de plan est manifeste; c'est le récit des événements arrivés dans l'empire romain dans un ordre chronologique. Dion[1] nous dit : « Je rapporterai, suivant l'ordre des temps où ils se présenteront, les faits dignes de mémoire. » Et Tacite[2] : « Si je n'avais point résolu de raconter chaque fait dans son ordre d'année, je céderais au désir d'anticiper sur les événements. »

Aussi, retrouve-t-on à chaque instant, de part et d'autre, les formules identiques : *à cette époque, — sous les consulats de, — tels et tels personnages étant consuls, — lorsque tels et tels prirent le consulat.*

En conséquence, les événements d'un principat sont présentés par les deux auteurs sans ordre, sans méthode; les faits les plus divers sont entremêlés. Le récit d'une guerre lointaine, d'un soulèvement de légions, l'exposé de mesures politiques d'une haute importance sont brusquement interrompus par quelque scandale de la ville, quelque accusation portée contre un individu plus ou moins important ou par quelque mesure de police urbaine.

Prenons le premier livre des *Annales,* et faisons-en la comparaison avec le texte de Dion[3].

L'auteur, comme il était naturel de le faire, débute (ch. 1er) par jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de Rome, depuis son

[1] Dion, *Hist. rom.*, liv. LVII, 14.
[2] Tacite, *Annales,* IV, 71.
[3] Nous suivons, bien entendu, le texte et la traduction de MM. Gros et Boissée.

origine jusqu'à l'époque d'Auguste. Il promet ensuite d'être impartial dans le récit et l'appréciation des événements qui suivirent la mort de ce prince.

Il rend hommage (ch. 2) à la sage administration d'Auguste, qui avait fait régner la paix et la prospérité dans l'empire, et habitué ainsi les populations de la ville et des provinces à un règne qu'elles n'avaient aucun désir, aucun intérêt à modifier.

En regard du public (ch. 3), il peint alors la famille de César, les rivalités qui la divisaient et la préoccupation d'Auguste d'assurer la transmission du pouvoir dans sa maison. Elle paraissait devoir se faire sans difficulté.

« A l'intérieur, dit-il, tout était paisible; les magistratures conservaient les mêmes noms qu'autrefois; les jeunes Romains étaient nés depuis la bataille d'Actium; les vieux étaient nés pendant les guerres civiles. Combien en restait-il qui eussent vu la République (*a*)? »

Mais, pour être général, le sentiment public ne pouvait être unanime. L'auteur (ch. 4) montre les inquiétudes qui régnaient inévitablement dans quelques esprits préoccupés de savoir à qui écherrait la succession d'Auguste. Serait-ce le jeune et farouche Agrippa? Serait-ce Tibère? Que devait-on attendre de lui?

« Telles étaient les questions qu'on agitait, dit-il (ch. 5-6), quand la maladie d'Auguste s'aggrava. Il y en eut qui firent peser sur sa femme le soupçon d'un crime, car le bruit s'était répandu, quelques mois auparavant, qu'Auguste, après s'être ouvert à des confidents choisis, s'était rendu à Planasie, accompagné seulement de Fabius, pour visiter Agrippa. De part et d'autre, il y avait eu des larmes, de vifs témoignages de tendresse, et on avait espéré de là que le jeune homme serait rendu au palais de son aïeul. On ajoutait que

(*a*) Dion Cassius, LVI, 44 : Ce qui n'a pas peu contribué non plus à sa gloire, c'est la durée de son pouvoir. La plupart et les plus puissants citoyens du temps de la République avaient péri; ceux qui vinrent après ne l'ayant pas connue, et élevés, sinon complètement, du moins en grande partie, sous le régime nouveau, non seulement ne lui étaient pas opposés, attendu qu'ils en avaient l'habitude, mais lui étaient même favorables, voyant qu'il valait mieux et offrait plus de sûreté que celui dont ils entendaient parler.

Fabius avait raconté cette entrevue à Marcia, sa femme, qui, à son tour, en instruisit Livie; que Fabius étant mort quelque temps après (on ignore si cette mort fut naturelle), on avait entendu à ses funérailles Marcia gémir et s'accuser d'avoir été cause du trépas de son mari (*a*).

» Quoi qu'il en soit de la cause de cet événement, Tibère était à peine arrivé en Illyrie, qu'il fut rappelé par des lettres pressantes de sa mère; et l'on ne sait si, en arrivant à Nole, il trouva Auguste vivant ou mort; car des gardes, apostés par Livie, veillaient autour de la maison et sur les chemins. On publiait de temps en temps des nouvelles favorables; et lorsqu'enfin on eut pris toutes les mesures exigées par la situation, la mort d'Auguste et la prise de possession du pouvoir par Tibère furent annoncées en même temps (*b*).

» Le premier acte du nouveau principat fut le meurtre de Posthume Agrippa (*c*). Un centurion d'un courage éprouvé l'ayant surpris sans armes, eut cependant de la peine à le tuer. Tibère ne dit rien de cette

(*a*) LVI, 30 : Auguste succomba à la maladie, et Livie fut soupçonnée d'être l'auteur de sa mort, parce qu'il était allé voir en secret Agrippa dans son île, et semblait tout disposé à une réconciliation. Craignant, dit-on, qu'Auguste rappelât Agrippa pour lui donner l'empire, elle empoisonna des figues pendantes à des arbres où Auguste avait l'habitude de les cueillir de sa propre main.

(*b*) LVI, 31 : La mort d'Auguste ne fut pas connue sur-le-champ. Livie, dans la crainte que, Tibère étant encore en Dalmatie, il n'y eût quelque soulèvement, la dissimula jusqu'à son arrivée. Tel est le récit des écrivains les plus nombreux et les plus dignes de foi; mais il y en a d'autres qui ont rapporté que Tibère était auprès d'Auguste malade et qu'il reçut de lui certaines instructions.

(*c*) LVII, 3 : Tibère envoya sur-le-champ de Nole un agent tuer Agrippa. Il prétendit ensuite que le meurtre n'avait pas été ordonné par lui, et fit des menaces à celui qui l'avait commis. Néanmoins, il ne le punit pas et laissa dire aux uns qu'Auguste, sur la fin de sa vie, avait fait périr Agrippa; aux autres, que le centurion chargé de sa garde l'avait tué de son propre mouvement, parce qu'il tentait de se révolter; à d'autres encore que c'était Livie, et non lui, qui avait ordonné sa mort.

mort au Sénat; il feignit de connaître un ordre de son père, qui enjoignait au tribun placé près d'Agrippa de le tuer sans retard, aussitôt que lui-même aurait cessé d'exister. Auguste, il est vrai, avait éclaté souvent en reproches violents contre Posthume et les habitudes de sa jeunesse; mais jamais il ne se rendit coupable de meurtre sur aucun des siens; et il n'est point croyable qu'il ait sacrifié son petit-fils à la sécurité du fils de sa femme. Il est plus probable, au contraire, que Tibère et Livie, l'un par crainte, l'autre par une haine de marâtre, hâtèrent la mort d'un jeune homme qui leur faisait ombrage ou qu'ils détestaient. Quand le centurion, suivant les usages militaires, vint annoncer à Tibère qu'on avait exécuté ses ordres, Tibère répondit qu'il n'avait point donné d'ordres et qu'il fallait rendre compte de l'événement au Sénat. Sallustius Crispus, qui était dans le secret..... représenta à Livie que Tibère, en soumettant tout au Sénat, réduisait à rien les forces du pouvoir suprême, et que la meilleure condition pour dominer était que les comptes ne fussent rendus qu'à un seul. »

L'auteur, dans un tableau concis et bien fait (ch. 7), nous montre consuls, sénateurs, chevaliers se ruant à la servitude, composant leurs visages, pour ne point paraître joyeux de la mort d'Auguste ou tristes à l'avènement de son successeur; mais ce tableau convient à tout changement de pouvoir. Il dit ensuite :

« Tibère, comme pour rappeler la vieille république, et comme s'il eût hésité à commander, laissait en toute chose l'initiative aux consuls; dans l'édit même par lequel il convoquait le Sénat, il ne s'autorisait que de la puissance tribunitienne dont Auguste l'avait investi (*a*). Les termes de cet édit étaient brefs et réservés; il voulait consulter le Sénat sur les honneurs dus à son père, ne point se séparer de son corps; c'était cela seulement qu'il paraissait s'attribuer dans les fonc-

(*a*) LVII, 2 : Fidèle à ce caractère, Tibère écrivit aussitôt de Nole aux armées et à toutes les provinces comme *empereur* [1], sans toutefois en prendre le titre; bien qu'il lui eût été, comme tous les autres, décerné, il ne l'accepta pas; et, bien qu'héritier d'Auguste, il ne voulut pas en porter le nom; cependant il eut des gardes autour de sa personne.

[1] ὡς αὐτοκράτωρ. Cf. *Etudes sur la vie de Sénèque*, ch. II.

tions publiques. Mais Auguste mort, il avait, comme *imperator*, donné des ordres aux cohortes prétoriennes. On veillait autour de lui; il avait des gardes, une cour; des soldats le suivaient au forum, l'accompagnaient au Sénat; il envoyait des lettres aux armées comme s'il eût exercé la souveraine puissance, et jamais il ne témoignait d'hésitation, si ce n'est quand il parlait devant les sénateurs.

» Il agissait ainsi dans la crainte que, maître de tant de légions, d'un nombre immense d'auxiliaires et entouré d'une popularité inouïe, Germanicus aimât mieux saisir le pouvoir que l'attendre (*a*)...

» Le jour de la première assemblée du Sénat (ch. 8), Tibère voulut qu'on ne s'occupât que du testament d'Auguste.

» Dans son testament, qui fut apporté par les vestales (*b*), Auguste nommait Tibère et Livie ses héritiers. Livie, admise dans la famille des Jules, y recevait le nom d'Augusta. Venaient en seconde ligne les petits-fils et arrière-petits-fils et ensuite les principaux citoyens de Rome qu'il détestait, mais dont il s'était souvenu par orgueil et pour se faire louer de la postérité. Ses legs n'excédaient point ceux qu'auraient pu faire de simples citoyens, si l'on excepte quarante-trois millions cinq cent mille sesterces qu'il laissait à l'État et au peuple, mille sesterces à chaque prétorien et trois cents par chaque homme aux légions ou *aux cohortes des citoyens romains* (*c*).

(*a*) LVII, 3 : Cette conduite de Tibère lui était dictée avant tout par son naturel et par sa politique et aussi par ses soupçons à l'égard des légions de Pannonie et de Germanie et par la crainte de Germanicus, alors gouverneur de la Germanie et possédant l'amour de ces légions.

(*b*) Au chapitre 32 de Dion, on constate une lacune; elle a été complétée par l'abrégé de Zonare : « Drusus ayant reçu des mains des vierges consacrées au culte de Vesta le testament d'Auguste qu'elles avaient en dépôt, l'apporta dans le Sénat... (Cf. Dion Cassius, trad. Boissée, t. VIII, p. 90, note.)

(*c*) LVI, 32 : Auguste laissait deux parts de son héritage à Tibère et le reste à Livie, selon quelques historiens; pour la faire jouir d'une partie de son patrimoine il avait demandé au Sénat de pouvoir, malgré la loi, lui léguer cette quotité. Tels étaient les héritiers inscrits. Il ordonna aussi de donner des terres et de l'argent à une foule de gens, parents et étrangers, non seulement sénateurs et chevaliers,

» On délibéra ensuite sur les honneurs funèbres. Voici les propositions les plus remarquables : « que la pompe funèbre passât par la » porte triomphale, » fut demandé par Gallus Asinius; « qu'on portât » devant le corps d'Auguste les titres des lois qu'il a rendues, les » noms des nations qu'il a soumises, » le fut par Aruntius; Valerius Messala ajouta : « qu'il fallait renouveler tous les ans le serment à » Tibère. » Interrogé par Tibère si c'était par ses ordres qu'il émettait cet avis, Messala répondit que c'était de son propre mouvement, et que, du reste, dans tout ce qui regarderait l'État il ne prendrait conseil que de lui-même au risque d'offenser; c'était la seule manière de flatter qui fût encore neuve (*a*).

» Les sénateurs crièrent tous d'une voix que le corps devait être porté au bûcher sur leurs épaules. Tibère consentit avec une modestie insultante, et dans un édit il recommanda au peuple de ne

mais aussi à des rois[1]; dix millions de drachmes au peuple, deux cent cinquante à chaque soldat prétorien, la moitié aux gardes urbaines et soixante-quinze au reste des légionnaires[2].

(*a*) LVI, 42 : Ensuite le lit funéraire, relevé par les mêmes porteurs qu'auparavant, passa par la porte triomphale, selon le décret rendu par le Sénat. — LVI, 34 : Des images représentant, avec leurs costumes nationaux, tous les peuples réunis par lui à l'empire, accompagnaient le cortège.

[1] Nous ne nous demanderons pas ici s'il a été possible qu'Auguste eût réuni et laissé une masse de numéraire aussi considérable pour être distribuée en legs. Nous nous proposons seulement de montrer la conformité des *Annales* et de l'*Histoire* de Dion ou des abréviateurs. Cette observation s'applique aux nombreux cas analogues.

Nous ne chercherons pas non plus à savoir ce que l'auteur a voulu dire par cohortes de citoyens romains, *cohortibus civium romanorum*. Il ne lui avait pas été facile sans doute de se bien rendre compte du passage de Dion : τῷ τε δήμῳ χιλίας μυριάδας, καὶ τοῖς στρατιώταις, τοῖς μὲν δορυφόροις κατὰ πεντήκοντα καὶ διακοσίας δραχμὰς, τοῖς δ'ἀστικοῖς τὴν ἡμίσειαν, τῷ τε λοιπῷ τῷ πολιτικῷ πλήθει πέντε καὶ ἑβδομήκοντα δοθῆναι ἐκέλευσε.

[2] M. Naudet, dans ses notes sur Tacite, I, 8, fait observer qu'il y avait des cohortes de volontaires, de citoyens, à Rome et en diverses localités et que c'est d'elles dont il parle ici. Mais remarquons que Dion ni Suétone ne font mention d'un pareil legs; et d'autre part s'il fallait entendre ainsi le passage des *Annales*, on devrait admettre que l'auteur a omis de signaler le legs aux *cohortes urbaines* formellement spécifié dans les deux historiens. Nous croyons qu'il a simplement mal compris ou mal rendu *cohortibus urbanis* de Suétone et ἀστικοῖς de Dion.

point troubler par un excès de zèle les funérailles d'Auguste, comme autrefois celles de César, et de ne point exiger que le corps fût brûlé au forum plutôt qu'au champ de Mars, qui avait été désigné pour la sépulture (*a*).

» Le jour des funérailles les soldats prirent les armes pour prêter l'appui de leur force. Cet appareil menaçant fut accueilli par les rires de ceux qui avaient vu ou qui avaient entendu rappeler par leurs pères ce jour où, la servitude étant encore toute récente, on avait tenté, sans succès, de recouvrer la liberté, alors que le meurtre de César était regardé par les uns comme un crime odieux, par les autres comme une action héroïque. Aujourd'hui fallait-il donc l'appui de l'armée pour que se fissent en paix les funérailles d'un prince vieilli dans un long exercice du pouvoir et qui avait assuré contre la république la fortune de ses héritiers? »

L'auteur fait alors le tableau des sentiments que manifestaient les citoyens, les jugements qu'ils portaient sur Auguste; nécessairement les uns approuvaient sa conduite, la regrettaient, les autres en disaient du mal. Pour cela il se sert de l'éloge funèbre que, selon Dion, Tibère aurait prononcé du haut des rostres et en vertu d'un sénatus-consulte.

« De là (ch. 9) mille rumeurs sur Auguste lui-même (*b*). On remarqua les plus futiles circonstances : le même jour qui avait vu son élévation à l'empire avait été le dernier de sa vie; il était mort à Nole dans la même maison que son père Octave. On parlait aussi de ses consulats égaux en nombre à ceux de Marius et de Corvus réunis,

(*a*) LVI, 34 : Une image en cire du défunt, revêtue de la toge triomphale, partit du Palatin portée par les magistrats désignés. — LVII, 2 : Quoiqu'il eût des gardes autour de sa personne, il pria le Sénat de lui venir en aide pour le garantir de la violence lors des funérailles; il craignait, disait-il, qu'on n'enlevât le corps d'Auguste, comme autrefois celui de César, pour le brûler au forum. Quelqu'un, pour se moquer de cette demande, ayant proposé de lui donner une garde, comme s'il n'en eût pas eu, Tibère comprit la raillerie et répondit : Ce n'est pas à moi, mais à l'État que les soldats appartiennent.

(*b*) LVI, 33 : Voilà les traits qu'on citait d'Auguste,

de sa puissance tribunitienne prorogée pendant trente-sept ans (*a*); du titre d'imperator qu'il avait obtenu vingt et une fois; des honneurs créés ou multipliés pour lui. Les hommes éclairés exaltaient ou blâmaient diversement les actes de sa vie. Suivant les uns, la piété filiale, la situation si grave de l'État où les lois n'étaient plus en vigueur nulle part, l'avaient seuls poussé aux guerres civiles, qu'on ne peut ni entreprendre ni soutenir par des voies légitimes. Ils rejetaient sur le désir de punir les meurtriers de son père ses nombreuses complaisances pour Lépide et pour Antoine; et quand l'un eut vieilli dans une lâche inaction, quand l'autre se fut épuisé de débauches, il ne restait pour ressources à la patrie déchirée que le gouvernement d'un seul (*b*). Il ne prit, en établissant son pouvoir, ni le titre de roi, ni le titre de dictateur, mais le nom de prince (*c*). Il

(*a*) LVI, 39 : Vous l'avez une deuxième, une troisième, une quatrième, une cinquième fois contraint de garder la direction des affaires publiques.

(*b*) LVI, 37 : Plus tard, voyant ses sentiments partagés par la portion la plus nombreuse et la plus estimable du peuple et du Sénat, au lieu que Lepidus, Antoine, Sextus, Brutus, Cassius n'avaient pour appui que des séditieux... il prit les mesures les plus prudentes et les plus favorables au peuple... Il tint une conduite propre à le mettre séparément aux prises avec les divers partis, afin de ne pas avoir à les combattre tous à la fois. — *Ibid.*, 36 : Lorsque César fut mort victime d'un complot, la confusion régna dans les affaires publiques; il sut, à la fois, et venger son père d'une manière suffisante et vous prêter un secours nécessaire.

(*c*) LVI, 41 : Qui des sénateurs ne s'en souviendrait, lorsqu'après avoir retranché de cet ordre le vil résidu des séditions, sans faire de mal à personne, il a, par cet acte même, relevé la dignité des autres membres, les a grandis par l'augmentation du cens et enrichis par l'argent qu'il leur a donné; lorsqu'il a rendu leurs voix égales à la sienne dans les délibérations, etc. — LVII, 8 : Le titre de *Prince du Sénat,* au sens antique, était celui que se donnait Tibère. — *Ibid.*, 43 : Les Romains vécurent dans une sage liberté, sous une monarchie inoffensive, soumis à un prince sans être ses esclaves, gouvernés avec les formes de la république.

donna pour limites à l'empire l'océan et les fleuves lointains. Les légions, les provinces, les flottes, tout fut réuni en un même faisceau; il fut juste envers les citoyens (*a*), modéré envers les alliés (*b*). Rome lui doit des embellissements magnifiques (*c*). Il n'employa que rarement la rigueur et pour le repos de tous. »

Après avoir fait entendre les louanges données à Auguste par ses nombreux partisans, l'auteur fait parler les opposants. Ceux-ci l'accusent de n'avoir été mû que par une ambition personnelle, rappellent ses proscriptions, les faux semblants d'amitié par lesquels il trompa tour à tour Lépide et Antoine, la défaite de Varus; et, pénétrant dans la vie privée, ils l'accusaient d'avoir, contre les lois et les rites sacrés, enlevé Livie à son époux (ch. 10). Il n'était point absolument nécessaire d'être un Romain pour produire de telles appréciations. Puis l'auteur ajoute pour finir : « On disait encore qu'Auguste avait appelé Tibère à lui succéder, non par affection ou dans l'intérêt de l'État, mais parce qu'il avait vu au fond de son orgueil et de sa cruauté, et qu'il voulait, par un terrible contraste, rehausser sa propre gloire (*d*).

» Les obsèques terminées (ch. 11), un temple et les honneurs divins furent décernés à Auguste (*e*).

(*a*) LVI, 38 : Auguste a tellement mêlé et confondu le vainqueur et le vaincu qu'il a converti, pour ses adversaires, leur défaite en une victoire.

(*b*) LVI, 41 : Qui des alliés n'en garderait la mémoire lorsqu'il a fait pour eux la liberté exempte de danger, l'alliance exempte de dommage? Qui des peuples soumis ne se le rappellerait, lorsqu'aucun d'eux n'a subi ni insulte ni outrage?

(*c*) LVI, 41 : Qui des autres Romains n'y songerait sans cesse quand il leur a procuré édifices, richesses? — *Id.*, 40 : Il répara les édifices qui tombaient en ruines... il en bâtit de nouveaux.

(*d*) LVI, 45 : La différence fut en tout si grande entre les deux empereurs, que quelques historiens ont soupçonné Auguste d'avoir à dessein choisi Tibère pour son successeur, bien que connaissant parfaitement son caractère, afin de se faire mieux apprécier lui-même.

(*e*) LVI, 46 : Après avoir mis Auguste au rang des immortels, on institua en son honneur des flamines et des sacrifices.

» Ensuite, on supplie Tibère, qui répond par des paroles vagues sur la grandeur de l'empire et sa propre faiblesse. Le génie du divin Auguste pouvait seul soutenir un si grand fardeau; appelé par lui à partager les soins du gouvernement, il avait appris par expérience ce qu'il y a de difficultés à porter seul le poids du pouvoir et tout ce qu'il faut craindre de la fortune.

» Dans une ville qui s'appuyait sur tant d'hommes illustres, il ne fallait point tout confier à un seul homme. Plusieurs citoyens, en associant leurs soins, travailleraient plus facilement à la grandeur de l'État (*a*). Dans un tel discours, il y avait plus d'orgueil que de sincérité. Tibère, lors même qu'il ne dissimulait pas, laissait toujours, soit par caractère, soit par habitude, quelque chose d'obscur et d'inachevé dans ses paroles; et alors, comme il s'efforçait de cacher profondément sa pensée, son discours était plus indécis et plus impénétrable encore. Les sénateurs, qui n'avaient qu'une crainte : celle de paraître en avoir deviné le sens, se répandaient en vœux, en lamentations, en larmes; ils étendaient les mains vers les statues des dieux, l'image d'Auguste, les genoux de Tibère (*b*).

» Alors, il fit apporter un registre dont il ordonna la lecture. Ce registre contenait l'état des richesses de l'empire, le nombre des citoyens et des alliés sous les armes, des flottes, des provinces, des royaumes, des tributs et autres parties du revenu public, des dépenses nécessaires et des gratifications. Auguste y conseillait de contenir l'empire dans ses limites. Était-ce prudence ou jalousie? On l'ignore (*c*).

(*a*) LVII, 2 : Tibère s'excusa de ne pouvoir accepter le pouvoir tout entier sur son âge (il avait cinquante-six ans) et sur la faiblesse de sa vue (quoiqu'il vît très bien dans l'obscurité, ses yeux, le jour, étaient très faibles); puis il demanda des citoyens pour partager avec lui le soin des affaires et pour l'aider à gouverner.

(*b*) LVII, 1 : Tibère n'avouait rien de ce qu'il désirait et ne voulait à peu près rien de ce qu'il disait vouloir... Si c'eût été là son seul trait caractéristique, il aurait été facile de se tenir en garde contre lui en prenant le contrepied de ses paroles... Mais il se fâchait dès qu'il se voyait compris, et fit périr beaucoup de malheureux pour le seul crime de l'avoir deviné.

(*c*) LVI, 33 : Quatre volumes furent en outre apportés et lus par

» Cependant, le Sénat (ch. 12) descendant aux plus humbles prières, Tibère dit, sans avoir pesé ses mots, que seul il ne pouvait porter le poids du gouvernement; que, néanmoins, si on voulait lui en confier une partie, il consentirait à s'en charger. César, dit aussitôt Asinius Gallus, je demande quelle partie tu veux qu'on te confie. Déconcerté par cette question imprévue, Tibère resta un moment silencieux; mais, ressaisissant bientôt sa présence d'esprit, il répondit qu'il ne conviendrait nullement à sa délicatesse de choisir ou de refuser en partie, attendu qu'il préférait être dispensé du tout. Gallus devinant, à l'expression de ses traits, qu'il était offensé, répliqua que s'il avait hasardé cette question, ce n'était point pour demander qu'on séparât ce qui ne peut l'être, mais pour le convaincre, par son propre aveu, que l'État ne forme qu'un seul corps et qu'il doit être gouverné par une seule tête (*a*).

» Gallus ajouta des éloges pour Auguste, pria Tibère de se rappeler

Drusus... Dans le troisième, étaient contenus l'état des armées, celui des revenus et des dépenses publiques, l'état des finances et autres instructions de ce genre utiles pour le gouvernement de l'empire. Le quatrième volume renfermait des recommandations à Tibère et au public... Il était d'avis qu'on se contentât des limites actuelles de l'empire, sans chercher aucunement à les étendre; car il serait dans ce cas, disait-il, difficile à garder.

(*a*) LVII, 2 : Tibère demandait qu'il lui fût adjoint des sénateurs pour l'aider à gouverner, non tout l'empire à la fois, ainsi que cela se pratique dans un gouvernement oligarchique, mais une des trois divisions qu'il établissait, et dont il prenait une pour lui et cédait deux autres. Ces divisions comprenaient : la première, Rome et l'Italie; la deuxième, les armées; la troisième, le reste des peuples soumis. Comme il insistait avec force sur ce partage, et que les sénateurs, de leur côté, faisaient semblant de le contredire, et le priaient de se charger du tout, Asinius Gallus, qui usait sans cesse, même contre ses intérêts, d'une liberté de parler qu'il tenait de son père, s'écria : « Eh bien! donc, choisis la part qu'il te plaira. » « Comment, repartit Tibère, est-il possible que le même fasse les parts et choisisse! » Gallus, comprenant alors dans quel malheur il s'était précipité, essaya d'adoucir Tibère par ses paroles, en ajoutant : « Ce n'est

ses propres victoires et les souvenirs glorieux de son administration pendant la paix. Mais il n'adoucit point sa colère; il en était détesté depuis longtemps, parce qu'en épousant Vipsanie, fille de M. Agrippa, répudiée par Tibère, il avait annoncé des projets qui n'étaient point ceux d'un simple citoyen, et que, de plus, il conservait la fierté de Pollion, son père (*a*). »

Dans le chapitre suivant (ch. 13), l'auteur attribue à quelques autres personnages des paroles analogues à celles de Gallus, et qui déplurent à Tibère également. « Celui-ci, dit-il, après les clameurs générales et les instances particulières de chaque sénateur, céda peu à peu; et, sans avouer qu'il acceptait l'empire, il cessa de refuser et de se faire prier. »

Après la prise de possession du pouvoir par Tibère, il ne pouvait manquer d'être question de Livie, qui avait joué un rôle si important sous Auguste et qui avait tant contribué à l'élévation de son fils.

« Les sénateurs, dit l'auteur (ch. 14), prodiguèrent aussi des flatteries à Augusta. Les uns voulaient qu'on l'appelât *Mère;* les autres, *Mère de la Patrie;* et, la plupart, qu'on ajoutât au nom de César : *fils de Julie.* Tibère répétait que les honneurs décernés aux femmes devaient avoir des bornes, et qu'il demanderait la même réserve dans ceux qui lui seraient rendus. Mais, troublé par l'envie, il voyait dans l'élévation d'une femme son propre abaissement, et il ne souffrit pas même qu'on donnât un licteur à sa mère. Il défendit d'élever l'autel de l'adoption et proscrivit les autres distinctions du même genre (*b*). »

pas pour que tu te contentes d'un tiers de l'empire, c'est parce que son partage est impossible, que je t'ai fait cette offre. »

(*a*) LVII, 2 : Gallus, toutefois, n'apaisa point Tibère, et finit, après beaucoup de mauvais traitements, par être mis à mort. Il est vrai de dire que Gallus avait épousé la première femme de Tibère, et qu'il revendiquait Drusus pour son fils, ce qui lui avait valu, déjà même avant cette époque, la haine du prince.

(*b*) LVII, 12 : Le pouvoir de Livie sous Auguste avait été fort grand et elle se vantait d'avoir fait Tibère empereur; et, pour cela, elle prétendait avoir moins une autorité égale à la sienne qu'une autorité supérieure. Aussi, y eut-il en son honneur diverses propositions en

L'auteur s'occupe ensuite du fils adoptif et du fils de Tibère et dit :

« Cependant, il demanda le proconsulat en faveur de Germanicus, à qui cette dignité fut portée par une députation chargée en même temps des consolations au sujet de la mort d'Auguste. Il ne réclama point le même honneur pour Drusus, parce que Drusus était présent et désigné consul. »

Il revient aux affaires gouvernementales.

« Tibère, dit-il, nomma douze candidats à la préture; c'était le nombre fixé par Auguste; et, le Sénat l'ayant prié d'augmenter ce nombre, il s'imposa, au contraire, sous la foi du serment, l'obligation de ne jamais l'excéder.

» Pour la première fois alors les comices (ch. 15) passèrent du champ de Mars au Sénat; car jusqu'à ce jour, quoique les choix importants fussent laissés à la volonté du prince, il y en avait cependant quelques-uns qui étaient faits par les tribus. Le peuple n'accueillit la perte de ses droits que par de vains murmures. Le Sénat, dispensé de recourir à des largesses ou à des prières humiliantes, accepta volontiers, Tibère se bornant d'ailleurs à ne recommander que quatre candidats, qui devaient passer sans opposition et sans intrigue.

» Dans le même temps, les tribuns demandèrent à faire eux-mêmes les frais des jeux qu'on devait ajouter aux Fastes, et qui, sous le nom d'Auguste, furent appelés *Augustaux*. Mais la dépense fut prélevée sur le Trésor public, et l'on permit aux tribuns de paraître dans le cirque en habit triomphal, mais non sur des chars. Bientôt après,

dehors de tous les usages : plusieurs voulurent lui donner le nom de *Mère de la Patrie;* plusieurs même celui de Mère; d'autres furent d'avis d'appeler Tibère du nom de Livie... Tibère ne ratifia que les moins importants des honneurs décernés à sa mère et ne lui laissa rien faire qui sortît des bornes. C'est ainsi que Livie, ayant une fois consacré chez elle une statue à Auguste, et voulant, à cette occasion, donner un banquet au Sénat et aux chevaliers, ainsi qu'à leurs femmes, il ne lui permit ni de procéder à cette consécration sans y avoir été autorisée par un sénatus-consulte; ni, après l'autorisation obtenue, de donner de banquet aux hommes.

la célébration annuelle de ces jeux fut attribuée au préteur chargé de juger les contestations entre les citoyens et les étrangers (*a*). »

L'auteur nous fait connaître ensuite (ch. 16) ce qui se passait aux frontières.

« Tel était à Rome l'état des choses, lorsqu'une sédition éclata parmi les légions de Pannonie (*b*). Cette sédition n'avait d'autre motif que l'avènement d'un nouveau prince, circonstance favorable aux désordres des troupes, et qui leur montrait dans la guerre civile l'espoir des récompenses.

» Au camp d'été, se trouvaient trois légions réunies sous les ordres de J. Blésus. A la nouvelle de la mort d'Auguste et de l'avènement de Tibère, Blésus, soit à cause du deuil, soit à cause des réjouissances, avait interrompu les exercices ordinaires. Ce fut là la source du mal. L'oisiveté enfanta la discorde. Le soldat prêta l'oreille aux plus mauvais conseils, souhaita l'aisance et le repos, méprisa la discipline et les fatigues. »

L'auteur (ch. 17) nous montre alors un certain Percennius, orateur de carrefour, haranguant ses camarades, leur rappelant leurs fatigues, leur solde minime et s'écriant : « Dix as par jour! voilà le tarif d'une âme et d'un corps! » Et il ajoute : « Les soldats n'ont pour remède à leurs maux, que de fixer eux-mêmes les conditions du service militaire; qu'il soit accordé un denier par jour; que la seizième année de

(*a*) LVI, 48 : Un décret ordonna qu'au jour natal d'Auguste, les consuls donneraient des jeux avec des prix égaux à ceux des fêtes de Mars, et que les tribuns du peuple, dont la personne était sacrosainte, célébreraient les Augustales. Ces magistrats remplirent toutes les formalités usitées en pareille circonstance; c'est-à-dire qu'aux jeux du cirque, ils firent usage de la toge triomphale, sans cependant monter sur le char.

(*b*) LVII, 4 : Les légions de Pannonie se mutinèrent aussitôt qu'elles apprirent la mort d'Auguste; les soldats, rassemblés dans un camp qu'ils fortifièrent, s'y livrèrent à une foule d'actes séditieux. Ils tentèrent de tuer leur chef, Junius Blésus... Ils espéraient, à la faveur du changement de gouvernement, arriver au but de leurs désirs, soit en effrayant le prince, soit en donnant l'empire à un autre.

l'enrôlement soit la dernière; passé ce terme, plus de loi qui retienne sous le drapeau, et que dans le camp même la récompense soit payée en argent (*a*). »

Vient ensuite (ch. 18) le tableau des scènes de désordre dans le camp. Blésus arrive, menace, puis dit aux légionnaires : « Tuez-moi! votre crime sera moins grand que celui de trahir l'empereur! » Ce n'est point par la sédition (ch. 19) que les soldats doivent manifester leurs vœux; ils n'avaient qu'à choisir et envoyer des députés à Rome. Les mutinés s'écrient alors : « Que le fils de Blésus, tribun, soit chargé, comme député des soldats, de demander le congé au bout de seize ans. Cette première demande accordée, on s'expliquera sur le reste. »

Dans les chapitres suivants (20 à 23), l'auteur nous montre une nouvelle reprise de la révolte, de nouvelles scènes de désordre dans le camp. Blésus veut faire preuve de sévérité, mais il est débordé; les prisonniers sont délivrés, et il est lui-même accusé et doit se défendre devant ses soldats; mais ses esclaves, mis à la torture, ne révèlent aucun fait contre lui, et l'on reconnaît que le général n'avait illégalement mis à mort personne (*b*).

« A ces nouvelles (ch. 24), quoique replié en lui-même et d'autant plus impénétrable qu'il était plus inquiet, Tibère résolut de faire partir Drusus avec les principaux citoyens et deux cohortes prétoriennes. Ses instructions n'avaient rien de précis; les circonstances devaient régler sa conduite (*c*). »

L'auteur (ch. 25 à 27) fait monter Drusus sur le tribunal du camp, entouré des soldats, essayant de les tromper par de feintes promesses, leur disant qu'il soumettrait leurs demandes au Sénat. Irrités et désappointés, les soldats attaquent les prétoriens isolés et les soutiens

(*a*) LVII, 4 : Ils ne voulaient pas servir plus de seize ans, gagner une drachme par jour et demandaient à recevoir leur récompense dans le camp même.

(*b*) LVII, 4 : Ils se saisirent des esclaves de Blésus, qui furent mis à la torture.

(*c*) LVII, 4 : Drusus étant ensuite venu vers eux avec les gardes prétoriennes, des troubles éclatèrent, vu qu'il ne leur promettait rien d'assuré.

de Drusus; l'un d'eux est blessé à coups de pierres et aurait péri sans le secours de l'escorte (*a*).

« La nuit était menaçante (ch. 28); quelque forfait allait éclater; le hasard rétablit le calme. La lune, au milieu d'un ciel sans nuage, pâlit tout à coup. Les soldats, ignorant la cause de ce phénomène, y cherchent un rapport avec leur situation présente; ils voient dans l'éclipse de cet astre une image de leur propre misère, et se persuadent que leurs vœux atteindront heureusement le but, si la déesse recouvre son éclat et sa clarté. Aussitôt, ils font retentir l'air du bruit de l'airain, du son des clairons et des trompettes. Selon que la lune est plus brillante ou plus obscure, ils se réjouissent ou s'affligent; enfin, quand des nuages, en s'amassant, l'eurent dérobé à leurs yeux, ils crurent qu'elle était ensevelie dans les ténèbres, et comme le passage est rapide de la frayeur à la superstition, ils s'écrièrent, en gémissant, que d'éternels malheurs leur étaient annoncés et que les dieux avaient horreur de leurs excès (*b*). Drusus, pensant qu'il fallait profiter de ces dispositions et se servir sagement de l'appui du hasard, envoya des émissaires dans les tentes. Il manda le centurion Clémens et tous ceux qui, par leurs bons offices, s'étaient fait aimer des troupes. Ceux-ci se mêlent aux sentinelles, aux soldats des portes et des postes; ils flattent par des promesses ou effrayent par des menaces. Jusques à quand tiendrons-nous assiégé le fils de l'empereur? Quel sera le terme de nos dissensions? Prêterons-nous serment à Vibulenus et à Percennius? Donneront-ils des terres aux vétérans et la paie aux soldats? Enfin, au lieu des Nérons et des Drusus, régneront-ils sur le peuple romain? Nous avons été les derniers à faiblir, pourquoi ne pas être les premiers repentants? Le pardon qu'on implore en commun est toujours lent à venir; méritez sans délai des grâces particulières et sans délai vous les atteindrez. » Ces discours ébranlent les esprits et sèment de mutuelles défiances. L'amour du devoir renaît peu à peu; les portes du camp restent

(*a*) LVII, 4 : Quelques hommes de sa suite furent blessés et lui-même fut cerné pendant la nuit, de peur qu'il ne prît la fuite.

(*b*) LVII, 4 : Mais une éclipse de lune leur inspira une crainte qui émoussa leur courroux au point qu'ils renoncèrent à faire aucun mal à personne.

libres; les enseignes, réunies en un même lieu, au commencement de la sédition, sont reportées chacune à leur place.

» Drusus, au point du jour, convoque l'armée (ch. 29), et, quoique orateur peu habile, mais avec une dignité qui lui était naturelle, il se plaint du passé, se loue du présent. La peur et les menaces, dit-il, ne peuvent le vaincre; que les soldats se montrent repentants; qu'il entende de leurs bouches des paroles suppliantes, il écrira à son père, afin qu'il s'apaise et qu'il accueille les prières des légions. Sur la demande des soldats, on députa de nouveau vers Tibère ce même Blésus, Lucius Apronius, chevalier romain de la suite de Drusus, et Justus Catonius, centurion de premier rang (*a*).

» Les avis se partagent : les uns veulent qu'on attende les députés et que, dans l'intervalle, on achève de ramener les soldats par la douceur; les autres, qu'on prenne des mesures énergiques. Tout est extrême chez la multitude; elle menace, quand elle ne tremble pas; lorsqu'on l'effraye, on la brave impunément. Des terreurs religieuses l'accablent encore; qu'elle soit frappée par son général d'une terreur nouvelle, et que les chefs de la sédition disparaissent. Drusus inclinait par caractère vers les mesures rigoureuses. Il mande Vibulenus et Percennius, et les fait tuer. La plupart disent qu'on les enterra dans la tente même de Drusus; d'autres, que leurs corps furent exposés hors des retranchements, à la vue des soldats (*b*).

» Alors, on chercha (ch. 30) les principaux artisans des troubles; ceux qui erraient en dehors du camp furent tués par les centurions ou les prétoriens; les soldats eux-mêmes, pour prouver leur fidélité, en livrèrent quelques-uns (*c*).

» Un hiver prématuré ajoutait aux ennuis; c'étaient des pluies continuelles et tellement violentes que les hommes ne pouvaient ni sortir de leurs tentes ni se rassembler, et qu'ils avaient peine à

(*a*) LVII, 4 : Ils envoyèrent alors de nouveaux députés à Tibère.

(*b*) LVII, 4 : Les plus mutins, mandés comme pour un tout autre motif, furent mis à mort par Drusus dans sa tente même et par ceux de sa suite; l'un d'une façon, l'autre d'une autre.

(*c*) LVII, 4 : Le reste se calma au point de livrer, pour être traînés au supplice, quelques-uns d'entre eux qu'ils accusaient d'avoir été les instigateurs de la sédition.

abriter les enseignes emportées par le vent et la pluie. Ils tremblaient ainsi encore devant la colère des dieux. Ce n'était pas en vain; c'était pour menacer leurs impiétés que les astres s'obscurcissaient, que les tempêtes étaient déchaînées. Il fallait, pour remède à ces maux, quitter un camp funeste et souillé, s'absoudre par des sacrifices et regagner les quartiers d'hiver (*a*).

» ... Drusus n'attendit pas le retour des députés; et, le calme étant rétabli pour le moment, il revint à Rome. »

En même temps que les légions de Pannonie se révoltaient, celles de Germanie en faisaient autant. L'auteur des *Annales* nous fait le récit de cette rébellion de la même façon que la précédente. Il prend pour base le passage où Dion en parle, et amplifie les éléments qu'il y rencontre. Nous nous bornerons donc à résumer les chapitres suivants et à signaler les points qui montrent clairement l'usage qui a été fait de l'historien grec.

« Vers le même temps (ch. 31-32), et pour les mêmes causes, les légions de Germanie se soulevèrent avec d'autant plus de violence qu'elles étaient plus nombreuses, et dans le ferme espoir que Germanicus, trop fier pour souffrir un maître, se donnerait à des troupes qui, par leur force, entraîneraient tout (*b*)... A la nouvelle de la mort d'Auguste, les hommes du peuple qu'on avait récemment levés dans Rome, troupe paresseuse et ennemie de toute fatigue, exaltèrent la brutalité des autres soldats. L'heure est venue, disaient-ils, pour les

(*a*) LVII, 4 : L'hiver, qui fut très rigoureux, les décida à se retirer chacun dans son propre camp.

(*b*) LVII, 5 : D'un autre côté, en Germanie, les troupes qu'on y avait concentrées en grand nombre à cause de la guerre, voyant que Germanicus était aussi un César et qu'il était supérieur à Tibère, ne gardèrent aucune mesure; mettant en avant les mêmes prétextes, elles se répandirent en injures contre Tibère et saluèrent Germanicus empereur.

vétérans de hâter leurs congés, pour les jeunes soldats d'augmenter leur paie, pour tous de demander le terme de leurs misères et de se venger de la cruauté des centurions (*a*). »

Germanicus (ch. 33-35), en apprenant les désordres et la révolte de ses légions, se rend au milieu d'elles. Il essaie de les ramener au devoir et à l'obéissance. Ses paroles sont accueillies par des murmures.

« Des soldats réclament le legs qui leur a été fait par Auguste; ils ajoutent des vœux pour Germanicus et lui offrent, s'il souhaite l'empire, l'appui de leurs bras. Alors, comme s'il eût été souillé par cette pensée criminelle, Germanicus s'élance de son tribunal. Les légionnaires l'arrêtent en lui opposant leurs armes et le forcent à retourner sur ses pas. Il s'écrie alors qu'il mourra plutôt que de trahir sa foi; il tire son épée et, la levant contre sa poitrine, il allait s'en frapper lorsque ceux qui étaient près de lui retinrent son bras avec force. Mais à l'autre extrémité du camp un groupe tumultueux crie : *Frappe*. Quelques-uns même, chose incroyable, s'approchent pour répéter ce mot. Un soldat, nommé Calusidius, lui présenta son épée nue en ajoutant qu'elle était mieux affilée. Cette action parut atroce et odieuse même aux plus furieux; il y eut un moment de calme et les amis de Germanicus en profitent pour l'entraîner dans sa tente (*b*).

» ..... Enfin, après avoir pesé toutes les raisons (ch. 36), on prit le parti de supposer une lettre de Tibère et, suivant cette lettre, le congé définitif était accordé après vingt ans, la vétérance après seize, mais à condition de rester sous le drapeau sans autre service que

(*a*) LVII, 5 : Le plus grand nombre d'entre les soldats appartenait à cette foule de citadins qu'Auguste avait enrôlés après le désastre de Varus.

(*b*) LVII, 5 : Germanicus n'ayant pu, malgré ses remontrances, les faire rentrer dans l'ordre, et même à la fin, ayant tiré son épée pour se tuer, les troupes se mirent à pousser un cri de douleur; alors un soldat lui tendant la sienne : Prends celle-ci, lui dit-il, elle est plus pointue. Germanicus, voyant à quel point les choses en étaient venues, n'osa pas se donner la mort, parce que, entre autres motifs, il pensait que la sédition n'en continuerait pas moins.

celui de repousser l'ennemi; on acquittait en le doublant le legs d'Auguste que les troupes avaient réclamé (*a*).

» Le soldat (ch. 37-39) s'aperçut qu'on voulait gagner du temps et demanda qu'on le satisfît sans retard. Les tribuns se hâtèrent d'expédier les congés; quant aux gratifications, on en ajourna le paiement jusqu'au retour dans les quartiers d'hiver.....

» Cependant les députés du Sénat rejoignent Germanicus... Mais les soldats se laissent pénétrer de cette crainte qu'on venait au nom du Sénat révoquer la concession arrachée par la révolte..... Munatius Plancus, chef de la députation, est accusé d'être l'auteur du sénatus-consulte. Vers le milieu de la nuit... ils se dispersent par les rues et, trouvant sur leur route les députés qui, au premier bruit de la révolte, accouraient vers Germanicus, ils les accablent d'outrages, se disposent à les tuer, s'attaquent surtout à Plancus (*b*).....

» Agrippine (ch. 40), née du sang d'Auguste, voulait prouver, en face du danger, qu'elle était digne de sa race. Mais après l'avoir embrassée ainsi que son fils, Germanicus la décida à partir. Épouse fugitive, elle s'en alla, entourée de femmes, triste cortège! et portant son fils dans ses bras.

» ..... La honte et la piété (ch. 41) se réveillent chez les soldats et en même temps le souvenir d'Agrippa son père, d'Auguste son aïeul, de Drusus son beau-père; ils songent à son heureuse fécondité, à sa chasteté glorieuse, à son fils né dans les camps, élevé sous les tentes des légions, à ce fils qu'ils nommaient Caligula, parce qu'on lui faisait porter souvent, comme pour le rendre populaire, la caligue, qui est la chaussure du soldat. »

Après un discours de Germanicus, dans un style déclamatoire, qui

(*a*) LVII, 5 : Composant une lettre qu'il dit avoir été envoyée par Tibère, il leur paya double les legs faits par Auguste comme s'il eût agi d'après les ordres de Tibère et accorda leur congé aux soldats qui avaient passé l'âge.

(*b*) LVII, 5 : Plus tard, à l'arrivée des sénateurs députés par Tibère,... les soldats comprenant le stratagème de Germanicus et soupçonnant le sénateurs de n'être venus que pour annuler les concessions de leur général, recommencèrent à se mutiner; ils faillirent même égorger quelques députés.

occupe deux chapitres (ch. 42-43), « les soldats (ch. 44) suppliants reconnaissent leurs fautes, demandent qu'on punisse les coupables, qu'on pardonne à ceux qui ont été entraînés, qu'Agrippine et son fils, le nourrisson des légions, reviennent parmi eux. » Germanicus allégua contre le retour d'Agrippine l'hiver et sa grossesse avancée; il promit que son fils reviendrait et il ajouta que c'était aux soldats à faire le reste (*a*).

» Les soldats, entièrement changés, courent çà et là; ils traînent, après les avoir liés, les plus séditieux devant Cetronius, lieutenant de la 1re légion, qui les jugea et les punit de cette manière: les légions réunies entouraient le tribunal, l'épée nue; un tribun montrait l'accusé sur une éminence. Si le cri général le déclarait coupable, il était jeté en bas et mis à mort. Les légionnaires répandaient ce sang avec joie comme s'il eût lavé leurs crimes. César laissait faire. Il n'avait point donné d'ordres et la cruauté de ces actes retombait sur leurs auteurs (*b*). »

Dans le chapitre suivant (ch. 45) nous voyons les préparatifs de Germanicus pour aller châtier deux autres légions rebelles.

L'auteur nous transporte ensuite à Rome (ch. 46-47), et fait voir l'agitation qui y régnait; l'opinion publique souhaitait que Tibère allât lui-même rétablir l'ordre dans les armées; il feignit de vouloir partir; fit préparer ses bagages, équiper des *navires;* mais alléguant tantôt un prétexte, tantôt un autre, il ne quitta pas la ville.

(*a*) LVII, 5 : Ils pressèrent Germanicus et se saisirent de sa femme Agrippine, fille d'Agrippa, et de Julie, fille d'Auguste, ainsi que de son fils qu'ils nommaient Caligula, parce que, élevé en grande partie dans le camp, il portait la chaussure militaire au lieu de la chaussure des habitants des villes, *tous les deux secrètement éloignés* [1].

(*b*) LVII, 5 : Au bout de quelque temps, comme ils ne gagnaient rien, ils changèrent de dispositions au point que de leur propre mouvement, ils se saisirent des plus mutins, et, de leur autorité privée, en mirent quelques-uns à mort; puis, après avoir produit les autres au milieu d'une assemblée, ils massacrèrent les uns et relâchèrent les autres sur décision prise à la pluralité des voix.

[1] Ce dernier membre de phrase explique et justifie la modification faite au récit dans les *Annales*.

Pendant ce temps (ch. 48-49), Cecina, qui commandait les légions mutinées, réussit à persuader à ses hommes de rentrer dans le devoir, et ceux-ci, donnant une nouvelle édition de ce qui s'était passé au camp de Germanicus, massacrent les instigateurs de la rébellion.

Les soldats alors (ch. 50), pour expier leurs fautes, demandent à marcher à l'ennemi. Germanicus cède à cet élan; il jette un pont sur le Rhin, passe le fleuve. L'auteur nous montre ensuite (ch. 51) l'armée romaine surprenant les Germains pendant la nuit, au milieu des orgies d'une fête; puis, après différentes péripéties, faisant un grand massacre de barbares et reprenant ses quartiers d'hiver (*a*).

« Ces nouvelles (ch. 52) causèrent à Tibère de la joie et du souci. Il voyait avec plaisir la révolte comprimée; mais il prenait ombrage des largesses, des congés qui donnaient à Germanicus la faveur des soldats et de sa gloire militaire. Cependant il rendit compte au Sénat de ces événements; il vanta le courage du jeune César, mais avec une pompe de paroles qui fit douter de sa sincérité. Il fit l'éloge de Drusus qui avait pacifié l'Illyrie, en moins de mots, mais avec plus d'émotion, plus de franchise, et il ratifia même pour l'armée de Pannonie tout ce que Germanicus avait accordé (*b*). »

Revenant aux affaires intérieures de Rome, l'auteur (ch. 53) mentionne la mort de Julie; et, à ce propos, il donne une notice biographique de la fille d'Auguste.

(*a*) LVII, 6 : Germanicus, redoutant malgré cela une nouvelle sédition, mena son armée sur la terre ennemie, où il séjourna longtemps, afin de donner de l'occupation aux soldats et de leur procurer des vivres en abondance aux dépens de l'étranger.

(*b*) LVII, 6 : Tibère, à cette occasion, donna des éloges à Germanicus et lui écrivit, ainsi qu'à Agrippine, une foule de choses agréables, sans pour cela se réjouir de ses exploits; l'attachement des légions lui était, au contraire, un motif de le craindre davantage..... Il feignit néanmoins de ne pas être mécontent; il combla Germanicus d'éloges dans le Sénat, proposa d'offrir des sacrifices à l'occasion de ses exploits comme on l'avait fait à l'occasion de Drusus. Il accorda aux soldats de Pannonie les mêmes récompenses que celles qui avaient été accordées à ceux de Germanie.

Il place à la même date (ch. 54) l'institution du collège des prêtres d'Auguste; il signale des troubles qui se seraient produits aux jeux Augustaux.

Avec le printemps suivant, Germanicus recommence la guerre contre les Germains. Le récit qui nous en est fait occupe dix-sept chapitres des *Annales*. Dion n'en parle pas et l'on s'aperçoit que l'auteur écrit sans guide.

Les tribus d'au delà du Rhin étaient divisées, nous dit-il (ch. 55), en deux partis : celui de Ségeste[1], partisan de l'alliance romaine, et celui d'Arminius, ennemi de l'étranger. La haine de ces deux chefs était envenimée par des griefs personnels; Arminius avait enlevé la fille de Ségeste.

Germanicus (ch. 56) et Cecina tombent, à l'improviste, chez les Cattes, brûlent la ville de Mattium; les Chérusques avaient songé à les secourir, mais ils sont frappés de terreur; les Marses osèrent faire une attaque; mais un heureux combat les soumet. L'armée romaine, victorieuse, regagne les rives du Rhin.

Ségeste (ch. 57) envoie des députés réclamer les secours de Germanicus. Celui-ci retourne sur ses pas, délivre Ségeste, assiégé par Arminius (on ne sait où), et se fait restituer une partie des dépouilles enlevées à Varus.

Ségeste (ch. 58) alors fait un discours pour affirmer son attachement à Rome. Germanicus lui offre des terres en Gaule. Sa fille, épouse d'Arminius, mais qui avait été reprise par son père, est elle-même traitée avec faveur; elle mettra au jour un enfant qui sera élevé à Ravenne.

Arminius (ch. 59), exalté jusqu'à la fureur par l'enlèvement de sa femme, parcourt le pays des Chérusques, prêche la guerre contre César, qu'il injurie en ces termes : Tant de bras réunis pour enlever une faible femme[2]! Jamais les vrais Germains ne se croiront absous d'avoir vu entre l'Elbe et le Rhin les verges, les haches et la toge.

Germanicus est inquiet du succès de la campagne. « Pour diviser

[1] Les détails sur Ségeste paraissent avoir été inspirés par la *Géographie* de Strabon, liv. VII, ch. 2 : Des peuples et du territoire entre le Rhin et l'Elbe.

[2] Cf. Virgile, *Énéide*, IV, 93.

l'ennemi, il envoie Cecina vers l'Ems, par le pays des Bructères, avec quarante cohortes romaines. Pedon, préfet du camp, conduisit la cavalerie par les frontières de la Frise. Lui-même, il s'embarqua sur les lacs avec quatre légions. L'infanterie, la cavalerie, la flotte, se réunirent sur le fleuve désigné pour le rendez-vous. Les Chauques offrirent des troupes qui furent admises comme alliées. Les Bructères dévastaient leur territoire; Germanicus fit marcher contre eux Stertinius, qui les dispersa avec les troupes légères; et, dans le combat, on retrouva l'aigle de la 19e légion perdue par Varus. L'armée s'avança ensuite à l'extrémité de leur pays, et tout fut ravagé, entre l'Ems et la Lippe, jusqu'aux environs de la forêt de Teutberg. »

Quand on veut suivre sur une carte cette première partie de la campagne de Germanicus, il faut bientôt renoncer à comprendre ce qu'a pensé ou ce qu'a voulu dire l'auteur des *Annales*. Quels sont ces lacs où Germanicus et ses troupes s'embarquent? Comment et par quelle voie se rend-il dans l'Ems[1]? Ce ne pouvait être que par quelque issue donnant dans l'Océan germanique, d'où il aurait gagné l'embouchure du fleuve. Pourquoi donc entreprendre cette navigation, en courir les risques, quand, en quelques journées de marche, il lui eût été facile d'atteindre son but; quand ses généraux arrivent aux rendez-vous en traversant le pays ennemi sans difficulté?

Quittant alors les opérations militaires, il nous montre (ch. 61) l'armée romaine arrivant dans la forêt de Teutberg, où, selon lui, Varus avait succombé; les restes des légions romaines étaient demeurés sans sépulture. Il trouve là matière à amplification de rhétorique.

« Germanicus (ch. 62) se sentit pénétré du désir de rendre aux chefs et aux soldats les derniers devoirs..... C'étaient au milieu de la plaine des ossements blanchis, épars ou amoncelés dans la déroute ou le combat, des armes brisées, des os de chevaux, des têtes atta-

[1] L'idée de l'expédition maritime de Germanicus peut avoir été également suggérée par Strabon, *loc. cit.*, qui raconte que Drusus força le passage de l'Ems par un combat naval.

chées à des troncs d'arbres..... On éleva un tombeau. Germanicus en posa le premier gazon; et, par cet hommage agréable aux morts, il s'associa à la douleur des vivants (*a*). »

Reprenant le cours de son récit, l'auteur (ch. 63) nous montre Arminius repoussant l'armée romaine vers un marais dangereux; Germanicus arrive à son secours avec ses légions; les Germains sont intimidés; les combattants se séparent sans avantage d'aucun côté.

« *Bientôt après Germanicus ramena son armée vers l'Ems; les légions repartirent sur la flotte comme elles étaient venues; une partie de la cavalerie eut ordre de gagner le Rhin en côtoyant l'Océan; Cecina conduisait aussi ses troupes par voie de terre.* »

Où était l'armée romaine? A-t-elle gagné l'Ems en s'éloignant ou en se rapprochant du Rhin? Comment la flotte était-elle venue, comment s'en va-t-elle? Comment la cavalerie pourra-t-elle arriver au Rhin en côtoyant l'Océan? C'est là évidemment de la stratégie de roman.

Cecina (ch. 64-68), dans sa marche de retour, est dans l'obligation de traverser une chaussée élevée entre des marécages; il trouve les ponts détruits; il est assailli par les Germains. Après des incidents plus ou moins fantaisistes, il arrive aux bords du Rhin.

Le bruit s'était répandu (ch. 69) que l'armée avait été enveloppée; que les Germains, victorieux, marchaient vers la Gaule. Les Romains de la rive gauche du Rhin veulent rompre les ponts, pour empêcher l'invasion de leur territoire. Agrippine s'y oppose. Cecina peut ainsi gagner la terre gauloise.

Pendant ce temps, Germanicus (ch. 70), paraît-il, avait embarqué trop de monde sur sa flotte; pour alléger ses navires, leur permettre de naviguer sur une mer remplie de bas fonds, ou de s'échouer à mer basse, il débarque (on ne sait où) deux légions, environ 12,000 hommes; et il charge Vitellius de les conduire.

(*a*) LVII, 18 : Les succès de son expédition contre les Germains lui permirent de s'avancer jusqu'à l'Océan; et, vainqueur des Barbares par la force des armes, il recueillit les ossements des soldats tombés avec Varus, leur donna la sépulture et recouvra les enseignes.

Mais, surprises alors par les grandes marées de l'équinoxe, elles sont enveloppées par les flots. Le désordre se met dans leurs rangs; les bêtes de somme et les bagages sont perdus. Toutefois, on ne sait comment, Vitellius parvient à gagner un lieu plus élevé, où ses soldats passent la nuit dans la crainte et les souffrances. Heureusement, la terre reparut avec le jour; on se remit en marche, « *et l'on atteignit les bords du Weser où César avait dirigé sa flotte et où les légions s'embarquèrent.* »

Il était à présumer que, la mauvaise saison venue, la campagne était terminée et que par suite la troupe de Vitellius, comme celle de Cecina et comme la cavalerie, se dirigeait à l'est, vers le Rhin; qu'elle tournait ainsi le dos à l'Ems, où elle s'était embarquée. Or, quel n'est pas notre étonnement de voir qu'elle se serait portée à l'ouest, sur le Weser, où la flotte l'attendait, et qu'elle s'y serait réembarquée!

Aussi, les commentateurs ont-ils été unanimes à reconnaître qu'il y avait erreur. Erreur de qui? De l'auteur ou du copiste? Ce dernier fut déclaré coupable. Quoique donc le manuscrit soit parfaitement calligraphié, on a corrigé ici, comme en maints endroits, le texte, et on a substitué Unsingim à Visurgim. Il fut alors convenu que l'auteur des *Annales* avait eu l'intention de dire l'Hunsing ou la Hunse, et que c'est sur les rives de cette rivière qu'il faut entendre que Vitellius rencontra les navires de Germanicus et réembarqua ses légions. Mais un coup d'œil jeté sur une carte marine suffira pour se convaincre qu'il n'est pas vraisemblable qu'un général romain, ramenant ses troupes en Gaule, après les avoir embarquées sur l'Ems, en ait débarqué une partie pour aller les reprendre sur la Hunse.

« Enfin, comme le bruit avait couru que les légions avaient été submergées, on n'eut foi dans leur salut qu'en les voyant de retour avec Germanicus. »

Où avaient-elles atterri? L'auteur a laissé au lecteur le soin de le chercher et de le deviner.

Les Gaules, les Espagnes, l'Italie (ch. 71) disputèrent de zèle pour réparer les pertes de l'armée. « Germanicus, pour adoucir le souvenir de leurs désastres, visitait les blessés, vantait leurs actions, examinait leurs blessures; par ses paroles et les témoignages d'intérêt qu'il donnait aux soldats, il les attachait à sa personne et les rendait plus forts pour la guerre. »

Avec le chapitre suivant (72), nous revenons à Rome. « On décerna, cette même année, les ornements du triomphe à Cecina, à L. Apronius, à Silius, pour les campagnes qu'ils avaient faites avec Germanicus [1].

» Tibère refusa le nom de *Père de la Patrie* que le peuple lui avait donné souvent; et, quoique le Sénat l'eût décrété, il ne permit pas qu'on prêtât le serment en son nom... (*a*).

» Tibère ne put cependant s'attacher les sympathies de l'esprit public, car il avait renouvelé la loi sur les crimes de lèse-majesté... Auguste, le premier, l'appliqua aux libelles scandaleux [2]... Dans la suite le préteur P. Macer ayant demandé à Tibère si l'on recevrait les accusations de lèse-majesté, en reçut cette réponse : qu'il fallait exécuter les lois...

» Il ne sera pas sans intérêt (ch. 73) de dire comment on fit l'essai de ces sortes d'accusations contre deux minces chevaliers romains, Falanius et Rubrius, afin qu'on sache par quels préludes, par quel raffinement d'adresse, Tibère glissa dans l'État ce fléau terrible qui, vaincu un instant, se ralluma plus tard et finit par tout dévorer.

» L'accusateur reprochait à Falanius d'avoir admis un pantomime de mœurs infâmes, nommé Cassius, dans une de ces confréries qui

(*a*) LVII, 8 : Il (Tibère) refusa obstinément le surnom de *Père de la Patrie*... Il ne laissa personne jurer par sa fortune et refusa de poursuivre ceux qui, après avoir juré de la sorte, étaient accusés de parjure.

[1] Est-ce vraisemblable? Les Romains avaient-ils coutume de récompenser les généraux qui avaient éprouvé des échecs?

[2] Dion, LVI, 27 : Βιβλία ἅττα ἐγ'ῦβρει. Suétone, *Aug.*, 55 : Famosi libelli.

se réunissaient dans toutes les maisons pour rendre un culte à Auguste et de plus d'avoir, en vendant ses jardins, livré aux acheteurs une statue de ce prince. Quant à Rubrius, on l'accusait d'avoir, par un faux serment, profané le nom d'Auguste. Tibère écrivit aux consuls qu'on n'avait pas décrété l'apothéose de son père pour que cet honneur causât la perte des citoyens; que l'histrion Cassius, ainsi que d'autres individus de la même profession, avaient coutume d'assister aux jeux consacrés par sa mère à honorer la mémoire d'Auguste; qu'on pouvait, sans commettre un sacrilège, comprendre la statue de ce prince et celle des autres dieux dans les ventes des maisons et des jardins; que, quant au parjure, il ne fallait le considérer que comme s'adressant à Jupiter, mais que c'était aux dieux à venger les injures faites aux dieux.

» Peu de temps après (ch. 74), G. Marcellus, préteur de Bithynie, fut poursuivi pour crime de lèse-majesté par son propre questeur, Caepio Crispinus, auquel se joignit Romanus Hispon..... Crispinus prêtait à Marcellus des propos outrageants sur le compte de Tibère... Hispon ajouta : La statue de Marcellus est placée dans sa maison au-dessus de celles des Césars... Tibère éclata et, rompant le silence, il s'écria que dans cette affaire il donnerait lui-même son avis à haute voix et avec serment..... Cn. Pison lui dit : A quel rang opineras-tu, César? Si tu parles le premier, j'aurai ton avis pour le suivre; si tu parles après tous, je crains de différer, sans le savoir, de ton opinion. Troublé par ces mots, Tibère comprit l'irréflexion de son emportement et, se punissant par la clémence, il permit que Marcellus fût absous du crime de lèse-majesté (*a*).

» ..... Propertius Celer (ch. 75), ancien préteur, demandait à se retirer du Sénat à cause de sa pauvreté. Tibère, sachant qu'il n'avait hérité de ses pères que l'indigence, le gratifia d'un million de ses-

(*a*) LVII, 24 : Un homme qui avait vendu avec sa maison une statue de l'empereur et qu'on avait traîné en justice pour ce fait, eut été infailliblement mis à mort sans le consul, qui demanda à Tibère d'opiner le premier. Craignant de paraître se montrer complaisant pour lui-même, Tibère opina pour l'acquittement[1].

[1] On voit dans les *Annales* le dédoublement et l'amplification du passage de Dion.

terces. D'autres sollicitèrent de semblables largesses; il les somma, par une exagération de sévérité qui rendait amère sa bienfaisance même, de justifier, devant le Sénat, des motifs de leurs demandes; mais ils préférèrent le silence et la pauvreté à un bienfait acheté par une déclaration pénible à faire (*a*).

» Cette même année (ch. 76), le Tibre grossit par des pluies continuelles et inonda les quartiers les plus bas de Rome. Après la retraite des eaux un grand nombre d'édifices s'écroulèrent; des habitants périrent. Asinius Gallus proposa de consulter les livres sibyllins. Tibère, qui voulait partout le mystère dans les choses divines et humaines, s'y refusa. Mais il chargea Capiton et Arruntius d'aviser aux moyens de contenir le fleuve (*b*).

» L'Achaïe et la Macédoine imploraient une diminution de charges; il fut décidé qu'elles seraient, pour le moment, allégées du gouvernement proconsulaire et qu'elles relèveraient du prince (*c*). »

L'auteur mentionne ensuite les jeux de gladiateurs donnés par Drusus qui, à cette occasion, laissa voir la cruauté de ses instincts.

Dans le chapitre suivant (ch. 77), il parle de troubles survenus aux

(*a*) LVII, 10 : Il enrichit plusieurs sénateurs qui se trouvaient réduits à l'indigence et qui, pour ce motif, ne voulaient plus faire partie du Sénat. Là encore il n'agissait pas sans examen; il rayait ceux qui avaient des mœurs licencieuses et ceux qui étaient tombés dans une pauvreté dont ils ne pouvaient rendre un compte satisfaisant.

(*b*) *Ibid.*, 14 : Le Tibre ayant envahi une partie considérable de la ville, au point de la rendre navigable, tout le monde prenait ce débordement pour un prodige, de même que les violents tremblements de terre qui firent tomber une partie des murailles et les foudres nombreuses qui tarissaient le vin dans les vases sans les briser. Mais Tibère, pensant que la chose tenait à l'abondance des eaux du fleuve, ordonna que cinq sénateurs, désignés par le sort, veilleraient continuellement à ce qu'il ne débordât pas l'hiver et ne tarît pas l'été et que son cours fût aussi égal que possible.

(*c*) LVIII, 25 : Régulus eut la succession de ces provinces, car la Macédoine et, au rapport de quelques historiens, l'Achaïe aussi n'étaient pas données au sort.

théâtres, de règlements adoptés pour fixer le salaire des histrions et réprimer la licence de leurs partisans (*a*).

Le peuple (ch. 78) sollicitait la suppression de l'impôt du centième prélevé sur les ventes. Tibère déclara que l'état du trésor ne le permettait pas.

« On examina (ch. 79) le rapport des sénateurs chargés de prendre des mesures de défense contre les crues du Tibre... Soit par égard pour les réclamations des colonies, soit par suite de la difficulté de l'entreprise, soit par superstition, on se rendit à l'avis de Pison et rien ne fut changé à l'écoulement du fleuve...

» Poppeus Sabinus (ch. 80) fut prorogé dans son gouvernement de Moesie auquel on ajouta l'Achaïe et la Macédoine (*b*).

» Il entrait dans les habitudes de Tibère de maintenir à leurs fonctions les agents du pouvoir et de les laisser la plupart jusqu'à la fin de leur vie, dans les mêmes commandements militaires, dans les mêmes conditions (*c*). On varie sur les motifs de cette conduite[1]; les

(*a*) LVII, 14 : Drusus avait pour les histrions de telles complaisances qu'ils se révoltèrent et sortirent des bornes assignées par les lois de Tibère sur leur profession.

(*b*) LVIII, 25 : Poppeus Sabinus eut, pendant tout le temps pour ainsi dire du commandement de Tibère, le gouvernement des deux Mysies et en plus celui de la Macédoine.

(*c*) LVIII, 23 : Il périt un si grand nombre de citoyens et de sénateurs, que dans les gouvernements de province tirés au sort, faute de successeurs à leur donner, il maintint trois ans ceux qui avaient exercé la préture, et six ans ceux qui avaient passé par le consulat. Qu'est-il besoin de parler de ceux qui étaient choisis par lui et à qui, dès le premier jour, il donna des pouvoirs pour plusieurs années?

[1] Josèphe, *Guerre des Juifs*, XVIII, 4, en donne une autre raison également rapportée dans l'Anthologie de Planude : « Tibère se décidait difficilement à retirer leurs charges aux magistrats établis par lui ; et à ceux qui lui en faisaient des reproches, il répondait par cette comparaison : il était un homme qui avait les pieds couverts d'ulcères ; comme les mouches s'y étaient mises et le piquaient sans qu'il cherchât à les écarter, quelqu'un tenta de le faire pour lui : Homme, s'écria-t-il, laisse-les, de peur que si tu chasses celles-ci qui sont rassasiées, il en vienne d'autres qui seront affamées et m'occasionneront une augmentation de douleur. Or Tibère disait des magistrats que le temps et la satiété rendaient leur conduite plus douce envers les administrés. »

uns disent que Tibère maintenait irrévocablement son premier choix pour s'épargner l'ennui de choisir de nouveau; d'autres, qu'ombrageux de toutes choses, il craignait de multiplier les faveurs; d'autres encore que, si son esprit était consommé dans la ruse, sa volonté était indécise. Il ne recherchait point les grandes vertus et cependant il haïssait les vices; il redoutait les gens de bien comme dangereux à lui-même, les méchants comme dangereux à la gloire de l'État. Ces irrésolutions furent poussées si loin qu'il appela au gouvernement de certaines provinces des hommes qu'il ne devait pas laisser sortir de Rome. »

Le dernier chapitre (ch. 81) mérite notre attention. Nous y lisons :

« Quant aux comices consulaires qu'il tint alors pour la première fois et qui se continuèrent par la suite, j'ose à peine en parler avec affirmation, tant il y a de variantes, non seulement dans les récits des historiens, mais même dans les discours qui nous sont restés de Tibère. Tantôt, taisant les noms des candidats, il parlait de leur origine, de leurs actions, de leurs services militaires, de telle sorte qu'on pût les reconnaître; tantôt, dérobant toute indication, il exhortait les candidats à ne point troubler l'élection par des brigues et promettait de solliciter pour eux. Le plus souvent, il déclara que les seuls qui se fussent présentés devant lui étaient ceux dont il avait remis les noms aux consuls; que d'autres pouvaient se présenter encore, s'ils avaient confiance dans leur crédit ou leurs services. Paroles belles en apparence; mais, en réalité, vides ou perfides; vains simulacres de liberté, dont s'enveloppait la tyrannie pour éclater bientôt plus implacable. »

On demeure étonné qu'un historien de la valeur de Tacite n'ait pu parvenir à savoir dans quelles conditions se passaient les comices consulaires, sous Tibère. N'avait-il pu connaître aucun homme politique de ce temps? Et, quelles explications nous donne-t-il? Que peut-on saisir qui satisfasse la raison?

Écoutons Dion; il nous dit, chapitre LVIII, 20 :

« Il choisissait ceux des candidats qu'il voulait et les envoyait au Sénat, recommandant ceux-ci, qui étaient alors nommés par tous; abandonnant ceux-là à leur mérite et s'en remettant à l'élection ou au sort. Ensuite, les candidats allaient, pour se conformer à l'antique coutume, se présenter devant les comices par centuries et devant les comices par tribus, selon qu'il appartenait, pour y être en apparence proclamés. S'il arrivait que les candidats vinssent à manquer ou se laissassent emporter à un excès de brigue, on en nommait un moins grand nombre. »

Ce n'est certainement pas bien clair, on le voit. Si donc, au lieu de Tacite, l'auteur des *Annales* est un humaniste moderne ayant pris Dion pour autorité, nous comprenons fort bien son embarras et l'impossibilité où il s'est trouvé de s'exprimer nettement.

La comparaison de quelques autres livres avec l'Histoire de Dion Cassius donnerait des résultats encore plus frappants. Nous ne la poursuivrons cependant pas plus loin. Il faudrait écrire plus d'un volume à ce sujet. Il est d'ailleurs facile de s'en rendre compte d'une façon suffisamment approximative, en lisant Tacite dans une bonne édition, telle, par exemple, que celle de Naudet, dans la collection Lemaire, et en se reportant aux notes qui signalent les nombreux rapprochements avec Dion. On peut réciproquement lire Dion Cassius dans l'édition de MM. Gros et Boissée, de la collection Didot; les savantes et intéressantes notes font un continuel appel au témoignage des *Annales* en faveur de Dion.

Dion Cassius et ses abréviateurs servent de guides aussi bien dans les *Annales* que dans les *Histoires;* partout c'est le même plan, le même mode de développement.

Entre une foule d'exemples, nous citerons un passage du

premier livre des *Histoires*[1]. Un centurion avait, au péril de sa vie, cherché à sauver de la mort, dont il était menacé, Galba ou Pison. C'était certainement là un acte de dévouement méritoire; mais ce n'était cependant pas chose si rare dans les annales des peuples. Quel n'est pas notre étonnement d'entendre Tacite nous dire, avec emphase :

« Notre siècle vit ce jour-là un grand homme dans Sempronius Densus, centurion d'une cohorte prétorienne que Galba avait donnée pour escorte à Pison. Densus, un poignard à la main, se jeta au-devant des meurtriers, leur reprocha leur crime; et tantôt par ses gestes, tantôt par ses cris, il attira leurs coups sur lui seul. Quoique blessé, Pison put ainsi fuir et se sauver dans le temple de Vesta. »

Or, Dion dit de même[2] :

« Un centurion, Sempronius Densus, après avoir défendu Galba autant qu'il fut en son pouvoir, finit, après d'inutiles efforts, par succomber avec lui. C'est pour cette action que j'ai fait mention de son nom dans mon ouvrage, car nul n'est plus digne de passer à la postérité. »

Le hasard ne produit pas habituellement de telles coïncidences.

PLUTARQUE

L'usage qui a été fait des *Vies des hommes illustres* de Plutarque, dans les *Histoires,* pour ce qui se rapporte aux principats de Galba et d'Othon, est manifeste. Nous ne parlerons pas des faits généraux, de diverses anecdotes dont les récits présentent dans les deux ouvrages des ressemblances frappantes. Nous nous bornerons à signaler quelques points de détails qui nous paraissent typiques.

[1] *Histoires,* I, 43.
[2] Dion, *Hist. rom.,* LXIV, 7 : Καὶ διὰ τοῦτό γε καὶ τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐνέγραψα ὅτι ἀξιώτατός ἐστι μνημονεύεσθαι.

Au premier livre des *Histoires*[1], l'auteur déclare que lors de son entrée à Rome Galba se montra cruel, et parmi les personnes qui périrent, il nomme Varron, consul désigné, et le consulaire Turpilianus; et à ce sujet il dit :

Ille ut Nymphidii socius, ille ut dux Neronis, inauditi atque indefensi tanquam innocentes perierant.

Une pareille réflexion nous surprend chez un historien qui a raconté tant de révoltes, tant de conspirations; comment est-il étonné qu'en temps de guerre civile on ait négligé de respecter les formes judiciaires? L'auteur de ces lignes avait certainement Plutarque sous les yeux, car on y trouve exprimé le même sentiment[2].

« Puis, dit-il, Turpilianus ; parce qu'il n'avait ni trahi ni haï Néron, alors qu'il avait le pouvoir, il était détesté, et sans être coupable de rien de plus grave, il fut mis à mort. »

Plus loin, à propos du meurtre de Galba que projetait Othon, on lit[3] :

« Sed tum e libertis Onomastum futuro sceleri praefecit, a quo Barbium Proculum tessarium speculatorum et Veturium optionem eorundem, perductos. »

Plutarque a écrit[4] :

« Parmi eux étaient Veturius et Barbius; le premier *option*, le second *tesseraire*..... avec lesquels se trouvait l'affranchi d'Othon, Onomastos. »

[1] *Histoires*, I, 6.

[2] Plutarque, *Galba*, 17 : Εἶτα Τουρπιλιανὸς μὲν ὅτι μὴ προεδίδου μηδὲ ἐμίσει τὸν ἡγεμόνα τοιοῦτον ὄντα, μισούμενος, ἄλλο δὲ μηδὲ ἓν μέγα συναδικήσας ἀπέθανεν.

Nous serions porté à croire que le *Dux Neronis*, qui n'a pas un sens très clair dans les *Histoires*, pourrait bien provenir d'une mauvaise interprétation de τὸν ἡγεμόνα τοιοῦτον ὄντα, causée peut-être par un texte défectueux.

[3] *Histoires*, I, 25.

[4] Plutarque, *Galba*, 24 : Ἐν δὲ τούτοις Οὐετούριος καὶ Βάρβιος, ὁ μὲν ὀπτίων ὁ δὲ τεσσεράριος... Μεθ' ὧν Ὄθωνος ἀπελεύθερος Ὀνομαστός.

Sur un fait fort secondaire les deux auteurs se rencontrent, on le voit, presque textuellement.

Ailleurs encore il est dit[1] :

« Ils se jetèrent ensuite sur Vinius et sa mort, comme celle de Galba, a été diversement racontée. Selon les uns la terreur aurait étouffé sa voix, selon d'autres il aurait crié qu'*Othon n'avait point ordonné de le tuer,* soit que la peur lui eût inspiré cette ruse, *soit qu'il eût avoué ainsi sa complicité; sa vie et sa réputation rendent cette dernière opinion la plus probable.* »

Voir dans ces paroles, prononcées par un homme assailli par des soldats aux ordres d'un chef de parti, et qui cherche à sauver sa vie, l'aveu de son affiliation au parti du vainqueur, n'est pas une idée qui vient nécessairement à l'esprit. Or elle se trouve précisément émise par Plutarque dans le récit qu'il fait de la mort de Vinius[2].

« *Il mourut en avouant sa complicité dans la conjuration; car il s'écria qu'on le tuait sans ordre d'Othon.* »

Nous nous bornerons à ces quelques exemples[3], car la dépendance qui rattache les *Histoires* de Tacite aux biographies de Galba et Othon que nous a données Plutarque est manifeste et unanimement reconnue[4]. Aussi quelques auteurs ont-ils pensé que Plutarque avait nécessairement dû consulter Tacite; d'autres croyant, non sans raison, que Plutarque a écrit avant Tacite, ont préféré admettre qu'ils avaient puisé tous deux aux mêmes sources.

Mais quelles étaient ces sources? Cluvius Rufus, Fabius

[1] *Histoires,* I, 42.

[2] Plutarque, *Galba,* 27 : ἀπεσφάττετο ὁμολογῶν κοινωνὸς γεγενομέναι τῆς συνωμοσίας· ἐδόα γὰρ ἀποθνήσκειν παρὰ τὴν Ὄθωνος γνώμην.

[3] Au sujet de l'origine du culte de Sérapis en Égypte, cf. *Histoires,* IV, 83, 84, et Plutarque, *Isis et Osiris,* 37, 38.

[4] Cf. W. S. Teuffel, *Histoire de la littérature romaine,* Traduction. J. Bonnard, P. Pierson, t. II, page 313.

Rusticus, Vipstanus Messala et quelques autres annalistes *(temporum illorum scriptores)* qui sont cités dans les *Annales*[1], dit-on, et surtout les œuvres de Pline l'Ancien. Ce n'est là, il faut le reconnaître, qu'une simple hypothèse; car nous n'avons aucun ouvrage, aucun fragment historique de Pline, et quant aux Rufus et autres, nous ne les connaissons pas.

SUÉTONE

Suétone a été également mis à contribution, nous l'avons dit. L'auteur l'avait eu incontestablement sous les yeux. Il lui emprunte, en effet, quelques détails qui ne sont point chez Dion et, en maints endroits, il le copie textuellement.

Au sujet de la mort d'Auguste et de ce qui s'est passé à ce moment dans la demeure du prince, on lit :

Dans les *Annales :*

I, 9 : Quod Nolae in domo et *cubiculo in quo pater* ejus *Octavius* vitam finisset.

I, 5 : Vix dum ingressus Illyricum Tiberius properis matris litteris accitur; neque satis compertum est *spirantem adhuc Augustum* apud urbem Nolam an exanimem *repererit.*

Dans la *Vie des Césars :*

AUGUSTE, 100 : Obiit *in cubiculo eodem quo pater Octavius.*

TIBÈRE, 21 : Condito lustro in Illyricum profectus est (Tiberius). Et statim ex itinere revocatus, jampridem affectum, sed tamen *spirantem adhuc, Augustum reperit.*

Pour ce qui est du meurtre du jeune Agrippa, on lit :

Dans les *Annales :*

I, 6 : Primum facinus novi principatus fuit Agrippae caedes...

[1] *Annales,* IV, 53; XIII, 20; XIV, 2; XII, 67. — *Histoires,* III, 51.

Patris jussa simulabat (Tiberius) quibus praescripsisset *tribuno custodiae apposito* ne cunctaretur Agrippam morte afficere, quandoque ipse supremum diem explevisset... *Nuntianti centurioni,* ut mos militiae, *factum esse quod imperasset, neque imperasse sese et rationem facti reddendam apud senatum respondit.*

Dans la *Vie des Césars :*

TIBÈRE, 22 : Excessum Augusti non prius palam fecit quam Agrippa juvene interempto. Hunc *tribunus militum custos appositus* occidit, lectis codicillis quibus ut id faceret jubebatur... *Tiberius renuntianti tribuno factum esse quod imperasset, neque imperasse se et redditurum eum senatui rationem respondit.*

On reconnaît clairement, par la comparaison de ces passages, que l'auteur des *Annales* se servait simultanément de Suétone et de Dion. Dans la *Vie des Césars,* c'est un tribun, qui était chargé de la garde d'Agrippa, qui le tue. Dion parle d'un centurion : ὁ ἑκατόνταρχος, ὁ τὴν φρουρὰν αὐτοῦ ἔχων... ἀπέσφαξεν. Le faux Tacite donne la garde d'Agrippa à un tribun; le fait tuer par un centurion. Si les choses étaient telles, ce devait être le tribun responsable qui aurait rendu compte à Tibère; pourquoi le centurion est-il chargé de la mission? C'est certainement parce que notre homme avait deux textes sous les yeux.

Voyons maintenant l'ouverture du testament d'Auguste. On lit dans les *Annales :*

I, 8 : Nihil primo senatus die agi passus nisi de supremis *Augusti, cujus testamentum, illatum per Virgines Vestae... Tiberium et Liviam haeredes habuit. Livia in familiam Juliam nomenque Augustum assumebatur. In spem secundam nepotes pronepotesque, tertio gradu primores civitatis* scripserat, plerosque invisos sibi sed jactantia gloriaque ad posteros. *Legata* non ultra civilem modum, nisi quod *populo et plebi quadrigenties tricies quinquies, praetoriarum cohortium militibus singula nummum millia, legio-*

nariis aut cohortibus civium Romanorum trecenos nummos viritim dedit.

Dans la *Vie des Césars :*

TIBÈRE, 22 : *Illatum deinde Augusti testamentum.* AUGUSTE, 101 : *Testamentum* depositumque apud se, *Virgines Vestales... protulerunt... Haeredes instituit primos Tiberium* ex parte dimidia et sextante, *Liviam* ex parte tertia, quos et *ferre nomen suum jussit. Secundos Drusum* Tiberii filium ex triente, et ex partibus reliquis *Germanicum, liberosque ejus tres* sexus virilis; *tertio gradu, propinquos amicosque complures. Legavit populo romano quadrigenties, tribubus tricies quinquies sestertium, praetorianis militibus singula millia nummorum, cohortibus urbanis* quingenos, *legionariis trecentos nummos...* Reliqua legata varie *dedit.*

Nous pouvons faire les mêmes observations au sujet des funérailles.

On lit dans les *Annales :*

I, 8 : Tum consultatum de honoribus, ex quis qui maxime insignes visi, *ut porta triumphali duceretur funus... censuere.*

Dans la *Vie des Césars :*

AUGUSTE, 100 : Senatus in funere ornando et in memoria honoranda eo studio certatim progressus est, *ut,* inter alia complura, *censuerint quidam funus porta triumphali ducendum.*

On ne trouve point dans Dion Cassius les descriptions obscènes que l'on voit dans les *Annales.* C'est généralement de Suétone que l'auteur les emprunte.

On lit dans les *Annales :*

VI, 1 (Tiberius) : Saxa rursum et solitudinem maris repetiit, pudore scelerum et libidinum; quibus adeo indomitis exarserat, ut, more regio, pubem ingenuam stupris pollueret. Nec formam tantum et decora corpora, sed in his modestam pueritiam, in aliis imagines majorum, incitamentum cupidinis habebat : *tuncque primum*

ignota ante vocabula reperta sunt sellariorum et spintriarum, ex foeditate loci ac multiplici patientia. *Praepositique servi, qui quaererent, pertraherent,* dona in promptos, minas adversum abnuentes, et, si retinerent propinquus aut parens, vim raptus suaque ipsi libita, velut in captos exercebant.

Dans la *Vie des Césars :*

TIBÈRE, 43 : Secessu vero capreensi etiam *sellaria excogitavit,* sedem arcanum libidinum in quam undique *conquisiti puellarum et exoletorum greges,* monstruosique concubitus repertores *quos spintrias appellabat,* triplici serie connexi invicem incestarent se coram ipso, ut adspectu deficientes libidines excitarent. Cubicula plurifariam disposita tabellis ac sigillis lascivissimarum picturarum et figurarum adornavit.

Les emprunts faits à Suétone se retrouvent également dans les *Histoires.*

Ainsi après avoir parlé de la cupidité des amis qui entouraient Galba, *amicorum cupiditatis,* l'auteur ajoute, I, 2 :

Potentia principatus divisa in T. Vinium consulem et Cornelium Laconem *praetorii praefectum,* nec minor gratia *Icelo* Galbae *liberto quem annulis donatum equestri nomine Martianum vocitabant.*

On lit dans Suétone, *Galba,* 14 :

Regebatur trium arbitrio :... Hi erant Titus Vinius legatus ejus in Hispania, cupiditatis immensae; Cornelius Laco ex assessore *praefectus praetorii,* arrogantia socordiaque intolerabilis; *libertus Icelus, paulo ante annulis aureis et Martiani cognomine ornatus.*

Dans le même chapitre des *Histoires* il est dit, au sujet de la disgrâce d'Othon et de son envoi en Lusitanie par Néron :

In provinciam Lusitaniam specie legationis deposuit.

On lit dans Suétone, *Othon,* 3 :

Depositus est per causam legationis in Lusitaniam.

A propos des jeux quinquennaux établis par Néron, on lit dans Suétone, *Néron,* 12 :

Instituit et quinquennale certamen primus omnium *Romae, more graeco.*

Et dans les *Annales,* XIV, 20 :

Nerone quartum, Cornelio Cosso coss. *quinquennale ludicrum Romae institutum est ad morem Graeci certaminis.*

Alors même que sur certains faits il s'écarte dans les détails ou les amplifie, on peut constater des similitudes d'expressions qui ne paraissent pas attribuables au hasard.

Ainsi, quand il s'agit du bruit qui avait couru que Néron avait été voir et examiner le cadavre de sa mère, Suétone s'exprime ainsi, *Néron,* 34 :

Adduntur his atrociora, sed incertis auctoribus; ad visendum interfectae cadaver accurisse, contrectasse membra, alia vituperasse, alia *laudasse.*

Et on lit dans les *Annales,* XIV, 9 :

Aspexerit ne matrem inanimem Nero et formam corporis ejus *laudaverit,* sunt qui tradiderint, sunt qui abnuant.

Au sujet de l'incendie de Rome, il est dit, *Néron,* 38 :

Nam Nero quasi offensus deformitate *veterum* aedificiorum et angustiis *flexurisque vicorum,* incendit urbem.

Et dans les *Annales,* XV, 38 :

Et obnoxia Urbe arctis itineribus huc et illuc *flexis* atque enormibus *vicis,* qualis *vetus* Roma fuit.

Suétone avait fait du *palais d'or* une description qu'il était difficile de prendre pour réelle. Le moindre bon sens indiquait qu'on en pouvait rabattre beaucoup et demeurer

encore dans la féerie. C'est ce que fait notre auteur. Mais on reconnaît qu'il a eu la *Vie des Césars* sous les yeux.

On y lit, *Néron*, 31 :

Item *stagnum* maris instar, circumseptum aedificiis ad urbium speciem; *rura* insuper *arvis* atque vinetis et pascuis *silvisque* varia cum multitudine omnis generis pecudum ac ferarum. In caeteris partibus cuncta *auro* lita, distincta *gemmis* unionumque conchis erant.

Et dans les *Annales*, XV, 42 :

(Nero) exstruxitque domum in qua haud perinde *gemmae* et *aurum* miraculo essent, solita pridem et luxu vulgata, quam *arva* et *stagna* et in modum solitudinum hinc *silvae*.

Il serait aisé de multiplier ces exemples; les recueillir n'est qu'une œuvre d'attention et de patience.

FLAVIUS JOSÈPHE

On rencontre dans les *Annales* et dans les *Histoires* un certain nombre de détails sur les tétrarques de la Palestine, les produits du pays, sa topographie, le lac Asphaltite, qui sont évidemment empruntés de Josèphe. Quelques faits même relatifs à l'histoire intérieure de Rome, qui ne se trouvent point rapportés par Dion ni par Suétone, ont été tirés des *Antiquités judaïques*.

Toutefois, au sujet du peuple juif et de ses légendes, le pseudo-Tacite ne pouvait oublier qu'il en devait parler avec le dédain d'un fier Romain; de là, certaines divergences.

Après avoir raconté le détournement que quelques Juifs avaient fait de sommes qui leur avaient été remises pour le temple de Jérusalem, Josèphe dit[1] :

Tibère ordonna qu'on chassât de Rome tous les Juifs. Les consuls

[1] *Antiquités judaïques*, liv. XVIII, ch. 6, § 9.

en choisirent 4,000 qu'ils firent enrôler et qu'ils envoyèrent en Sardaigne; ils en firent châtier plusieurs autres qui, par la crainte de se trouver dans la nécessité de transgresser leur loi, ne voulaient pas prendre le parti des armes. »

Imbu de l'idée généralement admise de son temps, que les juifs et les chrétiens avaient été persécutés par les Romains à cause de leurs croyances religieuses, l'auteur des *Annales* a cru devoir modifier la cause d'expulsion indiquée par Josèphe; il suit toutefois son autorité et écrit[1] :

On s'occupa aussi de purger l'Italie des superstitions égyptiennes et juives. En vertu d'un décret du Sénat, 4,000 affranchis souillés de ces impiétés, et en âge de porter les armes, furent envoyés en Sardaigne pour y réprimer les brigandages, et s'ils succombaient à l'insalubrité du climat, leur perte était peu de chose. On ordonna aux autres de quitter l'Italie si, dans un temps fixé, ils n'avaient pas abjuré leur culte impie.

Mais c'est surtout dans les affaires d'Orient que Josèphe a été mis à contribution par l'auteur des *Annales*. Dion et Suétone en parlent peu. Ce qu'ils en disent est plein d'obscurité; Josèphe est incontestablement plus clair. Les intimes relations qui n'avaient cessé d'exister entre les Juifs et les Parthes[2], dont les dynasties macédoniennes et après eux les Romains furent les ennemis communs, l'avaient mis à même d'être mieux renseigné.

On lit dans les *Annales*[3] :

« Sous le consulat de S. S. Taurus et L. Libon, des soulèvements éclatèrent dans les royaumes de l'Orient et les provinces romaines. Ils commencèrent chez les Parthes, qui, ayant demandé et reçu de Rome un roi, le méprisaient comme étranger, quoiqu'il fût de la

[1] *Annales*, II, 85.
[2] Josèphe, *Antiquités judaïques*, liv. XVIII, ch. 4; liv. XX, ch. 2, 3. *Guerre des Juifs*, liv. I, ch. 12. — Cf. nos *Études d'histoire religieuse*, page 72.
[3] *Annales*, II, I, 2, 3.

race des Arsacides. Ce roi était Vonon, que Phraate avait donné en otage à Auguste; car Phraate, bien qu'il eût chassé les armées romaines et leurs généraux, n'en avait pas moins prodigué à Auguste tous les témoignages de respect et, pour resserrer l'amitié, il avait envoyé à Rome une partie de ses enfants, moins par crainte des Romains, il est vrai, que par défiance de ses sujets.

» Après la mort de Phraate et des rois qui suivirent, des ambassadeurs, pour faire cesser les massacres des guerres civiles, vinrent à Rome, de la part des grands du royaume, demander Vonon, le plus âgé des enfants de Phraate. Auguste se crut honoré de cette démarche et renvoya le jeune prince comblé de présents. Les Barbares l'accueillirent avec joie comme on accueille ordinairement les nouveaux maîtres, mais bientôt la honte les prit. Les Parthes vinrent à penser qu'ils avaient dégénéré; en demandant à un autre monde un roi infecté des maximes de leurs ennemis... Vonon lui-même les irritait par son infidélité aux traditions des ancêtres...

» Par ces motifs on appelle Artaban, descendant des Arsacides, élevé chez les Dahes. Battu dans une première rencontre, Artaban répare cet échec et s'empare du trône. Vonon, vaincu, demanda un asile aux Arméniens, alors sans maître et flottant entre la fortune des Parthes et celle des Romains... Ils firent un roi de Vonon qui s'était réfugié chez eux. Mais Artaban le menaçait; l'Arménie ne pouvait lui prêter qu'un faible appui, et si nous lui donnions l'assistance de nos forces, il fallait engager la guerre avec les Parthes. Le gouverneur de la Syrie, Creticus Silanus, attira donc Vonon dans la province et le retint prisonnier, ne lui laissant d'un roi que le faste et le nom. »

Écoutons maintenant Josèphe [1] :

« Phraate, roi des Parthes, mourut en même temps par la trahison de son fils Phraatace, ainsi que je vais le raconter..... Les Parthes, voyant en celui-ci un incestueux et un parricide, se soulevèrent contre lui et le firent périr avant qu'il eût affermi son odieuse usurpation.

» La noblesse parthe... offrit alors la couronne à Orode qui était issu du sang des Arsacides, car il n'était pas permis aux Parthes de

[1] *Antiquités judaïques*, liv. XVIII, ch. 2, § 4.

prendre pour rois des princes nés d'une autre famille. Mais le peuple était prévenu contre Orode qu'il soupçonnait de cruauté et qui était, en effet, d'un caractère dur et intraitable. On conspira contre lui; il fut tué, disent quelques-uns, dans un repas et au milieu d'une grande fête; selon d'autres, ce fut dans une partie de chasse et c'est le sentiment le plus général. Au reste, il est constant que les Parthes ne quittent jamais leurs épées.

» Les grands du royaume conçurent alors le dessein d'élever au trône un des enfants de Phraate, qui étaient en otage à Rome, et députèrent à cet effet des ambassadeurs à Tibère. Le prince leur envoya Vonon, qui eut l'avantage d'être préféré à ses frères et jugé le plus digne du suprême honneur par le suffrage des deux plus grands empires du monde, celui des Romains et celui des Parthes. Mais ces barbares, naturellement inconstants et sans foi, changèrent bientôt de sentiment. Ils se crurent déshonorés par la nécessité d'obéir à un roi qui avait été esclave chez des étrangers. Ils regardaient comme tels et donnaient ce nom ignominieux à tout homme qui avait été livré en otage. Ce n'était point, disaient-ils, par les droits de la victoire que les Romains leur avaient donné Vonon pour roi, mais à la suite d'un honteux traité de paix.

» Ils appelèrent en conséquence au trône Artaban, roi des Mèdes, qui était de la famille des Arsacides. Celui-ci accepta la couronne qu'on lui offrait et marcha à la tête d'une armée pour en prendre possession. Vonon, auquel le peuple s'était d'abord attaché, fut à sa rencontre et lui livra bataille. Artaban l'ayant perdue fut contraint de se réfugier dans les montagnes de la Médie. Mais il prit bientôt sa revanche. Il mit sur pied une nouvelle armée; il attaqua Vonon, le défit et l'obligea à se retirer avec peu de suite à Séleucie. Les fuyards épouvantés tombèrent sous les coups du vainqueur; il en fit un grand carnage et passa avec ses troupes à Ctésiphon. Ce fut ainsi qu'il demeura maître du royaume des Parthes.

» Vonon se retira en Arménie dont il songea à se rendre maître. Il envoya dans cette vue des députés à Rome pour demander du secours. Mais Tibère, qui le soupçonnait de lâcheté et qui ne voulait pas irriter les Parthes qui menaçaient de déclarer la guerre à l'empire, refusa de lui en envoyer. Se voyant sans ressource et sans espérance de se rétablir, car les peuples des environs du mont Niphate et

les plus grands seigneurs d'Arménie s'étaient mis du parti d'Artabane, Vonon prit la décision de se réfugier vers Silanus, qui commandait en Syrie. Silanus le reçut et le retint près de lui en considération de ce qu'il avait été élevé à Rome. »

On peut faire d'autres rapprochements de ce genre.

Au sujet des présages qui annonçaient la ruine prochaine de Jérusalem, on lit dans les *Histoires*, V, 13 :

Il s'était manifesté des prodiges; mais ce peuple superstitieux, ennemi des pratiques religieuses, eût regardé comme un crime de les conjurer par des sacrifices ou des vœux. On vit dans le ciel des soldats qui s'entre-choquaient, des armes étincelantes. Des feux allumés tout à coup dans les nuages illuminèrent le temple. Les portes du sanctuaire s'ouvrirent d'elles-mêmes; on entendit une voix plus forte que la voix d'un homme dire : *Que les dieux s'en aillent!* et en même temps se produisit un grand mouvement causé par leur départ. Ce fut là pour quelques-uns un sujet de crainte; mais le plus grand nombre était persuadé que, d'après les *anciens livres des prêtres,* l'Orient devait, à cette même époque, devenir puissant et que la Judée dominerait le monde. Cette prophétie s'appliquait à Vespasien et à Titus; mais la nation juive, l'interprétant comme toujours au gré de ses désirs, y voyait le présage de sa grandeur; le malheur même ne pouvait la ramener à la vérité.

Il est dit dans la *Guerre des Juifs,* V, IV, 1 :

On vit dans tout le pays, lorsque le soleil se couchait, des chariots pleins de gens armés courir à travers les nues... Vers la neuvième heure de la nuit, une lumière si éclatante couvrit pendant une demi-heure le temple et l'autel qu'on crut être en plein jour... La porte d'airain du portique oriental d'Israël, qui était d'une pesanteur si énorme qu'à peine vingt hommes pouvaient la fermer le soir, s'ouvrit tout à coup d'elle-même... Les prêtres étant la nuit dans le Saint pour accomplir leurs fonctions sacrées entendirent la voix de gens qui disaient : *Sortons d'ici...* Le principal motif qui détermina les Juifs à faire la guerre aux Romains fut l'ambiguïté *d'un oracle qu'on trouve dans nos saintes écritures,* par lequel il était prédit

que vers ces temps il sortirait du sein de leur contrée un homme qui commanderait à toute la terre. Ils crurent que ce maître du monde serait un homme de leur nation; plusieurs, même des plus sages et des plus éclairés d'entre eux, y furent trompés; car cet oracle annonçait manifestement la grandeur future de Vespasien qui était dans la Judée lorsqu'il fut élevé à l'empire.

On doit encore remarquer que, tout en suivant Josèphe, l'auteur des *Annales* avait également Suétone sous les yeux. Le texte est ainsi conçu :

Pluribus persuasio inerat *antiquis sacerdotum literis* contineri *eo ipso tempore fore ut* valesceret Oriens *profectique Judaea rerum potirentur.*

Or on lit dans la *Vie de Vespasien, 4* :

Percrebuerat Oriente toto vetus et constans opinio, *esse* in fatis *ut eo tempore Judaea profecti rerum potirentur.*

Au lieu de *in fatis*, les *Annales* portent, on le voit, *antiquis sacerdotum literis,* comme l'écrit Josèphe[1], et pour le reste de la phrase il y a complète similitude d'expressions avec Suétone.

TERTULLIEN

L'humaniste qui se proposait de refaire l'ouvrage perdu de Tacite ne pouvait manquer de s'enquérir, nous l'avons dit, des citations qu'auraient faites les auteurs profanes ou chrétiens, et de leur donner place dans son travail.

Tertullien, dans son *Apologétique,* avait accusé l'historien romain d'avoir outrageusement écrit que le Dieu des Juifs avait une tête d'âne[2]. On ne saurait donc s'étonner de voir cette assertion reproduite dans les *Histoires*[3].

[1] Χρησμὸς ἀμφίβολος ὁμοίω ἐν τοῖς ἱεροῖς ηὑρημένος γράμμασιν.
[2] Tertullien, *Apologétique,* 16.
[3] *Histoires*, liv. V, ch. 4.

Nous avons eu déjà l'occasion de montrer que dans le chapitre des *Annales* relatif aux supplices infligés aux chrétiens par Néron, la *haine du genre humain* dont ceux-ci auraient été accusés était un emprunt fait au docteur africain[1].

L'auteur est encore imbu de l'*Apologétique* quand il met dans la bouche de Thraséas les paroles suivantes[2] :

Sous un bon prince on ne doit point appliquer au coupable toute la sévérité des lois. *On a déjà depuis quelque temps supprimé la torture et le lacet.*

Tertullien, en effet, s'adressant aux magistrats romains leur avait dit[3] :

Le pouvoir dont vous êtes dépositaire n'est pas tyrannique; il est réglé par les lois. Il n'appartient qu'aux tyrans d'employer la torture comme peine. *La loi ne l'autorise chez vous que pour découvrir la vérité.*

PAUL OROSE

Paul Orose, dans son *Histoire contre les Païens,* avait cité deux passages de Tacite qu'il disait avoir fidèlement transcrits. L'un est au sujet de la constitution du sol qui entoure la mer Morte et de la destruction des villes qui s'y élevaient autrefois; l'autre est relatif à la sortie des Israélites d'Égypte, sous la conduite de Moïse. Ils se trouvent tous deux au ve livre des *Histoires.*

Chez les écrivains de nos jours on rencontre peu de citations fausses ou dénaturées, car on exige la mention exacte du volume, du folio et, en certains cas, de la ligne où se

[1] *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron,* page 215.
[2] *Annales,* XIV, 48.
[3] *Apologétique,* 2.

lisent les paroles rappelées d'un auteur; et d'autre part, l'abondance des livres, la multiplicité des bibliothèques permettent d'en faire facilement le contrôle. Aux siècles précédents on ne demandait pas autant de précision et la bonne foi du lecteur a été quelquefois surprise. Mais avant l'imprimerie, alors que les manuscrits étaient si rares, quelle ne devait pas être la tentation d'attribuer à des anciens des pages supposées? La vérification était si difficile et même si souvent impossible que l'impunité était presque assurée et le faux témoignage acquérait l'autorité de la vérité.

Paul Orose n'a pas toujours été exact dans ses citations. Ainsi il prétend que Josèphe avait rapporté que la IXe année du principat de Claude, les Juifs avaient été expulsés de Rome [1]. Rien à ce sujet ne se trouve ni dans la *Guerre des Juifs,* ni dans les *Antiquités* [2].

Selon lui Tacite aurait dit [3] :

« Il s'était répandu en Égypte une lèpre qui infectait le corps, et le roi *Bocchoris,* ayant visité l'oracle d'Hammon pour lui demander un remède efficace, reçut l'ordre de purifier son royaume et de transporter dans d'autres contrées cette race de lépreux détestée par les dieux. »

La citation que fait Paul Orose a-t-elle réellement pu être extraite de l'historien romain? Est-il facilement explicable que Tacite ait donné comme chose certaine la sortie des Juifs d'Égypte, dont il n'est point fait mention dans Hérodote ni dans aucun auteur profane, et au sujet de

[1] *Adversus Paganos Historiae,* VII, 6: Anno ejusdem nono expulsos per Claudium Urbe Judeos *ut Josephus refert.*

[2] A ce sujet Frédéric Spanheim écrit : « Quod vero Orosius edictum Claudii in Judaeos refert ad A. Claudii IX, ac praeter eum nemo alius; plane precarium est et falsum. Josephum frustra in consensum vocat, qui nihil tale habet. Et parachronismi reum Orosium non modo in hoc capite sed et aliis peragit celeberrimus Pearson, Annal. Paulinis. » *Historia ecclesiastica,* Leyde, 1701, page 502.

[3] Orosius, *Adversus Paganos Historiae,* liv. I, ch. 10. — Cf. Tacite, *Hist.,* V, 3.

laquelle les annales égyptiennes elles-mêmes sont également muettes? En admettant, si l'on veut, qu'il ait suivi les traditions juives, comment aurait-il été amené à placer cet événement sous le règne de Bocchoris, dont il n'est question ni dans la Bible ni dans les *Antiquités judaïques* de Josèphe?

Bocchoris était un monarque pour ainsi dire inconnu. Hérodote ne le nomme pas; les monuments égyptiens ne nous apprennent rien à son sujet[1]; aux yeux de beaucoup de savants il a même passé pour un personnage légendaire. Il n'est guère parlé de lui que dans Diodore de Sicile[2], que Tacite n'a pas connu[3], et dans des auteurs postérieurs au principat de Trajan tels qu'Athénée[4]. Ce sont les Pères de l'Église, saint Justin entre autres[5], qui ont donné de la notoriété à Bocchoris en le faisant figurer parmi les quelques monarques égyptiens dont ils ont entretenu leurs lecteurs.

Rien donc n'eût permis à un historien romain d'établir une corrélation entre la sortie des Juifs de l'Égypte et le règne de Bocchoris[6]; rien ne l'eût invité à la supposer[7].

Le passage cité par Orose ne saurait ainsi être attribué à Tacite; sa reproduction dans les *Histoires* est manifestement le fait d'un emprunt à l'auteur chrétien.

[1] G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, page 387.

[2] *Bibliothèque historique*, liv. I, 45, 65, 94.

[3] Cf. *Biographie générale Didot :* DIODORE, article de Daunou : « Son grand ouvrage n'est pas cité par Quintilien; c'est un tout autre écrivain que Strabon désigne sous le nom de Diodore Zonas..... Il reste inconnu à Lucien, à Aulu-Gelle, comme à Plutarque. On ne commence guère à trouver des éloges de Diodore de Sicile que chez les écrivains ecclésiastiques, saint Justin, Eusèbe, Théodore, qui le citent à l'appui de quelques-unes de leurs doctrines. »

[4] Athénée, liv. X, 4, se borne à dire qu'on le présentait comme un modèle de sobriété.

[5] Saint Justin, *Exhortation aux Grecs*, 9, 14.

[6] La chronologie s'y opposait d'ailleurs. On place l'avènement de Bocchoris en l'an 721 avant notre ère.

[7] Selon des auteurs chrétiens, le nom de Bocchoris signifiait *premier-né*, c'est-à-dire *consacré à Dieu*, chez les Égyptiens, et c'était à lui qu'il était fait allusion dans l'*Exode*, XI, 12, au sujet de la dixième plaie infligée aux oppresseurs d'Israël. Cf. Michaud, *Biographie universelle :* BOCCHORIS.

D'autres indices, résultant de la comparaison des textes, nous permettent encore de reconnaître qu'il en a bien été ainsi.

On lit dans l'*Histoire contre les Païens*[1] :

« Tandis que les exilés restaient abattus et pleuraient, l'un d'entre eux, Moïse, leur conseilla de ne plus attendre de secours des hommes et des dieux qui les abandonnaient également, *mais de se fier à lui comme à un guide céleste qui venait le premier apporter quelque soulagement à leurs misères présentes.* » Dans la plupart des manuscrits de Paul Orose, le texte porte : *Sed sibimet ut duci coelesti* CREDERENT, *primo cujus auxilio* CREDENTES, *praesentes miserias pepulissent.*

Credentes est une répétition vicieuse et inutile; c'est évidemment une faute de copiste, un mot mis de trop; dans quelques exemplaires plus soignés, il n'existe pas; aussi, avait-il été supprimé dans les premières éditions. Or, cette même faute se trouve exactement reproduite dans les *Histoires*. On ne saurait ainsi douter que ce passage ne soit une transcription de Paul Orose.

Il est dit dans le même ouvrage au sujet des bords de la mer Morte[2] :

Cornelius Tacitus sic ait : *Haud procul inde campi, quos ferunt olim uberes, magnisque urbibus habitatos, fulminum jactu arsisse; sed manere vestigia,* TERRAMQUE IPSAM SPECIE SOLIDAM, *vim frugiferam perdidisse.* Et cum loco nihil de incensis propter peccata hominum civitatibus quasi ignarus expresserit, paulo post, velut oblitus consilii subjicit et dicit : *Ego sicut* INCLYTAS *quondam urbes igne coelesti flagrasse concesserim, ita halitu lacus infici terram et corrumpi reor.*

[1] Orosius, *loc. cit.*, éd. Haverkamp, note, pages 53-54.— Cf. Tacite, éd. Naudet, note.

[2] Orosius, *Adversus Paganos Historiae*, liv. I, ch. 5.

Tout ceci se tient et se suit correctement pour le fond et pour la forme.

On lit dans les *Histoires*[1] :

Haud procul inde campi, quos ferunt olim uberes, magnisque urbibus habitatos fulminum jactu arsisse; et manere vestigia, TERRAMQUE IPSAM, SPECIE TORRIDAM, *vim frugiferam perdidisse.* Nam cuncta sponte edita aut manu sata, sive herbae tenues aut flores, ut *solitam in speciem* adolevere, atra et inania velut in cinerem vanescunt. *Ego sicut* JUDAÏCAS *quondam urbes igne coelesti flagrasse concesserim, ita halitu lacus infici terram, corrumpi* superfusum spiritum eoque foetus segetum et autumni putrescere *reor.*

Dans Orose, on le voit, il est dit *que la terre, en ayant toute l'apparence de la force,* SPECIE SOLIDAM[2], *avait perdu ses facultés productives.*

Dans les *Histoires,* il y a que la terre était d'*apparence calcinée,* SPECIE TORRIDAM.

L'absence de faculté productive n'a plus rien d'étonnant, devient une remarque banale. Mais voici que l'auteur ajoute que les plantes, poussant naturellement ou provenant de semis, grandissent durant un certain temps en la forme habituelle : *solitam in speciem;* ce qui ne se conçoit pas de la terre calcinée[3]; on ne comprend plus.

Dans Paul Orose, les villes détruites sont qualifiées de *célèbres,* INCLYTAS. Dans les *Histoires,* elles sont appelées JUDAÏCAS; c'est là encore une faute; elle a été corrigée dans presque toutes les éditions de Tacite conformément au texte de Paul Orose, qu'on a considéré comme seul exact.

Les altérations qui se voient dans les *Histoires* donnent droit de penser qu'elles proviennent d'une transcription de

[1] *Histoires,* liv. V, ch. 7.
[2] *Solida,* id est integra. (Ernesti.)
[3] Cf. Orosius, éd. Haverkamp, page 40, note. — Tacite, éd. Naudet, *Hist.*, 5, 7, note : « Locus Taciti dubius. »

Paul Orose mal faite, ou puisée dans quelque manuscrit défectueux[1].

SULPICE SÉVÈRE

Nous avons eu déjà l'occasion de montrer ailleurs[2] que le chapitre des *Annales* relatif aux supplices des chrétiens sous Néron avait été en partie textuellement pris dans les *Chroniques* de Sulpice Sévère. On peut constater d'autres emprunts analogues. Ainsi, à propos de l'accusation d'avoir mis le feu à Rome que la voix publique aurait élevée contre le César, on lit dans les *Annales*[3] :

Videbaturque Nero condendae urbis novae et cognomento suo appellandae *gloriam quaerere.*

Et dans les *Chroniques*[4] :

Sed opinio omnium invidiam incendii in principem retorquebat, *credebaturque imperator gloriam innovandae urbis quaesisse.*

C'est également de Sulpice Sévère qu'a été prise l'histoire du mariage de Néron avec un eunuque. On y lit[5] :

...Post etiam Pythagorae cuidam in modum solemnium conjugiorum denuberet. Inditum imperatori flammeum, dos et genialis torus et faces nuptiales, cuncta denique, quae vel in *feminis* non sine verecundia conspiciuntur *spectata.*

Et dans les *Annales*[6] :

Nisi paucos post dies uni ex illo contaminatorum grege cui nomen *Pythagorae* fuit, *in modum solemnium conjugiorum denupsisset.*

[1] Au sujet du nom d'Octavianus, remarquons que, dans les *Adversus Paganos Historiae,* Auguste n'est jamais appelé autrement. — Cf. liv. VI, ch. 8.
[2] *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron,* ch. VII, p. 248.
[3] *Annales,* XV, 40.
[4] Sulpicii Severi *Chronicae,* II, 29.
[5] *Id., ibid.,* II, 28.
[6] *Annales,* XV, 37.

Inditum imperatori flammeum, visi auspices, *dos et genialis torus et faces nuptiales; cuncta denique spectata,* quae etiam in *femina* nox operit.

ORDRE DE COMPOSITION DES DIVERSES PARTIES DE L'OUVRAGE

Nous avons fait remarquer que les auteurs anciens qui avaient cité le témoignage de Tacite ne l'avaient jamais fait qu'au sujet d'événements qui s'étaient passés sous les principats de Vespasien et de ses fils. Il était ainsi assez naturel de penser qu'il n'avait rien écrit sur les événements antérieurs. Il n'est donc pas surprenant que cette conviction ait eu sa manifestation au début des *Histoires,* et que le plan primitif de l'auteur ait été de conduire le lecteur de la mort de Néron à celle de Domitien.

L'histoire des deux premières années était assez facile, grâce au supplément d'informations qu'apportaient à Dion Plutarque et Josèphe. Mais il n'était guère possible de continuer le récit des événements qui suivirent avec les mêmes développements, quand on n'avait plus sous les yeux que Xiphilin. On n'y trouvait même pas un mot de la guerre des Juifs, de la destruction de Jérusalem[1]. Le temps d'arrêt des *Histoires* était ainsi marqué d'avance. Mais saint Jérôme ayant affirmé que Tacite avait écrit la *Vie des Césars* depuis la mort d'Auguste, on pouvait revenir en arrière, parler des principats de Claude et de Néron, qui ne manquaient pas d'intérêt dramatique. On était, par suite, amené à dire quelques mots de la partie historique déjà traitée ou plutôt de celle qu'on s'était proposé de traiter[2].

[1] Cf. Dion Cassius, éd. Gros et Boissée, t. IX, p. 282.
[2] *Annales,* XI, 11 : Rationes praetermitto narratas libris quibus res imperatoris Domitiani composui.

Enfin, pour compléter, on devait plus tard reprendre le travail à la mort d'Auguste.

Il y avait aussi la question de titre à donner à l'ouvrage. Fallait-il l'appeler *Annales,* comme le prétendait Jornandès? *Vie des Césars,* comme l'indiquait saint Jérôme? *Histoires,* comme le disaient Tertullien et d'autres? *Histoire Auguste,* comme l'affirmait Vopiscus? Comment décider? Le plus sage était certainement de n'en pas donner du tout. C'est ce qui devait être et a été fait. Mais cette réserve habile trahit l'embarras où s'est trouvé celui qui voulait écrire sous le nom de l'historien romain.

Tout en admettant qu'une même plume a tracé les diverses parties des fragments historiques attribués à Tacite, on reconnaît généralement qu'elles diffèrent sensiblement de mérite. On considère les cinq livres des *Histoires* comme de beaucoup supérieurs aux *Annales;* et on place les six premiers livres des *Annales* au-dessus des derniers.

L'explication nous en paraît fort simple. Pour composer les *Histoires,* l'auteur a eu pour guides, outre l'abrégé de Dion et Suétone, Josèphe et surtout Plutarque, dont il s'est principalement servi. Pour les derniers livres des *Annales,* il s'est trouvé réduit à Xiphilin et Suétone. Quant aux six premiers livres qui traitaient du principat de Tibère, il a eu en mains l'œuvre plus complète de Dion Cassius.

Le bien fondé de l'appréciation du mérite relatif des diverses parties des *Annales* et des *Histoires* se trouve ainsi d'accord avec la valeur des sources où l'auteur a puisé.

CHAPITRE III

POGGIO EST VRAISEMBLABLEMENT LE PSEUDO-TACITE

Les propositions de Lamberteschi. — Le manuscrit d'Asconius Pedianus. — Le Tite-Live de Danemark. — Le Tacite de Horsfeld. — Le manuscrit de Corvei. — La main de Poggio. — Conclusion.

LES PROPOSITIONS DE LAMBERTESCHI

Ceux qui, comme Poggio et Niccoli, se livraient au commerce des manuscrits antiques, de leurs copies ou de leurs interprétations, n'étaient point nécessairement les auteurs des faux documents que leur faisaient publier le désir de gagner de l'argent et l'ambition d'éclipser leurs concurrents[1]. Ils pouvaient être les dupes, le plus souvent les complices d'érudits italiens ou grecs dont l'honorabilité n'était pas toujours au-dessus du soupçon. Mais, dupes ou complices, ils se gardaient de rien dire ou rien faire qui pût trahir la véritable origine de l'œuvre qu'ils mettaient au jour.

S'il ne nous a pas encore été donné de savoir quel est le personnage qui a écrit la correspondance de Pline avec

[1] Ils étaient fort nombreux. Outre Filelfo, Valla, Aurispa, Guarino, on comptait Tomaso de Sarzana qui devint pape; Perotti qui devint archevêque de Siponto et laissa parmi ses manuscrits les *Fables* de Phèdre dont on l'a dit l'auteur; Biondo Flavio, Leonardo Giustiniani de Venise, Cosimo de Crémone (cf. ci-dessus, p. 16); Pomponius Laetus qui fabriqua le célèbre testament de Lucius Cuspidus; Gasparino de Barzizza, Tomaso de Rieti, Vitturi, Lazarino Resta, Faccino Ventraria, etc. Des juifs eux-mêmes s'en mêlaient, témoin Henoch d'Ascoli (cf. ci-dessus, p. 50). C'est sans doute de la même famille qu'était David d'Ascoli.

Trajan, publiée comme un dixième livre de ses lettres; si nous ne pouvons que porter des soupçons sur Joconde de Vérone, il semble que nous pouvons lever le masque du pseudo-Tacite et reconnaître que Poggio Bracciolini n'est pas simplement l'éditeur des *Annales* et des *Histoires*, qu'il en est lui-même l'auteur.

Voyons d'abord ses antécédents en matière de fraude ou tentative de fraude littéraire.

Au temps où Poggio était en Angleterre, il se croyait en droit d'être mécontent de la conduite du cardinal de Beaufort à son égard. Ne recevant pas de lui les riches prébendes qu'il en attendait, il manifestait sans cesse à ses amis son désir de quitter Londres et de revenir à Florence. Il ne se souciait cependant pas de reprendre sous Martin V la place de secrétaire qu'il avait occupée sous les papes ses prédécesseurs; il déclinait les offres de son protecteur le cardinal Adimari, archevêque de Pise; il trouvait trop précaire et trop mal assurée la situation de la cour pontificale.

Pendant plus d'une année, nous le voyons parler de partir soit définitivement, soit en congé; et, au dernier moment, il changeait d'idée. C'est qu'il ne renonçait pas à l'espoir d'obtenir de Beaufort l'accomplissement de ses promesses; et, si insuffisamment rétribuée à son gré que fût sa position, il ne voulait point la quitter avant d'être assuré d'en avoir une autre meilleure et plus stable[1].

C'est alors qu'en février 1422, un de ses amis, qui était venu à Florence, lui adressa une proposition qui lui parut bien tentante. Poggio en réfère aussitôt à Niccoli et lui dit[2] :

« J'ai reçu, il y a trois jours, tes deux lettres, et avec elles

[1] *Epist.*, I, 21.
[2] *Epist.*, I, 17.

e de Piero Lamberteschi. Pour en venir au but, ce que offre Piero me plaît beaucoup; et, ainsi que je me le ɔpose, je suivrai ton conseil. Il m'écrit qu'il me donnera travail dont je retirerai cinq cents ducats d'or en trois s; qu'il arrive à six cents, et j'acquiesce. Il me fait luire grandes espérances; mais, quoique je croie à leur réali-ion future, j'aimerais mieux cependant quelque chose de ıs positif. Tu liras la lettre que je lui adresse, car elle ɜst pas scellée. S'il est encore chez vous, arrange l'affaire mieux avec lui; s'il est parti, fais-lui parvenir mes lettres les tiennes.....

» L'occupation à laquelle il me convie me sourit beau-up, *et j'espère que je ferai quelque chose de digne d'être* . Mais, comme je lui écris, il me faut pour cela de la tran-illité et du loisir. »

Le mois suivant, Poggio revient encore sur ce sujet avec ccoli, et lui dit[1] :

« Si je puis voir se réaliser ce que me fait espérer notre ıi Piero, ce n'est pas seulement chez les Sarmates, mais sque chez les Scythes que je m'en irais; surtout avec la nsée de pouvoir m'occuper des lettres grecques dont je sire m'abreuver, afin de fuir ces mauvaises traductions ıi me fatiguent et qui me causent plus de souffrance ns leur lecture que de plaisir dans ce qu'elles m'apprennt.....

» Comme je ne sais ce qui peut arriver, garde le secret ce que je te dis. Car, si je vais en Hongrie, cela doit meurer ignoré de tous, sauf de quelques amis. Je serai nsé arriver d'Angleterre, et j'imaginerai quelques contes ce sujet. »

Au mois de juin, Poggio est cependant encore en Angle-

Epist., I, 18.

terre; il ne veut point partir avant que l'affaire proposée par Lamberteschi soit parfaitement conclue. Il écrit à Niccoli[1] :

« Je n'attends que la réponse de Petro[2]. Sois certain que si j'ai du repos et du temps pour écrire son *histoire,* je ferai quelque chose qui aura ton suffrage. J'ai bon courage; je ne sais si j'aurai les forces nécessaires; mais *labor omnia vincit improbus.....*

» Lorsque je considère les anciens historiens, je tremble d'écrire; mais, lorsque je considère ceux de notre temps, j'ai pleine confiance; je ne serai pas inférieur à beaucoup, si je tends mes muscles. »

Quelques jours après, il adresse une nouvelle lettre à Niccoli et lui répète qu'il est prêt à partir; qu'il n'attend que la réponse de Petro.

C'est la dernière lettre datée de Londres que Poggio a publiée dans son recueil. Il quitte bientôt après l'Angleterre; il passe par l'Allemagne et s'arrête à Cologne[3]. Mais de Cologne, où se rend-il? Va-t-il en Hongrie, comme le lui proposait Lamberteschi? Les uns le pensent avec Corniani. Mais la majeure partie des historiens admettent, avec le chevalier de Tonelli[4], qu'il s'est rendu directement à Florence auprès de ses amis.

Que s'est-il passé dans cette ville? Qu'est-il advenu des propositions de Lamberteschi? Il n'en est plus parlé. Le nom de Lamberteschi n'est même plus prononcé dans sa correspondance avec ses amis. Pourquoi ce silence? Il est évidemment calculé. N'oublions pas, en effet, que c'est

[1] *Epist.*, I, 21 : Si dabitur ocium et tempus describendi *gesta* illius, aliquid agam quod probabis.

[2] Poggio dit tantôt Piero, tantôt Pietro ou Petrus.

[3] *Epist.*, II, 3.

[4] *Epist.*, II, 2, note. On ne trouve d'ailleurs dans ses lettres ni dans ses écrits aucune allusion à un voyage effectué en Hongrie.

Poggio lui-même qui a choisi, revu, publié les lettres que nous lisons. Il est ainsi à penser que, s'étant plus tard entièrement attaché à la fortune des Médicis, il n'a pas voulu paraître avoir conservé des relations avec leurs ennemis[1].

Quoi qu'il en soit, nous avons à constater que l'ouvrage que Lamberteschi lui avait proposé de faire était une *histoire;* et, de plus, que ce n'était point une œuvre à composer ouvertement. Elle devait l'être au contraire en secret; et, pour éviter toute indiscrétion, au loin, en pays étranger, en Hongrie probablement, tandis qu'on le croirait toujours en Angleterre. Et c'est de Londres qu'il paraîtrait venir, quand il se rendrait en Italie.

Tout ce mystère, tous ces mensonges convenus d'avance éveillent à bon droit notre défiance sur le volume que devait produire la plume de Poggio. On ne se cache pas ainsi pour faire des actes honorables, des œuvres sincères.

D'autre part, pour mener l'entreprise, Poggio aurait à puiser dans les auteurs grecs; cette perspective lui souriait; et, si rude était la tâche de se mesurer avec les anciens, il se croyait de force à l'oser avec succès.

LE MANUSCRIT D'ASCONIUS PEDIANUS

Mais, pour que Lamberteschi ait songé à faire une pareille proposition à Poggio, il faut qu'il ait connu en lui un homme susceptible de l'écouter et capable, par ses antécédents, de faire la besogne. Pour que Poggio, de son côté, ait accepté sans hésiter, pour qu'il eût une confiance si assurée en lui-même, il ne devait pas être à son coup d'essai.

Poggio, en effet, avait commencé sa carrière par donner, sous le nom d'un auteur cité par Quintilien, Asconius

[1] Cf. ci-dessus, p. 26.

Pedianus, des *Commentaires* sur quelques discours de Cicéron[1].

Il disait les avoir copiés de sa main au couvent de Saint-Gall, sur un volume qu'il avait découvert parmi les immondices[2]. Le succès avait été fort grand; on trouvait très intéressantes les indications données sur la constitution, les lois, les usages de Rome et les notices biographiques sur les personnages en jeu; il semblait qu'un nouveau jour fût jeté sur l'éloquence du grand orateur romain.

Niccoli, à qui les commentaires avaient été envoyés, en débitait de nombreuses copies.

Que Poggio fût le véritable Asconius Pedianus, on n'en saurait guère douter. On n'a pas retrouvé le manuscrit de Saint-Gall; aucun autre de date ancienne n'a été ultérieurement découvert. Tous les exemplaires d'Asconius Pedianus contenant les commentaires ci-dessus jusqu'au fonctionnement de l'imprimerie, ne sont que la reproduction de la copie envoyée de Constance à Niccoli par Poggio.

Le texte porte d'ailleurs en lui-même la marque de son origine. Nous ne parlerons pas des critiques de Vivès. Nous préférons le témoignage des érudits qui se sont déclarés convaincus de la valeur de l'ouvrage, de celui de François Hotman, par exemple.

« De plus, dit-il[3], la partie qui nous en reste est pour ainsi dire souillée par une foule de fautes et d'incorrections. Si quelques érudits de notre temps n'eussent donné leurs soins à l'en purger, il est hors de doute qu'Asconius n'eût

[1] Q. Asconii Pediani *Commentationes in aliquot M. Tullii Ciceronis orationes.*
[2] *Epist.*, I, 5.
[3] Asconii Pediani *Commentationes*, cum notis variorum. Ex officina F. Hackii, Lugdunum Batavorum, 1644. Hottomonni Praefatio : « Eaque (pars) insuper ipsa quae nobis relicta facta est, multis mendis et quasi maculis inquinata. Quod si nisi aliquot aetatis nostrae eruditi homines in iis repurgandis operam suam collocassent, jacuisset profecto Asconius nullo numero et plane ad nullam rem utilis. »

joui d'aucune considération, et que son ouvrage n'eût été bon à rien. »

Et cependant, malgré toutes les rectifications apportées au texte primitif, il reste encore un assez grand nombre d'erreurs qui seraient impardonnables sous la plume d'un véritable érudit romain[1].

C'est donc certainement à son Asconius Pedianus que Poggio faisait allusion, quand il écrivait à Niccoli, à propos de la proposition de Lamberteschi, « que, depuis quatre ans, il ne s'était pas occupé d'éloquence latine; mais que, dans peu de temps, il se faisait fort d'être capable d'écrire aussi bien qu'autrefois[2]. »

LE TITE-LIVE DE DANEMARK

Le séjour de Poggio soit en Hongrie, soit en Toscane, ne fut pas de longue durée. La cour pontificale avait quitté Florence et repris sa résidence à Rome. Le pape Otto Colonna, sous le nom de Martin V, semblait avoir réussi à ramener la paix et l'unité dans l'Église. Il avait fait cardinal et évêque de Frascati Balthasar Cossa; il accordait libéralement des places et des dignités à ceux qui avaient été attachés à son prédécesseur. Poggio se rendit auprès de lui, et, avec l'appui du cardinal de Pise, il reprit sa place au secrétariat de la curie, où nous l'avons vu installé au mois de février 1423[3].

[1] Asconii Pediani *Commentationes*, etc., pages 209, 211, 218, 225, 255, 262, 266. Encouragés par le succès de Poggio, quelques autres érudits ont à leur tour publié de nouveaux commentaires attribués à Asconius, qui ont été joints à ses œuvres au même titre que les autres; mais les philologues modernes ont unanimement déclaré que ces derniers ne pouvaient être l'œuvre de l'auteur cité par Quintilien.

[2] *Epist.*, I, 21.

[3] *Epist.*, II, 1.

Ce fut sans enthousiasme qu'il accepta sa nouvelle situation. Elle ne lui paraissait pas meilleure que celle qu'il avait à Londres. Il se trouvait peut-être tenu à une plus grande subordination avec les principaux personnages de la cour qu'il ne l'était auprès de l'évêque de Winchester[1], et la rétribution n'était pas non plus brillante. Mais il fallait se soumettre aux circonstances[2].

Poggio n'était toutefois pas homme à les subir passivement. Si les fonctions ecclésiastiques ne lui donnaient pas de quoi satisfaire ses besoins et ses goûts, il comptait y pourvoir par ses travaux littéraires.

Aussitôt installé il s'empresse, en effet, d'écrire à Niccoli de lui envoyer ses notes, ses papiers, ses extraits et commentaires d'ouvrages qu'il avait laissés à Florence. Il allait se mettre avec ardeur au travail[3].

Il s'adonne à ces transcriptions des auteurs romains qu'il faisait en caractères antiques, sur vélin, soit de sa propre main, soit à l'aide de scribes qu'il avait à sa solde. Aussi ne cesse-t-il de demander à Niccoli du parchemin, des volumes à copier. Il s'adresse à tous ceux qui peuvent lui en fournir. Il ne manque pas non plus de chercher l'occasion de mettre au jour des manuscrits inconnus du public.

Il est ainsi peu vraisemblable qu'il eût complètement renoncé au projet que lui avait suggéré Lamberteschi et qui lui avait tant souri.

L'œuvre historique mystérieusement conçue paraît avoir été d'abord de compléter Tite-Live. Nous voyons, en effet, en janvier 1424, un an environ après son installation à

[1] *Epist.*, II, 5.
[2] *Epist.*, II, 2.
[3] *Epist.*, II, 2.

Rome, Poggio écrire à Niccoli pour le presser d'engager Cosme à acheter un manuscrit de Tite-Live.

« Ouvre tes oreilles toutes grandes, » lui dit-il[1], et il raconte qu'un Suédois, qui a parcouru la plus grande partie de l'univers, lui a rapporté qu'il avait vu dans un monastère de l'ordre de Cîteaux, à Soroe, dans l'île de Seelande, deux grands volumes en caractères lombards qui contenaient les dix décades de Tite-Live. Il a été ébahi, avoue-t-il, à l'annonce d'une pareille nouvelle, et a été tenté d'en douter. Toutefois lui qui se méfie de tout et qui croit à peine à ce qu'il voit de ses propres yeux, il ne peut suspecter la véracité de cet homme; car la placidité de son visage, et, d'autre part, l'absence de tout intérêt pour lui à mentir en sont le gage certain. En tout cas, en présence du gain si considérable que promet cette affaire, il vaut mieux pécher par excès de confiance que par incrédulité.

Il faut donc, ajoute Poggio, s'empresser de voir Cosme, insister pour qu'il écrive de suite à Ghérard de Bueris et lui donne ordre de se rendre au couvent. Soroe est dans l'île de Seelande, à deux milles seulement de Roschild, le lieu de sépulture des rois danois; on y va de Lubeck en deux jours. Si ce que l'on a rapporté est vrai, ce sera un triomphe sur les Danois. Mais il n'y a pas de temps à perdre pour cela, car le Suédois a également parlé au cardinal Orsini et celui-ci va sans doute faire partir un envoyé spécial ou chargera de la mission une des personnes qui vont au premier jour se rendre en Danemark. « Nous ne devons point, dit-il, nous laisser arracher un aussi bon morceau de la bouche. Hâte-toi et vivement. Ne dors pas, cours, presse Cosme. Vois aussi notre ami Léonard, le chancelier; fais-lui part de l'affaire. Tiens-moi au courant de tout ce que tu feras. »

[1] *Epist.*, II, 9.

On ne saurait être plus pressant que Poggio, mieux montrer l'urgence d'acheter le manuscrit, prendre plus habilement Cosme par la flatterie, en faisant briller à ses yeux la gloire qu'il en devait acquérir. Et, d'autre part, comme l'intérêt personnel qui l'anime se manifeste! comme il laisse voir le regret qu'il aurait si un morceau aussi friand lui était enlevé!

Et cependant Cosme ne fit pas ou ne tenta même pas de faire l'acquisition désirée. Pourquoi? Nous n'en savons rien; on ne peut que faire des hypothèses à ce sujet. Le manuscrit ne passa pas non plus aux mains du cardinal Orsini. Le riche bibliophile romain ne paraît avoir été mis en cause que pour stimuler son rival florentin.

Mais cette affaire, comme on le pense bien, tenait à cœur à Poggio. Quelques années après il se retourne d'un autre côté et s'adresse à Leonello d'Este et met toute son habileté et son éloquence à l'engager à faire l'achat du Tite-Live.

Dans une lettre écrite de Florence[1], alors que le pape y résidait et y avait réuni le concile, il réédite tout ce qu'il avait fait savoir à Cosme de Médicis et, afin de le déterminer à faire les frais de cette acquisition, il ne ménage pas l'encens au marquis de Ferrare, il le comble de louanges, vante son amour des lettres et lui promet l'immortalité.

Toutefois, dans les renseignements qu'il donne de nouveau à ce sujet, on constate des différences assez notables avec ce qu'il avait d'abord dit.

Tout d'abord ils semblent plus précis. Le nom du Suédois est désigné. Il s'appelle Nicolas[2]. Ce n'est pas non plus un

[1] *Epist.*, V, 18. Cf. *Epistolae (De Variet. Fort.)*, 30.

[2] Ce nom était porté par une foule de personnes en Italie. Était-il adopté alors en Suède?

simple avis que le Scandinave lui a donné; Poggio ne l'a point cru sur sa bonne mine. Il a exigé et obtenu de lui un serment solennel; de plus, son témoignage est corroboré par celui d'une autre personne, qui affirme également avoir vu le volume contenant toutes les décades de Tite-Live.

Mais le lieu où se trouve l'abbaye n'est plus spécifié; il n'est point parlé de Soroe, mais seulement d'un monastère de Danemark; sur ce point essentiel le Suédois avait, dit-il, varié. Puis ce ne sont plus *deux volumes,* ce sont *trois volumes* qui contiennent les dix décades de Tite-Live; les caractères ne sont pas uniquement *lombards,* ils sont *mélangés de gothiques.*

Malgré toutes ces assurances, les démarches de Poggio auprès du brillant et généreux bâtard d'Este n'eurent pas plus de succès que celles qu'il avait tentées auprès de Cosme de Médicis. Leonello n'était pourtant pas un simple protecteur des gens de lettres; il était lui-même poète élégant et érudit distingué. Il eut sa cour, une sorte d'académie d'hommes de grand nom dans les sciences et dans la littérature, parmi lesquels figuraient Guarino et Aurispa [1]. Ce ne fut donc pas l'indifférence pour la découverte qu'il rencontra à Ferrare; ce fut plus probablement l'expérience et par suite la défiance à l'égard des prétendus manuscrits anciens. Guarino, Aurispa étaient passés maîtres dans la matière; Leonello avait aussi le sens critique très éveillé; il fut un des premiers à juger et déclarer apocryphe la correspondance de Sénèque et de saint Paul [2] qu'on mettait en circulation.

Tiraboschi croit que ce manuscrit de Tite-Live, dont

[1] Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana,* t. VI, liv. I, c. 1, § 2.

[2] *Id., ibid.,* t. II, liv. I, c. 5, § 15 : « Il n'est personne, ajoute Tiraboschi, qui à présent croie à leur authenticité. » Il a fallu cependant revenir encore de nos jours sur cette question.

parlait Poggio, a réellement existé et qu'il a eu le malheur d'être perdu, comme tant d'autres[1]. Ce n'est guère admissible. Quand, comment, d'où, pourquoi aurait-il été apporté en Danemark? D'autre part, comment aurait pu disparaître ce volume dont l'existence était signalée à tant de monde, au cardinal Orsini, à Cosme, à Leonello d'Este, à Niccoli, à Leonardo Bruni, à Guarino, à Aurispa, et quand l'importance d'une telle découverte intéressait l'universalité des savants? Si le manuscrit ne nous est point parvenu, c'est qu'il n'a pas existé ou qu'il aura été jugé sans valeur.

Quand on considère le zèle et la ténacité que Poggio a déployés dans cette affaire, on ne peut hésiter à reconnaître qu'il avait un grand intérêt à sa conclusion. Il a été, en conséquence, dupe ou complice de quelque tentative de fraude littéraire. Avoir été dupe, nous paraît peu probable.

LE TACITE DE HERSFELD

Poggio n'était pas un homme à se décourager; il montre à chaque instant sa ténacité, et il répète lui-même souvent : *Labor omnia vincit improbus.* Après avoir échoué dans son affaire du Tite-Live, il aborda celle du Tacite.

En novembre 1425, le lecteur s'en souvient[2], Poggio écrit à Niccoli pour lui envoyer, comme il le dit, du miel, c'est-à-dire pour lui annoncer qu'un moine lui avait offert un manuscrit qui contenait quelques parties des ouvrages de Tacite demeurés inconnus. Nous ne reviendrons pas sur tout ce que nous avons constaté d'invraisemblable et de peu digne de foi dans ce que Poggio a conté de sa négocia-

[1] Tiraboschi, *op. cit.*, t. I, liv. III, c. 3, § 14 : « Ma anche questo si raro codice ha avuto la stessa sorte degli altri. »
[2] Cf. ci-dessus, Ire partie, page 44.

tion avec le religieux de Hersfeld, négociation qui aurait duré quatre ans avant d'aboutir! Ce n'est certainement pas ainsi qu'il le rapporte que ce manuscrit est venu en ses mains.

Que faisait Poggio à Rome pendant ce temps? Quelles étaient ses occupations littéraires?

Le travail du secrétariat ne lui prenait pas beaucoup d'heures dans la journée; il convient qu'il n'y avait pas grand'chose à faire. Les copies de manuscrits ne l'absorbaient pas; il avait des scribes à son service. Il n'écrivait pas non plus les divers traités plus ou moins philosophiques qu'il nous a laissés; sauf le *De Avaritia,* tous les autres sont de beaucoup postérieurs à cette époque. Il ne songeait pas, non plus, à faire l'histoire de Florence; ce sera l'œuvre de sa vieillesse, et l'idée ne lui en viendra que lorsqu'il sera devenu le chancelier de la République.

Nous le voyons demander à Niccoli : Ammien Marcellin, Suétone, les autres historiens (comme il le dit lui-même), les *Hommes illustres* de Plutarque, la *Géographie* de Ptolémée[1]. Par tous les documents dont il s'entoure, par les matériaux qu'il réunit, on constate que c'est l'histoire de la Rome antique qui occupe son esprit.

Si donc nous considérons que plusieurs passages des *Annales* décèlent la main d'un humaniste du xve siècle, ne sommes-nous pas amenés à penser que cet humaniste pourrait bien être Poggio? Et cette opinion n'acquiert-elle pas une bien solide force, quand on se demande quel autre que lui aurait eu intérêt à commettre la fraude? *Is fecit cui prodest.* Ce principe juridique qui a sa base dans l'expérience des choses humaines, s'il n'est pas infaillible, trouve dans la généralité des cas une juste application.

[1] *Epist.*, II, 7.

M. Ross[1] pense que Poggio aurait remis au fameux moine l'original de sa composition pour être copié pour son compte dans le couvent, et que c'est ce qui lui aurait causé tant de retard. Cela n'est pas probable. Tout d'abord, la transcription n'eût demandé qu'un temps très court, un ou deux mois au plus[2].

Mais Poggio aurait-il songé à confier le soin de faire faire la copie de son travail à un moine aussi ignorant qu'il peignait celui de Hersfeld? Qui lui garantissait qu'il aurait là-bas un scribe suffisamment instruit et d'une habileté consommée en calligraphie? Ne lui fallait-il pas d'ailleurs le secret? Pouvait-il s'exposer à être trahi, en se confiant à des personnes qu'il ne connaissait pas?

Il eût été possible que pour éviter toute chance d'indiscrétion, Poggio ait tenu à transcrire lui-même son travail sur le parchemin. Il était un calligraphe de premier mérite. Mais il n'avait nul besoin de copier lui-même ou d'envoyer au loin pour le faire. Il avait à Rome, travaillant sous ses yeux, des scribes exercés et sur le silence desquels il pouvait compter.

Le Second Médicis est écrit en caractères lombards. C'était aussi, nous l'avons vu, en caractères lombards qu'avait été écrit le Tite-Live, que Cosme et Leonello d'Este furent sollicités de faire acheter à Soroe. Ce genre d'écriture était fort en usage chez les scribes italiens de ce temps[3], et le savant paléographe, le Père Germon, semble le considérer comme spécialement propre aux faussaires.

[1] Ross, *Tacitus and Bracciolini*, page 304.

[2] Ainsi Poggio (*Epist.*, II, 23, 26, 34) demande de quinze jours à un mois pour transcrire le *De Natura rerum* de Lucrèce, trois semaines pour les *Verrines*.

[3] *Nouveau Traité de diplomatique*, t. III, p. 273 : « S'agit-il de la *lombardique* des manuscrits postérieurs au IXe siècle, *tels que le Tacite de Médicis*, le modèle d'écriture lombarde brisée publié par Muratori et tant d'autres manuscrits? *Qu'elle ait été employée en Italie seulement, c'est encore un fait certain.* »

Le Premier Médicis est en caractères carolins ou *antiques*. Or, Poggio était très habile à s'en servir, et il se flatte d'avoir des scribes dressés par lui qui écrivent ainsi de façon à défier les plus experts.

Pourquoi donc cette longue correspondance avec Niccoli à ce sujet? Poggio attendait-il que le temps ait ôté au livre son caractère trop récent[1]? C'est possible. Voulait-il tromper Niccoli sur sa véritable origine? On pourrait le supposer, si Niccoli n'avait connu Poggio sur le bout des doigts, comme il le dit; s'il n'avait été initié au projet combiné avec Lamberteschi. Il est permis de penser qu'ils marchaient d'accord.

Peut-être employaient-ils un langage de convention, afin de piquer la curiosité et faire désirer plus vivement à leur clientèle et à leur entourage la connaissance du contenu d'un manuscrit si difficilement arraché d'un couvent d'Allemagne. Plus vraisemblablement, Poggio eut des moments d'hésitations et des modifications à apporter à son travail au moment où il croyait pouvoir le livrer au public[2].

Les moindres observations ont leur importance dans une question de la nature de celle qui nous occupe, où il s'agit de rechercher les traces d'une fraude qui date de quatre siècles et que les auteurs ont mis tous leurs soins à dissimuler.

Ainsi, le choix d'Apulée pour être réuni à Tacite dans un même volume[3] vient témoigner contre Poggio.

On voit que ce n'était évidemment pas un érudit uniquement préoccupé des hautes et sérieuses questions historiques qui aurait accouplé ces deux auteurs. Puis, un des

[1] Harduini *Prolegomena ad censuran vet. script.*, p. 200 : « Nec statim publicabantur, cum scriberentur, uti nunc ii qui typis eduntur; sed reconditi extrahebantur post annos quinque, decem aut plures. »

[2] Cf. ci-dessus, page 201.

[3] Cf. ci-dessus, pages 51, 71.

premiers ouvrages dans lesquels Poggio étudia la langue grecque, fut, il le dit, le conte de l'*Ane,* attribué avec peu de fondement à Lucien et rempli d'obscénités. Ce conte lui avait plu, et il l'avait traduit en latin; et, pour cela, il s'était aidé de l'*Ane d'or* d'Apulée[1], avec lequel l'opuscule grec avait de nombreux points d'analogie. La *Métamorphose* était donc un des manuscrits d'auteur ancien que Poggio eut en sa possession.

LE MANUSCRIT DE CORVEI

Ici se pose naturellement une question qui ne manque pas d'importance : les six premiers livres des *Annales* et les six derniers doivent-ils être considérés comme sortis de la plume d'un même auteur?

La supériorité des six premiers livres sur les six derniers est manifeste; elle frappe tout lecteur attentif. Mais nous en avons indiqué la cause. Elle provient des sources où l'auteur a puisé.

D'autre part, on retrouve dans les six premiers livres une foule de points de ressemblance avec les derniers. Le plan d'exposition est le même; les défauts et les qualités sont de même nature; et, trait caractéristique, on y constate les mêmes particularités de style[2].

[1] Cf. Ch. Nisard, *Gladiateurs de la république des lettres:* Poggio, page 123.

[2] Cf. Ross, *Tacitus and Bracciolini,* liv. I, ch. V; liv. IV, ch. II.

Ainsi l'emploi du mot *celebris* pour *celeber*. *A*. II, 88 : Romanis haud perinde *celebris,* et *A*. XIII, 47 : Pons Mulvius in eo tempore *celebris,* XIV, 19 : Servilius diu foro, mox tradendis rebus romanis *celebris*. — La conjonction AN mise au lieu de VEL ou SIVE. *A*. II, 22 : *De se nihil addit metu invidiae,* AN RATUS *conscientiam facti satis esse*. XI, 26 : *Silius* SIVE *fatali vecordia* AN *imminentium periculorum remedium pericula* RATUS. — La licence ou habitude poétique de mettre la préposition entre le substantif et l'adjectif. *A*. III, 10 : *judice ab uno*. IV, 43 : *Montem apud Erycum*. XII, 56 : *Urbe ex ipsa*. XIV, 42 : *Senatuque in ipso*. XV, 28 : *portu in ipso*.

Aussi, par ces considérations et par d'autres encore, les maitres en littérature latine sont unanimes à déclarer que les deux parties des *Annales* sont de la même main.

Mais comment s'est-il fait, demandera-t-on, que le manuscrit apporté à Léon X diffère par le format et les caractères de celui de Niccoli?

Il est possible que Poggio ait voulu, par la mise au jour de deux manuscrits dissemblables de format et d'écriture, donner le change aux critiques et aux doutes.

Pourquoi, dira-t-on encore, Poggio n'aurait-il pas mis au jour, de son vivant, les premiers livres des *Annales?*

Bien des hypothèses plausibles s'offrent à l'esprit. Quelques années après, il semble avoir renoncé à la découverte des manuscrits; sa fortune a grossi suffisamment pour ne plus lui faire chercher des ressources de cette nature. Il écrit des ouvrages sous son nom. Il est devenu un personnage.

Enfin, si Poggio n'a pas jugé à propos de publier les premiers livres des *Annales,* comment et par qui ont-ils pu l'être, si longtemps après sa mort?

Poggio, nous l'avons vu, s'était marié à l'âge de cinquante-cinq ans. Il avait eu cinq fils : Jean-Baptiste, Jean-François, Philippe, Pierre-Paul et Jacques. Les quatre premiers entrèrent dans l'Église et y occupèrent des dignités. Le plus jeune se distingua dans les lettres; mais il eut de mauvaises mœurs, prit rang dans la conjuration des Pazzi et fut pendu aux fenêtres du palais de la Seigneurie. Jean-Baptiste, Pierre-Paul, Philippe n'arrivèrent pas à un âge avancé. En 1513, à l'avènement de Léon X au pontificat, Jean-François, alors âgé d'environ soixante-cinq ans, était le seul survivant de ses frères; et il était, par suite, devenu le possesseur de tous les biens et papiers de sa famille.

Poggio Bracciolini, on le voit par sa correspondance,

avait grand soin de collectionner et de conserver tous ses écrits, toutes ses notes. Si donc il avait fait une autre partie d'histoire avec l'intention de l'attribuer à Tacite, il ne l'eût certainement pas détruite; elle avait dû se trouver parmi les papiers et les livres qu'il laissait à sa mort; elle ne pouvait ainsi manquer d'être en mains de Jean-François.

Que faisait alors celui-ci? Quelle était sa position? « Jean-François, nous dit Lenfant[1], eut des emplois considérables à la cour de Rome; il fut en grande faveur auprès de Léon X, dont il était le secrétaire, et mourut dans cette charge en 1522. »

N'est-on pas ainsi autorisé à penser que ce serait à lui qu'on devrait la mise au jour des six premiers livres des *Annales?* Lorsque Léon X, dans son zèle pour les lettres et les arts, promettait de généreuses récompenses à ceux qui trouveraient et feraient connaître les œuvres encore ignorées des auteurs anciens, Jean-François avait une bonne occasion d'acquérir une grosse somme en tirant des coffres de son père l'ouvrage qu'il y avait laissé. Le chancelier était mort en 1459. Le manuscrit, certainement écrit depuis déjà longtemps, datait d'une soixantaine d'années. La couleur jaunie du parchemin, la pâleur de l'encre, lui ôtait le caractère d'une œuvre de contrefaçon. Le fils de Poggio était-il homme à n'en pas tirer profit?

Nous avons eu l'occasion de remarquer[2] que dans une lettre faussement datée du 28 décembre 1427, Poggio parlait d'un manuscrit de Tacite, écrit en caractères lombards, qu'il avait eu en mains, et que la description qu'il en fait permet de reconnaître le Second Médicis. Dans cette même

[1] Lenfant, *Poggiana,* t. I, p. 30. Cf. Moreri, *Grand Dictionnaire historique,* 1759. Recanati, *Poggii vita,* ch. XV : De Poggii filiis.
[2] Ire partie, ch. III, p. 35. *Epist.,* III, 15.

lettre, il est question d'un autre Tacite, écrit en lettres *antiques* (carolines), parfaitement lisibles, qu'il avait vu à Florence, *il ne sait où*. Or, personne autre que lui n'a eu connaissance d'un pareil manuscrit, et ce qu'il en dit : *Legi olim quemdam apud vos manens litteris antiquis,* convient exactement au Premier Médicis. N'est-ce pas là un motif suffisant d'être persuadé que ce manuscrit doit venir de chez Poggio?

Jean-François ne pouvait toutefois déclarer qu'il était en possession du volume par héritage. Comment expliquer que Poggio ni aucun de ses amis n'ait parlé de ce Tacite? Pour ne pas éveiller les doutes et les soupçons, il était plus simple et plus sage de suivre la voie habituelle en pareil cas, et de prétendre qu'il avait été découvert par hasard en pays barbare.

Il fallait pour cela un partenaire en qui l'on pût se fier. Jean-François n'eut sans doute que l'embarras du choix.

Souvenons-nous que la désignation du monastère de Corveï, comme étant le lieu où le manuscrit avait été trouvé, n'a été faite que longtemps après sa publication, et qu'on ne précisa point d'abord son origine; on parla simplement de forêts de Germanie; on se tint dans le vague. Pourquoi cela? N'est-ce point par la crainte de courir le risque d'être démenti ou de se trahir[1]?

[1] Il ne serait pas impossible que le succès du Tacite ait encouragé Jean-François Bracciolini à exhiber aussi le fameux Tite-Live de son père.

Paul Jove, en effet, rapporte que vers cette époque on trouva un exemplaire complet de Tite-Live dans une île des Hébrides. Il avait fait partie, disait-on, du butin emporté de Rome, à la prise de la ville par Alaric, par Fergusius, roi d'Écosse, et plus tard, pour le soustraire au pillage des Danois, on l'avait transféré dans l'île d'Hiona.

L'analogie entre les deux stratagèmes est frappante : c'est dans une île septentrionale de l'Europe qu'est placé le manuscrit. Cette île est anglaise, il est vrai ; mais les Danois sont mêlés à l'affaire. L'imagination des faussaires se meut fort souvent dans le même cercle.

Cet exemplaire du Tite-Live fut offert à François Ier en sa qualité de protecteur

LA MAIN DE POGGIO

Quels qu'aient été ses efforts pour la dissimuler, des indices suffisamment clairs viennent de temps à autre dévoiler la main de Poggio dans les *Annales* et les *Histoires*.

L'œuvre historique attribuée à Tacite présente une certaine analogie de style avec les productions sérieuses de Poggio[1]. On y rencontre les imitations des mêmes auteurs. Une étude approfondie de la question donnerait probablement des résultats concluants[2].

Les jugements portés sur les écrits de Poggio présentent les mêmes divergences que ceux qui ont été portés sur Tacite. Pour les uns, surtout pour les humanistes des XVe, XVIe et XVIIe siècles, Poggio écrit avec une pureté irréprochable; on le prendrait pour un écrivain des beaux siècles de la littérature romaine[3]. Pour d'autres, et ceux-ci sont les modernes, son style laisse à désirer; il commet de nombreuses fautes. « Ses traités, ses dialogues, dit Ch. Nisard[4],

des lettres. S'il eût accepté, il n'aurait pas manqué de récompenser généreusement le donateur et celui-ci y comptait. Mais, sur l'avis de ses conseillers, le roi refusa le manuscrit.

Cf. Paul Jove: *Descriptio Britanniae,* Venetiis, apud Michaelem Tramezin, 1548, page 39.

[1] Evidemment ce n'est point le style de ses facéties et sa correspondance qui doit servir de terme de comparaison avec les *Annales*.

[2] Ross, *Tacitus and Bracciolini,* pages 286, 292, 367, 375.

[3] Guarino de Vérone dit de lui : « Pristini saeculi floret et viget eloquentia virtutisque thesaurus. » Le Panormitain est encore plus élogieux. Lenfant, *Poggiana,* t. II, p. 183 : « A l'égard de son histoire, on ne saurait le lire sans y reconnaître Tite-Live, Salluste et les meilleurs historiens de l'antiquité. » C'est en s'inspirant de ces jugements flatteurs, et unanimes alors, que Sismondi s'est cru autorisé à dire : « On vit paraître Leonardo Bruni, Poggio Bracciolini, Coluccio Salutati, qui devaient l'emporter comme écrivains latins sur tous leurs prédécesseurs. *Histoire des républiques italiennes,* t. VIII, page 5, note. — Cf. Recanati, *Poggii Vita,* ch. XII : Illustrium virorum de Poggio judicia.

[4] Ch. Nisard, *Gladiateurs de la république des lettres,* t. I, page 178.

faibles imitations de ce que les anciens ont produit dans ce genre, quoique écrits d'ailleurs avec facilité, avec esprit et parfois avec élégance, sont pleins d'impropriétés, de solécismes, d'italianismes, et ne sont pas même exempts de barbarismes. »

Il est quelques passages qui appellent particulièrement notre attention.

La mention de Londres et de son commerce ne décèle-t-elle pas l'ancien secrétaire du cardinal de Beaufort? N'est-ce pas le témoignage du souvenir de son séjour en Angleterre?

L'admirateur et l'ami de Beccadelli, le traducteur du conte de l'*Ane,* l'auteur des facéties ne se montre-t-il pas dans le récit des noces de Messaline et de Silius, dans le tableau des hideuses débauches de Tibère vieilli; dans celui de la fête nautique donnée par Néron sur le bassin d'Agrippa et d'autres encore[1]?

Tous les ouvrages qui ont servi de guide à l'auteur des *Annales* ont été aux mains de Poggio. Il traduit Xénophon; il fait venir à Rome Plutarque et les *autres historiens*[2]; il fait acheter de nombreux ouvrages grecs et se montre enthousiaste de la littérature hellénique[3]. Il fait faire des copies des *Antiquités juives,* de la *Guerre des Juifs,* du *Traité contre Apion* de Josèphe[4]. Suétone lui était familier; il en conseillait, nous l'avons vu, l'achat à ses amis.

Quand tous les écrivains de l'antiquité sont unanimes à déclarer qu'il ne restait plus, au Ier siècle de notre ère, aucun vestige de Ninive, sa mise au nombre des villes

[1] *Annales,* VI, 1; XI, 27; XV, 37.
[2] *Epist.,* II, 7.
[3] *Epist.,* II, 7, 15, 35.
[4] *Epist.,* III, 20, 22.

prises par Meherdate indique, nous l'avons fait remarquer, un auteur chrétien. Mais elle permet de préciser davantage et de reconnaître Poggio.

Tout d'abord, constatons que Poggio était un familier de saint Jérôme; non seulement il avait lu ses œuvres, mais il avait recherché et publié ses lettres[1].

D'autre part, dans la description qu'Ammien Marcellin donne des provinces d'Orient à propos de la campagne de Julien contre les Parthes, cet historien cite, parmi les principales cités de la *Comagène d'Euphrate* florissantes alors, *Hierapolis, l'ancienne Ninive*[2] et Samosate. De quelle ville est-il question? Il est difficile d'admettre qu'Ammien ait voulu parler de l'ancienne capitale du royaume d'Assyrie; elle était située sur le Tigre, et ne fut jamais nommée Hierapolis. Est-ce, ainsi que le suppose Gibbon[3], Hierapolis de Syrie qui aurait été appelée autrefois Ninive? On ne saurait l'affirmer. Ce surnom n'a été mentionné ni par Strabon ni par aucun autre géographe ou historien. Toujours est-il qu'Ammien parle de l'existence en Orient, au IVe siècle, d'une ville anciennement appelée Ninive.

De plus, selon lui, dans la guerre entreprise par Julien contre les Parthes, trente mille hommes, sous les ordres de Procope et de Sébastien, devaient, avec des troupes fournies par le roi d'Arménie, suivre le cours du Tigre pour se rendre à Ctésiphon, tandis que le César, avec le corps principal, s'avancerait le long de l'Euphrate.

Or, remarquons-le, l'itinéraire que l'auteur des *Annales*

[1] *Epist.*, IV, 11.

[2] *Ammiani Marcellini quae supersunt*, A. W. Wagner, Lipsiae, 1808. *Rerum gestarum*, liv. XIV, 8. Orientis provinciarum descriptio : « Et prima post Osdroenam... Comagena nunc Euphratensis clementer adsurgit; Hierapoli, vetere Nino, et Samosata civitatibus amplis illustris. » Cf. *Commentarii*, t. II, p. 70.

[3] Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, éd. Buchon, t. I, ch. 24, p. 548.

fait suivre à Meherdate, pour conquérir sa couronne, est précisément celui que Julien avait tracé à une partie de son armée.

Cette coïncidence de plan de campagne et la prise de Ninive nous rappellent que Poggio se flattait d'avoir découvert le manuscrit d'Ammien Marcellin et qu'il en avait fait faire des copies[1].

Tandis que la *Vie de saint Martin* et les *Dialogues* de Sulpice Sévère se trouvaient dans une foule de bibliothèques d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Angleterre, on n'a, des *Chroniques* (ou *Histoire Sainte*) attribuées à cet écrivain, qu'un seul manuscrit, qui est au Vatican, et vraisemblablement on n'en a jamais eu d'autres[2]. On le croit du XIe siècle; il est en écriture lombarde, c'est-à-dire qu'il a été copié en Italie. Les *Chroniques* étaient ainsi demeurées ignorées des érudits du moyen âge et de la Renaissance. Dante lui-même ne les avait pas lues. Personne, en effet, au XVe siècle ne connaissait la fameuse persécution qui s'y trouve racontée.

L'introduction de ce drame dans les *Annales* trahit encore la main de Poggio. Il déclare, en effet, avoir reçu en communication du Mont-Cassin un volume de Sulpice Sévère. Or, l'on sait qu'il ne s'occupait pas de livres tombés dans le domaine public. D'autre part, l'intérêt qu'il y attache, le soin qu'il prend d'aviser Niccoli de sa bonne fortune, ne

[1] Cf. ci-dessus, Ire partie, p. 30.

C'est le manuscrit que Poggio vendit au cardinal Colonna qui a servi à faire de première ou de seconde main les copies d'Ammien Marcellin qui ont circulé jusqu'à l'usage de l'imprimerie. Il est aujourd'hui à la bibliothèque du Vatican; on le nomme le *Vaticano Fuldensis*. Mais rien ne permet d'affirmer qu'il ait été livré à Poggio par le monastère de Fulda; on ne sait de quelle façon il est parvenu en sa possession.

[2] Cf. Sulpicii Severi *Opera*, ex rec. C. Halmii, Vindobonae, 1866. Praefatio, VI.

permet pas de douter que ce soient les *Chroniques* qu'il ait eu le privilège d'avoir en main[1].

Un des événements auxquels Poggio avait été mêlé et qui l'avaient le plus frappé, c'était le concile de Constance. Il y était arrivé en quelque sorte comme un dignitaire de l'Église, en qualité de secrétaire de Jean XXIII. Il avait vu le pape destitué, jeté en prison et, par suite, sa position personnelle entièrement perdue.

Aussi, quoiqu'il vécût des abus de l'Église et qu'il fût loin d'être partisan de la réforme des doctrines et des mœurs, il ne put manquer d'avoir de la sympathie pour Jean Huss et Jérôme de Prague qui lui semblaient, comme son patron, les victimes de l'assemblée. Poggio se réjouissait donc d'entendre Jean Huss oser dire aux prélats qui y siégeaient : Le concile dépose le pape en l'accusant d'empoisonnement, de ventes d'indulgences et d'évêchés et d'autres sacrilèges. Mais, parmi ceux qui l'ont condamné, combien en est-il qui n'aient point acheté leurs dignités et fait à leur tour trafic des choses sacrées? Ah! si Dieu avait dit : Que celui de vous qui est sans péché prononce le verdict contre le pape Jean, ils seraient sans doute sortis les uns après les autres de l'assemblée.

L'hérésiarque brûlé, ses livres mis en cendres dans le palais épiscopal, Jérôme eut un moment de faiblesse causée par les tortures et les privations. Il reprit toutefois ses forces et son courage et s'écria avec enthousiasme : Huss était un saint homme; il a prêché l'évangile du Christ, mais il s'est élevé contre les désordres des clercs, l'orgueil et le faste des prélats, et vous l'avez mis à mort! Jamais je ne conviendrai que vous l'avez justement condamné. Et comme Huss,

[1] *Epist.*, II, 32. Cf. *ibid.*, note.

Jérôme est livré aux flammes; il meurt avec le courage et l'intrépidité que donne la conscience du droit et de la vertu.

Poggio, qui n'était pas au nombre des fanatiques du concile, ne pouvait ainsi manquer d'éprouver de l'admiration pour tant d'héroïsme. Sa lettre à ce sujet à Léonard Bruni est d'une véritable éloquence [1].

Et qu'avait gagné le concile? Les partisans de Huss se réunissent, prennent les armes pour la défense de leurs opinions et, pendant plusieurs années, ils épouvantent et ensanglantent la Bohême et l'Allemagne. Pour obtenir qu'on pose les armes, un nouveau concile fait droit en partie à leurs demandes et déclare ainsi conformes à la religion chrétienne plusieurs des croyances et des doctrines qui avaient motivé les supplices de Jean Huss et de Jérôme.

Aussi, bien qu'il eût Dion Cassius et Suétone sous les yeux, ne sont-ce point ces souvenirs qui étaient présents à l'esprit de l'auteur des *Annales* quand il parle de Cordus? « Il fut, dit-il [2], accusé d'un crime nouveau et jusque-là sans précédent, celui d'avoir publié une histoire où il louait Brutus et Cassius et les appelait les derniers des Romains. » Il lui fait tenir ce langage dans l'assemblée du Sénat : « Mes paroles, Pères conscrits, sont inculpées tant est grande l'innocence de mes actions. Elles n'attaquent cependant ni le prince, ni la mère du prince, qui, seuls, sont compris dans la loi de majesté..... La postérité tient compte à chacun de sa gloire, et si je suis condamné, il se trouvera des hommes qui se souviendront non seulement de Brutus et de Cassius, mais de moi-même. » Il ajoute : « Cremutius sortit ensuite

[1] Poggii *Epistolae* I, 2. Cf. Poggii *Opera*. Argentine, f° 71.
[2] *Annales*, IV, 34-35. — Cf. Dion, *Histoire romaine*, LVII, 24. Suétone, *Césars*: TIBÈRE, 61.

de la curie et se laissa mourir de faim. Les sénateurs ordonnèrent que ses livres seraient brûlés par les édiles. Mais ils se sont conservés cachés d'abord et publiés ensuite. Certes, il est permis de rire de la folie de ceux qui pensent par leur pouvoir d'un jour ordonner l'oubli à leurs descendants. La pensée, au contraire, quand on la proscrit, grandit en puissance. Les rois étrangers et ceux qui ont usé des mêmes sévices n'ont obtenu que la honte pour eux-mêmes et procuré la gloire à ceux qu'ils poursuivaient. »

Cet homme qui a loué Brutus et Cassius, ne rappelle-t-il pas Jérôme, qui a fait l'éloge de Wicleff et de Jean Huss? N'est-ce pas lui auquel, ne pouvant reprocher aucune action criminelle, on fait un crime de ses écrits? Ces princes, dont la majesté n'est pas attaquée, ne sont-ce pas Sigismond et Wenceslas? Cette mère qui est respectée, n'est-elle pas la sainte mère Église?

Qnoi qu'en dise Dion ou Xiphilin, que reproduit l'auteur des *Annales*[1], nous ne croyons pas que les Romains, au siècle des Césars, eussent la coutume de faire brûler juridiquement des livres par les édiles; nous avons lieu de penser que ce fut une mesure édictée beaucoup plus tard, aux époques où les idées religieuses entrèrent comme facteur dans les guerres civiles et internationales. Il faut probablement descendre au temps de Théodose le Jeune.

Mais si une pareille mesure avait été ordonnée dans l'empire romain, elle n'eût pas manqué d'être généralement efficace et admise comme telle par tout le monde. La destruction autrement difficile de tous les livres qui pouvaient être contraires à la foi qu'entendait imposer l'Église chrétienne, n'avait-elle pas donné les résultats désirés? Ce ne fut qu'à

[1] Libros per ediles cremandos censuere Patres. — Cf. Dion, *loc. cit.*, πρὸς τῶν ἀγορανόμων.

l'époque de la Renaissance, quand la division des intérêts politiques eut brisé l'unité religieuse, que la force matérielle fut impuissante à tuer la pensée; c'est alors qu'on vit Jean Huss et Jérôme acquérir, après leur mort, une puissance sur les masses plus grande que celle qu'ils avaient eue de leur vivant. Les réflexions que nous trouvons dans les *Annales* sont donc vraisemblablement celles d'un homme du xve siècle qui a assisté au concile de Constance et qui a vu les conséquences de ses décisions.

Tout lecteur attentif a sans doute remarqué que dans le chapitre des *Annales* relatif à la persécution des chrétiens sous Néron, lors de l'incendie de Rome, il est dit qu'à l'atrocité des supplices se joignirent des moqueries, *pereuntibus addita ludibria*[1]. Les *Chroniques* n'en parlent pas; tout ce qui s'y lit n'est propre qu'à soulever l'horreur; rien n'y donne à penser qu'on eût imaginé des travestissements destinés à provoquer l'hilarité des spectateurs. Pourquoi cette addition dans les *Annales?* Qui avait pu la suggérer?

C'est encore un souvenir de la mort de Jean Huss et de celle de Jérôme de Prague. On avait vu à Constance ces deux hommes tenus au bout d'une longue chaîne comme des animaux féroces, puis, la tête coiffée d'une ridicule mitre de papier où étaient peintes des figures de diables, marcher à la mort au milieu des rires d'une vile multitude[2], qui se pressait autour de leurs bûchers comme à une fête publique.

D'autres considérations viennent s'ajouter à celles qui précèdent.

[1] *Annales* XV, 44. — Cf. *Études au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*, page 248.

[2] Il était venu à Constance une cohue de cent cinquante mille personnes, prêtres, moines, nonnes et laïques, tous désœuvrés, se croyant à une foire et passant leur vie dans les cabarets. Poggii *Epistolae*, I, 1. Cf. *Opera*, Argentine, f° 79.

Nous avons dit que le pseudo-Tacite ne connaissait pas exactement la topographie du golfe de Baies, ce qui eût été fort étonnant chez un Romain de distinction du second siècle de notre ère. Or, tandis que Beccadelli, Valla et autres de ses contemporains s'étaient rendus à Naples, Poggio n'y a jamais été. Il n'a pas été au delà de Ferentino, à la suite du pape. C'est à Rome, Florence et dans le nord de l'Italie qu'il a passé toute sa vie.

L'auteur des *Annales* nous a laissé voir qu'il ne savait à peu près rien des choses de la marine, et cependant il cède toujours à la tentation d'en parler; expéditions de Germanicus, combats maritimes sur le lac Fucin, manœuvres d'Anicetus pour noyer Agrippine. Poggio avait plusieurs fois traversé la Manche; il avait gardé une fort mauvaise impression de la mer, des navires et des marins [1]. Mais il n'est guère de personne qui ait fait un voyage en mer qui ne se plaise à en parler et ne finisse par se croire pilote consommé.

Tout citoyen romain était soldat; tout personnage de distinction avait servi avec un grade plus ou moins élevé dans quelque légion. Un écrivain tel que Pline nous a peint Tacite, ne pouvait donc être aussi complètement étranger à l'art de la guerre que se montre l'auteur des *Annales*. L'ignorance des affaires militaires était au contraire chose inévitable chez Poggio; il ne porta jamais les armes; n'assista à aucun combat. On ne voudra sans doute pas lui compter comme campagne les quelques semaines qu'il demeura prisonnier des troupes de Piccinino, alors qu'il tomba en leurs mains, quand il fuyait Rome à la suite du pape pour se rendre à Florence. Plus tard dans les fonctions

[1] *Epist.*, I, 13.

de chancelier de la République, il n'eut à s'occuper que d'affaires politiques; il n'a même pas, comme fit Machiavel, étudié théoriquement l'art militaire.

Mais à ce sujet il y a plusieurs remarques à faire qui semblent bien trahir plus spécialement Poggio.

Dans une de ses lettres à Niccoli, il dit qu'un certain Nicolas de Trèves[1] a promis de lui apporter l'*Histoire des guerres de la Germanie par Pline l'Ancien.* Quel était ce volume? C'était vraisemblablement quelque manuscrit dans le genre du Tite-Live de Soroe, qui n'a pu tromper personne et qui, en conséquence, ne nous est point parvenu. Mais le fait que Poggio en parle à Niccoli en même temps qu'il s'occupe du Tacite, qu'il y attache de l'importance, montre que les expéditions des Romains au delà du Rhin occupaient son esprit et explique qu'elles tiennent une si grande place dans les *Annales.*

Puis, cette action combinée des forces navales et de terre que nous voyons employer par Germanicus n'était pas dans les usages ordinaires des Romains. Mais la cour pontificale n'avait pas oublié qu'en se rendant à Naples, Charles d'Anjou et une partie de ses troupes, au lieu de traverser l'Italie, avait remonté le Tibre avec ses galères[2]. Dans la lutte soutenue contre Milan par Venise et Florence liguées, Poggio avait vu la flotte vénitienne remonter le Pò pour pénétrer au cœur de la puissance ennemie et joindre son action à celle de Carmagnola. Il a lui-même, dans son *Histoire de Florence*[3], raconté cette campagne fluviale dont l'insuccès est encore un point commun avec celle de Germanicus.

[1] *Epist.*, II, 12.
[2] De Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, t. III, p. 359.
[3] Poggii *Historia florentina*, liv. VI. Venise, 1725, p. 284 et suiv. — Cf. Sismondi, *op. cit.*, t. VIII, p. 435.

Les écrivains que l'auteur des *Annales* avait pris pour guides, Xiphilin, Suétone, Josèphe, Sulpice Sévère, présentaient le prince, le Sénat, les chevaliers, le peuple, comme une réunion de gens n'ayant d'hommes que le nom, chez qui dominait l'instinct de la bassesse et du crime. Mais tandis que les esprits élevés, tels que Montaigne, en qui vibrait le sentiment de la dignité humaine, se refusaient à admettre l'exactitude complète d'un pareil état de choses, le pseudo-Tacite se plaît à la peinture de cette démoralisation générale.

Or, ce sont bien là les idées de Poggio et qu'il exprime maintes fois, idées qui résultaient de ce qu'il voyait alors en lui et autour de lui. Dans son dialogue *De Infelicitate Principum,* il fait dire à Niccoli, à qui un des interlocuteurs demande pourquoi il est plus enclin à blâmer qu'à louer : « L'explication est facile ; c'est le résultat de l'expérience que j'ai acquise par une longue pratique de la vie. Car en louant les hommes j'ai toujours été déçu parce qu'ils étaient plus méchants que je le supposais ; en les blâmant, je ne me suis jamais trompé. Parmi les hommes, le nombre des mauvais est si grand que tous sont imprégnés de crimes ; il y a tant d'hypocrites qui préfèrent sembler qu'être honnêtes, tant de gens qui cachent leurs vices sous une enveloppe de vertu, qu'il est dangereux et mensonger de louer quelqu'un. »

Aussi Politien disait-il de lui[1] : « On le vit toujours attaquer les princes, déblatérer sans mesure contre les mœurs des hommes, dénigrer les écrits de tous les savants ; il n'épargnait personne. »

Il n'est pas admissible que les hommes d'État qui dirigeaient le vaste empire romain aient eu des idées aussi

[1] Politien, *Opera, loc. cit.,* p. 637.

étroites que celles qui leur sont attribuées dans les *Annales*. Ce n'est donc pas un écrivain qui aurait été en relation avec eux, ce n'est pas Tacite qui les eût fait parler et agir de la sorte. Il en est autrement pour Poggio. Occupé des affaires ecclésiastiques, des intrigues de la cour romaine, des rivalités des princes italiens, il ne pouvait que voir et juger les événements par les petits côtés, tout subordonner à de mesquins intérêts personnels.

L'homme du XVe siècle se montre ainsi à nous. Quand, avec Henri IV, Sully, Richelieu, se manifesteront de grandes conceptions gouvernementales, les écrivains à leur tour élèveront leurs pensées et leur style. Corneille fera parler aux hommes d'État romains un langage tout autre que celui que leur prête habituellement l'auteur des *Annales*.

•

Non seulement dans les défauts de l'œuvre, mais encore dans ce qu'elle renferme de beau, dans cet amour passionné pour la liberté, on peut reconnaître Poggio et son époque.

« Le réveil à Rome, dit M. J. Zeller[1], de la tradition républicaine transmise de siècle en siècle par les Crescentius, les Arnaud de Brescia et les Rienzi, fut peut-être une des premières conséquences de la renaissance des lettres anciennes en Italie. Tandis qu'on procédait au Vatican à l'élection de Nicolas V, un noble Romain, Stephano Porcari, épris de ces antiques idées de liberté, avait cru le moment venu de restaurer la république. Quoi! il n'y a si chétive ville dans les États de l'Église, avait-il dit au peuple rassemblé dans l'église d'Ara-Coeli, au Capitole, qui n'ait ses lois, sa charte, et, en échange d'un faible tribut, sa liberté, et Rome seule ne jouirait pas de ce bienfait? Quel petit domaine, à la mort de son tyran, ne profite de l'occasion pour détruire ou

[1] J. Zeller, *Italie et Renaissance*, 1883, t. I, p. 28.

limiter la tyrannie? Et Rome seule manquerait d'un courage qui se trouve chez les plus humbles! »

Rien ne permet de penser que Poggio fut au nombre des conjurés qui, six ans plus tard, tentèrent de renverser le pouvoir politique du pape, ni que l'échec et la mort de Porcari influèrent sur son abandon, peu de temps après, du secrétariat romain et son retour définitif à Florence. Mais aux éloges qu'il a donnés à Porcari, on sent que, si ses attaches étaient à la cour pontificale, ses vœux étaient pour la liberté de Rome[1].

Dans le dialogue *De Infelicitate Principum* Poggio fut certainement plus inspiré par l'envie que par la philosophie; son esprit démocratique s'y manifeste cependant par l'énumération des crimes et des vices des princes, qu'il oppose aux disgrâces des écrivains de génie tels que Pétrarque, Dante, Boccace. Il se montre le fier citoyen d'une glorieuse république.

CONCLUSION

Le lecteur qui aura bien voulu nous suivre dans cette longue et aride étude, reconnaîtra, nous l'espérons, que nous n'avons point fait un travail inutile et que la question soulevée mérite une sérieuse attention. Peut-être même ne demeurerons-nous pas seul de notre avis.

Ceux, toutefois, qui entendront maintenir l'opinion traditionnelle de l'authenticité des *Annales* et des *Histoires*, ne pourront point, croyons-nous, se borner pour la justifier à contester quelques-unes de nos assertions. Ils auront à faire connaître les motifs qui ne permettent pas de douter de la

[1] Cf. Infessura, *Diarium urbis Romae* (*Rer. Ital. Script.*, t. III, p. 1109) : Perdette la vita quell' homo da bene ed amatore dello bene e libertà di Roma.

haute antiquité des manuscrits archétypes et les raisons qui établissent que les pages qu'ils contiennent, sont bien l'œuvre sincère d'un grand historien de l'époque de Trajan.

Cette preuve est à faire.

Mais s'il est reconnu que ces fragments d'histoire romaine ont été écrits par un humaniste du xve siècle, faudra-t-il pour cela les jeter au feu? Tel n'est pas notre sentiment, telle n'est pas la conclusion de cette étude.

Nous croyons que l'admiration qu'on a professée pour les *Annales* et les *Histoires,* si elle a été exagérée, a eu sa raison d'être. Les tableaux qui nous ont émus, les réflexions qu'on a jugées pleines d'exactitude et de sagesse, les idées formulées avec force et précision restent les mêmes. A ce point de vue c'est une œuvre littéraire de premier ordre.

D'autre part, si Poggio a voulu tromper ses contemporains et la postérité sur le véritable auteur de l'ouvrage, il s'est néanmoins proposé d'être aussi exact qu'il le pouvait dans ses récits et, à cet effet, il a utilisé avec soin tous les documents qu'on avait de son temps; il s'est fait ainsi l'écho de Dion Cassius, de Josèphe, de Suétone, des auteurs chrétiens.

Quand il quitte ses guides pour amplifier son sujet, il s'efforce de faire parler et agir les personnages qu'il met en scène comme il supposait qu'ils l'eussent fait eux-mêmes. En maints endroits il a failli; souvent il a réussi. Ses digressions sont généralement fort intéressantes.

Pour n'être pas d'un écrivain de l'antique Rome, les *Annales* et les *Histoires* ne sont donc point sans valeur historique; en les consultant avec prudence, elles demeureront encore utiles pour la connaissance de l'empire romain au premier siècle de notre ère.

FIN

ERRATA

Page	ligne	Au lieu de	Lire
33	30	reprehentem	reprehendentem
39	28	Dactys	Dictys
39	30	devenu	devenue
51	6	Florentissimi	Florentini
54	30	D. Dierson	D. Pierson
79	31	actuque	auctuque
92	14	golge Persique	golfe Persique

APPENDICE

POGGII EPISTOLAE

EQUITE TH. DE TONELLIS J. C. RECENSENTE

PRAEFATIO

. . . . . .

Codex quem praecipue sequutus sum extat inter manuscriptos Bibliothecae quondam Riccardianae[1], sub numero 749 et optimus dici potest, non solum quia literis satis perspicuis, et satis correcte exaratus est, sed quia majorem numerum epistolarum Poggii continet. His tamen aliae conplurimae excerptae ex variis editionibus, aliisque Codicibus, et praecipue ex MS. Bibliothecae quondam Sancti Victoris, nunc Regiae Parisiensis, additae sunt. Nec MS. Riccardiano semper serviliter adhaesi, sed inter varias Codicum editionumque lectiones, eam quae mihi melior videbatur sequutus sum, studio et labore satis improbo, ita ut vere de hoc dici possit : « Expertus disces » quam gravis iste labor! »

Codex Riccardianus tribus constat collectionibus. Prima, epistolas LXXXVI. omnes Nicolao Nicolio inscriptas continet. Huic collectioni epistola dedicatoria Francisco cuidam Marescalco Canonico Ferrariensi, praefixa est. Secunda collectio in decem libros a Poggio disposita, epistolas ad varios inscriptas continet, et ei praefigitur dedicatoria Loisio Archiepiscopo Florentino, quem Ludovicum Scarampium esse arbitror. Tertia quae ex VII. libris constat, sine dedicatoria est. His collectionibus nullus inest ordo, divisionis librorum nulla

[1] Riche bibliothèque de Florence, devenue publique depuis 1812. Riccardo Romolo Riccardi avait, à la fin du XVIe siècle, formé une magnifique collection d'antiquités en tous genres et de manuscrits. Elle a été considérablement augmentée, surtout au XVIIIe siècle, par le chanoine Riccardi.

ratio adsignatur, nulla caussa apparet. Cum mihi videretur chronologica distributio ad planam et perspicuam intelligentiam, et ad majorem utilitatem legentium maxime conferre, epistolas omnes, editas simul et ineditas, undique collectas, primum in unum congestas, in libros distribuere satius et convenientius esse censui.

Poggius pl. sal. d. Reverendo Patri Loisio Archiepiscopo Florentino[1].

(Florence, 1439)[2]

Après avoir adressé des compliments au prélat, Poggio lui dit qu'il a fait un recueil des lettres qu'il a écrites de Rome à diverses personnes. Il lui en fait hommage, pensant qu'il y trouvera quelque agrément et les lira au pape.

. . . . . .

Scripsi dudum, posteaquam redii ad Curiam ex Britannis, nonnullas epistolas, et alia quaedam, prout tempora ferebant, quae cohortatione amicorum, qui propter suam in me affectionem aliquid in eis esse vel leporis, vel urbanitatis putant, coegi in parvum volumen, existimans, et si non doctis, at saltem rudioribus aliqua in re me satis esse facturum. Sunt enim variis de rebus, quae paulo accuratius, reliqua vero ut plurimum ex tempore parva admodum diligentia, id quod in eis conspicitur, a me conscripta.

Ea cum sciam te, cum ocium suppetit a continuis curis, cupide solere legere, teque illis intelligam admodum delectari, quippe qui meis rebus adeo tribuas, ut etiam coram Pontifice legenda curaris, nolui deesse cupiditati tuae. Ideo statui hoc volumen ad te mittere, tum ut sit veluti testimonium quoddam animi erga te mei; tum vero quia ex tuo nomine adjicietur volumini auctoritas quaedam minime contemnenda. Nam qui illud ad te destinatum legerint, proculdubio

[1] Luigi Scarampi. Légat pontifical, il montra de grandes capacités militaires et battit Piccinino. Nommé à l'archevêché de Florence en 1438; dans le concile qui y fut alors tenu, il prit une grande part aux négociations qui amenèrent l'union éphémère des Églises grecque et latine. Il eut un très grand crédit sous Eugène IV. En 1440 il quitta son siège épiscopal pour le cardinalat. Il fut plus tard, sous Calixte III, envoyé contre les Turcs et remporta une victoire sous les murs de Belgrade.

Il était fort riche, il nourrissait des meutes et avait de magnifiques écuries; on le nommait le *Cardinal Lucullus*. Il était en même temps fort passionné pour les collections d'antiquités. — Ughelli, *Italia Sacra*, t. III, p. 221.

[2] Le titre donné à Scarampi montre que la lettre lui fut adressée pendant qu'il occupait le siège épiscopal de Florence; d'autre part, le désir manifesté de le voir communiquer le recueil au pape indique la présence d'Eugène IV dans cette ville, où il revint en 1439 avec le concile d'abord réuni à Ferrare.

existimabunt aliquid ponderis ibi inesse, quod fuerit dignum nomine talis viri. Suscipies igitur aequo, ut soles, animo munusculum hoc a mente tibi amicissima profectum: quod licet exiguo judicandum videatur, tamen tua commendatione majorem suscipiet dignitatem; quoniam rerum pretium tum ex animo dantis, tum vero ex ejus qui recipit judicio, perpendi maxime consuevit. Vale mei memor.

Poggius pl. sal. d. Francisco Marescalco Ferrariensi[1].

Lettre écrite probablement de Rome vers 1444.

Poggio avait, dit-il, adressé de nombreuses lettres à Niccoli écrites au courant de la plume; ses amis lui ayant demandé de les réunir, lors de son séjour à Florence avec le pape, il les a recherchées chez Niccoli qui les conservait; il les a fait recopier par son scribe et en a formé un volume. Il en fait hommage à Marescalchi.

Scripsi olim diversis in locis ac temporibus plures epistolas ad Nicolaum Niccolum Florentinum virum doctissimum, et mihi ab ipsa mea adolescentia summa necessitudine ac benevolentia conjunctum, et scriptae sunt a me variis de rebus domesticis, ac privatis nostris, prout occasio temporum, ac negotiorum conditio ferebat, quin in ipsas conjicerem quicquid in buccam venerat, ita ut etiam verba quaedam vulgaria, quamquam jocandi gratia, inserantur. Neque enim solum commendabam epistolis, quae agebantur a me ac dicebantur, sed etiam tamquam ad me alterum scriberem, curas et cogitationes meas. Scripsi autem illas ex tempore, ut plurimum, et manu veloci, ut rescribendi neque ocium esset, neque voluntas; qui accedit, ut exemplaria earum nulla apud me remanerent. Neque enim scripta mea unquam magni feci, neque facio, tunc maxime cognoscens quam parum dicendi facultate possim, quum sumpto calamo animum ad scribendi curam accomodavi. In quo persaepe ita mihi ipsi desum, ut rudis atque ingenii inops mihi videar in scribendo, quum non solum sententiae aliquando, sed etiam verba deficiant, licet diutius quid dicam investiganti.

Verum quum intelligerem nonnullos, sive commotos benevolentia, sive leviora quaedam sectandi studio adductos, epistolas meas qualescumque sint, tum quaerere diligenter, tum libenter ac studiose legere, rogatus a multis, ut eas conquirerem ac in volumen conjice-

[1] Chanoine de Ferrare, influent dans les affaires politiques et religieuses, Marescalchi était disciple de Guarino de Vérone et lié avec presque tous les savants contemporains. On ignore l'époque de sa mort.

rem, ad communem rudium utilitatem, satisfeci et quidem ex parte amicorum voluntati, non quidem ut existimem aliquo in pretio illas apud doctos futuras, sed ne negem petentibus, quod parvo labore exsolvi queat. *Itaque quum Pontifex nuper esset Florentiae*[1], *sumpta facultate, perquisivi apud Nicolaum*[2], *qui aliqua ex parte illas diligenter servarat, quasdam ex eis litteris, quas olim ad eum misissem, dedique operam, ut per librarium meum transcriberentur.* Licet autem multae deessent, quae memineram me olim scripsisse, quae videri poterant paulo politiores, nolui tamen, ut aliarum amissione, harum quoque, quas repereram, memoria tam cito aboleretur. Unde parvum libellum ex his confeci, ut esset unde, qui vellent, in otio vel legendi, vel ridendi materiam sumerent.

Hoc autem volumen, quamvis indoctum, et haud magnae rei hominem repraesentare videatur, tamen qualecumque id sit, mi Francisce, tibi mittere decrevi et docto homini, et mihi amicissimo, qui meis epistolis plurimum delectaris, ut et amorem in me tuum augeas, et hoc quasi stimulo quodam legendi ad majora quaedam, hoc est ad imitandam, a qua longissime absum, priscorum eloquentiam inciteris. Leges igitur, quum tempus vacuum nactus eris a majoribus negotiis et si qua in re inter legendum offenderis, dabis veniam vel ignorantiae, vel verbositati. Vale.

[1] Chassé de Rome en 1434, trois ans après son avènement, Eugène fixa alors sa résidence à Florence. Il la quitta en 1436 pour s'établir à Bologne; en 1438, il ouvrait le concile à Ferrare; il revint à Florence avec le concile, en 1439, et ne rentra à Rome qu'en 1443.

[2] Niccoli mourut en 1437.

EPISTOLARUM LIBER PRIMUS

Epistola V

Poggius Florentinus Secretarius Apostolicus pl. sal. dicit Guarino suo Veronensi [1].

Constance, 16 décembre 1417.

Après un parallèle entre Cicéron et Quintilien, pour montrer la valeur de ce dernier, il raconte comment il a découvert ses œuvres au couvent de Saint-Gall. Il trouva en outre, dit-il, les *Argonautiques* de Valerius Flaccus, les *Commentaires* d'Asconius Pedianus. Ces ouvrages furent envoyés à Niccoli et à Leonardo Bruni.

. . . . . .

Fortuna quaedam fuit, cum sua tum maxime nostra, ut cum essemus Constantiae ociosi, cupido incesseret videndi ejus loci, quo ille reclusus tenebatur. Est autem Monasterium Sancti Galli prope urbem hanc mil. pas. xx. Itaque nonnulli animi laxandi, et simul perquirendorum librorum, quorum magnus numerus esse dicebatur, gratia eo perreximus. Ibi inter confertissimam librorum copiam quos longum esset recensere, Quintilianum comperimus adhuc salvum et incolumem, plenum tamen situ, et pulvere squalentem.

Erant enim non in Bibliotheca libri illi, ut eorum dignitas postulabat, sed in teterrimo quodam, et obscuro carcere, fundo scilicet unius turris, quo ne capitalis quidem rei damnati retruderentur. Atqui ego pro certo existimo, si essent, qui haec

[1] Guarino de Vérone, humaniste en renom, professait alors le grec au *Studio* de Florence. Il avait passé cinq ans à Constantinople pour bien apprendre cette langue.

Ce fut quelque temps après qu'il dut quitter Florence par suite des tracasseries de Niccoli. En 1422, il eut une chaire à Ferrare. En 1429, Nicolas III le fit précepteur de son fils Leonello d'Este. Il a traduit Strabon, Plutarque et laissé divers ouvrages et des lettres intéressantes. Guarino fut l'interprète des pères grecs et celui des pères latins au concile de Ferrare.

Ce n'était pas en effet, dans un but purement littéraire que Florence, Gênes, Venise, Ferrare et d'autres villes d'Italie s'imposaient les frais de l'enseignement du grec. Sa connaissance était d'une utilité pratique; elle était nécessaire aux Italiens pour leurs relations commerciales et politiques qui devenaient plus nombreuses, plus étroites avec l'Orient. C'était pour vendre, acheter, affréter des navires, et non pour lire Homère, que la plupart des Florentins et des Vénitiens apprenaient le grec.

Si l'on voulait se décider en France à revenir aux anciennes traditions et à faire prononcer le grec dans les lycées comme en Orient, les élèves ne connaîtraient pas moins bien les chefs-d'œuvre de l'antiquité et ils auraient l'avantage de pouvoir facilement parler une langue moderne.

barbarorum ergastula, quibus hos detinent viros, rimarentur, ac recognoscerent more majorum, similem fortunam experturos in multis, de quibus jam est conclamatum.

Reperimus praeterea libros tres primos, et dimidiam quarti C. Valerii Flacci Argonauticon, et expositiones tanquam thema quoddam super octo Ciceronis orationibus Q. Asconii Pediani eloquentissimi viri, de quibus ipse meminit Quintilianus. *Haec mea manu transcripsi, et quidem velociter,* ut ea mitterem ad Leonardum Aretinum[1], et Nicolaum Florentinum; qui cum a me hujus thesauri adinventionem cognovissent, multis a me verbis Quintilianum per suas litteras quamprimum ad eos mitti contenderunt.

Habes, mi suavissime Guarine, quod ab homine tibi deditissimo ad praesens tribui potest. Vellem et potuisse librum transmittere, sed Leonardo nostro satisfaciendum fuit. Verum scis quo sit in loco, ut si eum voles habere (puto autem te quamprimum velle) facile id consequi valeas. Vale, et me, quando id mutuum fit, ama.

Constantiae XVIII. Kalendas Januarias anno Christi 1417.

EPISTOLA VI

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Londres, 5 mars (1420 selon de Tonelli).

De Londres, où il a suivi Beaufort, Poggio écrit à Niccoli. Il lui parle de ses projets de recherches dans les monastères. En attendant, il lit les *Homélies* de saint Jean Chrysostôme. Il se plaint de sa position auprès du prélat, qui est toujours en France. Il manifeste son désir de retourner en Italie.

Expecto in diem litteras tuas cupiens scire quid agas, an dum quiescas, et an meas habueris litteras, quas plurimas ad te scripsi post reditum meum. Mirum est de te; cum taceo tecum, tunc sedulo scribis; cum vero te non solum provoco, sed lacesso litteris, obmutescis. Si hunc morem servabis, scito me surdum, et elinguem futurum : nolo enim verbositate mea carere litteris tuis, quae me solae sublevant a molestiis.

[1] Leonardo Bruni d'Arezzo, chancelier de la république de Florence.
Humaniste distingué et, chose rare de son temps, de noble caractère. Secrétaire pontifical et collègue de Poggio, il perdit comme lui, sa place à la déposition de Jean XXIII. Il vint alors à Florence, où il fut appelé aux fonctions de chancelier qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1444. Il a laissé des ouvrages qui ne sont pas sans valeur et des lettres intéressantes.

Vidi pridem inventarium plurium librorum cujusdam monasterii : notavi plures ex eis ad religionem pertinentes, et spero illos opere cujusdam amici huc allatum iri. Si deferentur, tunc scribam qui sunt; sin autem, nolo te ludere spe vana.

Ego antea Augustinum legebam, nunc est in manibus Jo. Chrysostomus. Legi nonnulla ejus Opuscula et Sermones omni cum venustate translata; nunc vero alia percurro longe inferioris eloquentiae, prout varii translatores fuere, ut sunt XXXV. Homeliae super epistola Pauli ad Hebraeos, item VII. Homeliae in laudem Pauli apostoli, quarum interpres fuit Anianus quidam satis doctus. Praestant LXXXVIII. Homeliae in Evangelium Joannis, quarum, si interpres fuisset eloquens, nil doctius, nil gravius, nil magnificentius legisses. Sed is fuit Pisanus[1] quidam, qui se fatetur in Prologo de verbo ad verbum transferre : nec tanta est translatoris inconcinnitas, quin mirum in modum eluceat facundia auctoris.

Vides me nihil agendo aliquid agere et aliquid deputare in lucro, et quidem earum rerum, quarum possessio verum est lucrum; stabilis enim, et firma est. Mihi credas velim, absque aegritudine ulla hoc tempus transcurro, solis litteris intentus, adeo ut si pecunia caream, non multum ex eo laborem, neque conturber.

Dominus meus[2] quasi continuo abest, vagus ut Scytha; ego autem hic dego in quiete, libris involvor. Providetur mihi pro victu, et vestitu, idque est satis; neque enim amplius vel Rex ex hoc tanto apparatu rerum capit.

Ad vos autem redibo in aestate; nam differam reditum meum, quoad sciero quorsum Curia abierit : non enim libenter discedo dum Curia est apud vos, quia nollem ibi esse multis de causis. Si tamen hic magister meus transiret mare ad Regem, tunc quoque mare transibo, sed non eadem via; nam ille ad Galliam, ego Italiam versus.

[1] Burgundio. Sous le pontificat d'Eugène III (1145-1153), il fut chargé de traduire en latin les ouvrages des pères grecs.

[2] Henri de Beaufort, évêque puis cardinal de Winchester, frère de Henri IV. Il employa avec acharnement toute sa puissance à obtenir la condamnation et le supplice de Jeanne d'Arc. Véritable souverain de l'Angleterre, il officia pontificalement à Notre-Dame de Paris en 1431 et y couronna son petit-neveu Henri VI. Il fit périr son neveu Glocester. Shakespeare, dans sa tragédie d'*Henri VI*, en fait le portrait. Poggio, qui avait rêvé d'acquérir quelque haute fonction, ne trouva qu'une position précaire, difficile, au service de l'altier prélat.

Commenda me Domino Cardinali Pisano[1], et saluta Nicolam[2]. Vale.
Londini die v. Martii.

Epistola VII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Londres, 13 juin (1420. De T.).

A Niccoli, qui le presse de rechercher des manuscrits anciens, il répond qu'il n'y en a pas en Angleterre.

. . . . . .

De peregrinatione autem quod me hortaris propter inquisitionem librorum, nequaquam est tempus; omnem fere Insulam pestis vexat, neque est quod speres hic magnalia reperiri posse. Procuravi ut haberem inventaria nonnullorum monasteriorum, quae praeclara habentur et antiqua. Nihil est in illis exquisitum. Hanc insulam multae olim barbarae nationes occuparunt, et subruerunt.

De Petronio Arbitro quod scire cupis, quid tractet, lege Macrobii principium super somnio Scipionis, ubi enumerans genera fabularum dicit, in eis esse argumenta fictis amatorum casibus referta, quibus multum se Arbiter exercuit. Est autem homo gravis versu, et prosa constans, et ut conjicio, paulo post tempora Augusti.

Habes epistolam verbosam: rogo me recommendes domino meo Pisano. Vale mi Nicolae dulcissime, et scribe.

Londini die XIII Junii.

Epistola X

Poggius sal. pl. dicit Nicolao suo.

Londres, 29 octobre (1429. De T.).

Mécontent de son sort en Angleterre, il apprend avec chagrin que la situation de la cour romaine, alors à Florence, est précaire. Il se plaint de ses soucis de famille. Fuyant la peste qui régnait à Londres, il a été à Salisbury, s'est empressé de visiter la bibliothèque de l'église et n'y a trouvé que des livres de disputes théologiques. Il déclare qu'il n'y a aucune trouvaille à espérer faire à Corvei. Il n'a pu voir la bibliothèque d'Oxford. Il dissuade Niccoli d'aller en Grèce à la recherche de manuscrits. Il a demandé un congé et espère se rendre à Florence. Avant de partir, il verra s'il y a quelque copie à prendre à la bibliothèque des Frères Prêcheurs.

Scripsi ad te pridie paucis quidem verbis, quia paulum fessus eram propterea quod pluribus scripseram ad caeteros. Heri redditae sunt

[1] Adimario de Florence, archevêque de Pise.
[2] Nicolas de Médicis, fils de Verus.

mihi litterae tuae, quibus inter caetera scribis de Curia Romana, et ei male futurum existimas, adeo ut mihi timorem injeceris redeundi : petiveram licentiam a Domino, qui huc venit; sed coepi frigescere, lectis litteris tuis : nam si male se habet Curia, istic autem morari nolo; nescio quid agam : veniamne an paulum expectem deliberandi facultatem? Deus dirigat consilium meum.

Ego premor undique angustiis : etiam a domo mater postulat argentum : suffectus est alter in locum demortui patris, frater silicet, qui nil agendo ex sudore mei velit vivere : itaque dubius animi sum, quid sit potissime agendum. Optima vita esset animum, relictis infernis miseriis, adhaerere Deo : sed infirmus sum, et vincitur ratio a sensibus.

Jam xx. annis fui in laboribus, ut aliquid pararem ad commeatum hujus peregrinationis nostrae, et nunc incipere videor novum ludum, incertis incerta accumulans. Videbar requiem habiturus a patria : ecce nunc exsurrexit frater, qui me affligit : neque satis sunt, quae hic ipse patior, nisi etiam superaddantur nova. Sed sit finis de rebus meis.

Dum fugerem pestilentiam, vidi Ecclesiam Saresberiensem, quaesivique libros, de quibus toties ad me scripsisti. Quid Manuel viderit olim nescio : hoc unum scio, libros Origenis nullos ibidem esse : et tamen non leviter quaesivi, nec erat quisquam, qui illos diceret se vidisse. Homines ventri deditos, et peni, satis reperire possumus; verum amatores litterarum perpaucos, et eos barbaros, ac disputatiunculis, et sophismatibus eruditos potius quam doctrina. Monasteria vidi complura : referta sunt omnia novis doctoribus, quos ne auditu quidem dignos putes. Antiquorum pauca volumina, quae et ipsa sunt penes nos meliora. Omnia fere hujus insulae Monasteria citra cccc. annum constructa sunt : atqui illa non erat aetas, in qua vel viri docti reperirentur, vel libri, quos quaerimus : antea enim naufragium fecerant.

Nam de Monasterio Corbejo, quod est in Germania, non est quod speres : dicitur multos esse in eo libros; non credo rumoribus stultorum; at si vera etiam essent quae dicuntur, patria omnis latrocinium est : etiam ipsi tribules, qui in Curia morantur, non redeunt tuti ad patriam suam. Itaque hanc cogitationem missam face. De reliquis, cum redibo, curabo quoad potero diligenter.

Oxoniam non vidi, quia requiritur aliud quam mera voluntas ad peregrinandum. Licet certo credam, me te esse visurum antequam vadas in Graeciam, tamen volo etiam absens tibi litteris significare, quod verbis volebam.

Laudo quidem animum tuum tam cupidum Graeciae videndae[1], tum doctrinae causa, tum peregrinationis; sed considerans duo, est ut nonnihil dubitem, neque te audeam hortari ad hoc munus suscipiendum. Primum aetas, ac mores tui, *et vivendi consuetudo, tum maxime natura sacerdotum et eorum, qui sunt in magnis gradibus.* . . . . . .

Hodie iterum petii licentiam, quia nimis diu hoc saxum volvo, et quidem in vanum. Ideo spero post quindenam me ad vos abiturum si is me sinat, hoc est, si commeatum dederit : hoc tamen dicas nemini.

De Chrysostomo super Mathaeum non recte teneo quantus sit, aut qualis : sed ante recessum meum videbo bibliothecam Praedicatorum, in quo est; et si quid erit plus quam in vestris codicibus, dabo operam, ut transcribatur. De caeteris respondebo praesens. Vale mi dulcissime Nicolae; manu, ut vides, festina, quia plures litteras scripseram.

Die XXIX. Octobris.

EPISTOLA XI

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Londres, 30 novembre (1420). De T.).

On peut être plus érudit que lui; mais pour déterrer des manuscrits, personne, dit-il, ne lu en remontrera. Il a encore visité les plus riches abbayes et n'y a rien trouvé.

. . . . . .

Nam quod ait Collector, esse in hac Insula Monasteria antiquissima, me nihil vidisse, et libros esse infinitos, et te propterea non-

[1] Cette ardeur de Niccoli pour la recherche des manuscrits n'était que celle d'un marchand. Il ne connaissait pas le grec. Il semble n'avoir été qu'un maître scribe. Quoiqu'il ait publié sous son nom un petit *Traité d'orthographe latine,* il était très peu versé dans cette langue. Leonardo Bruni affirme qu'il en ignorait les principes, et l'élévation de son caractère ne permet pas de le placer au nombre des calomniateurs. Niccoli d'ailleurs se faisait remarquer dans les réunions d'humanistes en se refusant à parler latin; et les quelques lettres qu'on a de lui, contrairement à l'usage des savants de son époque, sont toutes en italien.

nihil suspicari de sirenis, risi mehercule, et illius ostentationem, et tuam toties a me reprehensam credulitatem. Et quidem non solum in te viro doctissimo, qui toties has fabulas inanes audisti, sed in puero esset reprehendendum, tam leviter moveri ad verba singula narrantium. At dices credendum fuisse homini magnae apud te auctoritatis. Quid? Tu caeco credis de coloribus judicante . . . . . .

Doctiores, quam ego sum, reperies plurimos : verum ut quis sit magis affectus ad haec perquirenda, quam ego, nemini concedo. Collector hic fuit mensibus quatuor, nec longius abiit a civitate Londini; monasterium vidit nullum; libros non legit, in quibus discere potuerit monasteriorum vetustatem, aut fundationem, aut in eis librorum copiam. Auditu ergo oportuit ista novisse, et ab iis, qui sunt imperitissimi talium rerum, a quibus egomet millies ista audivi. Ergo tu magnam praestabis fidem indocto, et in iis, quae dixerit se ab indoctioribus audisse? Hui quam stulte commoveris ad singula!

Ergo ultimis ad te litteris scripsi me vidisse noviter antiquius, atque opulentius hujus Insulae monasterium, et tamen nihil dignum labore me ibi reperisse. Nonne igitur mihi, et amicitiae nostrae injuriam facis, qui ita modicam mihi habeas fidem, et ad quamlibet auram movearis? Non est gravitatis tuae ita efferri ad unius relatum, ut semper mihi deroges, et pluris facias alterius opinionem, quam scientiam meam . . . . . .

Londini pridie Kalendas Decembris.

Epistola XIII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo dulcissimo.

Londres, 12 février (1421. De T.).

Il répète que les monastères sont de dates récentes en Angleterre, et qu'il n'y a pas de livres païens. Il n'a pu encore aller à Oxford. Il détourne Niccoli de son voyage en Grèce. Il espère aller en Italie; il étonnera ses amis par l'habitude qu'il a prise avec les Anglais de manger beaucoup.

. . . . . .

Monasteria sunt hic opulentissima, sed novae fundationis; sunt enim constructa a regibus, ut plurimum, citra quadringentesimum annum. Quod si qua sunt antiquiora, ea carent libris gentilibus, referta novis doctoribus, et maxime ecclesiasticis. Vidi praeterea inventaria diligenter facta, in quibus nihil erat dignum studiis humanitatis. Nec mehercule mirum. Fuit haec Insula magno tempore

vexata ab exteris nationibus, adeo ut plurimi ac varii reges essent in ea, alter alterum oppugnans. Nedum libros priscos, sed ne ullum quidem reperies vestigium antiquitatis.

Oxoniam non vidi, neque spero me visurum; vix enim suppetit commeatus ad reditum, etiam si festinem; itaque spem abjicias oportet librorum Britanniae, quorum modica est hic cura. . . . .

Quod autem scribis te mutasse consilium peregrinandi in Graeciam, id quidem laudo, ac probo, neque mihi id consilium unquam placuit; de qua re scripsi antea ad te sententiam meam, hortans atque obsecrans, ne illo proficiscereris. Nescis, quid incommodi sit navigare praesertim cum ejusmodi genere hominum; nec id cupias experiri cum incommodo tuo. . . . . .

Te autem para ad recipiendum amicum edaciorem paulo, quam antea. Audisti mores istorum, quorum Deus venter est, et amicus tuus aliquid contagionis contraxit, extendens pellem ob edacitatem. Sed non est ut timeas; non cupit empta magno pretio; licet eum oleribus farcias, et contentus erit.

Vale mi amantissime Nicolae. Saluta verbis meis Nicolam.

Londini die XII. Februarii.

Epistola XVI

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Londres, 3 octobre (1421. De T.).

De retour depuis quelque temps à Londres, Poggio reprend la correspondance avec Niccoli. Il se plaint de sa position. Le cardinal lui a cependant promis de lui donner prochainement un bénéfice, et cela devant le collecteur pontifical, Simon de Terrano; celui-ci l'engage à patienter. Il attendra donc, au risque de perdre la place à la cour pontificale que lui offre le cardinal de Pise. Il a continué ses visites aux abbayes et n'y a rien vu de bon.

Quod Cardinalis Pisanus ad te scripsit me ostium clausum inventurum, si tardaverim, video quid sentiat. Hoc magis me confirmat in sententia, ut expectem. Si hic haberem aliquid, ego parvipenderem illa, quae raro concupivi; nam morari in Curia, et in eo officio, est praeter finem meum. Cupio enim me aliquando eximere a servitute, et eo loco, ubi principium serviendi perpetuo. Verumtamen, ut scribis, haec nequeunt examinari ita a remotis. Tempus nobis consulet, a quo omnia pendent.

In hac mea peregrinatione visitavi antiquius Monasterium omnibus aliis, quae sunt in Insula, et magnificentius. Diligenter inspexi

Bibliothecam: libri sunt multi, sed nihil pro nobis. Vidi alias insuper bibliothecas pluribus in locis; stultorum plena sunt omnia, ut alias ad te scripsi; nulla est hic copia librorum bonorum, causas attuli tibi. Ad Oxoniam proficiscar, cum primum potero, et antequam redeam, et si quid boni erit, te faciam certiorem . . . . . .

Vale et me, ut facis, ama. Londini die III. Octobris.

Scribo Chello ut vadat Pisas pro pannis illis[1], communicato prius tecum consilio, et cum Nico'a; tu eum dirige, atque adjuva.

Epistola XVII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo dulcissimo.

Londres, 22 février (1422. De T.).

Poggio entretient Niccoli des propositions qu'il a reçues de Piero Lamberteschi. L'affaire lui donnerait, en trois ans, 500 sequins d'or. Il prie Niccoli de faire tenir sa réponse à Lamberteschi, s'il l'approuve. L'occupation proposée lui plaît et il écrira quelque chose de digne d'être lu. Il a enfin reçu une cure ecclésiastique de 120 florins; ce n'est pas ce qu'il attendait. Il préfère donner suite au projet de Lamberteschi. Il espère aller à Florence avant juin. Il recommande le secret sur l'affaire.

Recepi nudius tertius a te binas litteras, et cum eis epistolam Pieri Lamberteschi[2], quas diligenter non legi solum, sed perlegi.

Ut ad calcem veniam, placent mihi, quae Pierus imaginatur, quaeque offert; et ego, ut puto, sequar consilium vestrum. Scribit mihi se daturum operam, ut habeam triennio quingentos aureos; fiant sexcenti, et acquiescam. Proponit spem magnam plurium rerum, quam licet existimem futuram veram, tamen aliquid certum pacisci satius est, quam ex sola spe pendere.

Legas epistolam, quam ad eum scribo, non est enim obsignata. Si ipse apud vos est, cum eo transigas, ut tibi videtur: sin vero abiit, mittito litteras post eum, et meas, et etiam tuas. Ego decrevi mense Majo hinc abire ad vos, deinde Romam, ubi expectabo responsum suum: nam proficisci illo sub meram spem, non est sententia; sed solum postquam ille aliquid concluserit cum amico, et ordinaverit, quomodo queam illuc proficisci.

Placet mihi occupatio, ad quam me hortatur, et spero me nonnihil effecturum dignum lectione. Sed, ut ad eum scribo, ad haec opus quiete, et ocio litterarum. Tu leges litteras meas, et si quid tibi

[1] Il s'agit de vêtements qu'il avait laissés à Terra-Nuova.
[2] Cf. IIIe partie, ch. III, page 205.

videbitur immutandum in illis, agas prout fuerit consilii tui : nam et me, et mea tibi committo. Libenter vivam cum Piero, nisi Scythae futuri simus, libenter enim quiesco.

Hic dominus meus tandem dedit mihi aliquid; parturiit enim mons, et natus est mus, qui mihi aures corrodit. Dedit enim mihi Beneficiolum parvum, et onus magnum. Est enim curata Ecclesia CXX. florenorum in fructibus, quod mihi non placet. Nam ut Gregorius testatur in Homelia quadam, durum est, ut qui nescit tenere moderamina vitae suae, fiat judex alienae. Propterea citius exuam hanc vestem, quae deprimit multum. Multoties scripsi tibi me id prospicere solum, ut aliquorum annorum labore compararem mihi requiem in posterum.

Si vera sunt, quae Pierus scribit, conjicio illud esse certissimum iter perveniendi, quo volo. Itaque, scribe ei, si discessit, prout videtur tibi, et litteras meas facias transcribi per aliquem, ut eas duplicatas possis mittere propter longitudinem viarum, ac discrimina, et illum hortare ad respondendum.

Video quae Cardinalis Pisanus scribit de Secretariatu. Sane si ego illud officium tantum aestimarem, quantum nonnulli, ego jamdudum istuc rediissem : sed si omnia deficerent, hoc quod nunc habeo, non deerit mihi. Ego minus existimo et Pontificatum, et ejus membra quam credant. Cupio enim liber esse, non publicus servus.

Perfice modo ea, quae offert Pierus, et videbis me majori diligentia illa fugere, quam alii putant. Ego sub hac spe discedam, ut efficiantur ea quae scribis; nam mihi placent, prout tibi, neque videbit me hic mensis Junii. Venirem citius, nisi expectarem aliqua ex Romana Curia circa festum Paschae. Scribas hoc Cardinali Pisano, non tamen causam, sed solummodo me venturum. Nam quod aliis litteris ad te scripsi, me discessurum post mensem Februarium, effici non potuit, quia ille, qui venturus erat, consilium mutavit. Nunc autem postquam aliter nequit fieri, veniam impensa Crucifixi.

Caetera communicabimus in adventum meum : *sed unum te rogo maxime, ne haec nostra consilia cum aliquo communices;* sumus enim futurorum incerti; homo proponit, Deus autem disponit; et omnes ad calumniam prompti sumus. Ideo haec secreto perficienda sunt; de factis Hungariae loquor.

:a Nicolam nostrum, et fratrem Ambrosium [1]. Vale, et me ama.
lini die XXII. Februarii.

EPISTOLA XVIII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Londres, 5 mars (1422. De T.).

de nouvelles lettres de Lamberteschi avec des indications complémentaires qui le t; il ira volontiers chez les Sarmates ou chez les Scythes, avec la perspective de :r de littérature grecque. Il est prêt à se rendre au rendez-vous donné par Lamber- Mais Beaufort lui a donné une nouvelle cure, et il pourrait espérer mieux. Il lera un congé pour venir à Florence à la Saint-Jean. Il recommande encore le secret.

›si ad te binis litteris, quarum unae verbis latinis scriptae ılterae maternis, quod erat consilium meum circa rem, quam ıt Pierus de Lamberteschis; dixique mihi placere, quod cen- ı rem meam esse faciendum, dummodo conditiones ita expli- ır, ut non ad opinionem inanem proficiscerer, sed ad rem , ac mature digestam. Deinde redditae sunt mihi litterae tuae centes, et cum eis copia litterarum Pieri cum additione aliqua ıihi placuere. Persto autem in prima sententia, dum campus fertilis ad frugem, prout Pierus imaginatur. Sed veniam ad : tunc propositis in unum conditionibus, discussisque in ue partem rationibus, meliorem, ut spero, eligemus partem. ·imum scias volo me libertatem et otium litterarum praepo- bus caeteris, quae plures existimant permaximi, atque optant. *videro id me consecuturum, prout sperat Pierus noster, non ad Sarmatas, sed Scythas usque proficiscar, praesertim ita facultate dandi operam litteris graecis, quas avide cupio e, ut fugiam istas molestas translationes, quae ita me tor- ut pluris sit molestiae in legendo, quam in discendo ıtis.*

mihi Pierus se rescripturum quamprimum rem certam, et se ante Pascha litteras suas super ea re futuras esse Florentiae. hi placet, nam maturius deliberare poterimus, quid sit agen-

roise Traversari, général et réformateur de l'ordre des Camaldules; il à Florence. Mort en 1439. Il avait appris le grec à Venise et fut ainsi à : jouer un rôle important au concile de Ferrare et de Florence. Il a laissé ɔ d'ouvrages de théologie et de nombreuses lettres que Lorenzo Mehus ɜs en même temps que l'histoire de sa vie. Ambroise paraît avoir vécu : intelligence avec Poggio et Niccoli.

dum, sed ego nescio, an ita cito possim discedere, prout existimabam; non quia immutatus sim, sed quia oportet consilium sumi ex tempore. Scripseram tibi hunc Dominum meum dedisse mihi Ecclesiolam quandam Curatam, quam parvi existimabam, quia nolebam subire onus sacerdotii. Verum nudius tertius contulit mihi aliam XL. librarum deductis expensis, et priore dimissa, hanc sum consecutus. Nisi Beneficium esset Curatum, non optarem amplius; sed onus Curae me gravat nimis. Credo me inventurum pro hac beneficium liberum et sine Cura XX. librarum: hoc si fieri poterit, satis est mihi, nec opto amplius: verumtamen nescio quando hoc inveniam; neque scio, an sit melius isto venire, prout res nunc se habent, an expectare paulum, quaerens an possem hanc facere permutationem.

Accedit etiam, quia dubito, an Dominus hic indignetur adversum me, si peterem licentiam ita derepente; licet hoc judicem parvi momenti. Petam enim pro sex mensibus animo redeundi, et vetus est proverbium, in itinere componuntur sarcinae. Ut autem non dubites propter haec de reditu meo, pro certo tibi affirmo me non esse futurum hic ultra mensem Maii, nisi forsan causa societatis reperiendae paulo amplius esset demorandum, quod ultra festum Joannis non poterit esse.

Quia vero sumus incerti quid sit cras futurum, te rogo, *ut secreto haec teneas. Nam si in Hungariam proficiscar, erit ignotum omnibus, praeter paucos; quin simulabo me huc venturum, et istos pascam verbis.*

De Secretariatu autem parum curo. Magni faciant illum alii sicut volunt, quia etsi omnia deficiant, est hic, unde vivam, et opulenter. Vale et Nicolam nostrum saluta.

Londini die V. Martii.

Si haberes cito responsum a Petro, scribas illud mihi quam primum; quia, ut dixi, nescio, an potero discedere, ut cupio: comparanda est enim pecunia pro viatico; et illam excerpere oportet ex Beneficio; nam iste nil daret. Inveniam aliquem amicum, qui mutuet aliquid super fructibus: *vendero in erba.*

Epistola XIX

Poggius sal. pl. dicit Nicolao suo.

Londres, 16 mars (1422. De T.).

a reçu des lettres plus explicites de Lamberteschi. Il sera en mai à Florence. Il réitère la recommandation du secret.

Scripsi tibi tribus epistolis mihi placere, quod offerebat Pierus noster Lambertescus, dummodo proficiscerer ad rem certam. Ipse ultimis ad me litteris, se quamprimum abiturum affirmat, et quod nunc mente versat, opere promittit effecturum, cum primum eo venerit, seque rescripturum ad me Florentiam. Hoc si fiet, cito rem componemus. Ego hic ero, quod corradam ex beneficio meo aliquas pecunias ad commeatum; nam aliunde facultas non adest: non tamen tardabo ultra mensem Majum, nisi forsan societatis reperiendae causa. Tecum autem, et cum Nicola discutiam, et me et mea; et melius, ut opinor, consilium capiemus. Oportet etiam me Romam proficisci pro negotiolis meis. Capiam vero licentiam ab hoc Domino pro sex mensibus, asserens me reversurum; postmodum, ut ait Terentius : gallina cecinit, interdixit aruspex, etc.

Ideo hoc negotium nemini pandas; nam simulatione opus erit propter multa, quae conferam tecum. Vale.

Londini die XVI. Martii.

Mittito has litteras, quae his sunt alligatae, ad cognatum meum, ita ut non deveniant in aliorum manus.

Epistola XX

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Londres, 25 mai (1422. De T.).

Poggio entrevoit ou feint d'entrevoir la possibilité d'obtenir un bénéfice convenable et se montre moins chaud pour le projet de Lamberteschi. Il déclare, cependant, y tenir toujours.

Scripsi ad te pluribus litteris, me abiturum ad vos hoc mense Maii, aut amplius ad festum Joannis Baptistae eo animo, ut sequerer consilium tuum, et Petri Lamberteschi in eo, quod Petrus offert in Hungaria : et quia posterioribus litteris asseruit, se rescripturum Florentiam ad te, quid in hoc egisset certi, ne ad spem proficiscerer incertam, ideo ultimis meis litteris te rogavi, ut cum ipse dixisset responsionem suam futuram esse Florentiae mense Martio, aut

ante Pascha, velles me quamprimum facere certiorem responsionis suae, quod miror te adhuc non fecisse, si tamen ille respondit. Nollem enim tanquam, ut aiunt, muscam sine capite proficisci, praesertim cum consulat mihi amicus quidam ex Curia, ut hic expectem usque ad Concilium futurum, cum pessimus sit Curiae status.

Ego tamen sub spe verborum Petri jam recessissem, nisi retineret me Beneficium, quod contulit mihi Dominus iste, quod cum sit Curatum nolo illud tenere diutius propter onus Curae, quod reputo maximum, sed quaero illud permutaret cum aliquo Beneficio, quod vacet Cura, et quod simplex possit clericus obtinere; et jam sum in practica, quae tamen non potest cito concludi, ut optarem ; sed tamen infra duos menses spero me, quod cupio, perfecturum.

Offertur mihi Canonicatus quidam, qui ubicumque terrarum essem, redderet mihi centum florenos annuis redditibus, aut ad minus LXXX. Haec si assequor, nolo amplius, et finem imponam desideriis habendi aut opes, aut dignitates, vacans studiis litterarum, prout semper concupivi. Nam, ut saepius ad te scripsi, hic semper fuit animus meus, et ob eam rem hac veni, ut aliquid parum consequerer, quo liber viverem, et in studiis; quod etsi omnia deficiant, jam videor me consecutum.

Si tamen existimatio et desiderium Petri habebit locum, id capiam, quod offert. Nam mihi prae caeteris placet, et si honesto exercitio, prout illud est, possem mihi vitam parare in posterum, forsan relinquerem Beneficium, quod licet sit sine Cura, tamen sollicitudine et onere non caret. Ideo te rogo, ut cum primum potes, me certiorem facias, quid responderit Petrus. Ego interim permutabo hoc Beneficium, quo facto statim veniam ad vos : quia etiam si Petri spe frustrarer, oportet me ire usque in Curiam Romanam. Vale, et rescribe.

Londini die XXV. Maii.

Epistola XXI

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Londres, 10 juin (1422. De T.).

Il manifeste de nouvelles hésitations et voudrait obtenir des garanties de Lamberteschi. Il se déclare de taille à composer l'*Histoire* demandée et à se mesurer avec les anciens. Niccoli lui avait écrit que l'archevêque de Milan prétendait avoir vu en Allemagne de précieux manuscrits anciens; Poggio lui répond qu'il n'en croit rien.

. . . . . .

Non enim videtur mihi esse sani consilii relinquere hoc parum,

quod sum tanto labore consecutus sub spe quadam, quae nos posset fallere. Ideo melius videtur expectandum quod Petrus respondeat, et secundum litteras suas ex tempore consilium capiemus. Hoc tibi affirmo, si certum quid scribat, me quantocius discessurum posthabito Beneficio, si interim non permutavero illud. Quidam me duobus jam mensibus suspensum tenet promittens mihi daturum praebendam quandam pro hac Ecclesia: nunc autem cum rem urgerem, et ad calcem cuperem pervenire, recessit a promissis suis. Credere verbis istorum est, ac si auribus lupum teneas. Tu vero da operam, ut cum primum Petrus responderit, me de eo facias certiorem: nam hoc solum expecto.

Nec dubites volo; si dabitur ocium, et tempus describendi gesta illius, aliquid agam, quod probabis. Cor bonum adest mihi: nescio an vires aderint, tamen *labor omnia vincit improbus.*

Quatuor his annis nullam dedi operam studiis humanitatis, nec legi librum, quod ad eloquentiam spectaret; quod ex ipsis litteris meis potes conjicere. Non enim sunt, quales esse consuevere; sed tamen brevi tempore redigar in priorem statum. *Cum priores rerum scriptores considero, deterreor a scribendo: cum vero nostri temporis, non nihil confido, sperans me paucis inferiorem futurum, si omnino nervos intendero.* Tuum vero sit studium ut quamprimum certior fiam responsionis Petri.

De Archiepiscopo Mediolanensi quae scribis laetatus sum, si tamen vera sunt. Est enim res digna triumpho, inventio tam singularium auctorum: sed mihi non fit verisimile. Nam Archiepiscopus is homo est, qui si quid tale reperisset, et secum asportasset saltem transcribendos tales libros. Vereor autem ne audita pro certis affirmet, ut saepius fieri solet. Quid tu putas virum tantae dignitatis fultum imperii patrocinio, summaeque auctoritatis aliquid difficultatis habiturum fuisse in assequendo libros, cum illos postulasset ab illis onagris barbaris, si eos invenisset, ut narras? Illis quidem loco beneficii fuisset tradere eos libros viro, qui apud Imperatorem pro se intercedere potuisset. Praeterea natura amici paulum est ambitiosa, non aspernatur laudem, neque gloriam; si tales historicos reperisset, personasset ipsemet buccina nihil occultans, neque opus esset eum rogare, ultro se offerret. Ego vermis, quemdam conduxi scriptorem in Germania; quanto magis noster potuisset non unicum, sed plures

parasse scriptores? Equidem tunc credam, cum videro. Nam de Oratore quod ais repertum esse Laudae[1], idque Franciscum Barbarum testari, credo, quod illi affirmant; et hoc magnum est lucrum.

Quod res, quae erant Pisis, egressae sunt e carcere, placet mihi, deque eo tibi gratias ago. Vale, meque ama.

Londini die x. Junii.

Epistola XXII

Poggius Nicolao suo pl. sal. dicit.

Londres, 25 juin (1422. De T.).

Il recommence ses hésitations réelles ou feintes. Il fait l'homme désintéressé des choses d'ici-bas; il ne se fera cependant pas prêtre par sentiment d'honneur. Il voudrait bien que l'affaire Lamberteschi pût se conclure. La charge de secrétaire du pape ne lui sourit pas. Quand il sera à Florence, il verra, d'accord avec ses amis, ce qu'il aura de mieux à faire. Il se réjouit de la découverte du *De Oratore*, de l'*Orator* et du *Brutus* de Cicéron. Mais ce qui l'intéresse avant tout, c'est le projet de Lamberteschi.

Ut alia epistola ad te scripsi, nihil aliud me hic tenet, nisi cura permutandi hoc Beneficiolum, quod defectu temporum multo tenuius est, quam ferebatur. Nollem enim, id quod tanto et temporis impendio quaesivi et animi sollicitudine, nunc amittere vitio festinandi. Si his duobus mensibus emerserit aliquid, quod cupio, concludam statim, atque ad vos veniam; sin autem nihil invenero, etiam veniam ad vos. At si Petrus certum quid responderit, quod sequi aut probare possimus, non expectabo, neque permutationem, neque fixionem, sed relictis omnibus non veniam solum, sed volabo.

Non enim credas me hic libentius esse, quam in patria; sed ut scis, diutius quam necesse fuerat, hoc saxum volvo, respiciens ad quietem futuram, quae tamen spes mihi videtur ridicula sperare in hac vita aliquid quietis, in qua nihil est stabile, sed continuo motu exagitatum. Equidem persaepe me ipsum rideo, qui inde quietis modum quaeram, unde permulti sapientes summam inquietudinis molestiam id arbitrantes summopere fugerunt. Illa esset via liberior relinquere omnia haec, quae mundi sunt, inanes curas, molestias, et saeculi cogitationes, et in paupertatis, hic est libertatis, ac verae quietis et salutis portum confugere. Sed hoc paucorum est munus; nec nisi illorum, quos Pater attraxerit, ut inquit Veritas. Ego autem sequor

[1] A Lodi, par Gherardo Landriani, alors évêque de cette ville. Cf. Tiraboschi, *op. cit.*, t. VI, p. 123.

communem opinionem, ut quomodo homines amicos se dicunt multos habere, cum paucissimi sint, et fuerint, ita ego quietam vitam appellem eam, in qua minimum sit molestiarum; hanc ego, vel temporum, vel aetatis vitio corruptus, diutius concupivi, nescio an recta via.

Nam, ut alias ad te scripsi, non ignoro, quam grave sit subire onus clerici, et quanta cura oporteat eos torqueri, si qua sint conscientia, qui ex Beneficio vivunt. Cum enim praemia non dentur nisi laboranti; qui non laborat, ut ait Apostolus, non manducet. Haec tamen dicuntur facilius, quam fiant, et ut vulgo aiunt, satius est in manibus Dei incidere, quam hominis. Sed tamen si opus Petri, hoc est promissio, perficeretur, relinquerem ista sacra, ad quae nonnisi invitus accedo : non quod religionem spernam aliquo modo, sed quia non confido me talem futurum, qualem describunt esse debere.

Ideo quam maxime exopto, ut Petrus perficiat, quae vellemus. Nam quod Cardinalis Pisanus scribit de secretariatu, placet mihi propter honorem : caeterum illud officium, non libertatis initium est, sed officina servitutis. Intellige, quid dico : non ego illam quaero libertatem, quae vacet omni cura, ac molestia; nam id quondam fuit, et apud saeculum prius; sed illam in qua paucioribus sim subjectus, quam Tullius ait, vivere ut velis. Prior sanctior esset, sed Spiritus ubi vult spirat, non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei, qui potens est facere cum voluerit non ex meritis, sed ex vocante. In hac vita Ambrosius[1] est noster, quem ego judico felicissimum : reputat enim omnia ut stercus, ut Christum lucrifaciat. Nos quibus tantae non adsunt animi vires, hanc mediocritatem cupimus sectari, in qua Deum sequentes, non omnino mundo serviamus.

Cum tamen ad vos venero, discutiemus diligenter hoc fasciculum cogitationum mearum, atque examinabimus quid maxime sit opus facto. Videtur mihi ridiculum quandoque recte consideranti haec mea tam exquisita futurae quietis, futurique temporis consideratio, et tam longa provisio futurae vitae, ad quam conservandam nihilo est opus praeter victum, et vestitum, qui facillime comparatur, praesertim ab homine non ignavo. Sed haec coram.

Libros Tullii de Oratore perfectos, itemque Oratorem, et Brutum integros esse repertos summe gaudeo, neque mihi quicquam est

[1] Ambroise Traversari, général des Camaldules.

molestius, quam quod nequeo fieri quamprimum hujus particeps voluptatis. Spero autem cito fieri.

Reliquis, quae scribis, non est opus rescribere. Deum rogo ut satisfaciat desideriolo meo, ut quamprimum possim ad vos redire. Sed Petrum, hoc est ejus epistolam, expecto prae caeteris, ut non semper cogar figere in ventum cogitatus meos. Vale, et me ut soles, ama.

Londini die xxv. Junii.

De pannis, qui domum delati sunt, ago tibi gratias, et quidem ingentes. Saluta Nicolam nostrum.

EPISTOLARUM LIBER SECUNDUS

Epistola I

Poggius pl. sal. dicit Nicolao dulcissimo.

Rome, 12 février 1423 [1].

Niccoli avait annoncé à Poggio qu'il se proposait d'aller à Rome. Poggio lui témoigne sa joie. Il lui procurera une maison contiguë à la sienne. Il lui enverra un cheval ou mulet fort doux. La peste n'est plus à craindre. L'air est actuellement très bon à Rome. Les pèlerins venus pour le jubilé, ont, il est vrai, rempli la ville de saletés et de poux, mais après leur départ tout rentrera dans l'ordre.

Habui a te litteras diu, multumque desideratas, quibus maximam cepi animo voluptatem. His respondebo paucis, quamvis multa scribas, quia te ipsum expecto, ut coram communicemus. O quanta jucunditas te praesente! Quot confabulationes! Quot sermones rerum variarum! jam jam videor tecum loqui, audire notas et reddere voces. Cosmus praecessit, atque est nobiscum bonus praecursor. Is mihi spem dedit indubiam te propediem affuturum; nam nisi impedisset asperitas hiemis, quae te tirunculum deterrebat, asseverabat, te cum eo fuisse venturum. Sed non dubitat, quae tua est voluntas, quin adsis quamprimum. Ego domunculam quamdam contiguam cepi, ad quam divertas, ut solus cum sola [2] esse possis. Bonam habebis cameram, vel solus, vel cum socia, quae tibi pedes fricet, si fueris fessus. Non poteris nisi tarde venire, etiam si paulo post venias, quia omnia sunt parata. Ego ipse si praesciero adventum tuum, occurram tibi in via.

[1] Peu de temps après la lettre précédente Poggio quitta Londres, vint à Florence, puis se rendit à Rome où il obtint de reprendre sa place au secrétariat de la cour pontificale.

[2] Probablement Benvenuta, cette servante maîtresse qu'avait Niccoli et qui avait causé tant de brouilles avec ses amis.

Cosmus equos tibi spondet, et servientem, si quidem deessent tibi, et ibidem Poggius tuus. Habebis vel mulam, vel equum, qui suaviter te feret, et sine conquassatione, adeo ut etiam equitans in utramvis aurem licet dormias.

Neque est, quod timeas pestem : aer est optimus. In hac illuvie barbarorum, qua paulo ante omnia faetore oppressa tenebantur, nonnulli mortui sunt; nec mirum : ita urbem faece, stercore, spurcitia, et pediculis refersere. Verum postquam Jubilaeus transiit, omnes rectissime valent; neque solum non est pestis, sed ne suspicio quidem. Nam si quid esset, non sum ita demens, ut te ad locum pestilentem vocarem : quamobrem non venientem, sed advolantem fac videamus. Tolle moras, ac tergiversationes omnes, atque excute non solum segnitiem, sed mollitiem. Mulierculae est neque frigùs posse pati, neque calorem. Fac periculum *di cotesto tuo guidalesco, e vedi come regge a martello.* Instat Quadragesima, tempus aptissimum videndae urbis; itaque fac venias, neque socium quaeras, nam ea est causa morae. Nos te expectamus summo cum desiderio. Cave sis nos frustreris : nam tibi perpetuum bellum indicam absque ferialibus. Vale, et epistolae tuae responsionem praesens expecta.

Romae die XII. Februarii 1423.

EPISTOLA II

Poggius pl. sal. dicit. Nicolao suo.

Rome, 15 mai 1423.

Il annonce qu'il a repris sa place de secrétaire du pape; il ne sait s'il y restera, parce que son patron Beaufort est attendu à Rome. Il regretterait d'être obligé de retourner en Angleterre. Il transmet les plaintes de Cincio sur la lenteur de Niccoli à lui envoyer des livres. Il réclame les notes et les extraits qu'il a laissés à Florence. Il demande les discours de Cicéron et le parchemin nécessaire pour en faire des copies. Il prie de lui remettre la lettre qu'il avait écrite des bains de Bade.

Recepi abs te epistolam paucis verbis conscriptam, ad quam non est opus rescribere; nihil enim continet, quod postulet sibi responderi praeter unum, quod petis ad te scribi, de statu scilicet meo, quod paucis absolvi potest. *Ego effectus sum Secretarius Pontificis, et quidem nullis precibus, vel admodum paucis.* Id mihi placet ob recuperatam dignitatem, qua olim fueram potitus, sed quid acturus sim nescio quoad veniat Episcopus Vintoniensis[1]. Pontifex libenter

[1] Beaufort, évêque de Winchester.

me vidit. Conjiciam cito, conducat ne mihi manere in Curia, an redire ad Britannos. Parere tempori semper sapientis est habitum. Si videro me hac via consecuturum, quod cupio, hoc est aliquod sustentaculum, tum adhaeream : quiescens in studiis, hic manebo. Sin vero minus, tentabo omnia, ut eo tendam, quo jamdudum anhelo. Non obliviscaris, quod olim dixi tibi de praedio illo emendo ad vitam, dummodo liberum sit a vectigalibus. Volo enim vacare, si potero, hac molestia praestantiarum, postquam ita loqui oportet.

Cinthius Romanus[1] questus est mecum factam sibi esse a te nonnullam injuriam propter librum illum toties denegatum. Purgavi te, meque simul, omnia a te bono animo asserens esse facta. Dixi librum cito conscribi debere : sollicitat me quotidie purtiella *(sic)* bene. Rogo te, ut librum transcribas, et an inceperis me facito certiorem.

Mittas ad me rogo singula commentariola mea, hoc est, excerpta illa ex variis libris, quos legi, quae sunt plurima, ac dispersa : collige simul omnia, oro te, et ad me quamprimum mittas.

Vale. Romae die xv. Maii 1423.

Cupio habere de Oratore, Brutum, et Oratorem : ideo te rogo, ut illos ad me quamprimum mittas, si illos habes ; sin autem, sumas mutuo a Nicola, vel alio, prout opus erit, e simul curato, ut habeam membranas ad ea opera transcribenda necessarias, quia animus est aut illa scribere aut facere conscribi. Scripsi ad Franciscum Barbarum[2] rogans, ut mittat nobis orationes Tullii, quas habet meas. Resigna litteras, si vis, illisque perlectis cura, ut obsignatae ad illum ferantur.

Rogo te ut mittas mihi epistolam illam, quam ad te scripsi de Balneis[3], cum essem in Alemannia, idque quamprimum.

[1] Cincio le Romain, secrétaire du pape. Il fut, avec Bartholomeo de Montepulciano, intime ami de Poggio. Il est souvent en scène dans ses Dialogues.

[2] Francisco Barbaro, de Venise, guerrier, orateur, érudit ; il fut successivement élu podestat de plusieurs villes, entre autres de Vérone.

[3] *Epistolae* I, 2. Cf. Poggii *Opera*, Argentine, f° 68. Cette lettre que Poggio avait écrite durant le concile de Constance et qu'il voulait faire lire à ses amis de Rome, contenait des détails peu chastes sur ce qui se passait aux bains de Bade.

Epistola III

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 28 mai 1423.

Il aurait besoin de 400 sequins. Il espère que Niccoli lui en fera l'avance. Il s'inquiète des bruits de guerre. Il ne tient pas à Florence; la patrie est où l'on est bien. Il prie Niccoli de vendre les habits qu'il a laissés. Il a reçu de Cologne le XVe livre de Pétrone.

Ex epistola tua video te diligentem esse in iis, quae te rogavi. De pecuniis, quod quaeris, quantum expendi velim, ego ipse nescio, quid certum exprimam, primum quia non sum pecuniosus, tum quia pretium sapius aut citat emptorem, ut ultra propositum agat, aut deterret. Erat animus expendere usque ad CCCC. aureos[1], non quod tot habeam, sed quia sperabam portiunculam quamdam a te sumere mutuo, quamdam ab alio, et ex fructibus tibi primis restituere.

Sed nescio quid agam : perturbat me quasi imminens, ut video, bellum, cujus facile video initium, exitum et finem difficilem.

. . . . . .

Si non potero esse Florentiae, ero alibi, nihil me movent loca : *ubi quies erit, et bene ibi erit, et patria.* Pontifex satis benigne me videt; spero etiam respiciet. Non ero importunus, neque molestus in iis principiis, quae cum omnibus gravia sunt, tum mihi praesertim in omni re consueverunt esse gravissima. Sed ut scis *labor omnia vincit improbus.*

Res habui, quas ad me misisti. Vestes illae attritae, quae penes te sunt, cupio ut vendantur, investiga te oro, cujus pretii existant, et quid unaquaeque aestimetur, et me de eo facias certiorem; nam si non erunt nimium abjectae, vendi volo. Mittas ad me quamprimum potes formulas illas, quae spectant ad Curiam; nam indigeo ipsis. Reliqua autem, quae postulavi cura, ut ad me deferantur.

Allatus est mihi ex Colonia XV. liber Petronii Arbitri, quem curavi transcribendum modo, cum illac iter feci. Mittas ad me oro Bucolicam Calpurnii, et particulam Petronii, quas misi tibi ex Britannia, nec obliviscaris commentariola mea; nam multa sunt illis adjicienda. Cura ut valeas.

Romae XXVIII. Maii 1423.

[1] Il s'agit d'une somme d'environ 4,800 francs que Poggio demande à emprunter.

Epistola V

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 8 octobre 1423.

Il n'a pas écrit depuis longtemps à Niccoli à cause de ses occupations. Il a reçu les livres et les parchemins; mais, par la faute du voiturier, ils ont été abîmés par la pluie. Il pense que la cour se rendra à Sienne. Il demande un couteau et des nouvelles de Florence sur les probabilités de paix ou de guerre.

Non impeditus negotiis ad te non scribo, sed coactus inopia cum rerum, tum verborum. Sunt praeterea occupatiunculae quaedam, in quibus versor, quae non tantum ipsae me impediunt, quantum earum expectatio. Oportet enim paratum esse etiam ad nutum, ne offendatur religio principum, quorum indignatio promptior est, quam remissio, si quid omittatur. In quibusvis quoque rebus principia sunt ardua, ac difficilia; ut quod antiquioribus in officio sit jucundum, promptum, ac leve, mihi sit molestum, tardum, onerosum. Sed labor omnia vincit improbus. Conor ipse quoque aliquid promere me dignum, insinuoque me in Principis voluntatem, quem videor videre satis erga me humanum : et negotia perpauca tamen cogitationes plurimae me distrahunt, omnia timentem, hac trepidantem.

Redditi sunt libri, quos tradidisti Nicolae nostro, et item quaterniones tui, qui incuria vectoris, et item Quintilianus, paulum imbre corrupti sunt.

Scribo quasdam litteras Ser Angelo Pieri contribuli meo, quibus et aliae alligatae sunt. Te rogo, ut quamprimum eas reddi cures in manibus suis, ut aliae quoque reddantur.

Credo nos tandem venturos Senas, si fata volent. Vale.

Manu festina, Romae die VIII. Octobris noctu 1423.

Expecto a te litteras, et cultram, et nova Reipublicae nostrae, bellum ne speres futurum an pacem.

Loquaris cum Ser Martino, quid ei agendum videtur de facto meo, id est quomodo sit obviandum exactionibus, vel potius extorsionibus istis; et id mihi respondeas velim; et item an hae litterae reddantur tibi.

Propter reliquas, quae colligatae sunt, hoc scire cupio. Nam necesse est mihi illas reddi; responde igitur quamprimum.

EPISTOLA VII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo dulcissimo.

Rome, 6 novembre 1423.

Il le prie de lui envoyer sans retard l'Ammien Marcellin, parce que le pape désire l'avoir. Il a reçu le couteau. Ridolfo est d'avis qu'il doit être exempt d'impôt à Florence. Si le pape se rend au concile, il apportera le Pétrone. Il envoie ses condoléances à Nicolas de Médicis. Si les livres de Laurent se vendent et qu'il y ait quelque bonne affaire, qu'on songe à lui. Il demande les cartes de Ptolémée, Suétone, Plutarque. Au lieu d'aller à Vienne, Niccoli devrait venir à Rome. Qu'il réclame à Barbaro et lui envoie les discours de Cicéron.

Non respondi proximis litteris tuis, propterea quia existimabam te fugisse pestem, prout aiebas; his vero litteris, quas hodie a te accepi, video adhuc te esse Florentiae.

Gratum est mihi te absolvisse Marcellinum, idque gratius, si librum ad me miseris; reddam enim egomet Pontifici, et illum demiror tam sollicitum fuisse in postulando.

Cultram habui, eaque mihi summe placet; est enim pulcherrimo artificio, et ampla satis, et quod pluris est, non magni pretii. Scripseram Nicolae, ut tibi diceret, nisi abisses, ut aliam fieri curares paulo pleniorem; haec enim leviuscula est hieme praesertim tam horrida et ex eo tibi gratias ago et quidem ingentes. Marcellinum cum habuero, te faciam certiorem.

De praestantiis meis, utendum est enim trito verbo, et patrio, nihil amplius loquaris. Vir egregius Laurentius de Ridolfis[1] mihi ait me posse egregie defendi, cum sim beneficiatus, eamque esse viam optimam, nec periculo aliquo conjunctam. Sed opus est, ut egomet veniam ad me procurandum ista; nam aliter non video fieri posse; sed quando id futurum sit nescio.

Adhuc nequimus aliquid elicere certi, venturine simus ad Concilium nec ne: aliqui negant, alii affirmant, et adhuc sub judice lis est. Si ibimus ad vos, me conferam subito; et nunc Petronium habebitis; hanc enim causam scias fuisse tarditatis: decreveram enim illum afferre mecum; sed pependimus semper

Incerti quid fata ferant, quo sistere detur.

Si enim credidissem nos tamdiu hic futuros, jamdudum Petronium ad te misissem: nec nunc quoque illum mitto, illud ipsum sperans, me scilicet allaturum: sed infra paucos dies certum quid sciemus.

[1] Lorenzo Ridolfo, jurisconsulte en renom.

Doleo Nicolam nostrum angi tantum ex illorum morte; neque est cogitandum diutius de iis rebus, quibus nullo pacto provideri potest, cujus modi mors est. Libros Laurentii si in licitationem venient, credo multum existimari. Verumtamen cures oro, si quid est boni, quod haberi possit aequo pretio, ut Poggius tuus aliquid habeat. Cupio enim aliquam mihi suppellectilem librorum parare, ut aliquando in ea, quam cupimus, quiete vivamus.

Vellem aliquam chartam Ptolemaei Geographiae, si fieri posset: in hoc cogita, si quid forte inciderit; ac etiam Suetonium, aliosque Historicos, et praesertim Plutarchi viros illustres non obliviscaris. Nam Breviaria Bibliasque si non reperiuntur, omittito.

Scribis te iturum Bibienam; quodcumque consilium ceperis, Deus secundet. Sed miror, cur non potius Romam venias . . . . . .

Vale et me ama. Mittas mihi oro orationes Tullii in papyro et item illas, quas detuli ex Monasterio Cluniacenci; nam Franciscus Barbarus mihi facit injuriam. Scribe ad illum, oro, tu qui libellum ad eum misisti. Habes epistolam longam, et manu veloci scriptam, noctuque.

Romae die VI. Novembris 1423.

EPISTOLA IX

Poggius pl. sal. dicit Nicolao V. C.

Rome, 8 janvier 1424.

Un Suédois lui a révélé l'existence à Soroe d'un manuscrit contenant toutes les Décades de Tite-Live. Qu'il presse Cosme d'en faire l'acquisition. Le cardinal Orsini pourrait le devancer. Qu'il intéresse Leonardo Bruni à la réussite de l'affaire.

Venit huc quidam doctus homo natione Gothus[1], qui peragravit magnam partem orbis; homo quidem est ingenio acuto, sed inconstans. *Item retulit se vidisse* X. *decades Livii duobus voluminibus magnis et oblongis, scriptas litteris Longobardis,* et in titulo esse unius voluminis in eo contineri decem decades Titi Livii, seque legisse nonnulla in iis voluminibus. Hoc ita verum esse asserit, ut credi possit; *retulit hoc Cardinali de Ursinis*[2], multisque praeterea, et omnibus eisdem verbis, ut opinor non esse haec ab eo conficta. Quid

[1] Suédois. Le culte des lettres commençait à être en honneur dans le nord de l'Europe. L'université d'Upsal se fonda en 1438.

[2] Cardinal Orsini. Cf. Ire partie, ch. I, p. 2, et *Epist.*, III, 29-30; IV, 4. Il occupa une grande situation sous Eugène IV.

quaeris? Facit assertio sua, et constans vultus, ut credam aliquid. Melius est enim peccare in hanc partem, ex qua tantum lucrum fieri posset, quam esse omnino incredulus.

Itaque volui hoc ad te scribere, ut loquaris cum Cosmo, desque solicite operam, ut haec volumina quaerantur; nam facile erit vobis. *Libri sunt in Monasterio de Sora*[1], ordinis Cisterciensium, prope Roschild[2] ad duo milliaria theutonica, hoc est *prope Lubich* paulo amplius quam est iter diei unius. Arrige aures, Pamphile. Duo sunt volumina, magna, oblonga, litteris Longobardis, in *Monasterio de Sora*, ordinis Cisterciensium, prope *Roschild*, ad duo milliaria theutonica, quo adiri potest a Lubich biduo amplius. Cura ergo, ut Cosmus scribat quamprimum diligenter ad Gherardum de Bueris, ut, si opus sit, ipse eo se conferat; imo omnino se conferat ad Monasterium. Nam si hoc verum est, triumphandum erit de Dacis[3].

Cardinalis mittet illuc nescio quem, aut committet uni propediem discessuro. Nollem hunc tantum bolum de faucibus nostris cadere; itaque matura, ac diligenter : ne dormias. Nam haec vir ille ita affirmavit, ut quamvis verbosior videretur, tamen nulla esset causa, cur ita impudenter mentiretur, praesertim nullo proposito mentiendi praemio. Ego igitur ille, qui vix credo quae video, adducor, ut hoc non omnino esse falsum putem, et hac una in re honestum est falli. Tu igitur curre, insta, preme Cosmum, ut aliquid expendat quo litterae cito tutae deferantur.

Vale. Romae die VIII. Januarii 1424.

Quid autem egeritis, cura, ut sciam. Manu veloci. Dicas haec Leonardo nostro Cancellario. In eo monasterio omnes fere Dacorum reges sepeliuntur.

[1] Baudrand, *Geographica :* SORA, Castrum Daniae in Selandia Insula cum collegio alias satis celebri... eratque alias coenobium, teste Abrahamo Golnitio, inter Slagam et Ringstadium, sylvis undique septum et arce regia munitum..... IV milliaribus Danicis distans a Roschildia.

[2] *Id.*, *ibid.:* ROSCHILDIA, Roschild, urbs regni Daniae in Zelandia insula, regum tumulis nobilitata.

[3] *Id.*, *ibid.:* DACIA, saepe pro Daniae regno sumitur in scriptoribus italis. Ipsimet Daniae reges persaepe Dacia regni mentionem fecere in suis diplomatibus.

Epistola XI

Poggius sal. pl. dicit Leonardo Aretino.

Rome, 16 mai (1424. De T.).

Leonardo Bruni et Niccoli s'étaient brouillés. Poggio les engage à se réconcilier. Niccoli, dit-il, est d'une nature de verre, prompte à se rompre au premier choc.

. . . . . .

Hanc dirimi, ob insaniam unius femellae, levissimum visum est mihi; neque te culpo, neque Nicolaum excuso[1]. Id fero molestissime hanc vestram dissensionem, quasi communem fabulam, nonnihil maculasse amborum famam. Ego satis novi naturam Nicolai, ac mores: non nego aliquid in eo esse, quod corrigi posset. Tener est inter caetera, et ut ita dicam, vitreus, qui ad parvulum ictum confringitur. Sed quis est, mi Leonarde, cui non multa desint? Flaccus inquit: « Nam nemo vitiis sine nascitur : optimus ille est qui minimis urgetur; » et Jacobi Apostoli est aurea sententia : « In multis offendimus omnes. » Homo est Nicolaus, mea sententia, qui citius duci possit, quam trahi. Debemus supportare invicem juxta praeceptum Apostoli.

. . . . . .

Romae XVII. Kalendas Aprilis.

Epistola XV

Poggius s. pl. d. Nicolao[2].

Rome, 23 juillet (1424. De T.).

Il fait acheter des livres grecs.

. . . . . .

Quod autem offers operam tuam in graecis voluminibus comparandis pergratissimum est. Rogo et obsecro des operam ut mihi emantur volumina, quae tibi nominatim in schedula his litteris inclusa exprimo. Studebis tamen potius vetustos quam novos, si modo haberi possunt. Tu igitur hunc laborem mihi gratissimum assumas. Ego autem, ut aliqua hic comparentur curabo. Vale.

Ad X. Kalendas Augustas.

[1] La brouille avait eu pour cause les railleries de Leonardo au sujet de la Benvenuta. — Cf. *Epist.*, III, 6.

[2] On ne sait pas quel est ce Nicolas. Plusieurs personnages de ce nom étaient en relation d'affaires de livres avec Poggio.

Epistola XX

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, veille de Pâques (1425. De T.).

me les lettres de Cicéron pour Ant. Lusco. Il prie de lui acheter un Lactance pour 12 florins. Il demande, pour un ami, les œuvres de Pétrarque.

nihil habui litterarum post discessum meum praeter hos pau-
ersus, quos ad me scribis cognato Nicolai de Uzano. Itaque
admirabar, et ut verum loquar, nonnihil indignabar tecum,
l mihi rescriberes praesertim de epistolis Ciceronis quas peti-
ıro Antonio Lusco[1], cui nunquam potui aliquid certi dicere, et
uoque incertior sum quamdudum. Itaque rescribe si placet.
udet me, cum Antonium video quotidie interrogantem : et
n novi de libris Ciceronis? Sed ego ignaviam tuam accuso, et
jicio culpam.

actantio praecipue te rogo, si potes, ut rem conficias pro XII.
novis. Ad id Nicolaum quoque adjice, et eum solicita, quan-
go fatuus sum, qui te solicitatorem parem, cum tibi ipsi soli-
sit opus.

ogo, ut mihi scribas quamprimum, si qua habes opera
hae venalia ex libris Colucii, vel alterius, et pretium. Quidam
nicus meus illos quaeritat, et me urget, ut illos sibi parem.
subleva. Vale.

ı veloci. Romae in vigilia Paschae, noctu.

Epistola XXII

Poggius sal. pl. dicit Nicolao suo.

Rome, 14 avril (1425. De T.).

une dispense de vœux pour un parent de Nicolai de Uzano. Il prie Niccoli de payer doit à Nicolas de Médicis. Il demande Lucrèce, qu'il transcrira en quinze jours; un Marcellus, en lettres carolines qu'il avait adressé de Paris; l'Orateur, le Brutus, les ı Atticus de Cicéron qu'il a cédées à Nicolas et à Cosme. Il rappelle l'affaire du Tite-

ı tibi licentiam dispensandi voti pro cognato Nicolai de Uzano.
fine est, et cum primum commode poterit, quantum expen-
n eundo, et redeundo, mittat dono Ecclesiae Sancti Jacobi. Si

nio Lusco, ancien chancelièr de Galeas Visconti, était devenu secrétaire de pontificale. Il se trouva sous divers papes collègue de Poggio. Mort Il fut surtout renommé pour ses nombreuses poésies latines.

pauper est, ut scribis, non cogitur ad aliquid mittendum. Dicit enim, quamprimum commode potest : itaque si commoditas non adsit, non adstringitur. Hoc tibi dico, ut eum certifices, et Archiepiscopum etiam cui res committitur, ne magno aestiment verba illa, neve putent aliquam mittendae pecuniae importare necessitatem. Commutet votum, et destinandae pecuniae onus imponat, cum aderit commoditas.

Pecunias sumpsi a mensa Nicolae ducatum unum, et boninos XXXIII. tanti enim constat. Tradas litteras Nicolao de Uzano, et me sibi commenda, et Nicolae facias pecuniam restitui.

Rogo te mittas mihi Lucretium, qui quindecim diebus transcribetur, deinde eum tibi remittam. Hoc ego te rogo permaxime, mittas etiam libellum Nonii Marcelli, quem ad te misi una cum aliis rebus ex Parisio[1] scriptum litteris antiquis, quod erit mihi majorem in modum gratum.

Scribo librum de Oratore subripiens mihi tempus vacuum licet cum difficultate : sed tamen incepi, et perficiam ; deinde animus est scribere Oratorem, et Brutum. Itaque quamprimum mitte mihi, vel volumen tuum si habes, vel dicas Nicolae nostro, ut mittat ad me eundemmet librum, quem alias habui, neque in hoc desit mihi.

Momordit me tarantula, et dum fervor adest, adjuvet, et impellat; quod fiet, si liber venerit; alias refrigescet. Praeterea opus est mihi epistolis Ciceronis ad Atticum manu mea scriptis, quas habet Cosmus noster[2]; nam scriptor illas scribit satis mendosas propter exemplar, cursim corrigam illas si hunc habuero Cosmi librum; itaque illum nobis trade : roga Cosmum verbis meis, ut librum concedat paulum mihi, quem sibi incolumem restituam. De Lactantio, et Decadi Livii item confice; ne obdormias, et responde si placet. Vale.

Romae XVIII. Kalendas Majas.

Responde, rescribe, et mitte libros. Certifices me item, si qui libri Petrarchae sunt venales inter libros Colucii, aut alibi, et qui sint, et quo pretio, nam amicus meus quidam hoc me admodum rogavit, cui mos gerendus est.

[1] Nous ne savons quand il aurait été à Paris. Serait-ce à la suite de Beaufort? Cf., au sujet de Nonius Marcellus, la lettre à Accolti citée ci-dessus page 30.

[2] Nicolas et Cosme lui avaient certainement payé ces livres.

Epistola XXIII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 12 mai (1425. De T.).

Il réitère ses demandes de livres et de parchemin. En été il ne pourra pas travailler. Il espère avoir un scribe à son gré.

Absolvi jam ferme libros de Oratore. Orator autem, et Brutus, quos postulaveram a te, nondum venerunt. Nimium parvi aestimari te cupis, si in tanta urbe, in tanta copia librorum hunc codicem eruere nobis non potes. Cura, obsecro, ut vel Nicolae, vel cujusvis alterius exemplar habeamus : tu rejicis culpam in Nicolae tarditatem : ego autem, quis nostrum sit negligentior, ignoro. In me tamen haec cuditur faba. Si tardaveris, vereor ne hic ardor transcribendi, qui nunc adest, liquefiat superveniente calore : mihi crede, abiet in sudores, nisi subvenias quamprimum.

Cura item epistolas Ciceronis, quas habet Cosmus ad Atticum, ut huc deferantur; qui liber transcribitur sed nimium mendose. Volebam Lucretium pro quindecim diebus neque amplius : tu vero illum Silium Italicum, Nonium Marcellum, Orationes Ciceronis uno spiritu vis conscribere; quia omnes dicis, nullum absolves.

Cupio habere quamprimum membranas quaterniones xx. mensurae folii; spero enim habiturum me scriptorem, quem aequo animo ferre possum. Itaque te rogo majorem in modum des operam, ut quam citius fieri potest habeam membranas, neque in hoc tempus teras; matura quantum potes; pecuniam vero sume a Nicola nomine meo. Des autem eas vel Cosmo vel Nicolae, prout alter eorum paratior erit ad mittendum. Vale.

Manu festina, Romae die xii. Maii.

Epistola XXIV

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 31 mai (1425. De T.).

Il envoie pour Benvenuta une lettre donnant au Prieur de Saint-Laurent l'autorisation de la relever d'un vœu. Il est affligé de voir les Florentins éprouver des échecs dans la guerre et la politique.

Mitto tibi litteras pro Benvenuta tua[1], in quibus continetur, ut

[1] Benvenuta, servante-maîtresse de Niccoli. — Cf. Nisard, *Les Gladiateurs de la république des lettres aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, t. I, p. 33-34 et 131-135.

Prior Sancti Laurentii possit commutare votum illud femineum in aliud opus pietatis. Feci autem hoc committi Priori huic, quia est tibi vicinus : libera eam igitur hoc scrupulo. Litterae parum constant, et id parum condono sibi : volo enim pedibus ejus et gradum subjicere, ut ascendat in coelum. Siquid est aliquid, quod velit, scribe, fietque perdiligenter.

Doleo nos superari ab hoste insulsissimo, neque tantum damna aestimanda sunt, quantum dedecus, et ignominia. Si periremus ictu fortis viri, durissimum esset, at cadere impulsu adversarii imbecillis extrema est calamitas : paterer nos occumbere aequo animo, si virtute hoc aliena accideret, non ignavia et stultitia nostra.

. . . . . .

Tu vale, et quid de rebus communibus sentias ad me scribe.

Romae die ultima Maii.

Epistola XXV

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 12 juin (1425. De T.).

Il transmet une commande de livres pour compte de Bartholomeo de Bardis. Il prie d'envoyer avant tout le Suétone, le Térence, le Quinte-Curce, qu'il a mis en vente chez le libraire de Niccoli.

Nosti Bartholomaeum de Bardis[1] hominem tibi deditissimum, et quod multi facio, cupidum studiorum nostrorum, sed negotiorum multitudine circumseptus, parum satisfacit desiderio in hoc suo. Subripit sibi tamen quandoque tempus, quod in lectionem conferat. Is cupit aliquos habere libros, quibus ad studium incitetur. Scis enim eos, qui in aliorum libris operam ponunt, ut plurimum una cum libris lectorum memoriam remittere. Itaque suasu meo vult, ut illi nonnulla compares volumina, quae subscribam, quae jucunda erunt et utilia. Inprimis *Suetonium, et item Terentium, et Q. Curtium, quos omnes libros reliqui venales apud Petrum tuum chartularium.* Addas etiam, si quid tibi videtur amplius; *nam et pecuniosus est Bartholomaeus, et libros optat.* Satisfac ergo nobis, nec differas : pretium vero sit ut videtur tibi. Vale et responde.

Romae die XII. Junii.

[1] Bartholomeo de Bardis, parent des Médicis.

Epistola XXVI

Poggius Nicolao suo pl. sal. dicit.

Rome, 14 juin (1427. De T.).

Il prie Niccoli d'excuser sa nature impatiente. Il a besoin pour ses scribes de parchemin en feuilles entières et de diverses dimensions. Il demande aussi des ouvrages à transcrire. L'abbé du Mont-Cassin va faire chercher le Frontin. Il ne gardera pas le Lucrèce plus d'un mois.

Mores meos satis arbitror notos tibi : ideo patienter feras oportet, si quid a te postulo cum celeritate, aut si quid respondeo sub ipsam lunae eclipsim. Scis me aliquando ita ardere cujuspiam rei cupiditate, ut etiam celeritas moram afferre videatur.

Postulavi a te primo membranas ad mensuram folii : postea cum decrevissem Orationes Tullii per scriptorem meum transcribi, visum est mihi majus volumen esse debere pro Orationum quantitate. Petivi ergo et sub alia mensura majuscula, cujus postea schedam, quam oblitus eram intercludere litteris ad te misi. Egomet autem perquisivi hic membranas, et ad XIIII. quaterniones confeci. Itaque per menses duos possum expectare, si sit necesse; chartae, quas paravi ut plurimum albae existunt : tu quoque effice, ut tuae sint formosae : viginti vero alios quaterniones etiam mittas volo. Orationes meas Cluniacenses potes mittere sine chartis, et id te rogo. Quod si Nicola noster negotiosus est, tradas volumen Cosmo, ut quam primum deferendum curet. Si membranas habeo per universum mensem Julii, satis mihi a te factum putabo. Quod si prius venerint, laudabo diligentiam tuam.

Scripsi librum de Oratore, jamdudum concupissem itidem Oratorem, et Brutum tum mea, tum communis utilitatis causa : et id cupiebam, ut hoc meridianum tempus non somno transigerem, sed aliquo honestiori negotio : id quoniam fieri nequit, dormiemus. Carui diu eo volumine, et aequo animo carebo in futurum; hac de re nil amplius loquaris; nolo esse alicui molestus, aut importunus videri. Hoc scio, si quid haberem, non magis meum futurum esse quam amicorum, quos turpe est cupere admodum rogari pro re honesta. Scribas mihi quae orationes sunt in eo volumine, praeter Cluentianam, pro Roscio, et Murena. Nudius tertius locutus sum cum administratore Monasterii Cassinensis satis diligenter de Julio Frontino; pollicitus est se missurum mihi librum, cum primum

redierit, dummodo reperiatur; nam multos deperditos paucis ante annis dicit. Petiit a me titulum libri, tradam ei ante recessum suum, et confide nos habituros librum. Itaque intellige me non dormire, aut te verbis pascere et inani pollicitatione, ut caeteri.

Si mittes mihi Lucretium, facies rem gratissimam multis: id polliceor tibi, non amplius quam unico mense me librum retenturum, itaque postmodum ad te redibit.

Vale et me ama. Ego te ad patientiam exercebo, ut dignus es.

Romae XIIII. Junii.

Epistola XXVII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 23 juin (1425. De T.).

Il reproche à Niccoli sa négligence à lui envoyer les livres. Si le Frontin n'est pas perdu, ils l'auront. Il demande du parchemin. Il a un scribe napolitain et paresseux, mais il écrit vite et bien en lettres qui ont toute la saveur de l'antiquité. Il parle de ses amis de Rome. Les nouvelles de Florence et de Gênes sont contradictoires, il est anxieux.

Cum lego litteras tuas, perspicio, laudoque tuam summam diligentiam in exequendis mandatis meis. Cum vero rem ipsam considero, immensam negligentiam, cujus tamen culpam non refero in te, nisi quatenus postquam cognoscis Nicolae tarditatem, et chartas et libros oportuit te dedisse Cosmo. Nam scio ad Kalendas Graecas venient. Postulavi et a te, et a Nicola toties Brutum, et Oratorem, quos jam transcripsissem, et adhuc nil actum est. Si unquam erit tempus, ut vices rependam, referam par pari, quod vos mordeat.

Si Julius Frontinus veniet, qui procul dubio, nisi perditus est, veniet, haec per proprios tabellarios deferentur ad Poggium.

Membranas, quas cupiebam ad mensuram folii, volo pro Verrinis transcribendis uno volumine, et item alio pro Tusculanis, et de Finibus bonorum, et malorum: alterum pro Epistolis ad Atticum. Tu nunc cogita, ac vide, an haec mensura conveniat eis voluminibus, et age prout eorum venustati videtur convenire.

Si potero hunc scriptorem tenere, ne evolet, absolvet mihi multa: nam et praesto scribit, et iis litteris quae sapiunt antiquitatem, ad quod eum trusi summo cum labore: sed Neapolitanus est, et ita levis, ud ad eum comprimendum esset opus pistrino.

Te rogo, ut si qui libri in te incidant, quos putes me dignos, vel emas, vel paciscaris, quoad me certiorem facias. Nam postquam coepi,

volo hanc mihi parare supellectilem, quae pluris erit in omni aetate, quam quodvis peculium.

Rinuccius [1] recessit a nobis venturus Florentiam : scio te conveniet imprimis, eum excute modo tuo. Antonium perraro video : habitat enim in palatio Vaticani custos templi, sacrorumque, quae Dii, Deaeque nostri reliquerunt ad alias migrantes sedes. Habet hortum egregium, in quo fons est irriguus : itaque cum Egeria more Numae consilium sumet ad dandas nobis leges. Solitarius est locus, et philosopho accommodatus, vel poetae : nam oratores, ut nosti, in populo versari volunt. Antonius autem, ut videtur, cupit philosophari ; itaque se segregavit a turba.

De Liguribus multa dicuntur a nostris, acta mãgnifice : plurimi ex adversariis negant vera esse. Sed durum videtur, quod coeptum est perficere. Deus haec secundet : sed timeo omnia.

Ego me refero ad litteras, et quotidie aliquid lego, aut corrigo, aut emendo, procul ab harum rerum cogitatione, quae semper auribus refricantur. Tu vale, et perfice, quod te rogo, non litteris, sed ipso opere. Romae XXIII. Junii.

EPISTOLA XXIX

Poggius pl. sal. dicit Nicolao.

Rome, 18 août (1425. De T.).

Il déclare, nous ne savons à propos de quoi, qu'il a acquitté pendant vingt-trois ans les charges de la cité. A des questions qui lui avaient été adressées, il répond que le Pline appartenant à Beaufort est en caractères carolins; il en a lu et corrigé une partie; le reste est fautif. Pas de nouvelles du Frontin. Il demande du parchemin. Il supporte les vices de son scribe napolitain à cause de son habileté; il a un autre scribe français, mais qui n'est pas encore assez exercé.

Litterae quas pridie a te accepi, parvae responsionis egent. Me solvisse onera civitatis jam XXIII annis testes sunt libri Bamerae, in quibus post primam distributionem factam a MCCCC citra adscriptus sum, et semper deinde solvi, licet saepius tertiam partem. Si hoc testimonio indiges, fac ut Ser Pierus noster te instruat, quod satisfacere possis Cosmo reliquisque.

De Plinio Episcopi Vintoniensis quod quaeris, ille quidem antiquis est litteris, sed quae gallicum redoleant ; nosti enim quam vocemus formam gallicam. Aliqua tamen in re videtur melior. Sed illis litteris

[1] Cf. *Epist.*, II, 35.

antiquis ad morem nostrum, nequaquam est scriptus. De emendatione nescio aliquid testari : licet enim una quadam in parte emendatus sit, quam legerim, potest tamen reliquis in locis esse corruptus. Itaque neque suadeo, nec dissuadeo : propter longas naves, quae annuatim eo dicuntur profecturae, facile potest haberi liber nullis expensis. In hoc nulla fiet jactura.

De Monte Cassino, hoc est Julio Frontino solicitus sum ; sed mirum est, tam pauci eo accedunt, aut inde ad nos veniunt. Ero tamen diligens prout ferunt tempora.

. . . . . .

Membranas pro Verrinis et Philippicis habere cupio, easque rogo ut quamprimum mittas. *Hic scriptor meus, quem summo labore litteras antiquas edocui,* Neapolitanus est : hoc cum scribo, putato eum hominem esse spurcissimum, et turpissimae vitae : nam scis nil adeo turpe existimari posse, quin vitae illorum hominum congruat; est enim faex orbis, et tanquam scelerum omnium sentina gens illa omnis. Itaque aegre hujus nequitiam fero. Sed tamen omnia ferre proposui quoad hoc opus orationum particularium conficiat : quod etiam dubito, an perficiat, ita est levis, inconstans ac fastidiosus. Sed habeo alium gallicum, qui parum novit ; hoc utar.

Vale, manu veloci ; noctu. Romae die XVIII. Augusti.

EPISTOLA XXX

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 1er septembre (1425. De T.).

Il dit qu'il a eu mal à l'œil par suite d'un refroidissement et raconte de quelle façon il a été traité par le médecin. Il dicte sa lettre à son scribe à trois heures du matin, ne pouvant dormir. Il réclame du parchemin et les Philippiques. Il prie de dire à Nicolas qu'il s'occupe de son affaire. Il a demandé de la ficelle à Loisio.

Si vales, bene est; ego opto valere. Hanc totam hebdomadam aegre passus sum in oculo dextro, qui cum jamdudum lacrimare occepisset, propter conceptam credo frigiditatem, consilio cujusdam medici, qui peritus in ea re videbatur, quique ipse jam multos se curasse dicebat, indidi aquulam quandam in oculum, atque ejus opere ita humores commoti sunt, ut non defluere, sed ruere in oculum viderentur. Itaque aliquot dies vitam duxi epicuream, pane et aqua vescens, et item polenta. Optime ergo hortulis suis Epicurus me ad convivium accepisset, hospitibus aquam et polentam pollicebatur,

asserens eo cibo illos secum bene permansuros. Usus sum praeterea continuis fricationibus post tergum, atque iis quas ventosas vocant ad vim humoris a capite divertendam. Sumpsi et hodie potiunculam levem, non quae corpus evacuaret, sed quae dimoveret materiam jam fluentem. Quamobrem hac nocte visus sum esse meliuscule quoad oculi levamen. Nam febricula quaedam paulum me pervasit ante coenam sive novitate victus commoto corpore, sive fricationibns, sive doloribus, qui me torserunt post potationem sumptam, per universum diem. Spero tamen me illam facillime depulsurum.

Haec librario dictavi post coenam circiter tertiam noctis horam somnum fugiens. Mihi enim non solum scribendi, sed ne aerem quidem conspiciendi ulla adfuit facultas. Sed haec hactenus.

Te oro ut de membranis et Philippicis quamprimum conficias, quod jam saepius peto. Nicolae nostro verbis meis dicas volo, litteras suas esse mihi redditas; sed neque minister quod sciam venit, nec si venisset, quod postulat, perficere potuissem. Credo tamen me propediem bene valere, et rem confecturum me spero.

Scripsi Ser Loisio ut compararet mihi paulum funiculi[1]. Is cum pecuniam sumpserit a mensa Nicolae non dubito eum coemisse. Tua ergo sit opera, ut quamprimum ad me mittatur, quod erit mihi pergratum. Vale, et me ama ut soles.

Romae Kalendis septembris.

Epistola XXXI

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 8 septembre (1425. De T.).

Il annonce son rétablissement. Il rappelle ses demandes de parchemin et de ficelle. Si les livres d'Antonio sont mis en vente, il en est que Niccoli et lui ne doivent pas laisser acheter par d'autres.

Scio te ex superiori epistola, quae erat conscripta librarii manu, nonnihil molestiae suscepisse, his volo omnem moerorem, si quem conceperas, te deponere: convalui enim ex molestissima valetudine, et tum oculi, tum caeterum corpus recte valet, ore excepto, quod dente molare caret, et quidem per vim abstracto: tantus fuit impetus reumatis. Quid a te petam nescio, nisi ut quamprimum cures de membranis, et libello, quae toties peto, et item funiculo quod novissime.

[1] Pour la reliure des manuscrits.

Existimo libros Antonii[1], nisi ille quid secus statuit, venum iri debere. Si qua sunt, nam, ut credo, permulta esse debent quae me deceant, excerpas oro prout rectius faciendum videtur : neque quempiam praeponas mihi, nam licet multos habeas, multo quam ego sum, ditiores, nemini tamen concedo, qui te magis ex animo quam Poggius tuus. Itaque in hoc tam honesto desiderio te mihi satisfacere oportet.

. . . . . .

Vale, et me ama; manu veloci. Romae VIII. Septembris.

EPISTOLA XXXII

Poggius sal. pl. dicit Nicolao suo.

Rome, 29 septembre (1425. De T.).

Les héritiers d'Antonio feront vendre ses livres par avarice. Il prie Niccoli d'acheter pour lui les Tragédies à 7 sequins et au même prix le *De Officiis* pour B. de Bardis. Il n'a pas encore le Frontin ; on a apporté du Mont-Cassin Sulpice Sévère. Un religieux de Cluny a promis de lui copier Tertullien, mais il ne faut pas compter sur les paroles d'un moine. Il est pressé d'avoir du parchemin. .

Ex binis tuis ad me litteris cognovi de Antonii libris. Insulse mehercule factum, eum thesaurum detrudi in locum, ubi nullum fructum sit allaturus. Nescio quod ejus fuerit consilium graecos libros collocasse apud illos bipedes asellos, qui ne latinos quidem ulla ex parte nossent. Non Musis illos dicavit, sed pulveribus, ac tineis, credo veritus ne quis aliquem fructum ex eis posset capere. Tamen nisi cavit testamento ne posset vendi, cito, ut opinor, auctionem facient, aut avaritia impulsi, aut ignorantia.

Scribis te invenisse tragoedias venales VII aureis, ut putas, et item librum de Officiis. Tragoedias egomet cupio habere jamdudum : itaque si tibi in eis ea pecunia bene collocari videtur, volo, ut pro me emas. De Officiis vero pro Bartholomaeo, qui olim scripsit Cosmo, hoc est mensariis, ut nummos tibi darent quos peteres : pro tragoediis vero pete a Nicola.

De Lactantio quoque vide et quid possit fieri, et si quid aliud incidat ad manus, quod existimes dignum nobis, tutemet confice, nec aliud mandatum exspectes. Julium Frontinum aliquando eruemus ex agro illo Cassinati : sed durum est impellere *istos nostros barbaros, ut aliquid sit eis dulce praeter pretium*. Si persensissem, quando

[1] Nous ignorons quel est ce personnage.

is qui Severum attulit eo profectus est, ambos auctores attulisset nobis : fuit enim ille frater, qui est cum Cardinali Placentino, qui antequam iret, nil mecum locutus est de profectione sua. Ejusmodi hominum genus nisi cum egent aut petendi gratia, raro videntur. Solicito tamen Angellottum, nec despero, quin brevi potiamur libro.

Quidam ex monasterio Cluniacensi quamprimum discedet a Curia. Is factus amicus mihi merito meo pollicitus est se curaturum, ut Tertullianus transcribatur, idque in fidem suam recepit. Spero aliquid faciet, quia eget auxilio meo; tamen monachus est, sed minime videtur malus : doctus quidem est, et librum novit. Cum de pecuniis agerem, et quo in loco vellet, pollicerer paratas fore, dixit nequaquam velle pecunias : totum enim suscepit onus, et quidem libens, ut videbatur. Tempus hominem probabit [1].

Expecto membranas, cura ut eas habeam vel malas, dummodo quamprimum.

Scribo matri meae, ut curaret de trebiano, quod petis. Fac, ut ei litterae reddantur cito, antequam discedat : est enim ventura ad me post vindemias. Itaque mittito litteras, et una pro vino. Vale.

Romae III. Kalendas octobris.

Epistola XXXIII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 20 octobre (1425. De T.).

Il a reçu les Philippiques, les Tragédies, la ficelle, mais pas assez de parchemin. Les Tragédies ne valent pas le prix payé; il les passera à Bardis qui est riche et avide de livres.

Heri habui sacculum, in quo erant membranae, Philippicae, ac Tragoediae, una cum funiculo, quem jam majori ex parte amicis dedi.

Membranae summe placent; sed cura obsecro, ut habeam reliquas pro Verrinis : nam futura hebdomada incipientur. Item perfice quaterniones, quos paulo antea scripsi, nec adeo sis molestus opificibus illis, ut tecum irascantur. Excedant paulum communem pulchritudinem, et id satis est mihi, postquam nequit aliter fieri.

Tragoediae pulchrae sunt, sed mihi videntur paulo cariores; quidquid expensum est praeter sex florenos, id oneri est. Credo eas tradam Bartholomaeo nostro, qui et pecuniosior est quam Poggius, et avidior.

[1] Cf. *Epist.*, II, 36.

Solicite curavi librum Cassinatem. Si nuntius esset commodus, forte illum erueremus. Vale, et me ut facis, ama.

Romae XIII. Kalendas Novembris.

EPISTOLA XXXIV

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 3 novembre (1425. De T.).

Il se défend d'avoir voulu blesser Niccoli au sujet du prix des Tragédies. Il a reçu les parchemins; il aurait préféré avoir Spartien; son scribe a fini Justin; il a commencé le *De Finibus*, se mettra ensuite aux Histoires et à Sénèque. Il est à court d'argent. Le Frontin n'est pas au Mont-Cassin; il l'aura par ailleurs. Il a demandé en Angleterre les livres qu'il y avait laissés. Il n'y a aucun profit à tirer du manuscrit de Martial. Il attend un scribe. *Première communication au sujet du Tacite.* Il envoie des poésies à Niccoli. Il le prie de lui dire ce qu'il doit répondre au moine allemand.

Nicolaio mio gentile tu se un sodo, et un marochiuto pedante: et hoc sit argumentum epistolae. Litteras quas heri a te accepi plenas admirationis, quia existimem tragoedias nimio emptas, ridens, ac libens legi. Quid tu homo humanissime adeo me stomachum putas perdidisse, quia dixerim tragoedias illas mihi caras videri? Non dixi esse caras, sed videri mihi, existimans illas non pro ipsarum modo, sed pro facultatibus meis; quod si tibi dictum displicet, conficiamus palinodiam. Quanquam tu quidem imperiosus es, qui adeo ad arbitrium tuum velis tibi assentiri; ut non solum judicium, sed ne aestimationem quidem liberam relinquas. Eone es ferox, ut Terentianus noster ait, quia habes imperium in paedotribas, qui tibi obsequuntur, neque verbum hiscere audent praeter praescriptum? Oro te videas, ne luna nostra fuerit in Capricorno, cum meas litteras recepisti. Nam omnis epistola nil continet praeter admirationem et honestam querelam; liber placet, neque eum remittere cupio; dixi me forsan traditurum illum Bartholomaeo. Sententiam tuam in singulis probo, et laudo; sed ita, ut mihi quoque liceat opinari aliquid, ne dicam sentire. Scis tamen nostrum judicium solere convenire in multis, neque in hoc dissidebit ab opinione tua. Respondi primo capiti litterarum. Sed antequam reliqua percurram, oro te, mi Nicolae, me appelles more doctorum, neque velis in hoc solo esse ineptus, et mihi injuriam faciens, et doctrinae tuae: reserva has ineptias istis phaleratis nominibus, me unico numero appella, ut soles. Nam ego itidem sum, qui fueram, et utinam non deterior.

Gratissimum est mihi, quod emeris membranas illas, quas scribis:

gratius vero nil mihi fecisses quam si illas, et Spartianum quamprimum misisses; ita enim te rogaram. Nam cum librarius meus *Justinum* absolvisset pridie, hodie incepit librum de Finibus; sed post hunc redibimus ad historias, deinde ad Senecam.

Pecunias te sumpsisse à Nicola acceptum est mihi, et in parsimonia laudo diligentiam tuam. Nam ego jam incipio natare in sicco; aqua deficit, et sitis librorum augetur.

Julius Frontinus non reperitur in Monasterio Cassinati; nam rescripsit nobis ille cui curam demandaramus, se diu quaesisse librum, sed minime inveniri : haec autem minima est jactura, nam *aliunde expiscabimur.*

Scripsi saepius pro libris, quos reliqui in Britannia; incertus tamen sum an illos sim habiturus per has nostras longas naves. Nam Alexander, penes quem remanserunt, male me lusit in majoribus rebus, ut illum Dii pessime perdant.

Sed epigrammata Martialis sunt et mendosissima, et litteris non admodum antiquis; in eo nihil facies lucri.

Librarius ille, de quo scripseram, mecum erit, quoad Verrinas absolvat, quas post tres hebdomadas incipiet. Nam facio rescribi quatuor quaterniones primos orationum, et in ultimis colloco, quia littera non placet.

Habes ad omnia : mel tibi reservatur in postremis[1]. *Quidam monachus amicus meus ex quodam monasterio Germaniae qui olim a nobis recessit, ad me misit litteras, quas nudius quartus accepi : per quas scribit se reperisse aliqua volumina de nostris, quae permutare vellet cum Novella Joannis Andreae, vel tum Speculo, tum additionibus, et nomina librorum mittit interclusa. Speculum, et additiones sunt volumina magni pretii : ideo videas, si tibi permutatio videtur facienda. Inter ea volumina est* JULIUS FRONTINUS[2] *et* ALIQUA OPERA CORNELII TACITI NOBIS IGNOTA : *Videbis inventarium, et quaeras illa volumina legalia si reperiri poterunt commodo pretio. Libri ponentur in Nurimberga, quo et deferri debent Speculum, et Additiones, et exinde magna est facultas*

[1] Cf. Ire partie, ch. III, page 44.

[2] Cf. quelques lignes plus haut et *Epist.*, II, 29, 32. Ce n'est plus du supérieur du Mont-Cassin, c'est du moine allemand qu'il attend le Frontin. On songe à ce sujet, malgré soi, que Poggio était lié avec Leon Battista Alberti.

libros advehendi, ut videbis per inventarium : haec est particula quaedam, nam multi alii restant; scribit enim in hunc modum.

Sicuti mihi supplicastis de notando poetas, ut ex his eligeretis, qui vobis placerent, inveni multos e quibus collegi aliquos, quos in cedula hac inclusa reperietis. Mi Nicolae rescribe mihi quamprimum, quid respondeam ei, ut tuo consilio fiant omnia : nil me movet praeter pauca, quae tu ipse notabis. Vale, haec scripsi manu veloci.

Romae die III. Novembris.

Dicas Nicolae, et quamprimum, quod non mittat librum suum de Finibus, quia alium reperi; et hic, quem paro; erit absolutus, antequam veniat : ita res vestrae sunt aegrae pedibus.

Epistola XXXV.

Poggius pl. sal. dicit Nicolao.

Rome, 20 novembre 1425.

Rinuccio et lui lisent ensemble le Gorgias; il regrette de demeurer aussi loin l'un de l'autre. Il attend les volumes qu'il a laissés à Londres. Pour avoir les livres du Mont-Cassin, il faudrait y envoyer un homme instruit; mais où le trouver? Nicolas Bildeston, orateur du roi d'Angleterre, désirait avoir quelques livres de Pétrarque; il en transmet la commission à Niccoli. Il espère aller le mois prochain à Florence.

Etsi nihil sit in litteris tuis, cui magnopere respondendum putem, tamen respondebo paucis colloquendi tecum gratia.

Utor Rinuccio[1] familiarissime, ut aliquid percipiam ab eo eorum, quae dudum acceperam, quae penitus exciderant : visito eum saepe, prout vaco a negotiis, *Gorgiam legens, atque audiens.* Verum una est difficultas, locorum distantia : ipse habitat penes Sanctum Petrum, ego prope Anthium; itaque raro est facultas ejus conveniendi, nisi cum eo domum, quod possum difficulter : habitat enim Pontifex in colle Exquilino, ubi est Ecclesia Sanctae Mariae Majoris. Itaque summo cum labore aliquid attingo : non desisto tamen eum lacessere: homo erat antea ignotus mihi : sed videtur perhumanus : doctrinam laudo, sed ut peritiorem graecae linguae, quam latinae. Quid alii dicant, tu morem tuum servato : cum istuc venero, latius colloquemur : hoc de me teneas volo, me non semper loqui, quid sentiam;

[1] Nous n'avons pas de renseignements sur ce personnage. A cette époque où les négociations étaient très actives entre Rome d'une part et l'empereur, le patriarche et les prélats de Constantinople de l'autre, la cour pontificale avait beaucoup d'hellénistes à son service.

sed satisfacere audientibus quandoque, et id putare humanitatis proniorem esse in laudem, quam vituperationem, ubi neminem sis laesurus.

Libros, quos habebam in Britannia dedi operam ad nos deferri : et eos, et reliquos item si quos habeo, volo apud me esse.

Libri vero Cassinenses non absque molestia haberi possunt : oporteret enim reperiri hominem doctum, qui eo proficisceretur. Sed is ubinam est? Ero tamen intentus, si qua facultas se dabit.

Nicolaus Bildeston legum doctor, orator Regis Angliae, homo est perhumanus, et familiarissimus mihi; eramus enim apud eumdem dominum ambo, et summa necessitudine conjuncti: is cupit habere aliquos libros Petrarchae. Da operam rogo, ut aliquid eruas nobis, quos is portet secum : emet illos quocunque pretio : tamen ne decipiatur, cura : simul forsan emet historiam Imperatorum. Quicquid a te petierit, te oro, diligenter satisfacias ei, quoad potes, quod erit mihi gratissimum. Suscipe eum ut Poggium in iis, quae cupit.

Mense, ut opinor, futuro ibo ad vos ut me extricem quocumque modo ab hac peste solutionis : si aliter nequivero, aut auctionem, aut proterviam faciam. Video enim morbum hunc perductum iri longius, nec finem habiturum, nisi quem fata dabunt. Sed multa timenda sunt, si conjecturam facies ex pluribus rebus, quas animo volvens multa cogor timere. Verum hic figo clavum. Si potero, peccata mea alibi purgabuntur, quam Florentiae in oneribus solvendis.

Vale, et quid de rebus publicis sentias, quid tu ipse judices, ad me scribe.

Romae xx. die Novembris 1425.

Epistola XXXVI

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 15 décembre (1425. De T.)

Il se plaint du retard dans l'envoi du parchemin qu'il réclame. Il approuve l'alliance de Florence et de Venise. *Il a envoyé par duplicata les lettres à Nuremberg pour l'affaire du Tacite.* Il a oublié le nom du moine de Cluny. Il prie Niccoli, par mesure de prudence, de ne point lui parler des princes dans ses lettres. Il lui envoie des vers.

Scripsi ad te quidem cedulam quamdam totam iracundam, nec injuria, tanta lentitudine uteris in rebus meis; nam si scriptor membranas tuas expectasset, quievisset diu. Vellem, ut illae quae sunt ad modum folii, essent plures : nam ex VIIII. quaternionibus nullum

volumen potest confici, vellem alios novem, aut decem, in quibus nedum festines, sed si utaris non solum lentitudine, sed Kalendis graecis, parum curo. Reliquae chartae majusculae sunt, de secundis loquor, quam eae, quas primo misisti pro Verrinis : itaque illas servabo, et Verrinis adjiciam alias, et urbanas. Scio te plures molestias subiisse pro hisce chartis; ita et tu pollicitus es, et caeteri, quibuscum res curanda est, impolitiores. Si aliquid accidit in manus chartarum pro volumine majori, eas pro me sumito; sed ut non festines nimium. Nihil a te petam amplius, nisi ut paulatim, et pedetentim fiat : celeritas enim odiosa est multis, mihi autem mora et tarditas. Sed haec hactenus.

Foedus ictum inter nos, et Venetos laudo, proboque : sed multi dicunt parum in eo servari decus nostrum, praesertim cum arbitrium pacis pendeat ex eis; ut ea accipienda sit, quam illi voluerunt dare, eoque tempore. Quod si ita esset, mallem honeste cadere, quam turpiter stare. Cupio scire conditiones, quas ad me perscribito cum potueris et cum vulgabuntur. Siculum tuum diligo ex verbis tuis : sunt illi homines maxime vigilis variique ingenii et acuti. Si quid ad me scribet, rescribam, et quidem libenter. Scis tu morem meum : utinam ita possem liberalis esse pecuniae, quemadmodum epistolarum, in quibus pono parum laboris, minus impensae; onera belli non essent tibi molesta.

Ad amicum nostrum pro libris[1] *misi binas litteras, et quidem diversis nuntiis, quin ordinavi, ut cum litterae essent in Nurimberga, deferrentur ad monasterium per aliquem, qui responsum referret et ad id pecuniam paravi. Itaque quamprimum spero nos scituros aliquid certius.*

Prior ille Cluniacensis[2] dedit mihi nomen suum, quod perdidi, scriptum in cedula, neque possum reperire qui noverit : hoc obstat quominus ad eum scribam. Adverte hoc quod deinceps scribam.

Te oro ut cum ad me es scripturus parce loquaris de Principibus, nec aliquid dicas quod, si litterae casu aliquo in alienas manus devenirent, alicujus aures, de majoribus loquor, possit offendere. Nam mecum loqui potes ut tecum : sed alios vereor. Ut Demosthenes, ut opinor, dicere solebat, nil se audire libentius quam voces, quae

[1] Cf. Ire partie, ch. III, page 45.
[2] Cf. *Epist.*, II, 32.

laudes suas referrent, sic nil aegrius quidam ferunt, quam reprehensionem suam, a qua abstinendum est praesertim inter eos qui possunt proscribere. Vale; manu veloci xv. die Decembris.

Postquam haec scripseram, et item nonnullos versus ad Nicolam, subiit cupido aliquid scribendo ad Siculum tuum, quem mihi in litteris tuis commendas. Itaque eodem impetu sumpto calamo exaravi aliquot versus, quos ad te mitto: tu rescribe epistolam, et ad eum destinato; erit enim his interclusa: nam et hora tarda est et alia instant. Scripsi quidem ut in buccam venit: si tamen videretur ineptior, retineto.

Epistola XXXVIII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 9 février (1426. De T.).

Il attend d'Allemagne la réponse du moine et la communiquera de suite à Niccoli. Il retourne les Verrines; il commence la copie de Spartien; il demande Sénèque.

. . . . . .

Ex Germania responsum est mihi, litteras illas esse redditas. Spero igitur me habiturum propediem litteras a monacho, et tum tecum omnia communicabo[1].

Misi tibi Verrinas tuas; solum orationes retinui, ut fugiam impedimenta plurima in exportandis, et reportandis libris. Hic ligabuntur omnia. Historia Spartiani jam coepta est scribi. Alias a te postulavi opera Senecae, cura obsecro, ut habeam exemplar. Recolo fuisse in libris Colucii volumen quoddam operum Senecae; it si est penes Leonardum Arretinum, nescio: tu id mihi significa, et quid in eo contineatur. Cura quantocius potes epistolam saltem ad me mittere. Cura ut valeas.

Romae v. Idus Februarii.

Epistola XXXIX

Poggius pl. sal. dicit Leonardo Aretino.

Rome, 20 mars (1426. De T.).

Il s'adresse directement à Léonard pour avoir Sénèque. Son scribe français est dressé à écrire en caractères *antiques;* il copie Spartien, les auteurs qui ont écrit la vie des empereurs après Suétone. Il voudrait lui mettre en mains Sénèque; il aura grand soin du volume.

Aestimo te habere volumen quoddam operum Senecae, quod fuit

[1] Cf. Ire partie, ch. III, page 45.

olim Colucii nostri communis parentis doctorum hominum. Id si ita est te rogo majorem in modum, ut librum ad me mittas, quoad illum faciam transcribi.

Docui enim quemdam Gallicum librarium meum scribere litteris antiquis, qui nunc in manibus habet historiam Helii Spartiani, caeterumque qui post Suetonium vitam Imperatorum scripsere. Ea absolvetur cito.

Igitur cupio deinceps habere philosophum omnium gravissimum in supellectili mea : ad quam rem juva me, obsecro, hoc volumine, et illud trade vel Nicolae nostro vel Cosmo ad me deferendum. Transcribetur quamprimum, et tibi integer incolumisque liber restituetur; si reperirentur hic exemplaria, non gravarem te hoc munere; sed vel sunt nulla, vel ita mendosa, ut nedum intelligi, sed ne legi quidem latine possint. Tu ergo satisfacias desiderio meo. Hoc nil gratius mihi potes facere. Vale et rescribe.

Romae xx. die Martii.

Epistola XL

Poggius pl. sal. dicit Antonio Panormita[1].

Rome, 3 avril (1426. De T.).

Le jeune Lamola lui a apporté l'Hermaphrodite; il en félicite Beccadelli. Il lui conseille cependant de suivre l'exemple de Virgile et de s'occuper d'œuvres sérieuses.

Joannes Lamola[2] adolescens, ut percepi, tum doctus, tum studiosus, attulit ad nos libellum epigrammatum tuorum, quem inscribis *Hermaphroditum, opus et jocosum, et plenum voluptatis.* Hunc cum legisset primo vir clarissimus Antonius Luscus, multisque verbis laudasset et ingenium et facultatem dicendi tuam *(nam liber est suavissimus)*, misit deinde illum ad me legendum. *Delectatus sum mehercule varietate rerum*, et elegantia versuum, simulque admiratus sum res adeo impudicas, adeo ineptas tam venuste, tam composite a te dici, atque ita multa exprimi turpiuscula, ut non enarrari, sed agi videantur : neque ficta a te jocandi causa, ut existimo, sed acta aestimari possunt. Laudo igitur doctrinam tuam, jucundi-

[1] Beccadelli de Palerme, humaniste et poète; fondateur de l'Académie de Naples, influent à la cour d'Alphonse V, il obtint pour les œuvres et les manuscrits de Poggio des rétributions considérables.

[2] Lamola de Bologne, disciple de Beccadelli.

ıtem carminis, jocos, et sales; tibique gratias ago pro portiuncula ıea, qui latinas Musas, quae jamdiu nimium dormierunt, a somno xcitas.

Pro caritate tamen, qua omnibus debitores sumus, unum est, quod ; monere, et debeo, et volo; ut scilicet deinceps graviora quaedam ıediteris : haec enim, quae adhuc edidisti, vel aetati adhuc concedi ossunt, vel licentiae jocandi. Ita et Virgilius adolescens lusit in 'riapeia; et multi praeterea, qui post lascivos versus, severioribus acarunt. Ut enim Terentius noster refert :

Haec aetas aliam vitam, alios mores postulat.

taque tuum est jam missam facere lasciviam, et res serias descri- ere; ne arguatur vita impura libelli obscenitate. Scis enim non icere idem nobis, qui Christiani sumus, quod olim poetis, qui Deum gnorabant. Sed fortasse, sus Minervam. Tu ipse hoc idem sentis, uod laudo, proboque, et te ad majora hortor. Haec bono animo acci- ıias rogo; ego enim tuus sum; tu Poggium adscribe in tuis[1].

Plura scripsissem, si per ocium licuisset : verum alias erimus lon- ;iores, si haec non displicuerunt tibi. Vale, et me quando id mutuum ieri intelligis ama.

Romae III. Nonas Aprilis.

EPISTOLARUM LIBER TERTIUS

Epistola I

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 14 septembre 1426.

Niccoli lui avait reproché ses dépenses, les festins qu'il faisait; Poggio lui dit qu'il lui sied mal de lui faire la leçon. *A ses plaintes de ne plus entendre parler de Tacite et des autres livres allemands, il répond qu'il ne s'endort pas.* Il n'enverra Spartien qu'en échange d'Aulu-Gelle, de Lucrèce et de parchemin. Il demande un César écrit de sa main qu'il avait vendu à Nicolas de Médicis, Caton et Varron.

Respondebo et quidem paucis literis, iis quas post longum silen- :ium a te accepi, cum essem extra urbem in Castello Pontificis. Et primum quod loco prooemii positum puto, me reprehendis de convi- viis, et eorum sumptu. Risi mehercule ineptitudinem tuam, malo

[1] Le conseil ne fut pas bien pris. Poggio, dans une lettre subséquente, se défend d'avoir rien voulu dire de désobligeant.

enim quam inscitiam dicere, qui et me metiris ex animo tuo, et rumusculis credis. Venitque in mentem illius Terentianae sententiae:

Homine imperito nihil quicquam injustius;
Qui nihil, nisi quod ipse facit, rectum putat.

Tu, si ego amicos et hospites meos voco ad convivium, reprehendere non potes : est id quidem et antiquum et usitatum ; neque vitio dari unquam vel audivi, vel legi. Si forsan sumptus te movet, et epularum apparatus, noli ex parcitate tua statuere modum alterius honorificentiae. . . . . .

De libris Germanis nil dicam amplius, nisi me non dormire more tuo, sed vigilare. Quod si quidam, prout spero, fidem servarit, liber ad nos veniet vel vi, vel gratis. Quin etiam dedi operam, ut habeam inventarium cujusdam vetustissimi monasterii in Germania, ubi est ingens librorum copia : sed ne tu me molestes ista tua dicacitate, nil amplius scies[1]. Si vis habere Spartianum, cura ut habeam Agellium, et xx. quinterniones membranarum ad mensuram folii, et, si non sunt albae, non est cura. Mitte mihi etiam Lucretium, quem cupio paulum videre; eum ad te remittam. Cura ut habeam chartas quantocius, vel scribe te id aut nolle, aut non posse, nam parabo aliunde.

Rogo te dicas Nicolae, ut mittat mihi librum belli Gallici et Civilis, quem habet scriptum manu mea : volo eum facere transcribi; salvabitur liber optime. Sed non expectet Kalendas graecas; est opus diligentia, et ad hoc quoque responde. Vellem quoque mitteres mihi Catonem et Varronem de Agricultura. Responde, nisi luna esset in Capricorno. Vale.

Romae manu veloci : noctu XVIII. Kalendas Octobris 1426.

EPISTOLA VI

Poggius pl. sal. dicit Leonardo Aretino V. C.

Rome, 25 septembre (1426. De T.).

Il le félicite de sa réconciliation avec Niccoli. Lui réclame Sénèque, lui demande l'exemption de l'impôt et le prix d'une bulle.

Audivi, quo nil gratius aures meae audire hoc tempore poterant, de tua, Nicolaïque reconciliatione[2]. . . . . .

[1] Cf. Ire partie, ch. III, page 45.
[2] Cf. *Epist.*, II, 11.

Rogavi te duo, cum a nobis discederes : unum, libros Senecae ut ad me mitteres : alterum, ut certior a te fierem, quomodo possem me exsolvere a praestando tributo, et an ea via esset accommoda, quam tibi exposui ; excusatio videlicet, et privilegium clericatus : sed et addo tertium, ut cures de pecuniis, quae mihi debentur propter Bullam Faventini a me expeditam de census illius.

Itaque, si me amas, cura, ut de tributo quid agendum sit respondeas ; reliqua ut perficias, eaque quamprimum, praesertim de pecuniis, quod polliciti estis ; nam nullo modo est omittendum. Vale et rescribe.

Romae VII. Kalendas Octobris.

EPISTOLA VIII

Poggius pl. sal. dicit Mariano Sozino [1].

Rome, 4 novembre (1426. De T.).

Poggio l'avait soupçonné de lui avoir pris une médaille de sa collection ; il accepte sa justification.

Refert in prima Tusculanarum quaestionum Cicero, se cum librum legeret Platonis, qui est de Animo, omnino illi assentiri ; deposito vero libro, secumque de animorum immortalitate cogitanti, elabi omnem illam priorem assensionem. Illud idem fateor accidisse mihi lectis litteris tuis, quibus te satis abunde excusas de numismate illo, quod eram questus me amisisse. Nam cum litteras accurate legerem persuadebam mihi, ita ornate copioseque causam tuam agis, vera esse quae a te scribuntur, meque non recte sensisse qui tibi aliquid imputarim . . . . . .

Velim persuadeas tibi, me tuum esse ; id, si usus venerit, re ipsa cognosces.

Romae II. Nonas. Novembris.

EPISTOLA XII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao [2].

Rome, 17 mai (1427. De T.).

Premier retour à Rome du moine de Hersfeld ; l'inventaire du couvent. Poggio se plaint des soupçons de Niccoli à son égard. Il ne faut point parler d'autres livres pour le moment, car les moines sont aussi défiants qu'illettrés. Un certain Nicolas de Trèves lui a offert les

[1] Soccinus, jurisconsulte alors en renom.
[2] Cf. Ire partie, ch. III, page 46.

Guerres de Germanie de Pline. Quelque visiteur lui a emporté Properce. Il attend Valerius Flaccus, Pedianus, Varron pour les faire copier. Lorsque Cosme et lui ont visité le temple qu'on démolit, ils n'ont pas trouvé d'inscriptions. Ils en ont vu sur une tombe au chemin d'Ostie. Il regrette de voir Cosme chargé de si grandes occupations. Salutations à divers Florentins. Qu'on lui envoie du parchemin; un de ses scribes est sans travail.

Dixeram Cosmo nostro, quemadmodum scribis, monachum ILLUM HERSFELDENSEM[1] *dixisse* CUIDAM *se attulisse inventarium, sicu tei scripseram, plurium voluminum,* SECUNDUM NOTAM MEAM. *Postmodum cum* SUMMA CURA QUAEREREM HUNC HOMINEM, *venit ad me afferens inventarium plenum verbis, re vacuum*[2]. *Vir ille bonus,* EXPERS STUDIORUM NOSTRORUM, *quicquid reperit ignotum sibi, id et apud nos incognitum putavit. Itaque refersit illud libris, quos habemus, qui sunt iidem, de quibus alias cognovisti. Mitto autem ad te nunc* PARTEM INVENTARII SUI, IN QUO DESCRIBITUR VOLUMEN ILLUD CORNELII TACITI, *et aliorum, quibus caremus, qui cum sint res quaedam parvulae, non satis magno sunt aestimandae. Decidi ex maxima spe, quam conceperam ex verbis suis;* EA EXTITIT CAUSA PROPTER QUAM NON MAGNOPERE CURAVI HOC AD TE SCRIBERE; *nam si quid egregium fuisset, aut dignum Minerva nostra, non solum scripsissem, sed ipse advolassem, ut significarem.*

HIC MONACHUS EGET PECUNIA : *ingressus sum sermonem subveniendi sibi, dummodo* AMMIANUS MARCELLINUS, PRIMA DECAS TITI LIVII, *et* UNUM VOLUMEN ORATIONUM TULLII, *ex iis quae sunt apud nos communes, et nonnulla alia opera, quae quamvis ea habeamus, tamen non sunt negligenda, dentur mihi pro his pecuniis. Peto autem illa deferri eorum periculo usque* NURIMBERGAM. *Haec tracto; nescio quid concludam: omnia tamen a me scies postea.*

Miror quod scribis, te suspicari, me occultare opera, quae continentur in inventario, ne vulgentur. Qui hoc tibi venit in mentem, qui me a teneris unguiculis nosti? Ego tibi quicquam occultum velim, qui non solum factorum meorum omnium particeps semper fuisti, sed etiam cogitationum? Nescis nullius rei bonae jucundam sine socio esse possessionem? Absit, ut aliquid vellem non esse commune eorum, quae omnibus scripta sunt.

[1] L'abbaye est désignée nominativement pour la première fois.
[2] Cf. *Epist.*, II, 34.

Bartholomaeus de Monte Politiano dat operam ut habeamus Lucretium : id si assequetur, tunc alia aggrediemur.

Non enim est nunc de aliis libris tractandum, ne multa petendo daremus occasionem istius denegandi : paulatim incedendum est : barbari enim sunt, et suspiciosi.

De Historia Plinii cum multa interrogarem Nicolaum hunc Treverensem[1], addidit ad ea, quae mihi dixerat, se habere volumen historiarum Plinii satis magnum; tunc cum dicerem, videretne esse Historia Naturalis, respondit, se hunc quoque librum vidisse, legisseque; sed non esse illum, de quo loqueretur, in hoc enim bella Germaniae contineri. Quantum ei credendum sit, judicabo, cum in lucem venerint, quae retulit de Republica Ciceronis et reliquis : adhuc neque despero, neque confido verbis suis : doctus est enim, et, ut videtur, minime verbosus aut fallax. Ut audio, cito in patriam redibit, reversurus ad Curiam : tunc omnia cognoscemus apertius. Litterae sunt a quodam socio suo, cui librorum mittendorum curam delegavit, se misisse libros Francofordiam, ut exinde Venetias deferrentur. Itaque et cito pariet expectatio haec nobis aliquid vel tollendum, vel ridendum.

Propertium ad te misissem, sed nescio quis post reditum meum veniens domum, ac libros volvens, cum in ullum incidisset, petiit eum paucos dies a me sibi concedi legendum : sed nec ille reddidit librum, et quisnam fuerit omnino excidit ex memoria. Denique cum omnes notos rogarim : heus tu, habesne Propertium meum? singuli negarent; vereor igitur, ne hic bonus poeta alio migraverit, et cum vir sit lascivus, *noluerit habitare in domo casta.* Sed si redierit, dabo operam, ne eum pudeat penes me esse, aut causam habeat abeundi.

Expecto *Valerium Flaccum, Pedianum, et Varronem,* quae forsan transcribam, ni distuleris, in hiemem.

Cum ivimus ad videndum portum Cosmus et ego, nulla invenimus epigrammata; nam templum illud, quod isti pro calce demoliuntur, est sine epigrammate : epigramma vero, quod est in via

[1] Sur ce personnage qui entre en scène ici et qui doit fournir de si importants manuscrits, nous n'avons aucun renseignement; on ne sait ce qu'il est ni ce qu'il vaut. On peut toutefois constater que c'est un industriel, qu'il a un associé qui demeure dans l'ombre et qu'il est protégé par Poggio.

Hostiensi juxta ripam fluminis, alias ad te misi : id est in sepulcro quodam, quod est ex solo lapide marmoreo, ubi et fasces sunt sculpti. Nam epigrammata Tiburtina jamdudum a me habuisti omnia.

Cosmus noster est ex Decemviris, habet onus ingens, et tempus sine quiete. Ego mallem alio fuisse tempore, quo illis praedonibus abstitisset : nam nunc quid boni agere possit non intelligo, nisi prospicere sumptibus : nam de bello administrando apud alios agetur. Saluta eum verbis meis.

Vale. Romae XVI. Kalendas Junii. Saluta insuper fratrem Ambrosium, Laurentiumque, et Carolum.

Expecto membranas et libros, nimirum tardiusculus es : alter scriptorum vacat culpa tua : festina oro : nam tempus labitur, quod est optimum ad scribendum : hoc mihi est molestum.

EPISTOLA XIII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 31 mai (1427. De T.).

Il envoie le catalogue qu'il n'avait pas joint à la lettre précédente. *Il n'a pas oublié de demander le Tacite; le manuscrit ne sera pas livré à Nuremberg, mais apporté à Rome.* Nicolas de Trèves a reçu mauvais accueil : Poggio a été seul d'avis d'acheter les livres qu'il offrait. Il a retrouvé Properce. Il manque de parchemin ; son scribe chôme.

Optime suspicaris me cum obsignarem litteras, oblitum esse illius inventarii, cujus mentionem feceram in litteris. Nunc illud ad te mitto.

Id autem male accipis, quia cum procurem ut habeamus Decadem Livii, et reliqua volumina, de quibus ad te scripsi, *putes me omittere hoc volumen, quo maxime indigemus, id quidem imprimis est, quod volo. Quin mandavi isti monacho, ut vel ipse secum deferret, nam credit se rediturum brevi, vel per alium monachum curaret deferendum : alios jussi portari Nurimbergam, hunc vero Romam proficisci recta via, et ita se facturum recepit.*

Nicolaus Treverensis ita tractatur, ut et pudeat, et poeniteat, ad Curiam venisse : nil enim obtinuit a Pontifice, ut iratus et nobis, et libris recedat : ita ferunt tempora : tamen rogabitur, ut saltem Rempublicam restituat Italiae. Ego solus volui aliquem mittere in Germaniam, qui curaret libros huc afferri : sed nolunt, qui nolle possunt, et deberent velle.

Propertius rediit ad nos; eum ad te mittam, cum primum aliquis dabitur, qui ferat.

Chartae tuae dormiunt, et scriptor meus vacat jamdudum diligentia tua; confisus verbis tuis hoc novum, et praeter institutum meum tibi onus imposui; si id credidissem olim chartae adessent mihi, et jam toties scribis cras mittentur. Faciam cum libris, et chartis nostris, postquam placet tibi: nam hic vacaret per annum, si expectarem negligentiam tuam.

Vale. Romae pridie Kalendas Junias.

Epistola XIV

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 27 septembre 1427.

Après quelques mots au sujet d'une plaisanterie mal entendue, *il vient à parler du Tacite. Il le gardera caché chez lui; il sait les chansons qui courent à ce sujet.* Il réitère ses demandes de parchemins et de livres à copier. *Il n'a pas de nouvelles du Tacite.* Nicolas de Trèves n'a pas quitté Rome, mais il n'y a rien de nouveau.

. . . . . .

Nunc ad priora. Cornelium Tacitum, cum venerit, observabo penes me occulte. Scio enim omnem illam cantilenam, et unde exierit et per quem, et quis eum sibi vindicet, sed nil dubites, non exibit a me ne verbo quidem.

Membranas expecto, quas cum commodum erit, cura, ut ad me portentur. Paulus de Marganis me rogavit similiter membranas pro una Decade. Si potes hoc onus post me assume, et rem confice pro me; ut opere tuo satisfaciam amicis meis. Transcribet enim Decadem Belli Punici, qua utetur postea scriptor meus. Librum meum mittas mihi per Marinum, cum venerit. Varronem tuum nondum absolvi; sum enim factus negligentior in scribendo. Decas Livii, quam misisti, penes me est, eam servabo diligenter.

De Cornelio Tacito, qui est in Germania, nil sentio; expecto responsum ab illo monacho.

Nicolaus Treverensis nondum recessit. De libris nil postea audivi. Heri cum ipsum hac de re interrogassem, dixit se nil certi habere. Omisi hanc curam librorum absentium, et ad eos, qui adsunt nobis, animum converti : nam nil audio, praeter fabulas.

Vale, et mei memor. Saluta fratrem Ambrosium et Carolum cum primum eos videris.

Romae v. Kal. Octobris 1427.

EPISTOLA XV

Poggius Nicolao suo sal. pl. dicit.

Rome, 21 octobre 1427.

Il accuse réception d'un Sénèque et d'un Tacite, ce dernier en lettres lombardes en majeure partie effacées. Il en a vu un en lettres antiques à Florence, c'est celui qu'il voudrait avoir ou tout autre bien écrit. Il désire savoir ce qui a conduit Niccoli à Sienne. Il a une chambre réservée à sa collection de marbres antiques destinée au Val d'Arno.

Misisti mihi librum Senecae, et CORNELIUM TACITUM[1] *quod est mihi gratum : at is est* LITTERIS LONGOBARDIS, *et majori ex parte caducis, quod si scissem liberassem te eo labore. Legi olim quemdam apud vos manens* LITTERIS ANTIQUIS, *nescio Colucii ne esset, an alterius. Illum cupio habere, vel alium, qui legi possit : nam difficile erit* REPERIRE SCRIPTOREM, QUI HUNC CODICEM RECTE LEGAT; *ideo cura, ut alium habeam, si fieri potest; poteris autem, si volueris nervos intendere. Tu tamen misisti librum* SINE CHARTIS, *quod nescio qua mente effeceris,* nisi ut poneres lunam in arietem. *Qui enim potest liber transcribi, si desint pergamenae? Cura ergo de eis et item de altero codice,* sed PRIMUM DE CHARTIS CONFICE. Item pro Titi Livii Decadibus, prout olim scripsi.

Audivi te ivisse Senas, nescio quam ob rem, nisi forsan ad ediscendam ab illis gravitatem vivendi, et recte sperandi disciplinam; sed credam te satis gravari stipendiis publicis, ut aliam gravitatem non quaereres. Vellem a te scire voluptatisne, an molestiae causa eo adieris; nam non esset hoc parvi momenti. Affer nobis causam, et adeo honestam, quam possis tueri apud me, praesertim qui effectus sum admodum capitosus.

Id quale sit scire cupis : habeo cubiculum refertum capitibus marmoreis, inter quae unum est elegans, integrum; alia truncis naribus, sed quae bonum artificem delectent. His et nonnullis signis, quae procuro, ornare volo academiam meam Valdarninam, quo in loco quiescere animus est; si tamen quies aliqua haberi potest in hoc procelloso mari. Sed tamen parandum aliquid est etiam ad somnum, si non ad quietem. Ea nos trahit spes ad labores continuos, quibuscum morimur, mors sola quietem affert corpori, utinam et animo.

Vale. Contentor chartam deficere, ne longius philosophemur ad candelam.

Manu festina. Romae die XXI. Octobris.

[1] Cf. Ire partie, ch. III, page 55.

Epistola XVII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo V. C.

Rome, 5 juin 1428.

Il a corrigé les Philippiques de Cicéron sur un manuscrit ancien si défectueux, qu'il lui a fallu une sorte de *divination;* on connaît sa sagacité en cette sorte de travail. *Il retourne le Tacite* et le Tite-Live.

Philippicas Ciceronis emendavi cum hoc antiquo codice, qui ita pueriliter scriptus est, ita mendose, ut in iis quae scripsi, *non conjectura opus fuerit sed divinatione.* Nulla est femella tam rudis, tam insulsa, quae non emendatius scripsisset : sed scis in talibus me esse satis sagacem : non potui autem corrigere omnes, quia et duae ultimae deficiunt et in reliquis desunt nonnulla : multum tamen lucrati sumus. Nam praeter id quod antea scripsi, duabus in Orationibus desunt etiam multa. Feram igitur mecum, cum venero ad vos, Philippicas meas, ut uti illis possitis, quoad vobiscum fuero.

Vale : die v. Junii 1428.

Dedi Bartholomaeo de Bardis Decadem Livii et Cornelium Tacitum[1], *ut illos ad te mittat : in tuo Cornelio deficiunt plures chartae variis in locis, et in Decade integra columnella, prout videre poteris.* 1428.

Epistola XIX

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 11 septembre 1428.

Il revient de Genezano où il a laissé le pape en villégiature. Nicolas de Trèves avait annoncé des lettres; elles ne sont pas venues; il veut sans doute intriguer son monde. *Cornelius Tacitus garde le silence chez les Allemands.* Il raconte une excursion à Ferentino en compagnie de Barth. de Montepulciano. Il envoie la copie d'une épitaphe.

Heri cum essem Genezani, redditae sunt mihi abs te litterae, quas legi summa cum voluptate. Hodie veni Romam, relicto Pontifice, quem spero tamen futura hebdomada Romam venturum. Ero igitur brevis, quia et nox est, et ego paulum fessus ex via neque amplius vigilare possum.

Litteras tuas dedi Panormitae. Minias Lucensis convaluit ex longo morbo, et cras huc deferetur in cistis; nam equitando est invalidus.

Nicolaus Treverensis scribit se alias scripsisse latius de libris illis, sed litterae non venerunt : itaque incertiores sumus quamdudum.

[1] Cf. Ire partie, ch. III, page 56.

Hoc an dicat explicandae rei causa, an se extricandi, nescio. Hoc compertum habeo illum adfuturum nobis hac hieme, et ut opinor cum libris. Scriptum est enim sibi, ut mature redeat, et libros afferat: quod si faciet, liberabimur hac cura.

Cornelius Tacitus[1] *silet inter Germanos, neque quicquam exinde novi percepi de ejus operibus.*

Opuscula, quae postulas, habebis, cum absolveris ea quae habes. Nolo te onerari pluribus rebus, ne succumbas laboribus variis.

Habes ad litteras tuas : nunc de me cognosce. Ego lucellum tibi apporto ex peregrinatiuncula nostra, quod licet parvi sis facturus, tamen nonnihil te oblectabit. Fuimus Ferentinum Bartholomaeus de Monte Politiano, egoque, ille animi laxandi gratia, ego antiquitatis quaerendae cum quodam amico nostro, qui nos opipare accepit; sed sola die ibi mansimus, quo ego nunquam quievi, licet calor esset immensus; primum lustravi urbem, arcemque in ea antiquo opere perquisivi. Urbs est sita in monte; circum summitas montis cingit muro lapideo : omnis qui murus adhuc exstat solo tenus intrinsecus, extrinsecus vero multis in locis praelatus, et praeruptus, ut admirationem praebeat magnitudo operis : est praeterea turris quadrata ingens, cujus in duobus lateribus sunt litterae, quas videbis. Extra urbem prope muros in parte praerupta montis excisum est saxum secus viam, ad quod ascenditur cum difficultate in hanc formam.

Intus est epitaphium, quod ad te transmitto quod, ut opinor, placebit etiam stomacho nauseanti. Sed vide, ut recti intelligas eas abbreviationes, sunt enim multae, et quid tibi de eo videatur responde. Fuit mihi summus labor legere has litteras, primum illas quae sunt in turri arcis, cum sint a visu remotae, et magna ex parte consumptae vetustate, deinde eas, quae sunt in saxo illo; pluribus enim horis insudavi, et sudavi quidem in meridie ad solem. Sed tamen labor omnia vincit. Nequivi amplius investigare loca circumvicina licet cupiens, quia socii properabant.

Charta deficit, et somnus premit. Vale; manu veloci.

Die XI. Septembris 1428.

[1] Cf. Ire partie, ch. III, page 48.

Epistola XX

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 15 septembre (1423. De T.).

Après être revenu sur la difficulté qu'il a eue à lire l'inscription précédente et fait une très jolie peinture de la foule qui l'entourait, il renouvelle sa demande de Fl. Josèphe et de parchemin.

. . . . . .

Rogo te mittas mihi chartas et Josephum quos dixi. Para etiam membranas pro Agellio, quem rogo postules a Leonardo nostro, et mittas mihi cum chartis. Saluta Cosmum, Laurentiumque. Vale; Romae xv. die Septembris.

Scribo ad Leonardum Aretinum de Agellio : tu tradito litteras, librumque petito, et simul epistolam suam quamdam, quam ad me mittas volo.

Epistola XXI

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 2 octobre (1428. De T.).

Il a relevé une autre inscription sur un mur à la porte qui mène à Tibur; de jolies femmes y assistaient. Il n'en dira rien à Niccoli pour le punir. Il redemande Aulu-Gelle, Josèphe, et du parchemin. On attend Nicolas de Trèves

. . . . . .

Pridem aliud epigramma summo cum labore purgato muro excerpsi, quod antea propter hederam, et virgulta nunquam potui legere : praeteribant plurimae feminae, nam id est in porta, qua itur Tibur, et quidem forma conspicuae, credisne me id pro mala fortuna advertisse? Adstabant nonnullae, ridebantque velut inanem meum laborem : ego eas ibidem jocans ridebam. Censesne, tu, homo severe, hoc pro maleficio habendum? Quae fert casus non sunt culpanda, quia sunt plena voluptatis. Sed puniam te : non habebis hoc epigramma, cum sit egregium, nisi satisfeceris. Nam quod prius scribis difficillimis ad intelligendum notis, ego omnia plenissime lego, intelligo, exceptis quatuor litteris simul ordine positis : videlicet H. A. I. R. Tu si quid dubitas, praeterea ad me scribas velim : Oedipum me praestabo tibi.

Cura de Agellio ac Josepho, membranisque. Vale, et saluta Laurentium et Cosmum.

Romae die II. Octobris.

Nicolaus Treverensis cito aderit nobis.

Epistola XXII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 30 octobre (1428. De T.).

Il a reçu livres et parchemin; son copiste est à l'œuvre. Il voudrait avoir le *Traité contre Apion* pour le joindre à la *Guerre Judaïque*. Il envoie l'épitaphe annoncée. N'ayant pas de nouvelles à donner, il fait de la philosophie pastorale.

Habui membranas, et libros, in quo fecisti mihi rem pergratam. Scriptor meus est in fine noni libri primae Decadis : postea incipiet Agellium, et brevi absolvet.

Cura ut habeam, si fieri potest, libros Josephi contra Appionem Grammaticum, quos volo addere ad historiam belli Judaici.

Mitto tibi epitaphium, de quo aliis in litteris ad te scripsi, id tibi placebit. Quid ad te amplius scribam, nescio.

Mihi crede, excepta domo, vinèa, et horto, nihil amplius reperietur in bonis. . . . . .

Derideas licet, ut soles, hoc consilium meum : ego perstabo in sententia. Tu vale.

Romae III. Kalendas Novembris.

Epistola XXIV

Poggius pl. sal. dicit Francisco Barbaro. V. C.

Rome, 12 novembre (1428. De T.).

Après avoir promis son appui à Barbaro, au sujet d'une prébende en litige entre Hermolaüs et un Bartholomeo, il lui dit qu'il lui enverra son *Dialogue contre les Avares;* mais il n'ose le publier.

. . . . . .

Ego enim nonnihil tibi excudi, sed edere non audeo propter tempora: est enim contra avaritiam, quae ut multis inest, ita et multorum me metus movet, ne in se dictum putent. Tibi autem id, quicquid est, dedicavi. Si crederem non efferri, te participem facerem, ut ex eo elicerem consilium tuum, judiciumque exquirerem. Sed temporibus obsequemur. Vale, et me, ut soles, ama.

Romae pridie Idus Novembris.

Epistola XXV

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 13 novembre (1428. De T.).

Le parchemin qui lui a été envoyé ne peut servir. Il a dû en demander à Angelo afin que son scribe ne chôme pas.

Ego ad te scripsi superioribus litteris membranas, quas ad me

nisisti, inutiles et ineptas esse pro Agellio : itaque scripsi Ser Angelo, ıt pararet alias quamprimum, ne scriptor cesset. Tu item eas solicita, t vale. Antonio Lusco salutem dicito verbis meis.

Die XIII. novembris.

EPISTOLA XXVII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 27 novembre (1428. De T.).

l entretient Niccoli de ses travaux de copies. Il a donné le Josèphe à copier hors de chez lui; ses scribes le font enrager, il voudrait avoir le Traité contre Apion avant Noël. Il sait que Niccoli écrit peu l'hiver; il a cependant besoin de livres. Il fait froid à Rome, aussi n'y a-t-il pas de mortalité.

. . . . . .

Laudo tuam diligentiam de quarta Decade : ea nunc scribitur : non nultum autem curo, antea ne, an postquam scripta fuerit, emen- ıetur, quamquam duo habeo volumina satis tolerabilia inter men- iosa. Huic quartae Decadi, ut conjicio, multa multis in locis desunt. osephus tuus scribitur extra domum, et cita absolvetur. De Agellio ıescio quid erit : hi mei scriptores tanta molestia me afficiunt, ut ıersaepe mallem carere libris, quam illos tanto fastidio parari. Expecto libros contra Appionem Grammaticum quos addam historiae. Eos cura ut habeam ante festum Nativitatis.

Primus et secundus libri quartae Decadis sunt admodum parvi, quippe qui non excedant septem folia : scribe, an ita sit in vestris. Scio te non indigere ad praesens orationibus Tullii; ego autem indigeo naxime, nam hae solae sunt apud me.

Scio etiam te hieme non scribere : si tamen omnino eas volueris, nittam primo, quod malueris, volumen, et cum illud absolveris, nittam reliquum : hoc modo et tibi satisfiet, et mihi.

Vale. Saluta Antonium Luscum. Hic aer propter frigus emendatior ıst factus, neque aliquos mori audio.

Romae v. Kalendas Decembris.

EPISTOLA XXVIII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 7 janvier (1429. De T.).

l redemande le Traité contre Apion. Il ne veut laisser chômer ses scribes. Les livres qu'il publie sont pour la postérité. Le parchemin qu'on lui a envoyé laissait à désirer.

Jamdiu expectavi Josephi libros adversus Appionem Grammaticum,

sed adhuc non venerunt, nescio aliorum negligentia, an tua; quicquid tamen facias, in bonam partem accipio, et id bono animo fieri a te puto. Ego te solicito, quia scriptor jam absolvit reliquum opus, et difficile est eum tenere sine opera. Mitte igitur librum, et quamprimum. Non tantum mihi satisfacis, quantum communi utilitati, et famae illius viri. *Paro enim libros non mihi soli, sed caeteris, etiam posteris,* quibus boni viri solent etiam prospicere. Quod si forsan aliquid morositatis, ut aliquando soles, concepisti; effunde illam in res, quae spectent ad me solum, in quibus patiar me non solum reprehendi, sed castigari.

Chartae, quas modo habui, et spurcissimae sunt, et admodum carae: tractavit Petrus in hoc Ser Angelum nimium velut rudem harum rerum. Habuissem hic membranas meliores viliori pretio: neque vero istis utar.

Agas verbis meis gratias Petro, qui mecum egit, ut dignum fuit fidentia mea. Vale et mitte librum, vel rescribe te illum non missurum.

Romae VII. Januarii.

EPISTOLA XXIX

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo V. C.

Rome, 26 février (1429. De T.).

Il lui envoie quelque chose qui va le mettre en appétit. Nicolas de Trèves a envoyé l'inventaire des livres qu'il a; énumération de quelques-uns; il a surtout un volume qui contient vingt comédies de Plaute. Nicolas s'est trompé au sujet de la *République* de Cicéron; le livre qu'il avait vu était le *Songe de Scipion* de Macrobe. Poggio est inquiet de ce que Nicolas ne soit pas venu en Italie; aussi presse-t-il le cardinal Orsini de les envoyer quérir, mais la question du prix le refroidit; que Niccoli, de son côté, cherche donc un acheteur. *Le moine de Hersfeld est arrivé à Rome sans le livre promis; mais il va de suite aller le chercher et l'apporter.* Compliments de condoléance à Cosme et à Laurent au sujet de la mort de Jean de Médicis.

Nescio an hoc tempus, et hi cibi fecerint tibi nauseam, quo stomachatus sis: ideo volui tibi aliquid epularum parare, quae erigant, atque excitent tibi appetitum: neque solum commoveant stomachum, sed te faciant oscitare.

Nicolaus ille Treverensis scripsit litteras cum inventario librorum, quos habet: in his sunt multa volumina, quae longum esset referre; dicit se habere multorum Operum Ciceronis, in quibus sunt Orationes de Lege Agraria, in Pisonem, de Legibus, de Fato, et plura alia ex fragmentatis, quae si essent integra, magnum esset lucrum:

aliud volumen, in quo sunt xx. Opera Cypriani Carthaginensis: item, quod magni facio, Agellium, ut putat, integrum, et quo magis gaudeas, Q. Curtium, in quo sit primus liber; de fine nil scribit, sed existimo, postquam principium est, non deesse reliqua. Sed hoc parum est. *Habet volumen aliud, in quo sunt* xx. *Comoediae Plauti:* hoc ingens est lucrum, neque parvo aestimandum. Nomina autem Comoediarum sunt haec cum principiis, si tamen ipse non erravit; ita enim transcripsi ex sua epistola: Plauti in Amphitruone; alia cui deest nomen; in Aulularia; in Euclione; in Captivis; in Bacchidibus; in Mustellaria; in Menaechmis; in Milite; in Mercatore; in Pseudolo; in Poenulo; in Persa; in Rudente; in Sticho; in Truculento: incipit:

Dum bellum gereret amanti argento filio, etc.

Ponit harum comoediarum principia, quae omitto, quia non satis diu possum scribere propter lippitudinem oculorum, qui ab scribendo me impediunt.

De Republica dicit se deceptum, et illum librum fuisse Macrobium super somnio Scipionis : sed tamen se non desperare, quin reperiatur. Ait enim quemdam doctum virum dixisse sibi ubinam esset, et se quamprimum eo profecturum. Inventarium caeterorum librorum mittam tibi, cum ocium erit : sunt enim aliqua non contemnenda.

Verum, quod me torquet, hic non est nunc venturus ad Italiam, et interim multa possent accidere impedimenta. Dixi Cardinali, ut aliquem mitteret aptum ad portandum hos libros, cum non esset expectandus adventus illius; et nisi ita fiat, actum est. Ideo concalefacias tuis litteris Cardinalem de Ursinis, et ego quoque eum stimulabo. Difficultas sola erit pecuniaria; nam hic homines multifariam frigent, propterea loquaris quibuscum tibi videtur. Si pecunia adesset, modus esset ad mittendum aliquem non insulsum, qui sciret convenire hominem, et libros deferre. Tu modo ut placet.

MONACHUS HERSFELDENSIS VENIT ABSQUE LIBRO [1]; MULTUMQUE EST A ME INCREPATUS OB EAM CAUSAM : ASSEVERAVIT SE CITO REDITURUM, *nam litigat nomine Monasterii, et portaturum librum. Rogavit me multa: dixi me nil facturum, nisi librum haberemus;* IDEO SPERO ET ILLUM NOS HABITUROS, QUIA EGET FAVORE NOSTRO. Habes satis pro coena. Vale.

[1] Cf. Ire partie, ch. III, page 48.

Manu veloci. Romae XXVI. Februarii 1428[1].

Unum eram oblitus : audivi virum illum optimum, et amantissimum patriae Joannem de Medicis decessisse : dolui, doleoque quam maxime, tum patriam carere tali cive, tum filios destitutos tali parente, et nos amico optimo atque humanissimo, quamvis patrono debui dicere. Credo Cosmum, Laurentiumque maximo dolore affectos, ita enim postulat, et ipsorum virtus, et parentis. Sed sapientia utendum est, cum sit opus, nescio an minus in adversis, quam in prosperis.

Dicas Cosmo, ut non obliviscatur, quae olim sibi dixerim; non est enim eadem ratio omnium, et temporum, et hominum. Vale, nimis enim scripsi.

Epistola XXX

Poggius Nicolao suo sal. pl. dicit.

Rome, mai (1429. De T.).

Le cardinal Orsini a promis d'envoyer à Pâques un mandataire auprès de Nicolas de Trèves.

Solicito Cardinalem ut mittat pro libris; is missurum pollicitus est post Pascha. Si forsan epistola tibi placeret, cura ut habeam ejus copiam, quia illius transcribendae non datur tempus. Vale, *che gli occhi mi.*

Ego jam Opusculum absolvi [2], de quo alias ad te scribam et simul legendum mittam, ad exquirendum judicium tuum.

Epistola XXXI

Poggius Nicolao suo sal. pl. dicit.

Rome, 3 avril (1429. De T.).

Il se justifie d'avoir omis d'envoyer le catalogue de Nicolas; ce n'est pas à lui qu'il avait été remis. Personne n'avait fait cas des comédies ; c'est lui qui en a montré le mérite. Il a fait connaître l'essentiel à Niccoli. Laurent de Médicis est à Rome; il lui portera le *De Avaritia.*

Tu forsitan existimas me negligentem exscribendo tibi notam librorum, de quibus scripsit Nicolaus Treverensis : nihil minus; sed indignor aliquando eos quibus me in rebus gravioribus facillimum

[1] C'est la date qui se trouve dans le manuscrit. Mais c'est une erreur manifeste de copie, ainsi que le fait remarquer de Tonelli; il faut lire 26 février 1429, puisque l'épitaphe qui est sur le tombeau de Jean de Médicis porte qu'il est mort le 20 février 1429; c'est ce qu'atteste aussi Aminirato, *Storie fiorentine,* t. II, p. 1046.

[2] *Le Dialogue contre les Avares.*

praesto, reddere se mihi in leviusculis difficiliores. Ita stomachor persaepe et simulo me negligere ea, quorum sum cupidissimus. Cum ostenderentur mihi litterae Nicolaï, statim cum veni ad nomina Comoediarum Plauti exclamavi lucrum ingens factum, statimque sumpto calamo celeri manu cedulam conscripsi, quam ad te mitto his litteris insertam. Caeteri nihil aestimabant, sed a me admoniti, quod non advertebant, coeperunt, ut imperitorum mos est, magni aestimare. Rogavi litteras, ut significarem tibi omnia diligentius : negavit se daturum : iterum legi, et praeter ea quae ad te scripsi, nil est quod magnifaciam. Saepius petivi mihi fieri copiam litterarum, quamvis magis tibi quam mihi satisfaciendi causa petivi; adhuc non potui habere; procrastinando tenuit, aliam ex alia excusationem ferendo. Nicolaus tamen paucos libros nominat; sed dicit se missurum inventarium; id cum venerit, scies.

Cum viro suavissimo Laurentio sum quotidie, neque ab eo possum avelli, tantum afficior moribus suis. Curo eum abducere a moestitia mortis paternae et revocare ad vitae jucunditatem. . . . . .

Per Laurentium mittam tibi opusculum illud quod absolvi, id est, contra avaritiam. Oportet me illud occulto tenere, ne quis in se dictum aestimaret, donec veniat tempus edendi. Tu illud examinabis et diligenter.

. . . . . .

Romae IIII. Nonas Aprilis.

Epistola XXXVI

Poggius Nicolao suo sal. pl. dicit.

Rome, 6 mai 1429.

Prière de communiquer le *De Avaritia* à Ambroise le Camaldule et à Léonard Bruni.

Laurentius de Medicis dabit tibi *dialogum* quem absolvi *contra avaros*. . . . . .
Communicabis etiam, si videatur tibi, cum Ambrosio nostro, ut, et quid ipse sentiat, haurias; tum etiam dabis legendum Leonardo Aretino, ita tamen, ut ante me facias certiorem tuae sententiae; nam ad ipsum scribam, quoque me velle judicium suum, ne se putaret posthabitum. Quamquam vereor, ne se offensum putet hoc sermone propter avaritiae suspicionem. Sed in commune dicta sunt omnia; si quis pro se dictum putabit, id pro eo dictum aestimetur. *Non autem*

apposui titulum, ut non sciatur meum esse, antequam a te comprobetur. . . . . . .

Vale. Romae die VI. Maii 1429.

EPISTOLA XXXVII

Poggius Nicolao suo sal. pl. dicit.

Anaqui, 9 juillet 1429.

La cour a fui Rome à cause de l'épidémie. Bartholomeo de Montepulciano est mort. Il ne peut songer à demander un congé au pape. Il a été au Mont-Cassin; il y a trouvé le *Matheseos* de Firmicus et une partie du *De Aquaeductu* de Frontin. Il a emporté le manuscrit pour le transcrire parce qu'il est fautif et presque illisible. Il a trouvé un buste de femme en beau marbre.

Si vales, bene est; ego equidem valeo. Discessus meus, ne dicam fuga ex Urbe, fuit repentinus: ideo nihil ad te scripsi, neque ad meorum aliquem. *Turbatus enim eram et conterritus ex morte Bartholomaei de Monte Policiano, viri clarissimi, mihique imprimis carissimi*[1]: accessit autem subita recessio, atque improvisa Pontificis, a quo impetrare non potui, ut ad vos venirem, cum diceret solum Cincium non posse ei satisfacere; itaque ne se relinquerem volui.

Contuli me igitur in agrum Cassinatem, locum amoenissimum omnium quos viderim, ibique fui cum cardinali Placentino diebus VI. Vidi autem bibliothecam Monasterii, repperique librum, in quo erat Julius Frontinus de Aquaeductu Urbis[2]. Et item Firmici Matheseos libri VIII; sed in principio desunt primus liber et item pars secundi. Nescio an alias legeris hunc librum, quod ad me scribas velim. Portavi volumen hoc mecum, ut transcribam libellum Frontini, cum sit mendosus, et pessimis litteris, adeo ut vix queam legere.

Expiscatus sum ibi caput marmoreum muliebre cum pectore incorruptum; mihi quidem placet: inventum est autem his diebus, cum eruerentur fundamenta cujusdam domus. Hoc ego dedi operam, ut huc ad me deferatur, et deinde in hortulum meum ad Terram Novam, quam ornabo rebus vetustissimis. . . . . .

Vale et saluta Laurentium et Cosmum. Anagniae die IX. Julii 1429.

[1] Cf. Ire partie, ch. II, page 29.

[2] Cf. *Epist.*, III, 26, 27, 29, 32, 34. Il renonce au Frontin du moine allemand; il le trouve au Mont-Cassin.

Epistola XXXVIII

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Ferentino, 15 juillet 1429.

Il voudrait faire copier l'*Histoire naturelle* de Pline. Que Niccoli lui dise s'il a été satisfait de l'écriture de l'Aulu-Gelle. Dans le cas contraire il changera de scribe. Ne se croyant pas à l'abri de l'épidémie, le pape a quitté Anagni pour Ferentino.

Ego jam cessabo a labore scribendorum librorum : unus tamen est liber, qui si dabitur aliquis scriptor, in mea erit suppellectili. Is est Plinius de Naturali Historia. Igitur te rogo, ut pares mihi chartas majoris paulo voluminis, quam sint eae, in quibus sunt prima et quarta Decades. Vide an littera illius qui scripsit Agellium, tibi placeat, quia adhuc est mecum. Sed vel novum instituam in reversione nostra propter hunc librum : ideo da operam, ut membranae non desint. Si volumen Decadarum tibi placeret, id sume pro exemplo.

Pontifex est Ferentini, ubi et sum ego. Curabo ut valeam. Cum litteris parum habui commercii his diebus, quibus magis de fuga quam de studio cogitavimus; aliquid tamen impertiar temporis, cum sol fervet, quo tempore contineo me domi.

Saluta verbis meis Antonium Luscum, Cosmum et Laurentium. Vale.

Ferentini die xv. Julii 1429.

Epistola XXXIX

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Ferentino, 28 juillet 1429.

Il enverra le Frontin dès son arrivée à Rome. Il est très bien avec le supérieur du Mont-Cassin. De Plaute et des autres auteurs qui sont en Allemagne, il n'en faut point parler, car la cour est disséminée en maints endroits. Il a appris que Nicolas devait venir à Rome aux calendes de novembre avec ses volumes. Il n'a pas accepté d'occuper la place de Bartholomeo; il préfère sa liberté et ses affaires de livres.

Julium Firmicum, cum venerimus Romam, ad te mittam. Est mihi summa amicitia cum abbate Cassinensi, ut non sit opus intercessore. Scribam tamen Cardinali ad servandam honestatem. Liber est correctus, et minime mendosus, ut videtur, excepto defectu primi libri.

De Plauto, et reliquis auctoribus, qui sunt relegati apud Alemanos, non est tempus agendi aut loquendi, nam sumus sparsi omnes variis in locis. Cum Pontifice paucissimi et alii prohibentur huc accedere :

itaque vivimus quodam modo solitarii. Spero tamen, ut percepi ex litteris Nicolai Treverensis, ipsum venturum ad Urbem cum libris, circa kalendas novembris, et ea fuit causa, cur Cardinalis non miserit eo unum ex suis, prout decreverat. Ego autem non fui solicitus, sed importunus, ut ipse quemdam destinaret pro libris : sed nosti mores nostros, omnium rerum incuria est in nobis, ambitione et cupiditate exceptis.

De libris meis quid ageres scripsi ad te per alias litteras, quibus respondi tuis quae erant paucis verbis scriptae, sed utilibus; in eis me mones, ut aliquando vacem mihi et litteris me dedam : hoc est optimum consilium profectumque a summa tua in me benevolentia. Id sequor, quantum permittitur ab occupationibus, perseveroque in eo proposito, ut aliquando mihimet vivam sepositus ab hujusmodi curis.

Multi persuadere volebant mihi, ut post obitum Bartholomei nostri vellem subire onus multarum rerum quas ille perferebat et me insinuarem in interiora Pontificis, susciperemque res agendas etiam sponte. Ego autem sum aversissimus ab ea sententia. Nam id non quietis esset principium, sed laboris immensi, et pro libertate, quam desidero, subire maximam servitutem... Hanc diem, nil defuit mihi ad honestam vitam et liberalem. . . . . .

Manu festina. Ferentini die XXIII. Julii 1429.

Si facultas erit, videbo Arpinum, Ciceronis nostri patriam, distat enim XVI. milia passuum.

Epistola XLI

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Ferentino, 8 septembre 1429.

Il n'écrira que quelques mots. Il a demandé un congé et va venir à Florence. Il causera avec Niccoli de leurs affaires de livres.

Hodie redditae sunt mihi abs te litterae quibus, quia spero me ad vos venturum, respondebo paucis. Petivi enim licentiam a Pontifice, quam neque abnuit, neque concessit : sed ex conjecturis me obtenturum confido.

Qui cupidus esset status atque honoris, Pontificis lateri adhaereret; at ego minime ambitiosus abeo longius ab eo. Hoc scribo, ut plane videas me perstare in eo quod decrevi; multi enim id admirantur : at ego alias ex aliis causas fingo. Sed haec, et alia multa coram, si dabitur

facultas. Nondum vidi Arpinum, non enim tempus nactus sum adhuc, quo possem illuc proficisci; sed forsan postridie, quo die dicitur Pontifex discessurus, abibo eo ad sciscitandum an ullae reliquiae supersint ex illis priscis aedificiis. Non tamen hoc affirmo. *De puella*[1] *et libris simul conferemus coram.* Vale.

Manu festina. Ferentini die VIII. Septembris 1429.

EPISTOLARUM LIBER QUARTUS

EPISTOLA I

Poggius plurimam salutem dicit Nicolao suo V. C.[2]

Terra-Nova (21 novembre) 1429.

Il a reçu du Pape l'ordre de rentrer à Rome; il part de suite. Il recommande de lui envoyer le Pline et le parchemin. Il a deux scribes à occuper. Il engage Niccoli à venir le rejoindre.

Secutus sum consilium tuum, ut hic essem aliquandiu, neque ita cito Romam proficiscerer; nunc vocor et ita, ut diutius morari nequeam. Nam Pontifex non solum miratur tarditatem reditus mei, sed culpat; et quamvis causa honesta sit, tamen malivolorum atque obtrectatorum linguae promptae sunt ad obloquendum. Ideo, cum Dei gratia, cras profisciscar, qui erit dies XXII. hujus mensis, et curabo ut valeam quod poterit fieri.

Te rogo ut cures de membranis tam Plinii, quam reliquorum voluminum, quae ordinaveram apud eum qui libros ligat, ut et fiant cito, et quamprimum deferantur Romam. Item postula ab Leonardo primam Plinii partem et historiam virorum illustrium quam transtulit ex Plutarcho, et a Cosmo volumen suum, in quo vitae illorum continentur: haec cura cum diligentia.

Orationes quas petis non habeo: sed vide an tempus sis habiturus istic ad scribendum, cum ut videor videre, multa et signa et indicia sint pestis futurae, ut existimem te, si recte sapies, venturum Romam. Sed his alias.

Solicita membranas et codices et illum Cosmi non omittas: nam duos habeo scriptores, et ego sum imparatus ad omnia, nisi mihi adsis.

[1] Le buste antique qu'il avait trouvé.

[2] Rentré à Rome avec le Pape vers le 10 septembre, Poggio était immédiatement parti pour la Toscane. Il était encore à Terra-Nuova le 21 novembre, quand il reçut l'ordre de revenir au secrétariat.

Vale, et Carolum nostrum[1] saluta verbis meis.
In Terra Nova, manu festina, 1429.

Epistola II

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 13 décembre 1429.

Il se plaint de la lenteur et de la mauvaise grâce de Niccoli à lui envoyer les livres qu'il demande; les scribes qu'il avait laissés sont partis; mais il en attend deux autres. Le prieur du Mont-Cassin lui a demandé le Frontin; il s'est borné à copier ce qui lui a paru intéressant. On craint la peste à Rome.

Ut obsequar voluntati tuae mitto ad te per Candidum[2] nostrum antiquum volumen illud Orationum Tullii, et item Nonium Marcellum, quos tantopere postulas, ut videatur totum studium tuum et opera ex illis pendere. At cum illos receperis, scio te repositurum ubi multis mensibus, ne dicam annis, illos non videas, et me prives lectione. Tenuisti jam Lucretium[3] duodecim annis, et item Asconium Pedia-

[1] Carlo Marsuppini d'Arezzo, petit-fils de Marsuppini, secrétaire de Charles VI de France et gouverneur de Gênes. Professeur en renom au *Studio* de Florence. Jaloux de Filelfo, il s'allia contre lui à Niccoli, Ambroise le Camaldule et Poggio. En 1444, à la mort de Bruni, il devint chancelier de la république. Poggio, à son tour, lui succéda en 1453.

[2] Candido Decembrio, secrétaire à la cour pontificale, il passa en 1450 en la même qualité au service du duc de Milan. Érudit célèbre, il a laissé beaucoup d'ouvrages écrits en latin.

[3] Le poème de Lucrèce fut un des ouvrages anciens entièrement ignoré des érudits italiens du XIVe siècle que Poggio se flattait d'avoir mis au jour. Ses contemporains lui adressèrent d'enthousiastes félicitations. Nombreux et de grande valeur étaient alors les hommes, qui, à la suite de Ficin, Gémiste, Marulle, voyaient dans la renaissance des lettres la fin du christianisme, l'affranchissement de l'esprit humain, et le triomphe de la philosophie antique. Gémiste put en oser faire la prophétie au concile même de Florence.

M. Munro (*Lucreti Cari de Natura rerum*, Introduction) conclut de cette lettre que Poggio avait dû faire parvenir à Niccoli un *manuscrit original* vers l'an 1417, alors qu'en compagnie de Bartholomeo de Montepulciano, il envoyait en Italie des trouvailles faites, disaient-ils, dans les couvents suisses ou allemands.

Rien, croyons-nous, ne donne droit de penser que Niccoli ait eu un texte ancien en sa possession. Poggio ne lui fit guère parvenir que des copies (Cf. Ire partie, ch. IV, page 65). On a trouvé dans sa librairie et conservé à la bibliothèque Laurentienne à Florence, le manuscrit de Lucrèce qui a servi d'archétype aux exemplaires qu'il a mis en circulation; il est d'une main moderne.

Il existe deux manuscrits anciens à Leyde et des fragments à Copenhague et à Vienne.

Mais Poggio, qui dans sa correspondance signale comment il a découvert les moindres ouvrages, ne dit rien au sujet du *De Natura rerum*. On ne peut savoir ainsi où, ni sur quel document a été faite sa transcription.

num, et septem annis aut amplius Petronium Arbitrum ; et ut videor, templum vestrum[1] citius absolveretur, quam abs te ii scribantur libri. Nunc etiam Orationes et Nonium ardenter cupis et ac si reliqua jam sint perfecta, et tibi maximum sit ocium. Incipias unum aliquem ad me remittere : non enim ita occupatus sum ut non aliquando vacem litteris. Cura ut habeam Lucretium, si fieri potest. Non enim potui universum librum legere, cum semper fuerit peregrinus : vellem ut jam civis efficeretur. Et Nonium Marcellum cura ut habeam quamprimum; nam tu in librorum copia versaris, ego in summa inopia, ut aliunde haberi nequeant. Non solicito de chartis, ut de libris, quos volo; nullum enim scriptorem habeo, nam is qui unicus erat, abiit, et duo qui venturi erant, nondum venerunt.

Liber montis Cassini repetitur a me; itaque remittam eum; transcripsi enim, ut nosti, de Aquaeductibus, quod mihi curae erat; reliqua non magnopere me delectant; illis ergo aequo animo careho.

Ego nunc recte valeo : tu, ut continuo valeas, cura. Adhuc non sumus vacui suspicione pestis, quae nonnunquam saltim discurrit urbem et aliquos laedit, licet paucos, et raro admodum : sed tamen non sumus securi. Commenda me Cosmo et Laurentio, ac Carolo.

Romae die XIII. Decembris 1429.

EPISTOLA IV

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo.

Rome, 27 décembre 1428.

Il n'enverra le Frontin et l'Aratus que lorsqu'il aura reçu les livres que Niccoli détient depuis si longtemps. Nicolas est arrivé avec un volume de 16 comédies de Plaute, dont 4 déjà connues et 12 nouvelles. Le cardinal Orsini ne les a montrées à personne autre que Poggio; elles sont en lettres carolines détériorées. Il y a des lacunes; il faudra les faire retranscrire par un érudit. Les autres livres apportés par Nicolas sont sans valeur.

At etiam quereris de Julio Firmico : si liber fuisset meus, eum ego tibi condonassem; cum vero sit Monasterii Cassinensis, nunquid credis Abattem decennio expectaturum fuisse? Nam de Frontino[2] et fragmento Arati, quod scribis, illi apud me sunt, quos ad te mittam,

[1] Le Dôme, commencé en 1298. Il fut inauguré en 1435 par Eugène IV, à son départ de Florence. On vit le cardinal Orsini, solennellement monté sur une haute échelle, asperger d'eau bénite le sommet des parois.

[2] Poggio n'a pu envoyer que la copie faite de sa main. Un manuscrit de *Frontini de Aquaeductibus* est encore au Mont-Cassin. Mais il faut remarquer qu'il n'est pas ancien; on le regarde comme étant de la fin du XIVe siècle. Cf. *Ep.*, II, 34.

cum scivero te priores, quos recensui, conscripsisse. Non enim tot opuscula in unum congeram, ex quo nullum explicetur. Te vero rogo, ut vel Lucretium, vel Asconium ad me mittas, quos faciam quamprimum transcribi, et postea ad te remittam, ut illos teneas quantum libet: idemque si de Petronio effeceris, erit mihi pergratum.

Quod vero de Plauti comoediis nihil ad te scripsi, causa fuit superior quam retuli: decreveram quippe expectare litteras tuas, et ut verum fatear, licet non expediat, tamen, ut more meo loquar, nil mihi tam grave accedisset, de quo ad te scripsissem prior. Nunc vero et saepius et libens scribam. Nicolaus Treverensis huc venit afferens secum sexdecim Plauti comoedias in uno volumine[1], in quibus quatuor sunt ex iis, quas habemus; scilicet Amphitruo, Asinaria, Aulularia, Captivi: duodecim autem ex lucro; hae sunt: Bacchides, Mustellaria *(sic)*, Menaechmi, Miles gloriosus, Mercator, Pseudolus, Paenulus, Persa, Rudens, Stichus, Trinummus, Truculentus.

Has nondum aliquis transcripsit, neque enim earum copiam nobis facit Cardinalis[2]. Tamen adhuc nullus praeter me petit. Liber est illis litteris antiquis corruptis, quales sunt Quintiliani et multa in multis desunt. Non faciam transcribi, nisi prius illas legero, atque emendavero; nam nisi viri eruditi manu scribantur, inanis erit labor. Verum decrevi expectare paulum, antequam amplius de his loquar Cardinali; cum enim instigatur, tumescit; silentio res vilescet apud eum. De Agellio et Curtio ridicula quaedam attulit; Agellium scilicet truncum et mancum, et cui finis sit pro principio et unam chartam, quam credebat esse principium Curtii, rem insulsam et ineptam; reliqua in spongiam abierunt. . . . . .

Vale, et me, ut soles, ama. Romae VI. Kalendas Januarii 1429.

Epistola XI

Poggius pl. sal. dicit Nicolao suo V. C.

Rome, 3 septembre 1430.

Il se plaint de ce que le cardinal Orsini ne veut pas lui laisser prendre copie de Plaute. Il occupe ses scribes à transcrire les lettres de saint Jérôme.

De Plauto nihil egi quod cuperem: antequam Cardinalis discederet,

[1] Mais d'où venait le manuscrit de Plaute apporté par Nicolas? Comment était-il entre ses mains?

[2] Il avait acquis le volume sur les instances de Poggio.

rogavi ut dimitteret librum; noluit : non intelligo hominem; videtur sibi rem magnam fecisse, cum tamen nihil operis sui attulerit ad ejus inventionem, sed id agit, ut per alium repertus occultetur ab eo : dixi et sibi et suis, me nunquam amplius librum petiturum ab eo; et ita fiet : malo dediscere, quod didici, quam per ejus libros aliquid discere.

Facio per unum de meis scriptoribus scribi epistolas Hieronymi, et jam habeo ad numerum C : perquisivi varia volumina, et ex eis collegi CLX. Audivi esse in monasterio Cassinensis volumen litteris longobardis, in quo sint epistolae CCXXV. Scripsi statim cardinali Placentino qui illuc pestem, quae domi coeperat, aufugit ut mitteret mihi id volumen. Si hoc faciet, erit mihi pergratum[1] . . . . . .

Vale. Romae III. die Septembris.

Epistola XVII

Poggius Nicolao suo sal. pl. dicit.

Rome, 6 janvier (1431. De T.).

Le Cardinal a fait don de deux copies de Plaute au duc de Milan et au marquis de Ferrare; mais elles sont fort mauvaises. Antonio Lusco a, sur son invitation, mis en tête de l'ouvrage des vers à sa louange. A moins d'être fort savant, on ne saurait lire le manuscrit de Plaute.

Plautum hactenus non potui habere; nunc si possem, nollem; polliceorque tibi me nunquam amplius petiturum a Cardinali, neque lecturum illum istis tribus annis, etiam si ultro concederetur. Transcribitur modo donoque mittetur Duci Mediolani[2], qui eum per litteras postulavit. Marchio item Ferrariensis[3] petiit : dabitur illis, sed ita corruptus, ut vere a barbaris redire postliminio videatur.

Cupit homo noster tanquam triumphi honorem ex hoc libro, ac si ipse illum suo studio aut impensa reperisset. Rogavit Antonium[4] Luscum, ut in principio adderet aliquid, quo constaret tantae rei fama. Itaque fecit quosdam jambicos, quos tanquam pro argumento addidit operi. Sed si quando illum transcribi fecero, abjiciam haec nova et veterem Plautum amplectar.

Nullus, mihi crede, Plautum bene transcribet, nisi is sit doctissi-

[1] Cf. *Epist.*, VI, 19.
[2] Philippe Marie.
[3] Nicolas III.
[4] Cf. *Epist.*, II, 20, note.

mus : est eis litteris, quibus multi libri ex antiquis, quos a mulieribus conscriptos arbitror, nulla verborum distinctione, ut persaepe divinandum sit. Quaeritent caeteri, ut libet, ego hoc toto triennio Plautum non legam : etiamsi quae scio dediscenda essent. . . . . .

Romae die VI Januarii.

EPISTOLARUM LIBER QUINTUS

EPISTOLA XVIII[1]

Magnifico Domino meo, Domino Leonello de Este Equiti[2].

Florence, 4 mai (1434. De T.)[3].

Il a eu l'occasion de s'entretenir avec son frère Emilien, admirateur éclairé de Tite-Live. Il lui a dit qu'il serait facile d'avoir les Décades qui manquaient, car pendant qu'il était à Rome un Suédois lui a révélé, sous la foi du serment, leur existence en Danemark dans un monastère de l'ordre de Cîteaux. Une autre personne a confirmé son témoignage. Sur le conseil que lui a donné son frère, il en fait part à Leonello dont on connaît la généreuse protection qu'il accorde aux lettres.

Cum essem hodie in secretiori aula[4] summi Pontificis, una cum egregiis quibusdam viris, in quibus vir praestans, atque omni laude dignus Omiliadus[5] frater tuus, ac Feltrinus Eques Ferrariensis doctrina et dicendi copia excellens; inter loquendum incidi in eum sermonem, ut laudarem multis verbis Titum Livium Patavinum, eumque omnibus Historicis Latinis et Graecis dicerem praeferendum. Nam ne apud Graecos quidem reperitur quispiam, qui tanta elegantia et gravitate sermonis, septingentorum annorum tam amplam materiam scribendi, tam diffusam, tam variam, tam magnificam, et populi omnium gentium domini ac victoris res pace et bello gestas fuerit complexus quae adeo excellentes et egregiae extiterunt, ut omnibus omnium aliarum nationum, populorum, regumque longo intervallo anteponendae esse videantur. Sentiat Plutarchus quid velit, et Graecos Latinis comparet : nequaquam tamen illos adeo extollere ver-

[1] *Epistolae (De Varietate Fortunae)*, 30.

[2] Leonello ne succéda à son père qu'en 1441 ; mais il était le préféré de ses fils, avait une grande situation et était un ami passionné des lettres.

[3] Chassé de Rome par les Colonna, Eugène IV avait transporté le siège pontifical à Florence.

[4] Il habitait Santa Maria Novella.

[5] Emiliano, un des nombreux bâtards, comme Leonello lui-même, de Nicolas III.

borum magnificentia potest, ut non excellent nostri inter suos, et veluti heroes inter alios judicentur.

Cum igitur Feltrinus meam sententiam comprobaret, subdidi maximum lucrum accessurum Latinis literis, si reliqui ejus libri reperirentur, quod ego facile futurum esse arbitrabar. Cum illae haec tanquam vana existimaret, dixi non tantum moveri me iis, quae nuper intellexeram prodire a Mantua, *quantum assertione cujusdam docti viri, qui olim in Urbe*[1], *pluribus aliis mihique narraverat se decades Livii decem vidisse, hac legisse in monasterio quodam in Dacia*[2]; *quo in loco eas esse, hunc alterum postmodum retulisse dicant. Is fuit Nicolaus quidam, natione Gothus, vir vagus atque inconstans, licet admodum eruditus, qui sancte juravit esse in quodam monasterio Ordinis Cisterciensium tria praegrandia volumina, et oblonga, conscripta litteris Longobardis, et nonnullis praeterea Gothicis intermixtis, in quibus contineretur decem Livii decades, quarum capita esse legisset. Atque hoc ita asseveranter affirmavit, ut eidem fidem haberem praesertim cum non esset ibi aliqua causa tam impune mentiendi. Itaque per facile adducor, ut existimem eas decades ibi esse, cum nunc quoque alius testis horum librorum reperiatur, qui se quoque decades omnes vidisse asseveret.*

Hoc ut ad te scriberem, summopere Feltrinus rogavit. Itaque veluti argumentum epistolae nactus sumpsi, et quidem libens occasionem ad te scribendi, praesertim cum idem mihi asseruerit, te studiis deditum Humanitatis, Guarini nostri doctissimi viri opera, jam doctum atque eloquentem evasisse. Quod eo mihi gratius fuit, quo pauciores sunt (de potentioribus loquor) qui vel literarum studiis delectentur, vel doctis viris; et, si verum fateri volumus, excepto praestantissimo atque excellentissimo Principe parente tuo, qui complures doctissimos homines ad se conquisivit, nullos vel paucos doctos in Italia reperies (nam apud exteros, potus et cibi potius quam doctorum ratio habetur) qui vel sint liberali aliqua disciplina imbuti, vel eos in quibus illa vigent, aliquo honore dignentur. Atqui haec quidem causa est potissima cur multa perverse a Principibus agantur, cum neque ipsi sapientiae studere velint, neque colant sapientiae

[1] A Rome. Cf. ci-dessus *Epist.*, II, 9.
[2] Cf. IIIe partie, ch. III, page 212.

studiosos. Quamobrem gaudeo ipse mecum, tibi vero gratulor, qui tuam adolescentiam non corporis illecebris, aut voluptati, ut multi mortalium, dedicasti, sed studiis, et doctrinae, quae quoniam ad vitam bene agendam, hoc est ad virtutem, et honestatem maxime conferunt, persevera, oro, ut coepisti et mentem revoca ad ea quae te excelsum et praeclarum possunt reddere. Nam, si quem decet vacare studio virtutis, Principem maxime opportet illius consequendae curam praecipuam habere. Turpe est enim, ab iis, quibus opibus et potestate praesis, virtute aut sapientia superari; et quamvis consilia amicorum plurimum soleant conferre potentibus ad deliberandum, atque agendum; tamen non egere alterius consilio, quid sit utile, quid honestum, quid liceat, quid expediat, per se ipsum cognoscere, praeclarum atque egregium haberi solet, et supra communem hominum facultatem. Quare incumbe, quaeso, atque invigila bonarum artium studiis quae tibi multarum rerum copiam subministrabunt, per quae possis ad summam laudem et gloriam pervenire. Ego tuus sum, licet pusillus. Vale.

Florentiae 4 Nonas Maii.

EPISTOLARUM LIBER SEXTUS

Epistola XIX [1]

Poggius P. S. D. insigni viro Leonello Equiti Estensi.

Bologne [2], 24 juillet (1437. De T.).

Il a refusé 80 sequins de ses deux beaux volumes de lettres de Saint-Jérôme. Le cardinal de Saint-Xiste lui en a offert 100; il le lui aurait cédé si Niccoli ne lui avait reproché de paraître préférer l'argent aux lettres. Mais ayant appris par Aurispa que Leonello désirait les avoir, il consent à s'en dessaisir en sa faveur au prix déjà refusé; personne n'aura un aussi beau manuscrit. Il ne croit pas que Leonello ait montré à Reatinus, comme celui-ci s'en vante, les lettres qu'il avait adressées à Guarino.

Nuper cum in camera Pontificis esset sermo inter quosdam de epistolis Hieronymi, atque ego duo volumina ex eis pulcherrima me habere dixissem, subdidit quidam ex adstantibus, se mihi obtulisse pro illis octoginta aureos, neque tamen habere potuisse.

Atqui, inquam ego, quondam Cardinalis Sancti Xysti pluribus

[1] *Epistolae (De Varietate Fortunae)*, 56.

[2] En octobre 1435, Eugène IV avait quitté Florence pour s'établir à Bologne dont le parjure de son légat l'avait rendu maître.

verbis saepius me rogavit, ut eos codices sibi traderem seque pollicitus est ex eis centum aureos daturum; praeterea se loco muneris eas epistolas habiturum. Et forsan tum precibus, tum pretio motus vendidissem, nisi absterruisset ne Nicolaus de Nicolis, qui tum censoria illa sua objurgatione multis verbis me retardavit, asserens id infirmi, atque abjecti animi ac penitus alieni a literis signum fore. Quare permotus decrevi epistolas apud me continere.

Haec sentiens vir doctissimus, mihique amicissimus Aurispa[1] noster, dixit te summe cupere habere similes epistolas in supellectili tua. Itaque admodum rogavit, ut vellem eas tibi vendere, neque in pretio ullam moram, aut dissensionem futuram. Ego cum aliquandiu restitissem, decrevi tandem obsequi voluntati suae, eo tamen pretio, quod alias oblatum erat, hoc est, ducatorum centum. Rogatu ergo Aurispae misi pro codicibus, quos mecum habeo. Tua ergo res sit, velle aut nolle libros habere : utrum decreveris, aeque mihi gratum erit. Non enim inopia illos a me abstraho, sed tibi satisfaciendi cupiditate. Hoc tamen affirmo, non esse in universa Italia, qui duobus codicibus aut plures habeat, aut pulcriores epistolas, aut magna ex parte emendatiores.

Eques tuus Reatinus[2], cum huc antea ostentationis causa accessisset (volebat enim omnibus esse notam stultitiam suam), dixit cuidam Ferrariensi te sibi ostendisse literas, quas scripseram ad Guarinum de rebus suis. Hoc non existimo fuisse verum; attamen abs te scire cupio, an hac in re, sicut et in reliquis assolet, sit mentitus. Is postmodum iterum rediens, nonnullis quaerentibus, se iturum dixit ad patruum : nonnullis vero, te illum destinasse Florentiam pro oratore. Periturum se e vestigio existimaret si ullum verbum non mendosum,

[1] Aurispa, savant du xve siècle, né en Sicile. Il passa quelques années à Constantinople pour apprendre le grec. A son retour en Italie il fut appelé à Florence par Cosme de Médicis. Il quitta cette ville en 1433 pour se rendre à Ferrare, où il fut bien accueilli par la maison d'Este. Parmi ses ouvrages, on remarque la traduction de quelques parties de Dion Cassius.

Poggio ne fut pas toujours l'ami d'Aurispa; ils eurent plusieurs fois des brouilles passagères, mais assez violentes.

[2] Tommaso da Rieti. Étant venu à Rome, il fut mis en prison sur les instances de Poggio, dont la conduite en cette occasion fut vivement blâmée par ses meilleurs amis. Pour justifier une si basse vengeance, il se borna à alléguer que Tommaso avait été l'agresseur. Cf. Valla, *Antidoti in Poggium II.* — Poggio. *Invectiva tripartita in Vallam.* Éd. Argent., f° 3. — Lenfant, *Poggiana,* t. I, page 103.

non fallax, non confictum prodiret ex ore suo. Veritate plenus est; nunquam enim aliquid veri protulit lingua ejus.

Vale. Bononiae die 24. Julii.

Epistola XX[1]

Poggius S. P. D. insigni Principi Leonello Equiti Estensi.

Bologne, 5 août (1437. De T.).

Aurispa lui a remis les cent sequins de la part du prince, lui disant que le prix, quoique exagéré, lui était alloué à titre de cadeau. Les libraires de Ferrare n'entendent rien à la valeur des livres; à la Curie et à Florence où se trouvent des gens experts dans le commerce de la librairie on en juge autrement. Il accepte toutefois volontiers la libéralité qui vient d'un prince si éminent. Mais qu'il se garde de donner sa faveur à cet infâme menteur de Reatinus.

Vir doctissimus Aurispa noster dedit mihi nummos aureos, quos misisti, et simul retulit, visum esse nonnullis, codices illos non esse tanti aestimandos; sed misisse te loco muneris quicquid dares praeter aestimationem.

Miror tam aequos librorum licitatores Ferrariae repertos, tanquam ibi esse soleat excellens quaedam librorum vendendorum officina, ut tam recti inveniantur, atque exercitati viri in auctione libraria. Profecto qui ita judicarunt, aut nunquam vendidere codices, aut perraro emerunt. Similes vero eos nunquam aspexisse certe scio: ut ridiculum videatur, recte potuisse aestimare rem, quam nunquam antea viderunt. *At vero in hac Curia quoque ubi et Florentiae et librorum et emptorum ac venditorum major est copia, secus multis videtur*[2].

Verumtamen quod das, libens accipio, sive pretio, sive dono id fiet. Nihil enim mea refert, ut inquit Terentianus ille, dum potiar modo. Quicquid autem largitum te credis, est mihi gratissimum non tam re ipsa, quae parum quid est, a tali praesertim viro, quam spe te deinceps ampliora daturum; est enim consuetudo bonorum Principum qualem te esse videmus, perseverare in eo, quod bene coeperunt. Itaque magna sum in spe, te postquam ingressus es iter largiendi,

[1] *Epistolae (De Varietate Fortunae)*, 57.

[2] Le commerce des manuscrits florissait, on le voit, à la cour pontificale.

Il y eut une fabrique de pièces fausses. On vit alors paraître la fameuse *Donation de Constantin;* les lettres de Sénèque à saint Paul; un peu plus tard Annius de Viterbe sera chargé de produire des documents historiques attribués à Berose et Manethon. Cette tradition se maintiendra longtemps; et en dehors des œuvres importantes, il y eut des fragments inédits pour les petites bourses.

progressurum ulterius in officio liberalitatis; praesertim erga eum, qui et libenter accipit, et a te libentissime.

Utaris ergo saepius hac tua munificentia, quae quidem rectius collocabitur, quam apud Thrasonem illum[1], qui procul dubio jamdudum esuriret cum illa sua magniloquentia, nisi in militiam, tanquam in asylum suae inopiae, confugisset. Quod autem de literis ostensis fuerit mentitus, non est mirum, mihi praecipue, qui novi Proteum illum ita totum ex mendaciis confictum, ut continuo se putaret interiturum si quid verum proferret. Cum enim mendacia plus sibi ad hanc diem profuerint, quam docendi ludus, aut antiqua militia, aut ars memoriae, digna res est, ut in eo se exerceat, quod sibi intelligit profuisse.

Vale, et me, ut soles, ama. Bononiae die 15. Augusti.

[1] Thrason, sot et fanfaron personnage de l'*Eunuque* de Térence, qui se flattait d'avoir toute la confiance du Grand Roi.

Cette épithète, que Poggio donne à Tommaso, il la prodiguait à ses adversaires, qui presque tous étaient en faveur à la cour de quelque prince.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

I

Malgré les nombreux emprunts faits à Salluste, Tite-Live, Suétone, Virgile, pris dans son ensemble le style des *Annales* et des *Histoires* porte la marque d'une originalité propre à l'écrivain; on ne saurait y voir la servile imitation de quelque auteur latin.

Mais quand Poggio mettait au jour les fragments de Tacite, les œuvres de l'historien romain étaient complètement ignorées de ses contemporains; on les croyait perdues; on n'avait rien qui pût servir de terme de comparaison pour juger de la sincérité du manuscrit de Niccoli [1]. Poggio n'avait par suite aucun style déterminé à imiter; il pouvait être impunément original; il devait même, pour le but qu'il se proposait, s'efforcer de ne pas trop ressembler aux auteurs alors connus.

C'est ce qui sans doute explique que le style des *Histoires* et des *Annales* laisse souvent à désirer; qu'on y rencontre parfois des constructions grammaticales vicieuses, des phrases obscures. Des érudits de grande valeur ont même pensé, nous l'avons vu, que l'œuvre appartenait à une époque de décadence littéraire [2].

« L'histoire chez Tacite, écrit J.-P. Charpentier [3], passe de l'épopée à l'individualité et, tout en regrettant le style du grand siècle, il est novateur; il donne le premier cet exemple fatal d'introduire la poésie dans la prose, mélange qui d'abord séduit, mais qui est le signe le plus certain de la corruption du goût. C'est par là surtout que se

[1] La forme littéraire que revêtent la *Vie d'Agricola*, les *Mœurs des Germains*, le *Dialogue sur les orateurs*, publiés plus tard (cf. ci-dessus pages 50, 203), ne peut constituer, croyons-nous, la preuve de l'authenticité des *Annales* et des *Histoires*.

[2] Cf. ci-dessus pages 134, 135. — Daunou, *Vie de Tacite*, éd. Nisard, page XI.

[3] J.-P. Charpentier, *Histoire de la renaissance des lettres en Europe au XVe siècle*, t. II, p. 317.

perdra l'histoire romaine; les récits seront des tableaux où seront prodigués tous les ornements de la poésie; désormais il n'y aura plus d'histoire à proprement parler. »

Désiré Nisard fait également de sérieuses réserves aux éloges décernés à Tacite. L'éminent professeur d'éloquence latine au Collège de France nous dit[1] : « Tacite a un autre défaut, c'est une certaine affectation. » Et plus loin : « Tacite est obscur et affecté lorsque, appelé par son sujet à penser et à dire ce qui a été pensé et dit avant lui en perfection, *il cherche par un travail de mots à se persuader à lui-même qu'il invente ce qu'il imite en le déguisant.* »

Est-il admissible que ce soit Tacite lui-même, c'est-à-dire un écrivain romain célèbre par son génie, qui ait mérité de pareils reproches? Appliqués à un pseudo-Tacite, ils ont au contraire pleine raison d'être.

Ce n'est donc pas la nature du style qui suffirait à donner le droit de déclarer qu'un humaniste du XVe siècle, dont le latin était la langue professionnelle, n'aurait pu écrire les *Annales* et les *Histoires*.

« Au XVe siècle, dit excellemment encore J.-P. Charpentier[2], c'est en latin que s'interprète et s'enseigne, dans les jardins des Médicis, la philosophie de Platon; en latin que s'écrit l'histoire contemporaine, que se fait quelquefois la diplomatie, en un mot que s'achève ou plutôt commence l'éducation littéraire et philosophique de l'Europe...

» Du moyen âge que reste-t-il? Quelques noms ont survécu; ranimés aujourd'hui par la curiosité littéraire, on aime mieux les admirer qu'apprendre à les connaître. Comment donc ces hommes si puissants sont-ils tombés? Ils n'ont pas connu ou ils ont dédaigné la forme. N'allez pas chercher ailleurs le secret de ce silence qui a succédé à tant de bruit et de gloire.

» Ce qui distinguera les écrivains du XVe siècle de ceux du XIVe, c'est le soin nouveau et l'amour de la forme. Pétrarque, Boccace, Le Pogge n'étudient pas seulement l'antiquité; ils l'imitent et la reproduisent. »

[1] *Les quatre grands historiens latins*, p. 295, 305. Cf. p. 292.
[2] *Op. cit.*, t. I, p. 17, 20.

II

Si Poggio est l'auteur des *Annales* et des *Histoires*, quelque soin qu'il ait pris de dissimuler sa main, elle ne saurait manquer de se laisser voir de temps à autre. La façon habituelle de penser et de s'exprimer d'un écrivain, qui constitue pour ainsi dire sa personnalité, perce plus ou moins dans tout ce qui sort de sa plume.

L'*Historia Florentina* offre, en effet, dans les descriptions, les tableaux, les portraits des personnages, les mobiles d'action qui leur sont attribués, les discours, les réflexions politiques ou morales, une certaine analogie de style avec l'œuvre attribuée à Tacite, et aussi les mêmes imitations de Salluste et de Tite-Live[1].

En voici le commencement :

Ea scripturus bella, quae Florentinus Populus cum Vicecomitum familia, quaeve cum ceteris ad haec usque tempora paulo centum amplius annos vario marte gessit, operae pretium fore putavi, initia, variumque urbis nostrae statum usque ad primum cum Archiepiscopo bellum recensere paucis, tum adjicere ejus familiae primordia, quae pollens potensque viris, et imperio prae caeteris Italiae principibus fuit.

Florentiam urbem satis constat initium traxisse a Romanis ex ea civium colonia, quam L. Sylla post civilem victoriam Fesulas divisis viritim agris misit. Hi montium asperitatem fugientes in plano consedere juxta fluentem Arnum, a quo, et Fluentiam primum, ut Plinio placet, positam dixere. Id mihi similius videtur vero, quam quod Leonardus Aretinus scriptum suis in historiis reliquit, existimans, quoniam inter duo fluenta Arnum et Munionem locata esset, Fluentiam appellatam. Sed magis Plinio, qui hujus urbis origini proximus aetate fuit, et Munionem non fluentem, sed torrentem vado saepius aestate arido appellari docet, credendum videtur. Posteri deinde Florentiam paucis, ut fit quandoque, mutatis litteris appellarunt.

Prioris urbis perpauca supersunt vestigia, ut thermarum rudera quaedam novis aedificiis inserta, a quibus et hodie propinquus vicus thermae vocitatur. Aquaeductus quoque lapideus, cujus extra urbem nonnulli arcus apparent, ac templum superstat nobile, quod Marti gentilitas dicavit, nunc Johanni Baptistae sacratum, nomen et Capitolii, et propinqui fori instar urbis Romae ad hanc diem perseverat.

Ea civibus opibusque plurimum aucta Romano Imperio usque ad Totilam Gothorum Regem paruit, a quo sexcentesimo fere post eam

[1] Cf. ci-dessus p. 129, 222.

conditam anno, captam et eversam tradunt; trecentos deinde circiter annos deserta cultoribus, demum a Carolo Magno post adeptum imperium restituta. Civibus variis in locis a fortuna dispersis receptaculum fuit. Ad avitam urbem reliquiae civium reversae brevi tempore admodum coaluerunt. Duos initio Consules, et centum patres, qui Reipublicae praeessent Senatum sibi crearunt. Variis cum Fesulanorum novae urbi invidentium, tum aliorum finitimorum bellis lacessiti sub Imperatoribus qui post Carolum regnarunt, a quorum praetoribus regebantur, parvos intra fines coacti se suaque egregie defendentes vixere. Otho primus Imperator fines eorum quos Comitatum appellavit, ad sex passuum millia protendit, anno restitutae urbis trigesimo nono. Imperitantium deinde iniquitas magis tyrannorum, quam bonorum Principum more variis urbem injuriis vexantium ad capessendam libertatem coegit. Prima illorum defectio culpa Henrici Quarti orta est Romano Pontifici, cui Florentini favebant, haustis centum fere post Othonem annis, Salutis vero octuaginta supra mille, qui tamen haud multo post ob auxilia sibi a Florentinis in expeditionem adversus Saracenos missa fines eorum ad decimum lapidem protulit.

Suffulta civibus ac viribus urbe, inque tribus quatuor divisa, cuique tribui consul qui jus diceret tributus est; pauloque post duae additae quae et ipsae suum consulem sunt sortitae. Cum vero tum precibus, tum factione civium parum Justitiae loci esset, hominumque plus quam legum imperia possent, externum Magistratum, quem Potestatem appellarunt, ut jus populi redderet accersiverunt, pauloque post nobilium exagitati injuriis Capitaneum sibi populus, et duodecim seniores, ac vexilliferos viginti, quorum consilio Respublica administraretur, instituunt. Diversis deinde bellis civilibus, partim fatigatis, partim pulsis civibus, ac multorum direptis factionum culpa bonis, Priores artium, qui Rempublicam regerent anno Christi secundo et octuagesimo post mille ducentos creati sunt. Hic ordo, licet varie et numero et dignitate immutatus, ad hanc diem perseverat. Nam ad Priores, qui sex numero erant, decennio post Vexillifer justitiae, trigesimoque deinde anno duodecim viri, qui Boni appellantur electi, et numerus viginti Vexilliferorum ad sexdecim redactus, et duo Priores adjecti, et Civitas in quatuor partes divisa. Instituta praeterea Consilia, ut appellant, duo, alterum populi in quo magna ex parte plebeii magistratus inessent; alterum Communis in quo viri electiores continerentur, quorum suffragiis decernerentur singula, tum publica, tum privata, quae graviori judicio egere viderentur.

Primae urbis Moenia, ut initio tenui omnia ferme majora constant, parvo ambitu fuere. Secunda majorem circuitum sunt complexa. Tertii deinde ambitus decimo septimo post primos Priores anno ampliori spatio fundamenta, ut quae quinque passuum millia occupent, jacta sunt. Anno

quinto ac vigesimo supra mille trecentos sua sponte quod semel tantum accidit, libertatem amisit : diutino etenim bello fessa, ad Robertum Siciliae Regem, quocum foedere juncti erant confugiens, ad imperium urbis filium ejus Carolum Calabriae Ducem in decennium evocavit. Post octo paulo amplius annos cum libertatem restituisset civibus, Gualterius qui cum eo Florentiam concesserat Athenarum dux, quorundam civium consilio ac dolis urbis tyrannidem occupavit, quo post decem menses pulso, libertatem sibi consciverunt. Hic status erat rerum Florentini Populi, tum armis foris, tum domi seditionibus inquieti usque ad annos mille trecentos quinquaginta : cum Johannes Vicecomes Archiepiscopus Mediolanensis suae urbis, multarumque praeterea imperio potitus a Jacobo Pepolo Bononiam cc millibus aureis emit, quae res virum ambitiosum, et dominandi cupidum ad majora impulit, animumque incendit ad appetendum imperium Etruscorum, quorum magna pars factionum, quae in Italia vigebant, causa cum eo sentiebat, unde et bellum descendit. Nam cum in Italia essent sectae duae Guelforum scilicet et Ghibellinorum, posterioris partes Vicecomites sibi tutandas suscepere.

Certains détails jettent parfois de la lumière sur un sujet. Aussi, ferons-nous observer qu'on rencontre chez Poggio un assez grand nombre d'expressions, de formules, d'images qui se retrouvent dans les *Annales* en des cas similaires.

Ainsi, par exemple, dans les pages ci-dessus, on lit : Demum a Carolo Magno post *adeptum imperium* restituta.

Plus loin : *Imperitantium* deinde iniquitas tyrannorum.

Et dans les *Annales :* I, 7 : Litteras ad exercitus, tanquam *adepto principatu,* misit[1]. — III, 24 : Nec nisi Tiberio *imperitante.*

D'autres rapprochements semblables se montrent dans le cours de l'ouvrage. Ne permettent-ils pas de soupçonner une communauté d'origine ?

Ces quelques pages ne peuvent certainement pas déterminer une conviction sur un point aussi délicat ; elles ne sont d'ailleurs pas les plus caractéristiques. Mais nous pensons qu'elles engageront les lecteurs qui s'intéressent à la question de l'authenticité des *Annales* et des *Histoires* à en faire une comparaison attentive avec l'*Historia Florentina*[2]. Il en est, croyons-nous, qui partageront notre sentiment.

[1] Cf. Taciti *Opera*. Éd. Lemaire. Index latinitatis.

[2] Dans cette étude comparative on pourrait s'aider du *Taciti politica* de Brothier.

III

Dans le premier de ses dialogues *De Varietate Fortunae*, Poggio nous a laissé une précieuse description des vieux monuments et des ruines de la Rome païenne qui se voyaient encore de son temps.

En voici quelques passages qui nous fournissent d'intéressantes données pour l'étude qui nous occupe[1] :

Nuper cum Pontifex Martinus, paulo antequam diem suum obiret, ab urbe in agrum Tusculanum secessisset valetudinis gratia, nos autem essemus negotiis curisque publicis vacui, visebamus saepe deserta urbis Antonius Luscus[2], vir clarissimus, egoque admirantes animo, tum ob veterem collapsorum aedificiorum magnitudinem et vastas urbis antiquae ruinas, tum ob tanti imperii ingentem stragem, stupendam profecto ac deplorandam fortunae varietatem. Quum autem conscendissemus aliquando Capitolinum collem, Antonius obequitando paulum fessus, cum quietem appeteret, descendentes ex equis consedimus in ipsis Tarpeiae arcis ruinis, pone ingens cujusdam, ut puto, templi marmoreum limen plurimasque passim confractas columnas, unde magna ex parte prospectus urbis patet.

Hic Antonius, cum aliquantum huc illuc oculos circumtulisset, suspirans stupentique similis :

O quantum, inquit, Poggi, haec capitolia ab illis distant quae noster Maro cecinit[3] :

Aurea nunc, olim silvestribus horrida dumis.

Ut quidem is versus merito possit converti : aurea quondam, nunc squallida spinetis vepribusque referta. Venit in mentem Marii illius, per quem olim urbis imperium stetit, quem pulsum patria, profugum atque egentem, quum in Africam appulisset, supra Carthaginis ruinas insedisse ferunt, admirantem sui et Carthaginis vicem, simulque fortunam utriusque conferentem, addubitantemque utrius fortunae majus spectaculum extitisset.

Ego vero immensam hujus urbis stragem nulli alteri possum conferre, ita caeterarum omnium, vel quas natura tulit rerum, vel quas manus hominum conflavit, haec una exsuperat calamitatem. Evolvas licet historias omnes, omnia scripturarum monumenta pertractes, omnes gestarum rerum annales scruteris, nulla unquam exempla mutationis suae majora protulit, quam urbem Romam, pulcherrimam olim ac magnificentissimam

[1] *De Varietate Fortunae*, éd. Oliva, p. 5-16. Poggii *Opera*, Argentine, f° 56-58.
[2] Cf. ci-dessus p. 269.
[3] *Énéide*, VIII, 348.

omnium, quae aut fuere aut futurae sint, et ab Luciano[1], doctissimo graeco auctore, cum ad amicum suum scriberet Romam videre cupientem, non urbem, sed quasi quandam coeli partem appellatam. Quo magis dictu mirabile est et acerbum aspectu, adeo speciem formamque ipsius immutasse fortunae crudelitatem, ut omni decore nudata, prostata jaceat instar gigantei cadaveris corrupti atque undique exesi.

. . . . . .

At vero aedificia haec urbis, tum publica, tum privata, quae cum ipsa immortalitate videbantur certatura, partim penitus extincta, partim collapsa atque eversa, relictis admodum paucis, quae priscam magnitudinem servent, supra fortunae vires esse credebantur. Stupenda quippe vis est ac varietas fortunae, quae etiam ipsas aedificiorum moles, quas extra fatum illarum conditores existimabant, funditus demolita, nihil fere ex tantis rebus reliqui fecit. Quid enim majus orbis vidit unquam, quam tot aedificia urbis, templa, porticus, thermas, theatra, aquaeductus, portus manufactos, palatia fato suo absumpta, et ex tanta rerum magnificarum copia nihil aut parum ferme superesse.

Tum ego :

Merito, inquam, admiraris, Antoni, fortunae injuriam in hac urbium parente tam foede vexanda excitatam, quam ipse quotidie inspiciendi causa perlustrans non mirari solum sed etiam queri cogor, nihil fere integrum, paucas ad modum reliquias ex prisca illa urbe et eas semesas ac corruptas apparere. Nam ex omnibus aut publicis aut privatis honoribus liberae quondam civitatis[2] interrupta quaedam et ea parva vestigia visuntur[3].

. . . . . .

Adjiciunt et Pyramidem prope portam Ostiensem moenibus urbis insertam, nobile sepulchrum C. Cestii VII viri epulonum, quod opus absolutum ex testamento Ponthi Clamelae diebus CCCXXX literae in eo incisae referunt. Quo magis miror, integro adhuc epigrammate, doctissimum virum Petrarcham in quadam sua epistola scribere, id esse sepulchrum Remi. Credo secutum vulgi opinionem, non magni fecisse epigramma perquirere fruticetis contectum, in quo legendo, qui post modum secuti sunt, minore cum doctrina majorem diligentiam praebuerunt.

In hoc laudo, inquit Antonius, curam et diligentiam tuam, Poggi, qui ista tum publicorum, tum privatorum operum epigrammata intra urbem

[1] On ne trouve rien de semblable dans le *Nigrinus* ou ailleurs chez Lucien. Peut-être s'agit-il de quelque ouvrage qui lui était attribué.

[2] Cf. ci-dessus p. 233.

[3] Ces pages peuvent être utilement rapprochées des *Annales*, XV, 40, 41, et *Histoires*, III, 71, 72.

et foris quoque multis in locis conquisita atque in parvum volumen coacta, literarum studiosis legendas tradidisti [1].

Utcumque id caeteri accipiant, inquam, ad utilitatem certe communem diligenter omnia, nonnulla vero inter virgulta et rubos latentia ex tenebris eruens, ut aliis paterent, ad verbum integra expressi : ut si, quod persaepe vidimus, ea Romani everterint, saltem titulorum extet memoria [2].

. . . . . .

Ductus aquarum novem fuisse refert Julius Frontinus, quem libellum ipse paulo ante reperi absconsum abditumque in monasterio Cassinensi [3] : Appiam, Anienem veterem, Martiam, Tepulam, Juliam, Virginem, Alsietinam, Claudiam, Anienem novam, adeo sumptuoso opere et structura mirabili, ut idem Julius, qui a divo Nerva curatorem aquarum se factum scribit, Aegypti Pyramidibus censeat aequandos.

La précision des renseignements, l'érudition dont il fait preuve, l'enthousiasme qu'il exprime pour l'ancienne grandeur de Rome, les regrets que lui cause sa déchéance, ne sont-ils pas dignes de la renommée que Poggio avait acquise à la renaissance des lettres ?

Remarquons encore que dans le *De Varietate Fortunae,* comme dans l'*Historia Florentina,* on rencontre des expressions prises par Poggio dans des acceptions particulières et qui se retrouvent également dans les *Annales.* On lit dans les pages ci-dessus citées :

Evolvas licet *historias* omnes, omnia *scripturarum* [4] monumenta pertractes, omnes *gestarum rerum annales* scruteris.

Et dans les *Annales :*

IV, 32 : Nemo *annales* nostros cum *scriptura* [5] eorum contenderit qui veteres populi romani *res* composuere.

IV

Cette description des ruines romaines, Poggio nous le dit, fut composée peu de temps après la mort de Martin V, c'est-à-dire

[1] Ce recueil ne nous est point parvenu.

[2] Sur le zèle de Poggio pour la recherche et l'étude des inscriptions, cf. ci-dessus page 20.

[3] Cf. ci-dessus page 304. Nous avons ici la confirmation de la date de ce dialogue.

[4] Dans l'édition Oliva on a substitué *scriptorum* à *scripturarum* que portent les textes primitifs de *Strasbourg* et de *Bâle.*

[5] Cf. Taciti *Opera.* Éd. Lemaire. Index latinitatis.

Pour ce rapprochement comme pour ceux qui précèdent, nous avons pris les premiers livres des *Annales* qui n'ont été publiés qu'après la mort de Poggio.

vers 1430. A la même époque il avait, en outre, formé et publié un recueil d'inscriptions relevées avec une rare patience non seulement dans la ville, mais encore dans les campagnes environnantes. On voit ainsi le zèle qu'il mettait à s'enquérir de tout ce qui pouvait lui faire connaître ou deviner l'histoire de Rome. Cette activité ne nous surprend pas. Il avait cinquante ans; il était dans la force et la maturité du talent.

Poggio avait nécessairement mis un certain laps de temps à réunir les éléments de ces ouvrages; il y avait, par suite, employé les dernières années du pontificat de Martin V. Or, une pensée semblait alors l'absorber; c'était, nous l'avons vu, la mise au jour du Tacite. La plus grande partie de sa correspondance avec Niccoli roule sur l'apport, si souvent retardé, du précieux manuscrit que lui devait faire un certain moine de Hersfeld. Si donc l'on songe que l'étude purement désintéressée n'était pas la préoccupation ordinaire de l'associé de Niccoli, n'est-on pas en droit de voir autre chose qu'une simple coïncidence entre ses recherches archéologiques et épigraphiques, la méditation simultanée qu'il faisait des historiens grecs et romains[1] et la publication de l'œuvre attribuée à Tacite?

V

Observons, en terminant ces notes, que dans la préface du *De Varietate Fortunae* sont signalées les erreurs commises par les écrivains qui ont donné la liste des ouvrages de Poggio. Ainsi, on y comprenait un traité *De Officio Principis* qui est de son fils Jean Baptiste; on lui attribuait aussi le *De Potestate Pontificis* qui est l'œuvre d'un autre fils, de Jean-François, celui qui était secrétaire et camérier de Léon X, lors de la découverte des premiers livres des *Annales*. Le savant éditeur ajoute : « Danda tamen iis venia est, qui in adscribendis Poggio seniori operibus, errarunt. Nam id factum est propterea *quod filii etiam multa scripserunt et patris monumenta vulgarunt*[2]. »

VI

Jean-François Poggio ne brillait point par la noblesse de caractère. On sait qu'un des amusements de Léon X était de provoquer des

[1] Cf. ci-dessus page 215.
[2] Cf. ci-dessus page 220.

joutes entre les gens de lettres attachés à sa cour et de rire avec ses familiers aux dépens de quelques-uns. Parmi ces sortes de bouffons, on voyait avec peine la barbe blanche du dernier des Poggio à côté des Querno, des Gazoldo, des Britonio, comme eux renommé pour son amour de la bonne chère[1].

VII

La mise au jour des cinq premiers livres des *Annales* ne fut certainement pas une œuvre de pur dévouement littéraire. Elle porte le caractère d'une spéculation de quelques-uns de l'entourage de Léon X, dont le genre de vie exigeait beaucoup d'argent. L'enthousiasme, souvent peu réfléchi, du pape pour l'antiquité fut quelquefois exploité habilement.

On lui fit d'abord donner une forte somme pour l'achat du manuscrit, en célébrant le service que sa générosité rendait aux lettres et à l'humanité, en lui promettant une gloire immortelle. Puis Béroalde[2] obtint le privilège d'en faire seul l'impression pendant dix ans.

« Quand nous avons eu entre les mains, lit-on dans le bref, *après les avoir achetés à grands frais,* ces cinq livres de Cornélius Tacite qui étaient égarés ou perdus depuis quelques siècles, la gravité de l'historien et la beauté de l'ouvrage nous ont décidé à les tirer le plus promptement possible de la poussière et de l'oubli, pour les rappeler à la lumière et au souvenir des hommes. Or, c'est vous que nous avons choisi pour vous confier le soin de publier ces livres; mais pour qu'un travail si honorable et si utile à entreprendre *et peut-être déjà entrepris par vous,* ne puisse, par impéritie ou négligence, être défiguré ou gâté par personne, dans des éditions postérieures, ainsi qu'il arrive, on le sait, très souvent, faisons défense à tous et à chacun de ceux qui auront connaissance de notre présente lettre, sous peine d'excommunication; et à ceux qui habitent les cités et les pays dépendant de notre autorité ou de la très sainte Église, ou qui sont soumis à nous ou à la même Église, soit médiatement, soit immédiatement, sous peine d'une amende de deux cents ducats qui seront versés sans délai à la chambre apostolique; et en outre sous peine de la confiscation des exemplaires qu'ils auront imprimés; *faisons défense*

[1] W. Roscoe, *Vie et pontificat de Léon X,* traduction Henry, t. III, ch. XVII, pages 360-373.

[2] On sait quelle fut sa passion pour la fameuse courtisane Imperia. — La mort l'empêcha peut-être de tenter la publication du Tite-Live complet. Cf. Tiraboschi, *op. cit.,* t. I, liv. III, ch. 3, et ci-dessus page 221.

d'imprimer, en quelque lieu et quelque manière que ce soit, pendant dix ans, à partir de ce jour, le présent ouvrage sans votre consentement et votre permission expresse: ordonnons que ceux qui auraient imprimé et ceux qui auraient vendu des exemplaires imprimés clandestinement, soient condamnés aux mêmes peines et amendes; et afin que vous puissiez trouver, au besoin, faveur et protection pour réprimer l'audace et la témérité de ceux qui oseraient enfreindre nos défenses ou faire quelque tentative de ce genre sans votre permission, mandons et ordonnons à tous et à chacun de nos légats et à ceux du siège apostolique, aux patriarches, archevêques, évêques, abbés, prélats ecclésiastiques et aux gouverneurs qui les remplacent dans les villes, les provinces et les cantons; présidents, commissaires, chefs de troupe; et à tous ceux remplissant une fonction quelconque, ou exerçant une commission en notre nom et en celui du siège apostolique en vertu de sainte obéissance; leur mandons et ordonnons, sous peine d'encourir la même excommunication, qu'à votre première réquisition ils aient à vous prêter secours, aide, assistance, pour que rien ne puisse être fait contre notre ordre et sans votre permission pendant l'espace de dix ans fixés ci-dessus. Enfin si quelqu'un poussait la témérité au point d'oser mettre obstacle à la publication de notre présente lettre, ou, après sa publication, la lacérer ou l'enlever des lieux sacrés ou profanes où elle aurait été exposée et affichée; ou bien la faire enlever ou lacérer; qu'il soit censé soumis aux mêmes peines que nous avons prononcées plus haut, nonobstant toutes constitutions, règlements apostoliques ou autres dispositions contraires.

» Donné à Rome, en notre église de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 14 du mois de novembre de l'année 1514, et de notre pontificat la deuxième. »

•

Le privilège accordé à Béroalde et les profits qui en résultaient se trouvaient ainsi placés sous la garde de l'autorité ecclésiastique dans tous les États de l'Europe. Depuis Alexandre VI, les imprimeries étaient partout soumises à la juridiction des évêques des diocèses où elles fonctionnaient.

Le célèbre professeur Alessandro Minuziano, qui avait établi une imprimerie à Milan, crut pouvoir enfreindre la défense pontificale et entreprit de publier un Tacite avec les cinq nouveaux livres. Il fut actionné devant la cour romaine. Par une humble supplique, il protesta de son respect pour le pape et donna pour excuse qu'il avait ignoré son ordonnance. Il terminait en disant :

« Une chose me relève à mes propres yeux, *c'est que vos vertus et celles de votre famille, recueillies et livrées à l'admiration du monde par le docte Philippe dans un style aussi élégant qu'éloigné de la flatterie, obtiendront par ma coopération plus de célébrité.* Accueillez donc mes prières, très clément pontife; que la faute que j'ai commise, je dois dire, sans le savoir, me soit remise par la grâce de votre généreuse miséricorde; et qu'avec la confession de mon péché, je puisse, dans mon édition, insérer l'absolution que j'en aurai reçue de Votre Sainteté. »

La chancellerie invita alors Minuziano à s'entendre avec Béroalde dont il avait lésé les droits. On ne saurait douter que dans une affaire qui était tout industrielle, celui-ci n'ait réclamé et reçu des dédommagements à son gré[1]. Le Milanais obtint par suite un bref qui lui permettait de continuer sa publication.

« Nous étant laissé fléchir, y était-il dit, par vos prières *et par celles de Philippe Béroalde lui-même à ce sujet,* vous relevant de toute censure et peine ecclésiastique, s'il vous est arrivé de les encourir en vertu de notre ordonnance précitée, et vous déclarant absous par la présente, nous vous permettons, par autorité apostolique et de grâce spirituelle, de continuer l'ouvrage commencé par vous, ainsi qu'il est porté plus haut, afin que vous ayez la faculté et le pouvoir, avec l'assistance de Dieu, de le conduire à bonne fin comme vous le désirez, et en débiter en tous lieux librement et licitement les exemplaires imprimés, et dérogeons par la présente à la première lettre émanée de nous, ainsi qu'il a été dit, et nonobstant toute autre à ce contraire. »

[1] W. Roscoe, *op. cit.*, t. II, ch. XI, p. 278-279.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE VII

PREMIÈRE PARTIE

LA DÉCOUVERTE DES ANNALES ET DES HISTOIRES DE TACITE

Chapitre premier. — Les découvertes littéraires au XVe siècle.

La recherche des manuscrits 1
Les moines avaient-ils pris à tâche de recopier les œuvres des auteurs païens? 5
La plupart des trafiquants de manuscrits méritaient-ils une grande confiance? 14

Chapitre II. — Poggio Bracciolini.

Poggio et ses travaux littéraires 18
Son caractère et ses mœurs 22
Son commerce de manuscrits en participation avec Niccoli 25

Chapitre III. — Le manuscrit de Niccoli.

Au commencement du XVe siècle les œuvres de Tacite étaient considérées comme perdues 36
Poggio et le moine de Hersfeld 44
Le manuscrit de la bibliothèque Laurentienne à Florence appelé le Second Médicis 50
Autre version sur l'origine du manuscrit 54
Opinion des contemporains sur les fragments de Tacite publiés par Poggio.. 58

Chapitre IV. — Le manuscrit de Léon X.

Le manuscrit offert à Léon X 61
A-t-il été trouvé à Corvei? 64

DEUXIÈME PARTIE

DOUTES SUR L'AUTHENTICITÉ DES MANUSCRITS DE TACITE

Chapitre premier. — Examen des deux manuscrits.

L'écriture et le parchemin 69
Titres 78
Divisions 81

Chapitre II. — Il est des pages qui n'ont pu être écrites par Tacite.

La question à résoudre 84
Récits au sujet d'événements intérieurs de Rome 85

Pages
De quelques personnages importants 88
Erreurs au sujet de la législation 89
Connaissances géographiques 90
Passages relatifs à la marine 92
Divergences et contradictions 94

Chapitre III. — Le discours de Claude en faveur des Gaulois.

Le discours de Claude dans les *Annales* 97
Les tables de bronze de Lyon 103
Comparaison des textes 113

Chapitre IV. — Plusieurs passages décèlent un auteur du xve siècle.

État des esprits à la Renaissance 116
Examen de quelques passages 117
Expédition de Germanicus contre les Chérusques 123
Emprunts faits à divers auteurs 128

TROISIÈME PARTIE

LE PSEUDO-TACITE

Chapitre premier. — Le mérite des Annales et des Histoires a été exagéré.

Valeur littéraire 131
Les qualités nécessaires à l'historien 136
Valeur politique 141

Chapitre II. — Comment a été composée l'œuvre attribuée à Tacite.

Des sources et de la méthode employée 146
Dion Cassius 148
Plutarque 181
Suétone 184
Flavius Josèphe 189
Tertullien 194
Paul Orose 195
Sulpice Sévère 200
Ordre de composition des diverses parties de l'ouvrage 201

Chapitre III. — Poggio est vraisemblablement le Pseudo-Tacite.

Les propositions de Lamberteschi 203
Le manuscrit d'Asconius Pedianus 207
Le Tite-Live de Danemark 209
Le Tacite de Hersfeld 214
Le manuscrit de Corvei 218
La main de Poggio 222
Conclusion 234

Errata 236

APPENDICE

Poggii Epistolae 239

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

APR 6 1922